

(I)

(N° 36.)

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 1890.

COMPTE GÉNÉRAL

LE

L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

RENDU

POUR L'ANNÉE 1889,

PAR LE MINISTRE DES FINANCES.



BRUXELLES,

F. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES

ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE,

RUE DE LOUVAIN, 112.

1891

(11)

(iii)

TABLE DES MATIÈRES.

	PAGES.
Note préliminaire	1— 2

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1889.

Note sur le compte des opérations de l'Administration des Finances, pendant l'année 1889.	4— 8
Tableau général des opérations de l'Administration des Finances, pendant l'année 1889.	9— 47

Développement, par classe de comptables, des recettes et des dépenses faites par l'Administration des Finances, pendant l'année 1889.

Développement, par classe de comptables, des recettes faites par l'Administration des Finances, pendant l'année 1889	20— 21
Développement, par classe de comptables, des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1889	22— 23
Résumé du développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1889	24— 25

COMPTES DES BUDGETS.

Compte définitif du Budget de l'exercice 1888.

Note sur le compte définitif du Budget de l'exercice 1888	28— 41
Budget de l'exercice 1888. Compte des recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice.	44— 47
— — — — — Compte des dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.	48— 75
Recettes. Développements, par nature de perception et par article du Budget	77—115
— — — — — par province, des recouvrements effectués	117—135
— — — — — Comparaison avec les recouvrements de l'exercice antérieur	157—175
Dépenses. Développements des paiements effectués, par année et par article du Budget	175—287
Comparaison des dépenses de l'exercice 1888, liquidées par la Cour des comptes et ordonnancées par le Ministère des Finances, avec celles de l'exercice antérieur	288
Tableau des résultats des Budgets des exercices clos de 1850 à 1887 inclusivement	289—295
Résultat général du Budget de l'exercice 1888	297
Comparaison entre la situation provisoire et la situation définitive du Budget de l'exercice 1888.	298

Compte provisoire du Budget de l'exercice 1889.

Note sur le compte provisoire du Budget de l'exercice 1889.	300—304
État des crédits alloués pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1889	305
Budget de l'exercice 1889. Compte provisoire des recettes, au 1 ^{er} janvier 1890.	308—311
— — — — — Compte provisoire des dépenses, au 1 ^{er} janvier 1890	312—335

Compte des opérations sur les exercices clos de 1884 à 1888.

Note sur le compte des opérations relatives aux exercices clos de 1884 à 1888.	358—340
Exercice périmé de 1884. — Compte final d'apurement, en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer à l'époque de la reddition du compte définitif	341—347
Exercices en cours d'apurement de 1885 à 1888. — Situation des créances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1890.	349—363

COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1889.

	PAGES.
Note sur le compte de trésorerie pour l'année 1889	368
Compte de trésorerie et bilan de l'Administration des Finances, présentant la situation au 1 ^{er} janvier 1889, les opérations de l'année 1889 et la situation au 1 ^{er} janvier 1890	369—583

COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1889.

Note sur le compte de la Dette publique pour l'exercice 1889	586—402
Annexes au compte de la Dette publique pour l'exercice 1889	403—407



NOTE PRÉLIMINAIRE.

La loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État, impose au Ministre des Finances l'obligation de soumettre annuellement aux Chambres législatives le compte général de l'Administration des Finances.

Le compte rendu pour l'année 1889 satisfait à cette obligation; il comprend toutes les opérations relatives au recouvrement et à l'emploi des deniers publics, et constate la situation de tous les services de recette et de dépense, tant au commencement qu'à la fin de cette année.

Il est divisé en quatre parties :

La *première partie*, intitulée : **COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1889**, contient l'exposé sommaire de tous les faits de la gestion annuelle de cette Administration, en ce qui concerne les services des Budgets et de Trésorerie.

Les *trois autres parties* constituent les comptes de développement exigés par l'article 43 de la loi précitée, savoir :

1° **COMPTE DES BUDGETS**, qui expose : 1° par année, par exercice, par branche de revenu et par nature de perception, les droits constatés à la charge des redevables de l'État, les recouvrements effectués sur ces droits et les recouvrements restant à faire; et 2° par année, par exercice, par Ministère et par article, les droits constatés au profit des créanciers de l'État, les paiements effectués et les paiements restant à faire pour solder les dépenses.

Il établit, de plus, la comparaison, quant aux recettes, entre les évaluations, les droits à la charge des redevables de l'État et les recouvrements opérés sur ces droits; et, quant aux dépenses, entre les crédits ouverts, les droits au profit des créanciers de l'État et les paiements effectués.

Le *compte des Budgets* se divise lui-même en trois sections, qui sont : A, *le compte définitif du Budget de l'exercice 1888*, présentant la situation de ce Budget au 31 octobre 1889, époque de sa clôture; B, *le compte provisoire du Budget de l'exercice 1889*, offrant la situation de ce Budget, telle qu'elle résulte des faits accomplis jusqu'au 31 décembre de l'année, et de ceux qui se réaliseront jusqu'au 31 octobre 1890; C, *le compte des opérations sur les exercices clos*, comprenant le compte d'apurement de l'exercice 1884 et la situation des ordonnances restant à payer sur les exercices 1885 à 1888.

2° COMPTE DE TRÉSORERIE, faisant connaître les mouvements de fonds qui ont eu lieu pour les divers services de l'Administration des Finances, et établissant le bilan de cette Administration. Il retrace la situation de l'actif et du passif au 1^{er} janvier 1889, et indique les recettes et les paiements effectués pendant l'année 1889, les modifications que ces faits ont apportées à cette première situation, ainsi que la situation nouvelle qui ressort au 1^{er} janvier 1890.

3° COMPTE DES DIVERS SERVICES PUBLICS ET SPÉCIAUX, lequel expose la situation au commencement et à la fin de l'année 1889, de même que le mouvement durant cette période, des différentes parties de la Dette publique, des pensions de toute catégorie et des rentes viagères.

Quant aux opérations de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations, elles font l'objet d'un exposé annuel et distinct, qui est présenté aux Chambres législatives en conformité de l'article 16 de la loi du 15 novembre 1847.

Les diverses parties du compte général sont, du reste, précédées de notes explicatives qui en résument les résultats, et qui sont surtout destinées à faciliter l'intelligence des tableaux.



COMPTE
DES
OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1889.

NOTE

SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNÉE 1889.



Le compte des opérations de l'Administration des Finances, pendant l'année 1889, forme la première partie du compte général établi en conformité des articles 42 et 43 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité publique. Il contient le relevé sommaire des droits constatés soit au profit, soit à la charge de l'État, ainsi que des recettes et des dépenses, qui sont développés dans les autres parties du compte général (*Comptes des Budgets et de Trésorerie*), et présente les résultats de la gestion annuelle de l'Administration.

On va exposer ces résultats.

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.



Les opérations sur les Budgets sont relatives au recouvrement et à l'emploi des deniers publics; en voici la situation :

RECETTES.

Exercice 1888.

D'après le compte précédent, les droits qui restaient à recouvrer au 1^{er} janvier 1889, sur les recettes prévues au Budget des Voies et Moyens de l'exercice 1888, s'élevaient à fr. 11,720,906 54

Pendant l'année 1889, ces droits ont été l'objet de modifications qui se résument en une augmentation de 2,753,853 98

De sorte que les recouvrements à opérer sur l'exercice 1888 atteignaient. 14,474,762 52

Les recettes opérées en 1889 ayant été de 11,229,733 97

Une somme de. fr. 3,245,028 55
restait à recouvrer lors de la clôture du Budget de 1888.



Exercice 1889.

Les droits constatés sur les Voies et Moyens, tant ordinaires qu'extraordinaires de 1889, se sont élevés à	fr. 388,843,063 01
Les recouvrements effectués en 1889 ont été de	374,826,070 67
Au 1 ^{er} janvier 1890, il restait à recouvrer	<u>fr. 14,016,992 34</u>

DÉPENSES.

Exercice 1888.

Suivant le compte de l'année 1888, les créances liquidées et ordonnancées, mais non encore acquittées, sur les Budgets ordinaires de l'exercice 1888 ainsi que sur le Budget extraordinaire, s'élevaient, au 1 ^{er} janvier 1889, à	fr. 48,811,442 75
De cette dernière date au 31 octobre 1889, de nouvelles liquidations de créances ont augmenté ce chiffre de	90,141,544 86
Les créances à la charge du Trésor sur l'exercice 1888 s'élevaient, en définitive, à	<u>158,952,987 61</u>
Les paiements effectués et justifiés, pendant la même période, se sont élevés à	<u>158,387,795 70</u>
Il en résulte que les créances liquidées et ordonnancées, dont le paiement n'était pas réclamé à l'époque de la clôture de l'exercice, s'élevaient à	<u>fr. 565,191 91</u>

Exercice 1889.

Les créances liquidées et ordonnancées en 1889, sur les Budgets ordinaires de l'exercice 1889, ainsi que sur le Budget extraordinaire, montent à	fr. 288,155,253 96
Les paiements effectués et justifiés sont de	247,430,196 16
Les créances ordonnancées, mais non acquittées, s'élèvent, par conséquent, à la date du 1 ^{er} janvier 1890, à	<u>fr. 40,725,057 80</u>

Exercices clos.

D'après le dernier compte rendu, les dépenses restant à payer sur les exercices clos, mais en cours d'apurement, de 1884 à 1887, étaient de fr.	<u>465,699 67</u>
A REPORTER.	fr. 465,699 67

REPORT. fr. 465,699 67

Depuis lors, ce chiffre s'est accru des créances non acquittées à la clôture de l'exercice 1888; ainsi que le constate le compte définitif de cet exercice, elles s'élèvent à fr. 565,191 91

Le montant des paiements à effectuer pour apurer les exercices précités était donc de. 1,030,891 58

Les paiements effectués dans le cours de l'année 1889, y compris :
1° les ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, dont le montant a été versé à la caisse des dépôts et consignations (art. 37 de la loi sur la comptabilité de l'État), et 2° les ordonnances atteintes par la prescription (art. 36 de la même loi), dont le montant a été porté en recette au profit du Trésor, sont de 700,548 67

Il s'ensuit que les ordonnances non acquittées sur les exercices clos s'élevaient, au 1^{er} janvier 1890, à fr. 330,342 91

Ce chiffre se décompose de la manière suivante :

Sur l'exercice 1885 fr.	69,049 29
— 1886	30,383 75
— 1887	79,348 53
— 1888	151,561 34

SOMME ÉGALE. fr. 330,342 91

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Ces opérations sont relatives à des encaissements et à des paiements, soit pour le compte de tiers, soit pour des services publics étrangers au Budget de l'État. Elles se résument ainsi qu'il suit :

RECETTES.

Les recettes opérées, pendant l'année 1889, sur les services de la Trésorerie, se sont élevées,

SAVOIR :

Recettes pour ordre. (Fonds des tiers). fr.	869,846,368 58
Service de la Dette publique. (Fonds réalisés au moyen d'ordonnances liquidées sur le Budget de la Dette publique, pour effectuer le paiement des intérêts et le rachat des titres de la Dette publique; produit des emprunts et des émissions de bons du Trésor).	226,670,051 70
Opérations diverses en dehors du service des Budgets	2,777,057,642 01

ENSEMBLE. fr. 3,873,574,062 29

DÉPENSES.

Les paiements effectués, pendant l'année 1889, sur les services de la Trésorerie s'élèvent,

SAVOIR :

Dépenses pour ordre. (Fonds des tiers)	fr.	865,843,332 33
Service de la Dette. (Paiement des intérêts et amortissement de la Dette publique; transfert aux ressources extraordinaires du produit des emprunts, et remboursement de bons du Trésor)		226,788,800 80
Opérations diverses en dehors du service des Budgets		2,893,418,054 76
ENSEMBLE.	fr.	<u>3,986,050,187 89</u>

RÉSUMÉ.

En résumé, les opérations de l'Administration des Finances, pendant l'année 1889, considérées dans leur ensemble, présentent la situation suivante :

Les valeurs de caisse et de portefeuille, à la fin de l'année 1888, montaient à. fr. 996,118,993 25

SAVOIR :

Numéraire en caisse.	fr.	97,973,890 80
Titres de la Dette publique et autres valeurs		761,801,443 »
Mandats et autres pièces acquittées.	En portefeuille chez les comptables.	43,747,136 91
	En cours de vérification et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des Comptes	92,596,522 54
	Fr.	<u>996,118,993 25</u>

Les recettes de toute nature faites par l'Administration des Finances pendant l'année 1889 se sont élevées à fr. 4,259,629,866 93 c^s.

SAVOIR :

Opérations sur les	{ de 1888 . fr. 11,229,733 97 }	
Budgets	{ de 1889 . . 374,826,070 67 }	386,055,804 64
Opérations de Trésorerie		3,873,574,062 29
		<u>4,259,629,866 93</u>
ENSEMBLE.	fr.	<u>5,255,748,860 18</u>

L'emploi de cette somme se justifie comme il suit :

Les dépenses faites par l'Administration des Finances, pendant l'année 1889, s'élèvent à fr. 4,372,568,728 42 c'.

Savoir :

Opérations sur les Budgets	de 1888 . fr. 138,387,795 70	}	386,518,540 53
	de 1889 . . 247,430,196 16		
	clos. . . . 700,548 67		

Opérations de Trésorerie. 5,986,050,187 89

TOTAL DE LA DÉPENSE. . . fr. 4,372,568,728 42

On y ajoute les valeurs de caisse et de portefeuille existant à la fin de la même année 1889,

Savoir :

Numéraire en caisse fr. 115,705,625 20

Titres de la Dette publique et autres valeurs. . . . 644,595,853 »

<i>Mandats et autres pièces acquittées.</i>	En portefeuille chez les comptables.	45,760,186 91
	En cours de vérification et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des comptes.	77,118,466 65

883,180,131 76

SOMME ÉGALE . . . fr. 5,255,748,860 18

Un tableau destiné à démontrer la conformité qui existe entre les comptes des divers comptables de l'État et le compte général, est publié comme annexe : c'est le tableau de développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1889.

TABLEAU GÉNÉRAL

DES

OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNÉE 1889.



COMPTÉ DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1^{er} JANVIER 1889

Numéraire en caisse.	97,975,890 80
Titres de la Dette publique et autres valeurs	761,801,443 »
Mandats et autres pièces acquittées	en portefeuille chez les comptables fr. 48,747,136 91
	en cours de vérification et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des comptes 92,506,522 54
	136,343,659 45
	996,118,993 25

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

RECETTES. — EXERCICE 1888.

	DROITS qui restaient à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1889.	MODIFICATIONS apportées, en 1889, aux droits antérieurement constatés.		MONTANT des droits restant à recouvrer.	RECOURS EFFECTUÉS pendant l'année 1889.	SOMMES restant à recouvrer à la clôture de l'exercice.
		Augmentations.	Diminutions.			
VOIES ET MOYENS ORDINAIRES.						
Impôts.	3,469,495 84	2,459,844 47	»	5,009,358 31	5,441,609 56	467,728 75
Péages	4,561,551 77	22,159 43	»	4,583,471 20	3,524,748 68	1,058,722 52
Capitaux et revenus	2,081,075 58	188,876 01	»	2,269,931 59	2,149,151 87	120,799 52
Remboursements	724,858 84	95,510 51	»	818,149 15	104,795 72	713,553 43
	10,850,759 85	2,744,170 22	»	15,580,910 05	11,220,505 83	2,560,604 22
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.						
Produit des terrains disponibles par suite de la suppression de places fortes	55,578 55	9,685 76	»	43,264 29	6,568 89	56,635 40
Somme due par la Société anonyme du Sud d'Anvers du chef d'intérêts illégalement compensés dans les décomptes avec l'État. (1874 à 1879.)	541,759 55	»	»	540,759 35	»	540,759 55
Produits d'autres aliénations d'immeubles	2,859 25	»	»	2,859 25	2,859 25	»
Intérêts et dividendes des actions de la So- ciété nationale des chemins de fer vici- naux souscrites par l'État.	274,799 73	»	»	274,799 75	»	274,799 73
Avances faites pour compte des provinces et communes dans le paiement des traite- ments de disponibilité pour cause de sup- pression d'emploi des instituteurs com- munaux	157,348 63	»	»	157,348 63	»	157,348 63
Remboursement de traitements d'activité avancés à des instituteurs communaux en cas de refus de paiement des communes. (Loi des 23 août 1880 et 1 ^{er} août 1881.)	54,782 35	»	»	54,782 35	»	54,782 35
Remboursement de traitements d'attente avancés à des instituteurs communaux mis en disponibilité par suppression d'emploi (Loi du 31 décembre 1884.)	11,058 87	»	»	11,058 87	»	11,058 87
		2,753,855 08	»			
	11,720,906 54	2,753,855 08		14,474,762 52	11,220,733 07	3,245,028 55

DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1889.

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

DÉPENSES. — EXERCICE 1888

	CRÉANCES		PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1889. (Du 1 ^{er} janvier au 31 octobre)	PAYEMENTS restant à effectuer à la clôture de l'exercice	
	qui restaient à payer au 1 ^{er} janvier 1889.	constatées ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1889.		Sur ORDONNANCES en circulation.	Sur ORDONNANCES d'ouverture de crédit.
SERVICE ORDINAIRE.					
Dépenses imputées sur des crédits ouverts aux Budgets des exercices antérieurs (1884 à 1887), et transférés en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État. .	48,650 66	255,441 27	256,385 74	47,706 19	"
Dépenses propres à l'exercice	47,312,596 38	89,886,103 59	136,718,770 51	479,929 66	"
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.					
Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1888 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 22 mars, 2, 21, 23 et 28 mai 1888 et à l'arrêté royal du 29 mai 1888.	1,450,195 71	"	1,412,639 65	57,556 06	"
	48,811,442 75	90,141,544 86		565,191 91	"
	138,952,087 61		138,587,795 70	565,191 91	

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

RECETTES. — EXERCICE 1889.

	DROITS CONSTATÉS pendant l'année 1889.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1889.	SOMMES restant à RECOURIR, au 1 ^{er} janvier 1890, sur les DROITS CONSTATÉS.
VOIES ET MOYENS ORDINAIRES			
Impôts	168,613,364 26	165,109,330 99	3,503,813 27
Péages	148,870,415 17	145,124,128 80	3,752,286 37
Capitaux et revenus	17,505,514 57	14,156,018 76	3,149,495 81
Remboursements	5,970,017 57	5,501,760 21	668,257 36
	358,765,311 57	325,691,458 76	13,073,852 81
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
Intérêts à fr. 5.75 p. %, restant dus par la ville d'Anvers, en vertu de la convention du 19 janvier 1881, approuvée par la loi du 30 juin suivant	133,993 84	133,993 84	"
Acompte sur la somme de 3,776,000 francs formant le prix de vente des terrains du terre-plein de la citadelle du nord et d'autres immeubles cédés à la ville d'Anvers. (Convention-loi des 19 janvier/30 juin 1881.)	1,550,000 "	1,550,000 "	"
Prix de vente des terrains disponibles par suite de la suppression de places fortes	285,650 58	229,538 28	56,321 30
Somme due par la Société anonyme du Sud d'Anvers du chef d'intérêts illégalement compensés dans les décomptes avec l'État (1874 à 1879).	349,759 35	"	349,759 35
Produits d'aliénations extraordinaires d'immeubles	50,981 53	50,981 53	"
Produit d'aliénations d'emprises faites pour la reconstruction des quais de l'Escaut d'Anvers. (Convention-loi des 16 janvier/17 avril 1874.)	35,484 35	35,484 35	"
Prix de vente de terrains détachés de l'École vétérinaire	18,547 56	18,547 56	"
Prix de vente de biens de cures. (Immeubles et rentes).	5,218 76	2,938 76	280 "
Part de l'État dans le produit de la vente d'un bâtiment d'école pour filles, situé à Thourout et connu sous le nom d'« Oude Stokerij. » (Arrêté royal du 26 août 1889.)	5,535 35	5,535 35	"
Produit de la vente d'arbres du domaine de Tervueren.	716 "	716 "	"
Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut.	133,749 "	133,749 "	"
Intérêts et dividendes des actions de la Société nationale des chemins de fer vicinaux	566,316 65	274,799 75	291,516 92
Remboursement des avances faites pour compte des provinces et des communes dans le payement des traitements de disponibilité pour cause de suppression d'emploi des instituteurs communaux.	542,676 71	335,305 85	207,370 86
Remboursement de traitements d'activité avancés à des instituteurs communaux en cas de refus de payement des communes. (Lois des 25 août 1880 et 1 ^{er} août 1881.)	49,151 81	18,591 09	30,540 72
Remboursement de traitements d'attente avancés à des instituteurs communaux mis en disponibilité par suppression d'emploi. (Loi du 31 décembre 1884.)	11,038 87	3,688 49	7,350 38
Fonds provenant du recouvrement d'avances faites aux provinces et aux communes pour construction et ameublement de maisons d'école.	1,542 45	1,542 45	"
Produit de la négociation d'obligations de la Dette publique, à 5 1/2 % 2 ^e et 3 ^e séries, au capital nominal de 50 millions de francs. (Arrêté royal du 15 juin 1888 — Partie recouvrée en 1889.)	44,045,629 17	44,045,629 17	"
Produit de la réalisation d'obligations de la Dette publique à 5 1/2 %, émises pour le règlement du prix de construction de chemins de fer.	2,265,370 48	2,265,370 48	"
Titres de la Dette publique à 5 1/2 %, émis pendant l'année 1889, en vertu de l'article 3 de la loi du 26 juin 1877, à valoir sur le prix des lignes à construire par la Société anonyme de construction de chemins de fer, énumérées dans la convention du 1 ^{er} juin 1877.	30,600 "	30,600 "	"
	388,843,063 01	374,826,070 67	14,016,992 34

DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1889 (SUITE).

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

DÉPENSES. — EXERCICE 1889.

	DROITS constatés ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1889.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1889.	RESTES A PAYER au 1 ^{er} janvier 1890, sur les DROITS CONSTATÉS et ordonnancés.
SERVICE ORDINAIRE.			
Dépenses imputées sur des crédits ouverts aux Budgets des exercices antérieurs (1885 à 1888), et transférés en vertu de l'article 50 de la loi sur la comptabilité de l'État.	122,518 07	116,514 81	6,003 26
Dépenses propres à l'exercice	236,920,040 17	199,115,858 48	37,805,090 69
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1889 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 22 juin, 2 ^e juillet et 19 août 1889 et à l'arrêté royal du 22 août 1889	51,111,786 72	48,107,822 87	2,913,963 85
	288,155,253 96	247,430,196 16	40,725,057 80

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

RECETTES.

N. B. D'après l'article 28 de la loi sur la comptabilité, les recettes sur les exercices clos ont été portées aux comptes des exercices pendant lesquels elles ont été opérées.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Recettes pour ordre.	Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a eu lieu avec l'intervention du Ministre des Finances	545,040,540 05	869,840,368 58
	Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette	319,961,882 09	
	Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes	4,843,937 44	
Service de la Dette publique.	Fonds mis par ordonnances à la disposition du Trésor et de la caisse d'amortissement, pour le paiement des intérêts et le rachat des titres de la Dette publique	132,668,472 56	226,670,051 70
	Fonds mis à la disposition de MM. de Rothschild frères, à Paris, et Baring frères et C ^{ie} , à Londres, pour le paiement des intérêts sur les titres au porteur de la Dette publique	9,925,549 97	
	Produit des emprunts contractés pour l'exécution de travaux d'utilité publique.	44,076,229 17	
	Produit des émissions de bons du Trésor	40,000,000 .	
Opérations diverses en dehors du service des Budgets			2,777 057,642 01
			5,873,574,062 29

DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1889 (SUITE).

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

DÉPENSES. — EXERCICES CLOS.

Exercice 1884.	{	Ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition et dont le montant est versé à la caisse des dépôts et consignations à la disposition des ayants droit.	15,011 40	}	55,514 89										
		Ordonnances frappées de prescription et dont le montant est attribué au Trésor et porté en recette au compte de l'exercice 1889	20,503 49												
			<table><thead><tr><th>SERVICE ordinaire.</th><th>SERVICES extraordinaires.</th></tr></thead><tbody><tr><td>— 1885. Payements effectués et justifiés pendant l'année 1889</td><td>2,297 79 2,011 » 5,008 79</td></tr><tr><td>— 1886. Idem</td><td>6,682 76 872 92 7,555 68</td></tr><tr><td>— 1887. Idem</td><td>186,212 71 52,826 05 239,038 74</td></tr><tr><td>— 1888. Idem</td><td>410,098 11 2,652 46 413,650 57</td></tr></tbody></table>	SERVICE ordinaire.	SERVICES extraordinaires.	— 1885. Payements effectués et justifiés pendant l'année 1889	2,297 79 2,011 » 5,008 79	— 1886. Idem	6,682 76 872 92 7,555 68	— 1887. Idem	186,212 71 52,826 05 239,038 74	— 1888. Idem	410,098 11 2,652 46 413,650 57		
SERVICE ordinaire.	SERVICES extraordinaires.														
— 1885. Payements effectués et justifiés pendant l'année 1889	2,297 79 2,011 » 5,008 79														
— 1886. Idem	6,682 76 872 92 7,555 68														
— 1887. Idem	186,212 71 52,826 05 239,038 74														
— 1888. Idem	410,098 11 2,652 46 413,650 57														
					700,548 67										

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Dépenses pour ordre.	Payements sur les fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances	559,748,630 40	} 865,843,532 35
	Payements sur les fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.	321,093,124 09	
	Payements sur les fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des Comptes	5,001,577 84	
Service de la Dette publique.	Payements des intérêts et amortissement de la Dette publique	132,002,516 20	} 226,788,800 80
	Paiement, à Paris et à Londres, respectivement par l'intermédiaire des maisons de Rothschild frères et Baring frères et Cie, des intérêts sur les titres au porteur de la Dette publique	10,710,255 43	
	Transfert aux ressources extraordinaires du produit d'emprunts	44,076,229 17	
	Remboursement de bons du Trésor	40,000,000 »	
Opérations diverses en dehors du service des Budgets			2,893,418,054 76
			3,986,050,187 89

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

RÉCAPITULATION DES RECETTES ET

<i>Opérations sur les Budgets. — RECETTES</i>	Exercice 1888. fr.	11,229,733 97	}	386,055,804 64
	— 1889.	374,826,070 67		
<i>Opérations de Trésorerie</i>				3,873,574,062 29
TOTAL DES RECETTES. fr.				4,259,621,860 93
Valeurs de caisse et de portefeuille au 1 ^{er} janvier 1889.				900,118,993 25
TOTAL GÉNÉRAL fr.				5,255,748,860 18

DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1889 (SUITE).

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1^{er} JANVIER 1890.

Numéraire en caisse	fr.	115,705,625 20
Titres de la Dette publique et autres valeurs		644,595,855 .
Mandats et autres pièces acquittées. {		
En portefeuille chez les comptables	fr. 45,700,186 91	
En cours de vérification et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des comptes	77,118,466 05	122,878,655 56
		885,180,151 76

DES DÉPENSES DE L'ANNÉE 1889.

Opérations sur les Budgets. — DÉPENSES	{	Exercice 1888 fr. 138,587,795 70	
		— 1889 947,450 196 16	586,518,540 55
		Exercices clos. 700,548 67	
Opérations de Trésorerie			5,986,050,187 89
		TOTAL DE LA DÉPENSE. fr.	4,572,568,728 42
		Valeurs de caisse et de portefeuille au 1 ^{er} janvier 1890.	885,180,151 76
		TOTAL GÉNÉRAL fr.	5,255,748,860 18

Certifié exact par le Directeur général de la Trésorerie
et de la Dette publique,

BIDEZ.

Arrêté par le Ministre des Finances,
A. BEERNAERT.

(18)

DÉVELOPPEMENT,

PAR CLASSE DE COMPTABLES,

DES RECETTES ET DES DÉPENSES FAITES PAR L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNÉE 1889.



DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

NATURE DES RECETTES.	RECEVEURS			
	des contributions directes, douanes et accises.	de l'enregistrement et des domaines.	de l'administration des CHEMINS DE FER.	de l'administration des postes ET TÉLÉGRAPHES.
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ÉTAT.				
Budget de l'exercice 1888	5,235,805 15	390,499 71	2,097,059 81	804,134 14
— — 1889	115,920,195 09	54,071,785 97	128,548,772 27	12,697,005,17
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE.				
a. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances.	51,647,485 08	5,772,761 78	8,005,595 27	474,161,095 76
b. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette . .	22,067,879 92	7,415,495 96	60,725,199 95	220,508,256 29
c. Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers, et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes.	"	"	"	"
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE.	"	"	"	"
OPÉRATIONS DIVERSES EN DEHORS DU SERVICE DES BUDGETS	6,451,525 17	6,244,900	111,551,658 89	60,000,755 21
TOTAL DES RECETTES. . . . fr.	181,322,775 01	72,495,441 42	311,569,866 10	776,971,204 57

(faites par l'Administration des Finances, pendant l'année 1889.)

COMPTABLES				CAISSIER de L'ÉTAT.	ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE.		TOTAL des RECETTES.
de l'administration de LA MARINE.	de l'administration des PRISONS.	des établissements et services régis par L'ÉTAT.	du Ministère de l'Agriculture, etc.		Produits réalisés et verrédans la caisse de l'État sans l'in- tervention des comp- tables des adminis- trations des recettes.	Recettes constatées par des virements de comptes dans les écritures centrales.	
•	202,655 55	104,022 25	•	•	1,703,435 58	836 •	11,220,735 97
4,264,045 12	119,219 81	201,656 40	•	•	14,226,870 62	44,175,625 55	574,826,070 07
•	•	•	•	•	27,025,809 08	571,806 08	545,040,549 05
54,211 04	177,790 62	•	255,068 51	•	•	•	519,961,882 09
•	•	•	•	•	4,845,957 44	•	4,845,957 44
•	•	•	•	•	84,045,629 17	142,624,422 55	226,070,051 70
•	•	•	•	1,041,252,457 71	79,552,264 90	572,061,542 15	2,777,057,642 01
4,299,156 16	499,665 76	596,278 74	255,068 51	1,041,252,457 71	211,575,944 79	759,234,050 27	4,259,629,866 95

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des paiements

NATURE DES DÉPENSES.	RECEVEURS		COMPTABLES				
	des CONTRIBUTIONS directes, douanes et accises	de L'ENREGISTREMENT et des domaines.	de l'administration des CHEMINS DE FER.	de l'administration des postes ET TÉLÉGRAPHES.	de l'administration de LA MARINE.	de l'administration des PRISONS	des établissements et services régis par L'ÉTAT.
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ÉTAT.							
a. Opérations sur les Budgets en cours d'exécution (1888-1889) . . .	15,888,409 51	5,140,580 79	50,330,118 15	11,439,314 07	1,616 82	"	"
b. Opérations sur les Budgets clos . .	"	"	"	"	"	"	"
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE.							
a. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances	608,420 40	"	2,819,977 78	7,029,518 01	"	"	"
b. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette	21,172,645 01	0,565,569 25	60,730,688 45	229,177,940 "	34,260 94	185,056 59	"
c. Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers, et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes	"	"	"	"	"	"	"
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE	"	"	"	"	"	"	"
OPÉRATIONS DIVERSES EN DEHORS DU SERVICE DES BUDGETS . .	145,028,965 79	58,058,501 47	107,085,204 76	528,600,479 54	4,257,981 01	321,875 14	394,661 44
TOTAL DES PAYEMENTS . . . fr	180,608,459 51	72,762,251 49	310,960,989 10	776,247,262 22	4,293,859 37	506,900 73	394,661 44

faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1889.

du Ministère de l'Agriculture, etc.	Caissier de l'État. Payements faits		Administration de la trésorerie.		TOTAL des PAYEMENTS.	DIFFÉRENCES résultant du mouvement, pendant l'an- née 1889, du portefeuille des agents du Trésor dans les provinces, ainsi que des mandats et pièces acquittées en cours de vérification et de régulari- sation dans les Départements ministé- riels et à la Cour des comptes.		MONTANT des PAYEMENTS renseignés dans le compte rendu des opérations de l'année 1889.
	AVEC l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces.	SANS l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces.	Récépissés de ver- sement concer- nant les produits récoltés sans in- tervention des comptables des administrations des recettes.	Dépenses constatées par des virements de comptes dans les écritures centrales.		Excédent des pièces régularisées pendant l'année sur les payements de l'année.	Excédent des payem ^{ts} de l'année sur les pièces régularisées pendant l'année.	
•	210,348,029 01	250,710 •	•	76,051,045 62	370,349,621 95	13,468,360 91	•	383,817,901 86
•	680,245 18	•	•	20,305 40	700,548 67	•	•	700,548 67
•	22,373,576 21	3,005 72	•	500,003,261 35	530,707,770 05	•	49,150 05	539,748,630 40
222,983 29	•	•	•	•	321,003,124 00	•	•	321,003,124 00
•	5,001,343 72	•	•	934 12	5,001,577 84	•	•	5,001,577 84
•	50,200,925 30	138,290,875 50	•	62,053,241 58	227,524,058 47	•	733,237 67	226,788,800 80
•	16,455,726 12	1,021,474,071 07	211,575,944 70	112,505,046 13	2,803,418,054 76	•	•	2,803,418,054 76
	291,149,845 63	1,750,028,561 19				13,468,360 91	784,577 32	
222,983 29	2,041,178,404 82		211,575,944 70	750,254,030 27	4,357,884,735 83	14,683,992 59		4,372,568,728 42

RESUME DU DEVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1889.			RECETTES et VIREMENTS DE FOND effectués pendant l'année 1889.
	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes	Chez LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces	MANDATS et pièces acquittées en cours de vérifi- cation et de régula- rization dans les Départements mi- nistériels et à la Cour des comptes.	
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	25,332,761 48	"	"	181,522,775 01
— de l'enregistrement et des domaines	2,964,970 09	"	"	72,493,411 42
Comptables de l'administration des chemins de fer	3,921,763 90	"	"	511,569,866 19
— — des postes et télégraphes.	15,949,281 79	"	"	776,971,294 57
— — de la marine.	88,210 54	"	"	4,299,156 16
— — des prisons	151,920 "	"	"	499,665 76
— des établissements et services régis par l'État. . . .	600 64	"	"	596,278 74
— du Ministère de l'Agriculture, etc.	64,894 60	"	"	235,068 51
Caissier de l'État.	856,677,858 85	"	"	1,941,232,457 71
Administration de la Trésorerie. { Versements concernant les produits réalisés sans l'intervention des comptables des administrations des recettes.	"	"	"	211,575,944 79
— { Virements de comptes dans les écritures centrales.	"	20,590,208 77	92,596,522 54	750,254,050 27
	885,152,261 94	20,590,208 77	92,596,522 54	4,259,629,866 95

et des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1889.

TOTAL au 31 décembre 1889.	PAYEMENTS et VIREMENTS DE FONDS effectués pendant l'année 1889.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1890.			Observations.
		MANDATS et pièces acquittées en cours de vérifica- tion et de régulari- sation dans les Dé- partements ministé- riels et à la Cour des comptes.	Chez LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces.	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes.	
4,655,556 47	180,608,459 31	"	"	25,957,097 16	
75,460,411 51	72,762,251 49	"	"	2,608,160 02	
515,401,652 18	310,969,989 10	"	"	4,521,645 08	
792,920,486 56	776,247,262 22	"	"	16,675,224 14	
4,587,375 70	4,295,859 37	"	"	93,516 55	
651,592 76	506,909 75	"	"	124,685 05	
396,879 58	594,661 44	"	"	2,217 94	
297,962 91	222,083 29	"	"	74,979 62	
2,777,910,276 54	2,041,178,404 82	"	"	756,731,871 72	
211,575,944 79	211,575,944 79	"	"	"	
872,220,761 58	759,254,050 27	77,118,466 65	21,184,272 07	"	
	4,557,884,735 85 a) 14,685,992 59				
5,255,748,860 18	4,572,568,728 42	77,118,466 65	21,184,272 07	784,877,593 04	a) La somme de fr. 14,685,992 59 qui vient ici en augmentation de la dépense, constitue l'excédent des pièces régularisées pendant l'année 1889 sur les paiements faits pendant la même année.

(26)

COMPTE DES BUDGETS.



COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1888.



NOTE

SUR LE COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

Conformément à l'article 2 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État, la clôture de l'exercice 1888 a eu lieu le 31 octobre 1889.

Un compte provisoire, présentant la situation de cet exercice au 1^{er} janvier 1889, a été publié à l'appui du compte général de l'Administration des Finances pendant l'année 1888.

Le compte actuel présente la situation définitive des recettes et des dépenses effectuées pendant la durée de l'exercice (du 1^{er} janvier 1888 au 31 octobre 1889).

§ 1^{er}.

ÉVALUATIONS BUDGÉTAIRES.

Les produits et revenus de l'exercice 1888 ont été évalués, par la loi du Budget des Voies et Moyens du 30 décembre 1887, à fr. 319,365,759 »

Les dépenses du même exercice ont été évaluées, par diverses lois, à . 314,343,358 03

SAVOIR :

Budget de la Dette publique. Loi du 30 décembre 1887.	fr. 97,445,497 03
— des Dotations. Loi du 23 décembre 1887.	4,538,740 »
— du Ministère de la Justice. Loi du 26 mars 1888	15,834,833 »
— — des Affaires Étrangères. Loi du 22 mars 1888	2,592,820 »
— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique. Loi du 5 mai 1888	22,462,259 »
— — de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics. Loi du 28 mars 1888	16,989,381 »
— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. Loi du 2 avril 1888	87,266,778 »
— — de la Guerre. Loi du 20 mars 1888	46,047,570 »
— de la Gendarmerie. Loi du 20 mars 1888	4,150,800 »
— du Ministère des Finances. Loi du 30 décembre 1887.	15,578,180 »
— des Non-Valeurs et des Remboursements. Loi du 30 déc. 1887.	1,636,500 »

ENSEMBLE. . . . fr. 314,343,358 03

Les Budgets de l'exercice 1888 faisaient, par conséquent, ressortir un excédent présumé de recettes de. fr. 5,022,400 97

Ces prévisions ont été modifiées quant aux dépenses; elles se sont accrues :

1 ^o De crédits supplémentaires s'élevant à	fr. 1,782,654 10
2 ^o D'un transfert au Budget du Ministère des Affaires Étrangères, en vertu de l'article 3 de la loi du 5 mai 1888	10,000 »
3 ^o Des parties d'allocations nécessaires pour solder des créances engagées sur les Budgets des exercices 1884, 1885, 1886 et 1887, et dont le transfert a eu lieu conformément à l'article 30 de la loi de comptabilité . . .	850,100 31
Fr.	2,642,754 41

En tenant compte de ces faits, la situation des Budgets se présentait comme il suit :

Ressources ordinaires	fr. 319,365,759 »
Dépenses	316,986,112 44
Excédent de recettes.	fr. 2,379,646 56

Mais ce ne sont là que des *évaluations*, dont les faits réalisés s'écartent assez sensiblement, ainsi qu'on le verra plus loin.

Au compte des Budgets ordinaires de 1888 ont été rattachés, *en recette*, les ressources extraordinaires, et, *en dépense*, les crédits spéciaux, savoir :

Ressources extraordinaires.

1 ^o Intérêts à 3.75 p. %, sur le prix de 3,776,000 francs, dû par la ville d'Anvers, en vertu de la convention du 19 janvier 1881, approuvée par la loi du 30 juin suivant. fr.	141,600 »
2 ^o Acompte sur la somme de 3,776,000 francs, formant le prix de vente du terre-plein de la citadelle du Nord et d'autres immeubles cédés à la ville d'Anvers. (Convention-loi des 19 janvier/30 juin 1881.)	3,031,400 »
3 ^o Produit des terrains restés sans emploi, provenant des emprises faites pour la reconstruction des quais de l'Escaut, à Anvers	20,000 »
4 ^o Produit des terrains disponibles par suite de la suppression de places fortes	300,000 »
5 ^o Prix de vente de terrains détachés de l'école vétérinaire.	10,000 »
6 ^o Produit d'autres aliénations d'immeubles	200,000 »
7 ^o Produit de la vente d'arbres du domaine de Tervueren	6,300 »
8 ^o Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut.	170,584 »
9 ^o Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux, souscrites par l'État	200,000 »
10 ^o Avances faites pour compte des provinces et des communes dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	400,000 »
11 ^o Solde du produit de l'emprunt de 164,796,000 francs, à 4 %, autorisé par diverses lois. (Arrêté royal du 27 avril 1883. — Partie recouvrée en 1888.)	115 »
A REPORTER.	fr. 4,479,999 »

REPORT. . . fr.	4,479,999 ,
12° Produit de la négociation d'obligations de la Dette publique à 3 1/2 p. 0/0. 1 ^{re} série, émises en vertu de l'article 10 de la loi du 26 août 1885 . . .	1,022,746 ,
13° Produit de la négociation d'obligations de la Dette publique à 3 1/2 p. 0/0. 2° et 3° séries, au capital nominal de 50 millions de francs. (Arrêté royal du 13 juin 1888. — Partie recouvrée en 1888.) . . .	6,919,416 50
14° Titres de la Dette publique dont l'émission est autorisée pour le règlement du prix de la construction de chemins de fer . . .	2,560,000 ,
ENSEMBLE. . . fr.	<u>14,982,161 50</u>

Dépenses sur Ressources extraordinaires.

Il a été ouvert aux Départements ministériels, pour les dépenses sur ressources extraordinaires de l'exercice 1888 :

1° A titre de crédits reportés :	
a) de l'exercice 1886. — Art. 4 de la loi du 26 mai 1886 fr.	13,831,735 01
b) de l'exercice 1887. — Art. 4 de la loi du 27 juin 1887 fr.	43,207,038 14
	<u>57,038,773 15</u>
2° A titre de crédits nouveaux :	
a) Loi du 22 mars 1888. fr	600,000 »
b) — 2 mai 1888	700,000 »
c) — 21 —	600,000 ,
d) — 23 —	10,000 ,
e) — 28 —	54,201,261 61
	<u>56,111,261 61</u>
TOTAL. fr.	<u>113,150,034 76</u>

Si, en regard de ces crédits, soit fr.	113,150,034 76
on place les ressources extraordinaires	14,982,161 50
on constate un excédent de crédits sur les ressources de fr.	<u>98,167,873 26</u>

En réunissant le Budget ordinaire au Budget extraordinaire, on arrive aux résultats ci-après :

Ressources ordinaires fr.	319,365,759 ,
— extraordinaires	14,982,161 50
	<u>334,347,920 50</u>
Services ordinaires. fr.	316,986,112 44
— extraordinaires	113,150,034 76
	<u>430,136,147 20</u>
Soit un excédent de crédits de fr.	<u>95,788,226 70</u>

§ 2.

COMPARAISON DES PRÉVISIONS AVEC LES FAITS RÉALISÉS.

RECETTES.

On vient de voir que les évaluations des recettes étaient de . . . fr. 534,347,920 50

Les droits constatés à la charge des redevables de l'État
sur les différentes branches de revenus dont se compo-
saient les ressources du Budget, ont été de. . . . fr. 349,911,814 49

Les recouvrements effectués n'ont été que de. . . 346,666,785 94

Il est resté à recouvrer fr. 3,245,028 55

Ce reste à recouvrer se décompose ainsi qu'il suit :

NATURE DES DROITS RESTANT A RECOUVRER.	DROITS ANNULÉS OU portés en surséance indéfinie	DROITS REPORTÉS A L'EXERCICE SUIVANT.		TOTAL DES DROITS restant A RECOUVRER.	
		A recouvrer à charge des COMPTABLES.	A recouvrer à charge des REDEVABLES.		
RESSOURCES ORDINAIRES.					
Impôts.	Contribut ^{ns} directes, douanes et accises	7,260 54	"	106,075 65	113,534 19
	Enregistrement et domaines.	75,088 77	"	279,505 79	554,594 56
Piages.	Enregistrement et domaines.	"	"	"	"
	Chemins de fer, etc.	"	"	1,058,722 52	1,058,722 52
Capitaux et revenus .	Enregistrement et domaines	5,937 75	"	69,011 41	74,949 16
	Prisons	1,323 57	"	1,360 84	2,684 41
	Trésorerie générale, etc.	59 90	"	45,106 05	45,165 95
Remboursements . .	Enregistrement et domaines.	7,388 "	"	251,077 05	259,505 05
	Prisons	"	"	"	"
	Trésorerie générale, etc.	"	"	455,088 38	455,088 38
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.					
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes.	"	"	"	56,695 40	56,695 40
Somme due par la Société anonyme du Sud d'Anvers du chef d'intérêts illégalement compensés dans les décomptes avec l'État (1874 à 1879)	"	"	"	349,759 35	349,759 35
Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux souscrites par l'État	"	"	"	274,799 75	274,799 75
Remboursement d'avances faites pour compte des provinces et des communes dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	"	"	"	157,348 63	157,348 63
Remboursement de traitements avancés à des instituteurs communaux. (Loi des 25 août 1880 et 1 ^{er} août 1881.)	5,650 54	"	"	49,131 81	54,782 35
Remboursement de traitements avancés aux instituteurs communaux mis en disponibilité par suppression d'emploi. (Loi du 31 décembre 1884.)	"	"	"	11,038 87	11,038 87
TOTAUX. . . fr.	102,709	"	"	3,142,519 48	3,245,028 55
				3,142,519 48	

La recette en sera portée au compte de l'année pendant laquelle les recouvrements seront effectués.

Si l'on place les prévisions de recettes fr. 334,347,920 50
en regard des recouvrements opérés jusqu'à la clôture de l'exercice . . 346,666,785 94

on constate que les prévisions ont été inférieures aux recouvrements de fr. 12,318,865 44

Voici la décomposition de ce chiffre :

		EXCÉDENT	
RESSOURCES ORDINAIRES.		DES ÉVALUATIONS sur les recettes.	DES RECETTES sur les évaluations.
<i>Impôts</i>	Contributions directes, douanes et accises.	"	2,850,955 57
	Enregistrement et domaines	"	3,202,899 68
<i>Péages</i>	Enregistrement et domaines	"	105,624 11
	Chemins de fer, etc.	"	7,892,570 22
<i>Capitaux et revenus.</i>	Trésorerie générale, etc.	200,000 "	"
	Enregistrement et domaines	"	161,988 57
<i>Remboursements.</i>	Chemins de fer, etc.	57,852 "	"
	Prisons	"	8,515 97
	Trésorerie générale, etc.	"	358,807 13
	Contributions	"	58,909 44
	Enregistrement et domaines	49,425 04	"
	Prisons	"	1,684 "
	Trésorerie générale, etc.	646,291 47	"
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
Acompte sur la somme de 3,776,000 francs formant le prix de vente des terrains du terre-plein de la citadelle du nord et d'autres immeubles cédés à la ville d'Anvers. (Convention-loi des 19 janvier/30 juin 1881.)		3,051,400 "	"
Produit des terrains restés sans emploi, provenant des emprises faites pour la reconstruction des quais de l'Escaut, à Anvers.		"	29,914 47
Produits des terrains devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes.		"	92,919 56
Prix de vente de terrains détachés de l'école vétérinaire.		"	22,174 11
Produits d'autres aliénations d'immeubles		44,403 51	"
Produit de la vente d'arbres du domaine de Tervueren.		"	142 20
Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique. — Remboursements d'avances faites en exécution des lois du 25 août 1880 et du 1 ^{er} août 1881.		"	375 "
Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux souscrites par l'État		2,896 89	"
Avances faites pour compte des provinces et des communes dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux.		29,798 01	"
Remboursement de traitements d'activité avancés à des instituteurs communaux en cas de refus de paiement des communes (Loi des 25 août 1880 et 1 ^{er} août 1881.)		"	"
Remboursement de traitements d'attente avancés à des instituteurs communaux mis en disponibilité par suppression d'emploi. (Loi du 31 décembre 1884.)		"	98,719 89
Fonds provenant du recouvrement d'avances faites aux provinces et aux communes pour construction et ameublement de maisons d'école. (Lois des 27 décembre 1884 et 24 juin 1885.)		"	"
Produit de la réalisation d'obligations de la Dette publique à 5 1/2 % émises pour le règlement du prix de construction de chemins de fer		"	1,498,956 54
		4,042,070 62	16,360,936 06
Soit. fr.			12,318,865 44

Les tableaux formant les annexes A à N permettent d'établir d'autres rapprochements en ce qui concerne les recettes de l'exercice 1888 et celles de l'exercice précédent.

DÉPENSES.

Service ordinaire.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, les crédits alloués aux Ministres, tant par le vote primitif du Budget que par des lois subséquentes, s'élèvent ensemble à. fr. 316,986,112 44

Les dépenses liquidées et ordonnancées à charge de l'exercice 1888 montent à fr. 314,284,491 09

Les paiements effectués sur ces dépenses, jusqu'à la clôture de l'exercice, et dont la Cour des comptes a admis la justification, ont été de . . . 313,756,855 24

Il reste à payer des ordonnances en circulation pour fr. 527,635 85

Ces ordonnances peuvent, aux termes de l'article 36 de la loi sur la comptabilité de l'État, être acquittées jusqu'au 1^{er} janvier 1895, époque de leur déchéance. Les ordonnances dont le paiement n'aura pas été réclamé dans ce délai, seront portées en recette au profit du Trésor, à l'exception, toutefois, de celles qui sont frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, et dont le montant doit, d'après l'article 37 de la même loi, être versé à la Caisse des dépôts et consignations, à la conservation des droits de qui il appartient. Le compte final d'apurement, qui sera dressé en conformité de l'article 176 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868, fera connaître plus amplement la situation de ces créances.

La comparaison entre les crédits ouverts aux Ministres (fr. 316,986,112 44 c^s) et les dépenses liquidées (fr. 314,284,491 09 c^s) fait ressortir un excédent de crédits de fr. 2,701,621 35

Mais le chiffre des dépenses comprend une somme de fr. 1,232,934 02 c^s pour crédits complémentaires à réclamer par la loi portant règlement de l'exercice 1,232,934 02

Il s'ensuit que les crédits excéderont les dépenses de. fr. 3,934,555 37

Cet excédent se décompose ainsi qu'il suit :

1^o Crédits à annuler définitivement,

SAVOIR :

a. Sur les crédits transférés de l'exercice 1884 :

Ministère des Chemins de fer, etc. fr. 701 40

b. Sur les crédits transférés de l'exercice 1885 :

Ministère des Chemins de fer, etc. fr. 3,129 42

A REPORTER. fr. 3,830 82

REPORT. . . . fr. 3,830 82

c. Sur les crédits transférés de l'exercice 1886 :

Ministère de l'Agriculture, etc. . . . fr.	992 80	
— des Chemins de fer, etc. . . .	3,199 60	
		4,192 40

d. Sur les crédits transférés de l'exercice 1887 :

Dette publique	10,000 »	
Ministère de l'Agriculture, etc. . . . fr.	3,266 62	
— des Chemins de fer, etc. . . .	435,984 77	
— de la Guerre	104 92	
Corps de la Gendarmerie	71 88	
		449,428 19

e. Sur les crédits propres à l'exercice 1888 :

Dette publique. fr.	1,216,275 10	
Dotations { Sénat.	25,771 07	
Chambre des Représentants.	68,988 01	
Cour des comptes	2,029 04	
Ministère de la Justice	282,909 06	
— des Affaires Étrangères.	46,325 93	
— de l'Intérieur, etc.	299,170 01	
— de l'Agriculture, etc.	564,339 35	
— des Chemins de fer, etc.	384,148 74	
— de la Guerre	31,246 14	
Corps de la Gendarmerie	6 27	
Ministère des Finances	183,262 39	
Non-Valeurs et Remboursements	35,022 16	
		3,139,493 27
TOTAL des crédits à annuler. . fr.		3,596,944 68

2° Crédits grevés de droits en faveur des créanciers de l'État, transférés à l'exercice 1889, conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité,

SAVOIR :

a. Crédits transférés de l'exercice 1885 :

Ministère de l'Agriculture, etc.	24,157 25	
— de la Guerre.	965 »	
		25,122 25

b. Crédits transférés de l'exercice 1886 :

Ministère de l'Agriculture, etc. fr.	5,428 29	
A REPORTER. fr.	30,550 54	3,596,944 68

REPORT. . . . fr. 30,550 54 5,596,944 68

c. Crédits transférés de l'exercice 1887 :

Ministère de l'Agriculture, etc. . . . fr.	21,773 41	
— des Chemins de fer, etc. . . .	5,830 39	
		<u>27,603 80</u>

d. Crédits propres à l'exercice 1888 :

Dette publique. fr.	13,420 0	
Ministère de la Justice	5,237 50	
— de l'Agriculture, etc.	196,787 48	
— des Chemins de fer, etc.	19,860 94	
— de la Guerre	8,333 10	
Corps de la Gendarmerie	33,817 33	
		<u>279,456 35</u>

Montant des crédits transférés à l'exercice 1889, tel qu'il a été réglé par des décomptes dressés en conformité de l'article 165 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868. 337,610 69

ENSEMBLE. fr. 3,934,555 37

Telle est la situation en ce qui concerne les services ordinaires.

Services extraordinaires.

Les allocations rattachées au Budget de l'exercice 1889 pour les dépenses sur ressources extraordinaires, s'élevaient à fr. 113,150,034 76

SAVOIR :

Excédents de crédits transférés de l'exercice 1886, fr.	13,831,735 01
— — — 1887. .	43,207,038 14
Crédits votés dans le cours de l'exercice	56,111,261 61
	<u>Fr. 113,150,034 76</u>

Les dépenses liquidées pendant l'année 1888 et rattachées définitivement à cet exercice, sont de 41,309,420 81

Les paiements effectués et justifiés sur ces dépenses jusqu'au 31 octobre 1889, époque de la clôture de l'exercice, sont de 41,271,864 75

Les ordonnances en circulation s'élèvent, par conséquent, à. fr. 37,556 06

A REPORTER. fr. 113,150,034 76

REPORT. . . . fr. 113,150,054 76

Ces ordonnances sont soumises, comme celles qui concernent le service ordinaire, aux articles 36 et 37 de la loi de comptabilité.

En comparant les crédits rattachés à l'exercice aux dépenses liquidées et régularisées dans le cours de l'année 1888. 41,309,420 81

on se trouve en présence d'un excédent de crédits de fr. 71,840,613 95

qui a été transféré à l'exercice 1889, conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi du 28 mai 1888, à concurrence de 66,409,386 03

le surplus, soit fr. 5,431,227 92
a été annulé pour cause de non-emploi.

Situation générale des dépenses.

Considéré dans son ensemble, le service des dépenses de l'exercice 1888 offre les résultats ci-après, qui serviront de base au règlement définitif du Budget,

SAVOIR :

1^o Dépenses résultant des services faits, lesquelles comprennent :

a. Les paiements effectués et justifiés :

Service ordinaire.	fr. 515,756,855 24	} 555,028,719 99
Services extraordinaires.	41.271,864 75	

b. Les paiements restant à faire ou à justifier :

Service ordinaire.	fr. 527,655 85	} 565,191 91
Services extraordinaires.	57,536 06	

TOTAL des dépenses, ou crédits définitifs de l'exercice. fr. 555,593,911 90

2^o Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement :

Service ordinaire.	{	Crédits reportés de l'exercice 1884	fr. 701 40
		— — 1885	3,129 42
		— — 1886	4,192 40
		— — 1887	449,428 19
			Crédits de l'exercice 1888
			<u>3,596,944 68</u>

Services extraordinaires. — (Art. 4 de la loi du 26 mai 1886 et art. 2 de l'arrêté royal du 8 juin 1886) 5,431,227 92

MONTANT des crédits dont l'annulation doit être prononcée
par la loi portant règlement du compte de l'exercice fr. 9,028,172 60

A REPORTER. . . . fr. 364,622,084 50

REPORT. fr. 364,622,084 50

3° Portions de crédits transférées à l'exercice 1889 :**a. Service ordinaire (art. 30 de la loi sur la comptabilité) :**

Crédits reportés de l'exercice 1885. . . . fr.	25,422 25	}	337,610 69
— — 1886. . . .	3,428 29		
— — 1887. . . .	27,605 80		
Crédits de l'exercice 1888	279,456 35		

b. Services extraordinaires (art. 5 de la loi du 28 mai 1888). 66,409,586 03**TOTAL des crédits transférés à l'exercice 1889. fr. 66,746,996 72**

Ces divers résultats impliquent des autorisations de dépenses pour fr. 431,569,081 22

Les crédits alloués ne s'élevant qu'à. 430,156,147 20

des crédits complémentaires devront dès lors être accordés par la loi portant règlement de compte du Budget de 1888, pour des dépenses faites en sus des allocations budgétaires, jusqu'à concurrence d'une somme de. . fr. 1,232,934 02

Des développements plus complets présentant, article par article, les résultats des divers Budgets, font l'objet des tableaux O à Y.

Quant aux services extraordinaires, les détails en sont présentés dans le compte même.



§ 5.

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1888 ET DES EXERCICES ANTÉRIEURS

La situation définitive du Budget de l'exercice 1888 s'établit ainsi qu'il suit :

A. — *Services ordinaires.*

Recettes	fr. 333,051,945 88
Dépenses	514,284,491 09
Excédent de recettes (boni)	fr. 18,767,454 79

B. — *Services extraordinaires.*

Recettes	fr. 13,614,840 06
Dépenses	41,309,420 81
Excédent de dépenses.	fr. 27,694,580 75

C. — *Services ordinaires et services extraordinaires réunis.*

Recettes .	{	Services ordinaires.	fr. 333,051,945 88	{	346,666,785 94
		— extraordinaires	13,614,840 06		
Dépenses .	{	Services ordinaires.	fr. 314,284,491 09	{	355,593,911 90
		— extraordinaires	41,309,420 81		

Partant, l'excédent de dépenses pour 1888 est de. fr. 8,927,125 96

mais, en tenant compte de l'excédent de recettes constaté à la clôture de l'exercice 1887, conformément au projet de loi portant règlement du Budget de cet exercice, ci 17,125,494 94

Le résultat final, à la clôture de l'exercice 1888, se chiffre par un excédent de recettes de fr. 8,198,368 98

§ 4.

COMPARAISON

ENTRE LE BUDGET DE 1888, D'APRÈS LES VOTES LÉGISLATIFS, ET LES RÉSULTATS
QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DE L'EXERCICE.

On a vu que, d'après l'ensemble des dispositions législatives, le Budget de l'exercice 1888 paraissait devoir présenter un excédent de crédits de fr. 95,788,226 70

Le compte définitif, dont on vient d'analyser les résultats, n'offre qu'un excédent de dépenses de fr. 8,927,125 96 c.

Cette nouvelle situation résulte des causes ci-après :

1° Crédits à annuler sur ceux qui avaient été alloués par les Chambres. fr. 9,028,172 60

Il y a toutefois lieu d'en déduire les dépenses faites en sus de quelques allocations budgétaires, et pour la régularisation desquelles des crédits seront réclamés par la loi de compte, ci 1,252,934 02

De sorte que, dans leur ensemble, les crédits alloués laissent un excédent de fr. 7,795,238 58

2° Portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, transférées à l'exercice 1889, en vertu de l'article 50 de la loi de comptabilité . . . 357,610 69

3° Crédits pour des services extraordinaires transférés à ce même exercice, suivant l'article 5 de la loi du 28 mai 1888. 66,409,386 03

Fr. 74,542,235 30

4° Plus-value des recettes réalisées comparative-ment aux évaluations du Budget des Voies et Moyens, ci. 12,518,865 44

La situation résultant des prévisions du Budget de l'exercice 1888 s'étant ainsi modifiée à concurrence d'une somme de fr. 86,861,100 74

ce Budget présente, comme on vient de le dire, un excédent de dépenses de fr. 8,927,125 96

§ 3.

RÉSULTATS

DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS ET ARRÊTÉS DE 1830 A 1887 INCLUSIVEMENT.

A la suite des développements des recettes et des dépenses de l'exercice 1888, est inséré un tableau, sub. litt. Z, qui présente les résultats de la gestion financière de la Belgique, depuis le 1^{er} octobre 1830. La situation de chacun des Budgets des exercices clos de 1830 à 1887 y est retracée.

Les renseignements qu'il contient, et qui sont extraits des comptes définitifs de ces cinquante-huit exercices (tous ces comptes sont approuvés par la Législature), se résument de la manière suivante :

Les évaluations du Budget primitif des Voies et Moyens de ces exercices présentent un total de . fr. 9,472,616,586 59

Il y a lieu d'y ajouter :

1° Les produits nouveaux et les ressources supplémentaires créées par des lois spéciales. 145,104,385 55

2° Les ressources extraordinaires constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du Budget 251,939,048 48

3° Les fonds affectés à des dépenses spéciales. 1,565,242,411 61

Elles s'élèvent donc, en définitive, à 11,434,902,432 23

Les crédits accordés par les lois des Budgets primitifs des mêmes exercices montent ensemble à une somme de 9,590,726,887 31

A ces prévisions sont venus s'ajouter également :

1° Des crédits supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, qui, après déduction des annulations de crédits, se réduisent à. 423,443,399 75

2° Des crédits complémentaires alloués ou à allouer par les lois de compte, pour couvrir les dépenses faites en sus de quelques allocations budgétaires 43,372,147 25

3° Des crédits pour des services extraordinaires rattachés aux exercices dont il s'agit, ci 1,833,173,703 94

A REPORTER. . . . fr. 11,890,716,138 25 11,434,902,432 23

REPORT. . . fr. 11,890,716,138 25 11,434,902,432 23

Par contre, il faut retrancher les portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, et dont le transfert à l'exercice 1888 a eu lieu en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité, soit fr. 850,100 34

Les crédits applicables aux dépenses se sont donc élevés à une somme de 11,889,866,037 94

Comparées dans leur ensemble, les autorisations de dépenses ont excédé les recettes prévues de 454,963,605 71

Mais cette insuffisance était établie sur des prévisions.

En réalité, la comptabilité constate :

D'une part, que les recouvrements effectués se sont élevés à une somme de fr. 11,680,171,702 03 c^t et ont dépassé les évaluations de fr. 245,269,269 80

D'autre part, que les dépenses résultant des services faits ont été de fr. 11,663,046,207 09 c^t, et sont, par conséquent, restées au-dessous des crédits de 226,819,850 85

Il s'ensuit que les résultats ont dépassé les prévisions de fr. 472,089,100 63

Et qu'en définitive les Budgets clos ont laissé un excédent de recettes de fr. 17,125,494 94

Cet excédent de recettes a été, comme on l'a vu, transféré en recette extraordinaire à l'exercice 1888, comme résultat final des exercices précédents.

(42)

COMPTE DÉFINITIF
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1888.



BUDGET DE

Compte des recettes, à l'époque

INDICATION des états de développement des contributions et revenus publics	DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS DES RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.			
LITT. A.	IMPÔTS	Contributions directes, douanes et accises	116,527,100 »
— B.		Enregistrement et domaines.	50,322,000 »
— C.	PÉAGES	Enregistrement et domaines.	1,055,000 »
— D, E, F.		Chemins de fer, Postes, etc.	132,738,150 »
— F ^{bis} .		Trésorerie générale, etc.	500,000 »
— G.	CAPITAUX ET REVENUS.	Enregistrement et domaines	2,580,000 »
— H.		Chemins de fer, Postes, etc.	125,000 »
— I.		Prisons	275,000 »
— J.		Trésorerie générale, etc.	12,084,500 »
— K.	REBOURSEMENTS	Contributions directes, etc.	600,000 »
— L.		Enregistrement et domaines.	528,000 »
— M.		Prisons.	21,300 »
— N.		Trésorerie générale, etc.	2,209,709 »
TOTAUX. fr.			319,365,759 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
Intérêts à 3,75 p. c., du 1 ^{er} août 1887 jusqu'au 31 juillet 1888, sur le prix de 3,776,000 francs, dû par la ville d'Anvers en vertu de la convention du 19 janvier 1881, approuvée par la loi du 30 juin suivant			141,600 »
Acompte sur la somme de 3,776,000 francs formant le prix de vente des terrains du terre-plein de la citadelle du Nord et autres immeubles cédés à la ville d'Anvers. (Convention-loi des 19 janvier/30 juin 1881.)			3,031,400 »
Produit des terrains restés sans emploi, provenant des emprises faites pour la reconstruction des quais de l'Escaut, à Anvers.			20,000 »
Produit des terrains disponibles par suite de la suppression de places fortes			300,000 »
Somme due par la Société anonyme du Sud d'Anvers du chef d'intérêts illégalement compensés dans les décomptes avec l'État (1874 à 1879)			10,000 »
Prix de vente de terrains détachés de l'École vétérinaire			200,000 »
Produit d'autres aliénations d'immeubles			
Prix de vente de biens de cures. (Immeubles et rentes.)			
A REPORTER. fr.			3,703,000 »

L'EXERCICE 1888.

de la clôture de l'exercice.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif DU BUDGET.
	En 1888.	En 1889.	Total.		EXCÉDENT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENT des RECOURVEMENTS.	
119,471,389 56	114,155,896 28	5,202,159 09	119,358,055 37	113,554 19	»	2,830,935 37	119,358,055 37
53,870,294 24	53,285,449 21	259,450 47	53,524,899 68	554,594 56	»	3,202,899 68	53,524,899 68
1,158,624 11	1,155,669 38	22,954 75	1,158,624 11	»	»	103,624 11	1,158,624 11
141,689,442 74	137,128,926 27	3,501,705 95	140,630,720 22	1,058,722 52	»	7,892,570 22	140,630,720 22
100,000 »	100,000 »	»	100,000 »	»	240,000 »	»	100,000 »
2,816,957 53	2,694,581 66	47,606 71	2,741,988 37	74,049 16	»	161,988 57	2,741,988 37
87,148 »	87,148 »	»	87,148 »	»	57,852 »	»	87,148 »
286,000 58	80,662 04	202,655 35	285,315 97	2,684 41	»	8,315 97	285,315 97
12,480,475 08	10,544,415 30	1,898,891 83	12,445,507 15	45,165 95	»	558,807 15	12,445,507 15
658,909 44	625,175 38	55,750 06	658,909 44	»	»	58,909 44	658,909 44
737,941 11	407,516 40	71,059 66	478,576 06	259,365 05	49,423 94	»	478,576 06
22,984 »	22,984 »	»	22,984 »	»	»	1,684 »	22,984 »
2,017,405 91	1,565,417 53	»	1,565,417 53	455,988 38	646,291 47	»	1,565,417 53
335,412,550 10	321,831,640 05	11,220,505 85	333,051,945 88	2,360,604 22	935,567 41	14,610,754 29	333,051,945 88
141,600 »	141,600 »	»	141,600 »	»	»	»	141,600 »
»	»	»	»	»	3,031,400 »	»	»
49,914 47	49,914 47	»	49,914 47	»	»	29,914 47	49,914 47
429,614 96	386,350 67	6,568 89	592,919 56	36,695 40	»	92,919 56	592,919 56
349,759 35	»	»	»	349,759 35	»	»	»
32,174 11	32,174 11	»	32,174 11	»	»	22,174 11	32,174 11
151,800 54	148,941 29	2,859 25	151,800 54	»	44,408 31	»	151,800 54
3,791 15	3,791 15	»	3,791 15	»	»	»	3,791 15
1,158,654 58	762,771 69	9,428 14	772,199 83	386,454 75	3,075,808 31	145,008 14	772,199 83

BUDGET DE L'EXER

Compte des recettes, à l'époque

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.
REPORT. fr.	3,703,000 »
Produit de la vente d'arbres du domaine de Tervueren	6,300 »
Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique — Remboursements d'avances faites en exécution des lois des 23 août 1880 et 1 ^{er} août 1881.	»
Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut	170,584 »
Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux souscrites par l'État.	200,000 »
Avances faites pour compte des provinces et des communes dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	400,000 »
Remboursement de traitements d'activité avancés à des instituteurs communaux en cas de refus de paiement des communes. (Lois des 23 août 1880 et 1 ^{er} août 1881.)	»
Remboursement de traitements d'attente avancés à des instituteurs communaux mis en disponibilité par suppression d'emploi. (Loi du 31 décembre 1884)	
Fonds provenant du recouvrement d'avances faites aux provinces et aux communes pour construction et ameublement de maisons d'école. (Lois des 27 décembre 1884 et 24 juin 1885)	
Solde du produit de l'emprunt de 164,796,000 francs, à 4 p. o/o, autorisé par diverses lois. (Arrêté royal du 27 avril 1883. — Partie recouvrée en 1888.)	115 »
Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 3 1/2 p. o/o, 1 ^{re} série, émises en vertu de l'article 10 de la loi du 26 août 1885	1,022,746 »
Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 3 1/2 p. o/o, 2 ^e et 3 ^e séries, au capital nominal de 50 millions de francs. (Arrêté royal du 13 juin 1888. — Partie recouvrée en 1888.)	6,919,416 50
Produit de la réalisation d'obligations de la Dette publique à 3 1/2 p. o/o, émises pour le règlement du prix de la construction de chemins de fer.	2,560,000 »
TOTAUX. fr.	14,982,161 50
REPORT DES RESSOURCES ORDINAIRES. fr.	319,365,759 »
TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	354,347,920 50
Recette à l'exercice 1888 :	
De l'excédent de recettes constaté à la clôture de l'exercice 1887, conformément au projet de loi du règlement de cet exercice (état litt. Z)	17,125,494 94
	351,473,415 44

CICE 1888 (SUITE).

de la clôture de l'exercice.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		RÉSULTATS pour LE RÉGLEMENT définitif DU BUDGET.
	En 1888.	En 1889.	Total.		EXCÉDENT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENT des RECOURVEMENTS.	
1,158,654 58	762,771 69	9,428 14	772,199 83	386,454 75	3,075,808 31	145,008 14	772,199 83
6,442 20	6,442 20	"	6,442 20	"	"	142 20	6,442 20
375 "	375 "	"	375 "	"	"	375 "	375 "
170,584 "	170,584 "	"	170,584 "	"	"	"	170,584 "
471,902 84	197,103 11	"	197,103 11	274,799 73	2,896 89	"	197,103 11
527,550 62	370,201 99	"	370,201 99	157,348 63	29,798 01	"	370,201 99
106,585 41	51,605 06	"	51,603 06	a) 54,782 35	"	98,719 89	51,603 06
56,544 38	45,505 51	"	45,505 51	11,038 87			45,505 51
1,611 32	1,611 32	"	1,611 32	"			1,611 32
115 "	115 "	"	115 "	"			115 "
1,022,746 "	1,022,746 "	"	1,022,746 "	"	"	"	1,022,746 "
6,919,416 50	6,919,416 50	"	6,919,416 50	"	"	"	6,919,416 50
4,056,936 54	4,056,936 54	"	4,056,936 54	"	"	1,496,936 54	4,056,936 54
14,499,264 59	13,605,411 92	9,428 14	13,614,840 06	884,424 55	3,108,503 21	1,741,181 77	13,614,840 06
355,412,550 10	321,831,640 05	11,220,305 83	333,051,945 88	2,360,604 22	933,567 41	14,619,754 29	333,051,945 88
349,911,814 49	335,437,051 97	11,229,733 97	346,666,785 94	3,245,028 55	4,042,070 62	16,360,936 06	346,666,785 94
a) Articles annulés fr. 266 01					12,318,865 44		17,125,494 94
Sommes portées en surséance indéfinie 8,384 53							
Articles reportés. 49,131 81							365,792,280 88
fr. 54,782 35							

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des caféiers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1888.	En 1889.	Total.
SERVICE ORDINAIRE.					
<i>Dépenses sur les crédits transférés en vertu de l'ar- ticle 30 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>					
Exercice 1884.					
Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes . .	1,804 73	1,103 35	•	1,103 35	1,103 35
Exercice 1885.					
Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	24,314 50	157 25	•	157 25	157 25
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes . .	4,659 •	1,509 58	•	1,509 58	1,509 58
— de la Guerre.	965 •	•	•	•	•
Exercice 1886.					
Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	47,632 66	41,211 57	•	35,337 38	35,337 38
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes . .	3,199 60	•	•	•	•
Exercice 1887.					
Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	50,832 26	41,211 57	•	35,337 38	35,337 38
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes . .	10,000 •	•	•	•	•
— de la Guerre	•	•	•	•	•
Corps de la Gendarmerie	1,365 •	1,293 12	1,293 12	•	1,293 12
Total.	767,544 82	200,512 83	30,402 63	218,278 20	248,680 83

CICE 1888 (suite).

de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				Observations.
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédits.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1889, confor- mément à l'article 20 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1888.	
"	"	701,40	"	"	701 40	"	1,103 33	
"	"	24,157 25	"	"	"	24,157 25	157 25	
"	"	5,120 42	"	"	5,120 42	"	1,500 58	
"	"	965 "	"	"	"	965 "	"	
"	"	28,251 67	"	"	5,120 42	25,122 25	1,666 83	
5,874 19	"	6,421 09	"	"	992,80	5,428 20	41,211 57	
"	"	3,199 60	"	"	3,199 60	"	"	
5,874 19	"	9,620 69	"	"	4,192 40	5,428 20	41,211 57	
"	"	10,000 "	"	"	10,000 "	"	"	
41,852 "	"	25,040 05	"	"	3,266 62	21,773 41	207,300 17	
"	"	441,815 16	"	"	435,084 77	5,830 39	71,605 79	
"	"	104 02	"	"	104 02	"	10,313 75	
"	"	71 88	"	"	71,88	"	1,203 12	
41,852 "	"	477,051 00	"	"	440,428 10	27,003 80	220,512 83	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

INDICATION des vint de développement des dépenses.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — MOYENS constatés et ordonnancés au profit des trésoriers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
				En 1888.	En 1889.	Total.
	<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>					
— O.	Dettes publiques	97,828,501 97	96,607,467 61	80,953,900 70	15,353,426 44	96,307,327 14
	Liste civile	3,300,000 .	3,300,000 .	3,300,000 .	•	3,300,000 .
	Dotation de Son Altesse Royale le comte de Flandre . . .	200,000 .	200,000 .	200,000 .	•	200,000 .
— P.	Dotations. Sénat	105,000 .	79,228 03	69,000 .	10,228 95	79,228 93
	Chambre des Représentants .	704,065 .	635,076 99	515,055 76	120,021 23	635,076 99
	Cour des comptes	220,675 .	227,645 96	217,555 56	10,512 40	227,645 96
— Q.	Ministère de la Justice	15,853,555 .	16,021,640 30	11,482,576 99	4,526,597 97	16,009,174 96
— R.	— des Affaires Étrangères	2,421,520 .	2,575,194 07	2,103,019 12	229,047 88	2,332,067 .
— S.	— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	22,480,717 .	22,181,546 99	18,187,598 75	3,913,961 15	22,101,559 86
— T.	— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	17,027,521 29	16,266,194 46	10,310,809 23	5,840,553 45	16,151,162 68
— U.	— des Chemins de fer, Postes et Té- légraphes	88,545,003 21	88,496,095 68	33,964,763 15	54,480,010 71	88,444,782 84
— V.	— de la Guerre	46,047,570 .	46,007,990 76	5,867,972 70	40,080,782 82	45,948,755 52
— W.	Corps de la Gendarmerie	4,150,800 .	4,114,976 40	3,535,228 01	578,438 01	4,113,666 02
— X.	Ministère des Finances	15,605,805 66	15,472,454 52	5,621,871 63	9,857,506 59	15,459,378 22
— Y.	Non-Valeurs et Remboursements	1,656,500 .	1,964,484 06	422,367 .	1,557,875 77	1,960,240 77
		316,136,012 13	313,049,096 53	176,751,206 56	136,718,770 31	313,470,066 87

CICE 1888 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				Observations.
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1889, conformé- ment à l'article 50 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1888.	
100,140 47	"	1,229,605 10	8,660 74	8,660 74	1,216,275 10	13,420 "	96,607,467 61	
"	"	"	"	"	"	"	3,300,000 "	
"	"	"	"	"	"	"	200,000 "	
"	"	25,771 07	"	"	25,771 07	"	70,228 95	
"	"	68,988 01	"	"	68,988 01	"	635,076 90	
"	"	2,029 04	"	"	2,029 04	"	227,645 96	
12,465 54	"	288,146 56	456,253 86	456,253 86	282,909 06	5,237 50	16,021,640 30	
43,127 07	"	46,325 93	"	"	46,325 93	"	2,575,104 07	
70,987 13	"	299,170 01	"	"	299,170 01	"	22,181,546 99	
115,031 80	"	761,126 85	"	"	564,339 35	196,787 48	16,266,104 46	
51,312 84	"	404,009 68	355,102 15	355,102 15	384,148 74	19,860 94	88,496,095 68	
59,255 24	"	39,579 24	"	"	31,246 14	8,333 10	46,007,990 76	
1,310 58	"	35,825 60	"	"	6 27	35,817 33	4,114,976 40	
15,076 10	"	183,262 39	49,911 05	49,911 05	183,262 39	"	15,472,454 32	
4,245 29	"	35,022 16	363,006 22	363,006 22	35,022 16	"	1,964,484 06	
479,929 66	"	5,418,949 62	1,232,954 02	1,232,954 02	3,159,403 27	270,456 35	313,949,996 53	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1888.	Articles de l'arrêté royal du 4 juillet 1887.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 22 mars, 2, 31, 23 et 28 mai 1888.	MONTANT total des CRÉDITS par article.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1886.	de l'exercice 1887.			
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.					
			Ministère de la Justice.					
1	"	1a	Palais de Justice. — Travaux.	"	250 90	"	250 90	"
2	2	"	Construction de l'asile des hommes aliénés à Tournai.	"	"	150,000 "	150,000 "	150,000 "
5	"	5	Construction d'une maison d'arrêt à Verviers. . .	"	147,851 35	"	197,851 35	17,048 26
5a	1	"	Id. id.	"	"	50,000 "		"
			TOTAUX pour le Ministère de la Justice . . . fr.	"	148,102 34	200,000 "	348,102 34	167,048 26
			Ministère des Affaires Étrangères.					
4	"	6	Acquisition et appropriation d'un hôtel pour la légation de Belgique à Pékin	"	90,000 "	"	90,000 "	54,416 16
			TOTAUX pour le Ministère des Affaires Étrangères.	"	90,000 "	"	90,000 "	54,416 16
			Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.					
5	"	"	Subsides aux communes pour travaux d'hygiène dans les localités plus spécialement habitées par la classe ouvrière, pour les distributions d'eau potable, ainsi que pour travaux extraordinaires d'amélioration des cours d'eau non navigables ni flottables. (Loi du 22 mars 1888, <i>Moniteur</i> du 5 avril, n° 96.)	"	"	600,000 "	600,000 "	"
6	"	10	Nouvelles installations du Tir national.	115,635 75	"	"	507,442 73	115,599 31
6a	"	10a	Id. id.	"	201,807 "	"		196,822 35
6b	5	"	Id. id.	"	"	100,000 "		"
			TOTAUX. fr.	115,635 75	201,807 "	700,000 "	1,107,442 73	312,421 86

CICE 1888 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS <i>restant à effectuer ou à justifier.</i>		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1888.	En 1889.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1889 en vertu de l'art. 5 de la loi du 28 mai 1888.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1888.	
"	"	"	"	"	250 09	"	250 09	"	
150,000 "	"	150,000 "	"	"	"	"	"	150,000 "	
17,048 26	"	17,048 26	"	"	150,805 09	"	150,805 09	17,048 26	
"	"	"	"	"	50,000 "	"	50,000 "	"	
167,048 26	"	167,048 26	"	"	181,054 08	"	181,054 08	167,048 26	
54,416 16	"	54,416 16	"	"	55,583 84	"	55,583 84	54,416 16	
54,416 16	"	54,416 16	"	"	55,583 84	"	55,583 84	54,416 16	
"	"	"	"	"	600,000 "	"	600,000 "	"	
115,449 51	150 "	115,599 51	"	"	36 42	36 42	"	115,599 51	
190,146 19	6,676 56	196,822 55	"	"	94,984 45	"	94,984 45	196,822 55	
"	"	"	"	"	100,000 "	"	100,000 "	"	
505,595 50	6,826 56	512,421 86	"	"	795,020 87	36 42	794,984 45	512,421 86	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1888.	Articles de l'arrêté royal du 4 juillet 1887.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 22 mars, 2, 21, 23 et 28 mai 1888.	MONTANT total des CRÉDITS par article.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1886.	de l'exercice 1887.			
			<i>Service de l'instruction publique.</i>					
7	"	11a	Enseignement supérieur. — Construction et amélioration des locaux des universités	"	282,572 38	"	982,572 38	282,534 82
7a	4	"	Id. id.	"	"	700,000 "		181,267 32
8	"	12b	Enseignement moyen. — Construction et ameublement de locaux.	"	285,534 02	"	285,534 02	201,127 78
9	"	13a	Enseignement primaire. — Construction et ameublement de locaux	"	507,559 85	"	1,307,559 85	142,890 57
9a	6	"	Id. id.	"	"	800,000 "		17,000 "
10	"	14a	Université de Liège. — Appareils et collections pour les cours pratiques.	22,168 62	"	"	22,168 62	22,167 71
11	5	"	Universités de Liège et de Gand. — Appareils et collections pour les cours pratiques	"	"	22,000 "	22,000 "	10,444 36
12	"	12a	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	"	162,912 91	"	562,912 91	162,873 11
12a	"	"	Id. id.	"	"	400,000 "		241,810 04
			TOTAUX. fr.	22,168 62	1,328,570 16	1,922,000 "	3,272,747 78	1,232,116 31
			TOTAUX pour le Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique fr.	137,804 35	1,620,386 16	2,622,000 "	4,380,100 51	1,544,838 17
			<i>Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.</i>					
			<i>Lettres et sciences.</i>					
13	7	"	Acquisitions de manuscrits de la bibliothèque Phillips, à Cheltenham	"	"	70,000 "	70,000 "	58,874 94
			<i>Beaux-Arts.</i>					
14	"	21a	Exposition universelle d'Anvers	25,454 83	"	"	25,454 83	6,735 48
15	"	"	Subsides aux producteurs belges qui prendront part à l'Exposition internationale de Paris. (Loi du 21 mai 1888, <i>Moniteur</i> des 18-19, n° 149-150.)	"	"	600,000 "	600,000 "	500,000 "
			TOTAUX. fr.	25,454 83	"	600,000 "	625,454 83	506,735 48
			<i>Agriculture.</i>					
16	"	"	Organisation d'un concours de culture et d'animaux reproducteurs; allocations de subsides ou de primes et de prix. (Loi du 2 mai 1888, 2°, <i>Moniteur</i> , du 5, n° 125.)	"	"	200,000 "	200,000 "	200,000 "

CICE 1888 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1888.	En 1889.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1889 en vertu de l'art. 5 de la loi du 28 mai 1888.	CRÉDITS DÉFENSIFS de l'exercice 1888.	
282,534 82	"	282,534 82	"	"	57,56	"	57,56	282,534 82	
145,086 87	6,180 45	151,267 32	"	"	548,732 68	"	548,732 68	151,267 32	
196,127 78	5,000 "	201,127 78	"	"	84,406 24	"	84,406 24	201,127 78	
139,872 57	5,018 "	142,890 57	"	"	454,669 28	"	454,669 28	142,890 57	
17,000 "	"	17,000 "	"	"	785,000 "	"	785,000 "	17,000 "	
22,167 71	"	22,167 71	"	"	0 01	0 91	"	22,167 71	
10,052 56	412 "	10,444 56	"	"	11,555 64	"	11,555 64	10,444 56	
162,839 79	33 52	162,873 11	"	"	39,80	"	39 80	162,873 11	
225,846 75	17,276 89	241,123 64	687 "	"	158,189 36	"	158,189 56	241,810 64	
1,199,508 65	51,020 66	1,251,429 31	687 "	"	2,040,631 47	0 91	2,040,630 56	1,252,116 31	
1,505,104 15	58,747 02	1,543,851 17	687 "	"	2,855,652 54	37,35	2,855,615 01	1,544,558 17	
57,785 94	1,089 "	58,874 94	"	"	11,125 06	"	11,125 06	58,874 94	
6,735 48	"	6,735 48	"	"	18,719 35	18,719 35	"	6,735 48	
300,000 "	"	300,000 "	"	"	300,000 "	"	300,000 "	300,000 "	
306,735 48	"	306,735 48	"	"	518,719 35	18,719 35	300,000 "	306,735 48	
200,000 "	"	200,000 "	"	"	"	"	"	200,000 "	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1888.	Articles de l'arrêté royal du 4 juillet 1887.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 22 mars, 2, 11, 23 et 25 mai 1888.	MONTANT total des CRÉDITS par article.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — D MOI T S constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'État.
				de l'exercice 1886.	de l'exercice 1887.			
			<i>Routes et bâtiments civils.</i>					
17	"	22a	Construction de routes, raccordements de routes aux chemins de fer de l'État, de compagnies, et aux canaux, subsides (engagements pris envers les communes antérieurement à 1881); redressement et amélioration des routes; établissement à l'ancien Champ des manœuvres de Bruxelles d'un parc public destiné à former le complément du monument commémoratif des fêtes jubilaires de 1880; construction et reconstruction de ponts, subsides, rachat de ponts concédés	50 01	"	"		45 06
17a	"	22b	Id. id.	"	443,554 74	"		442,257 88
17b			A. Raccordement de routes aux chemins de fer de l'État ou de compagnies et aux canaux; construction, redressement et amélioration de routes; raccordement des boulevards Léopold II et d'Anvers, à Bruxelles; établissement à l'ancien Champ des manœuvres de Bruxelles d'un parc public destiné à former le complément du monument commémoratif des fêtes jubilaires de 1880; subsides (engagements pris envers les communes antérieurement à 1881)	"	"	1,250,000	2,643,605 35	740,997 28
17c			B. Construction, reconstruction et restauration de ponts; subsides	"	"	450,000	"	288,832 52
17d	"	"	Rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats ou de la suppression de péages. (Loi du 2 mai 1888, 1 ^o , <i>Moniteur</i> du 5, n ^o 126.)	"	"	500,000	"	18,000 34
18	"	24	Agrandissement de l'hôtel du gouvernement provincial à Gand	"	217,000	"	217,000	214,774 67
19	9	"	Hôtel du gouvernement provincial, à Bruges; reconstruction des bâtiments incendiés; agrandissement et construction de locaux pour le service de l'administration des postes et télégraphes	"	"	250,000	250,000	118,950 "
20	"	26a	Déplacement de l'Observatoire royal de Bruxelles.	7,909 57	"	"	"	7,909 57
20a	"	26b	Id. id.	"	500,000	"	802,909 57	78,713 84
20b	10	"	Id. id.	"	"	495,000	"	"
21	"	27a	Locaux pour l'enseignement normal primaire.	100,000	"	"	100,000	67,467 50
22	"	28a	Palais de la Nation; reconstruction des bâtiments incendiés	11 83	"	"	139,527 96	11 83
22a	"	28b	Id. id.	"	139,516 13	"	"	139,516 13
23	"	29a	Agrandissement des Ministères; transfert du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	"	83,688 94	"	585,6 88 94	83,688 94
23a	11	"	Id. id.	"	"	500,000	"	50,153 84
A REPORTER. . . . fr.				107,972 01	1,183,759 81	3,445,000	4,736,731 82	2,237,322 09

CICE 1888 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1888.	En 1889.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1889 en vertu de l'art. 3 de la loi du 28 mai 1888.	CRÉDITS de l'exercice 1888.	
40 87	4 79	45 66	"	"	4 95	4 95	"	45 66	
441,519 38	715 10	442,234 48	25 40	"	1,296 86	"	1,296 86	442,257 88	
728,281 75	12,254 08	740,535 83	461 45	"	509,002 72	"	509,002 72	740,997 28	
285,252 52	5,600 "	288,852 52	"	"	161,107 48	"	161,167 48	288,832 52	
18,000 54	"	18,000 54	"	"	481,999 66	"	481,999 66	18,000 54	
214,774 67	"	214,774 67	"	"	2,225 35	"	2,225 35	214,774 67	
118,950 "	"	118,950 "	"	"	151,050 "	"	151,050 "	118,950 "	
7,909 57	"	7,909 57	"	"	"	"	"	7,909 57	
78,608 59	105 25	78,713 84	"	"	221,286 16	"	221,286 16	78,713 84	
"	"	"	"	"	495,000 "	"	495,000 "	"	
67,467 59	"	67,467 59	"	"	52,552 41	52,552 41	"	67,467 59	
11 85	"	11 85	"	"	"	"	"	11 85	
159,516 15	"	159,516 15	"	"	"	"	"	159,516 15	
85,688 94	"	85,688 94	"	"	"	"	"	85,688 94	
56,155 84	"	56,155 84	"	"	465,844 16	"	465,844 16	56,155 84	
2,220,158 02	10,679 22	2,256,837 24	484 85	"	2,409,409 75	52 557 56	2,466,872 57	2,257,522 09	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1888.	Articles de l'arrêté royal du 4 juillet 1887.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 22 mars, 2, 21, 23 et 28 mai 1888.	MONTANT total des CRÉDITS par article.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.
				de l'exercice 1886.	de l'exercice 1887.			
			REPORT. . . . fr.	107,972 01	1,185,759 81	5,445,000 "	4,736,731 82	2,237,522 09
24	19	"	Reconstruction et restauration des bâtiments incendiés du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	"	"	100,000 "	100,000 "	84,160 10
25	"	51	Palais des beaux-arts	26,577 99	"	"	"	26,559 95
25a	12	"	Id. Peinture décorative de la grande salle.	"	"	125,000 "	108,538 54	340 "
25b	"	51a	Id. Transfert du musée ancien.	"	16,760 35	"	"	12,516 74
26	"	52	Construction d'un musée des beaux-arts à Anvers.	"	86,000 "	"	172,000 "	86,000 "
26a	15	"	Id. id.	"	"	86,000 "	"	"
27	"	55a	Transfert du Musée d'histoire naturelle dans les bâtiments du Parc Léopold	164,615 37	"	"	284,615 37	105,143 75
27a	"	55b	Id. id.	"	100,000 "	"	"	"
28	"	54	Musée d'histoire naturelle. — Mobilier	"	50,000 "	"	50,000 "	"
29	"	55	Transfert du Musée d'antiquités	"	56,928 16	"	56,928 16	48,143 72
30	"	56	Établissement d'un musée d'art monumental et industriel à Bruxelles. — Construction. — Participation de l'État dans les frais du grand concours industriel de 1888. — Raccordement au chemin de fer de l'État	"	1,211,526 85	"	1,761,526 85	1,211,465 54
30a	15	"	Musée d'art monumental et industriel à Bruxelles. — Construction, sauf la construction centrale.	"	"	550,000 "	"	487,140 61
31	"	57	Bibliothèque royale. — Établissement d'un plancher et de rayons en fer; transformation intérieure de l'aile droite.	75,000 "	"	"	210,000 "	"
31a	"	57a	Id. id.	"	75,000 "	"	"	"
31b	20	"	Bibliothèque royale. — Appropriation des locaux délaissés par le musée de l'industrie	"	"	60,000 "	"	"
32	"	59	Bâtiments de l'ancien Champ des manœuvres à Bruxelles	"	110,000 "	"	"	110,000 "
32a	14	"	Id. Parachèvement de la galerie circulaire	"	"	250,000 "	360,000 "	201,857 27
33	"	41	Construction de l'hôtel des postes et télégraphes à Bruxelles	252,252 55	"	"	"	252,164 98
33a	"	41a	Id. id.	"	500,000 "	"	1,252,252 55	490,381 40
33b	17	"	Id. id.	"	"	500,000 "	"	30,651 40
34	"	45	Conservatoire royal de musique de Liège	48,440 "	"	"	115,000 "	48,440 "
34a	"	45a	Id. id.	"	66,560 "	"	"	66,560 "
35	21	"	Id. id. de Bruxelles.	"	"	30,000 "	30,000 "	"
36	"	41	Palais de Justice. — Travaux de peinture	"	40,000 "	"	40,000 "	36,000 "
37	16	"	Restauration du Steen, à Anvers. — Subside	"	"	40,000 "	40,000 "	15,335 35
			A REPORTER. . . . fr.	674,857 92	5,406,535 17	5,186,000 "	9,357,303 09	5,556,058 77

CICE 1888 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1888.	En 1889.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1889 en vertu de l'art. 5 de la loi du 28 mai 1888.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1888.	
2,220,158 02	16,879 22	2,236,837 24	484 85	•	2,499,409 73	32,557 36	2,466,872 37	2,237,322 09	
84,160 10	•	84,160 10	•	•	15,839 90	•	15,839 00	84,160 10	
26,359 95	•	26,359 95	•	•	218 04	218 04	•	26,359 95	
340 •	•	340 •	•	•	124,600 •	•	124,600 •	340 •	
12,516 74	•	12,516 74	•	•	4,243 61	•	4,243 61	12,516 74	
86,000 •	•	86,000 •	•	•	•	•	•	86,000 •	
•	•	•	•	•	86,000 •	•	86,000 •	•	
55,057 06	50,108 69	105,145 75	•	•	59,471 62	59,471 62	•	105,145 75	
•	•	•	•	•	100,000 •	•	100,000 •	•	
•	•	•	•	•	50,000 •	•	50,000 •	•	
47,943 72	200 •	48,143 72	•	•	8,784 41	•	8,784 44	48,143 72	
1,211,403 34	•	1,211,403 34	•	•	63 51	•	63 51	1,211,403 34	
487,140 61	•	487,140 61	•	•	62,859 39	•	62,859 39	487,140 61	
•	•	•	•	•	75,000 •	75,000 •	•	•	
•	•	•	•	•	75,000 •	•	75,000 •	•	
•	•	•	•	•	60,000 •	•	60,000 •	•	
110,000 •	•	110,000 •	•	•	•	•	•	110,000 •	
201,857 27	•	201,857 27	•	•	48,142 73	•	48,142 73	201,857 27	
252,164 98	•	252,164 98	•	•	87 57	87 57	•	252,164 98	
499,298 57	82 92	499,381 49	•	•	618 51	•	618 51	499,381 49	
28,151 40	2,500 •	30,651 40	•	•	469,368 60	•	469,368 60	30,651 40	
48,440 •	•	48,440 •	•	•	•	•	•	48,440 •	
66,560 •	•	66,560 •	•	•	•	•	•	66,560 •	
•	•	•	•	•	30,000 •	•	30,000 •	•	
36,000 •	•	36,000 •	•	•	4,000 •	•	4,000 •	36,000 •	
13,333 33	•	13,333 33	•	•	26,606 67	•	26,606 67	13,333 33	
5,486,905 09	60,508 85	5,556,473 92	484 85	•	3,800,434 32	107,314 50	3,693,119 73	5,556,958 77	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1888.	Articles de l'arrêté royal du 4 juillet 1887.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 22 mars, 2, 31, 23 et 28 mai 1888.	MONTANT total des crédits par article.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.
				de l'exercice 1886.	de l'exercice 1887.			
			REPORT. . . . fr.	674,857 92	5,496,535 17	5,186,000	9,357,595 09	5,556,958 77
38	"	45	École vétérinaire de Cureghem. — Lazarets en fer démontables	"	30,000	"	30,000	"
39	"	46	Acquisition d'une propriété formant enclave dans la forêt de Soignes	"	124,000	"	124,000	123,120
40	"	"	Acquisition de constructions environnant l'ancien château des Comtes de Flandre. (Loi du 14 août 1887 § 5.)	"	30,000	"	110,000	"
40a	18	"	Id. et part de l'État dans l'acquisition de la 2 ^e partie du château proprement dit.	"	"	80,000		"
			TOTAUX. . . . fr.	674,857 92	5,680,535 17	5,266,000	9,621,503 09	5,680,078 77
			<i>Travaux hydrauliques.</i>					
41	"	47a	Meuse. — Expropriations et travaux	700,000	"	"	2,100,000	700,000
41a	"	47b	Id. id.	"	700,000	"		5,067 24
41b	22	"	Id. Reconstruction d'ouvrages d'art.	"	"	700,000	"	"
42	"	48	Sambre. — Expropriations et travaux	180	"	"	98,417 75	180
42a	"	48a	Id. canalisée. — Expropriations et travaux.	"	98,257 75	"		12,861 85
43	"	49a	Ourthe. — Expropriations et travaux.	125,000	"	"	325,600	17,052 68
43a	"	49b	Id. id.	"	200,000	"		"
44	"	50	Escaut. — Expropriations et travaux	477,423 50	"	"	2,177,423 50	477,285 80
44a	"	50a	Id. id.	"	1,000,000	"		265,022 21
44b	25	"	Id. id.	"	"	700,000	"	"
45	"	51a	Ruisseau de l'Espierres. — Expropriations et travaux	"	30,000	"	30,000	1,283 69
46	"	52a	Haine. — Expropriations et travaux	50,000	"	"	159,500	48,465 50
46a	26	"	Id. Expropriations et travaux d'amélioration.	"	"	109,500		"
47	"	53a	Dendre. — Expropriations et travaux	"	222,418 84	"	222,418 84	59,523 12
48	"	54a	Rupel. — Expropriations et travaux.	117,988 79	"	"	117,988 79	"
49	"	55a	Senne et Dyle. — Travaux et expropriations	100,000	"	"	1,000,000	99,970
49a	"	55b	Id. id.	"	500,000	"		363,916 21
49b	27	"	Id. id.	"	"	400,000	"	"
			A REPORTER. . . . fr.	1,570,592 00	2,750,050 50	1,909,500	6,250,748 68	2,030,628 37

CICE 1888 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1888.	En 1889.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1889 en vertu de l'art. 3 de la loi du 23 mai 1888.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1888.	
5,486,905 00	69,568 85	5,556,473 92	484 85	•	3,800,434 32	167,314 59	3,633,119 73	5,556,058 77	
•	•	•	•	•	30,000 •	•	30,000 •	•	
123,120 •	•	123,120 •	•	•	880 •	•	880 •	123,120 •	
•	•	•	•	•	30,000 •	•	30,000 •	•	
•	•	•	•	•	80,000 •	•	80,000 •	•	
5,610,025 09	69,568 85	5,679,593 92	484 85	•	3,941,314 32	167,314 59	3,773,999 73	5,680,078 77	
699,566 •	425 •	699,991 •	9 •	•	•	•	•	700,000 •	
2,692 21	2,375 03	5,067 24	•	•	694,932 76	•	694,932 76	5,067 24	
•	•	•	•	•	700,000 •	•	700,000 •	•	
180 •	•	180 •	•	•	•	•	•	180 •	
12,861 85	•	12,861 85	•	•	85,375 92	•	85,375 92	12,861 85	
17,046 98	5 70	17,052 68	•	•	107,947 32	107,947 32	•	17,052 68	
•	•	•	•	•	200,000 •	•	200,000 •	•	
474,349 87	2,694 82	477,044 69	241 20	•	137 41	137 41	•	477,285 89	
206,725 71	58,296 50	265,022 21	•	•	754,977 79	•	754,977 79	265,022 21	
•	•	•	•	•	700,000 •	•	700,000 •	•	
1,283 69	•	1,283 69	•	•	28,716 31	•	28,716 31	1,283 69	
45,389 65	3,069 55	48,459 20	6 30	•	1,534 50	1,534 50	•	48,465 50	
•	•	•	•	•	109,500 •	•	109,500 •	•	
35,310 20	•	35,310 20	4,212 92	•	182,895 72	•	182,895 72	35,323 12	
•	•	•	•	•	117,988 79	117,988 79	•	•	
99,970 •	•	99,970 •	•	•	30 •	30 •	•	99,970 •	
358,325 48	5,086 40	363,411 97	304 24	•	136,083 70	•	136,083 70	363,916 21	
•	•	•	•	•	400,000 •	•	400,000 •	•	
1,053,701 62	71,053 00	2,025,054 71	4,973 06	•	4,200,120 31	227,038 02	3,972,482 29	2,030,028 37	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1887.	Articles de l'exercice total du 4 juillet 1887.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 22 mars, 2, 24, 25 et 28 mai 1888.	MONTANT total des CRÉDITS par article.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1886.	de l'exercice 1887.			
			REPORT. . . . fr.	1,570,592 09	2,750,656 69	1,909,500 "	6,230,748 68	2,030,628 37
50	"	56	Petite Senne. — Travaux d'amélioration de l'écoulement des eaux de la Senne de l'amont vers l'aval de la ville de Bruxelles	475 55	"	"	475 55	"
51	"	59	Démer. — Expropriations et travaux.	"	220,590 95	"	520,590 95	85,963 55
51a	28	"	Id. id.	"	"	100,000 "		"
52	"	60a	Barrage de la Gileppe. — Expropriations	235 28	"	"	235 28	"
53	"	63a	Yser. — Expropriations et travaux.	"	44,504 48	"	114,504 48	105 "
53a	34	"	Id. id.	"	"	70,000 "		"
54	"	64b	Lys — Expropriations et travaux	"	74,027 54	"	74,027 54	13,496 70
55	"	65	Canal de dérivation de la Lys. — Expropriations et travaux	42,089 79	"	"	217,089 79	42,089 79
55a	"	65a	Id. id.	"	175,000 "	"		110,567 70
56	"	66a	Canal de la Lys à l'Yperlée. — Expropriations et travaux	500,000 "	"	"	900,000 "	141,098 07
56a	"	66b	Id. id.	"	200,000 "	"		"
56b	29	"	Id. id.	"	"	200,000 "	"	"
57	"	67	Canal de Roulers à la Lys — Expropriations et travaux	321 27	"	"	115,321 27	521 27
57a	"	67a	Id.	"	25,000 "	"		24,910 "
57b	30	"	Id.	"	"	90,000 "	"	2,972 58
58	"	68a	Canaux de Liège à Anvers. — Expropriations et travaux	"	85,539 71	"	342,175 38	85,539 71
58a	24	"	Id.	"	"	250,000 "		89,678 55
58b	"	"	Id. Procès Bottin. (Loi du 14 août 1887, § 3.)	"	6,835 67	"	"	403 63
59	"	69a	Canaux houillers. — Expropriations et travaux	3,886,472 37	"	"	4,879,138 04	1,083,091 44
59a	"	69b	Id.	"	992,665 67	"		"
60	"	70a	Canal de Gand à Terneuzen. — Expropriations et travaux	160,000 "	"	"	1,560,000 "	160,000 "
60a	32	"	Id.	"	"	1,400,000 "		236,828 47
61	"	71a	Canal de Selzaete à la mer du Nord. — Expropriations et travaux	35,046 40	"	"	113,046 40	13,582 59
61a	"	71b	Id.	"	50,000 "	"		"
61b	31	"	Id.	"	"	50,000 "	"	"
62	36	"	Canal de Bruges à Heyst et port de Heyst. — Études.	"	"	50,000 "	50,000 "	"
			A REPORTER. . . . fr.	6,105,232 75	4,624,620 61	4,009,500 "	14,917,353 56	4,121,077 22

CICE 1888 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1888.	En 1889.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1889 en vertu de l'art. 8 de la loi du 28 mai 1883.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1888.	
1,955,701 62	71,955 09	2,025,654 71	4,975 66	"	4,200,120 51	227,638 02	3,972,482 20	2,050,628 37	
"	"	"	"	"	475 55	475 55	"	"	
85,965 55	"	85,965 55	"	"	154,627 40	"	154,627 40	85,965 55	
"	"	"	"	"	100,000 "	"	100,000 "	"	
"	"	"	"	"	235 28	235 28	"	"	
"	105 "	105 "	"	"	44,599 48	"	44,599 48	105 "	
"	"	"	"	"	70,000 "	"	70,000 "	"	
15,496 70	"	15,496 70	"	"	60,530 84	"	60,530 84	15,496 70	
42,089 79	"	42,089 79	"	"	"	"	"	42,089 79	
110,452 70	135 "	110,587 70	"	"	64,452 50	"	64,452 50	110,567 70	
139,965 57	1,152 50	141,098 07	"	"	358,901 93	358,901 93	"	141,098 07	
"	"	"	"	"	200,000 "	"	200,000 "	"	
"	"	"	"	"	200,000 "	"	200,000 "	"	
521 27	"	521 27	"	"	"	"	"	521 27	
24,910 "	"	24,910 "	"	"	90 "	"	"	24,910 "	
2,972 58	"	2,972 58	"	"	87,027 62	"	87,027 62	2,972 58	
85,559 71	"	85,559 71	"	"	"	"	"	85,559 71	
89,678 55	"	89,678 55	"	"	160,321 45	"	160,321 45	89,678 55	
405 65	"	405 65	"	"	6,432 04	"	6,432 04	405 65	
1,016,057 05	67,054 41	1,083,091 44	"	"	2,805,580 93	2,805,580 93	"	1,083,091 44	
"	"	"	"	"	992,665 67	"	992,665 67	"	
160,000	"	160,000 "	"	"	"	"	"	160,000 "	
256,828 47	"	256,828 47	"	"	1,165,171 53	"	1,165,171 53	256,828 47	
12,586 54	1,196 25	13,582 59	"	"	19,465 81	19,465 81	"	13,582 59	
"	"	"	"	"	50,000 "	"	50,000 "	"	
"	"	"	"	"	50,000 "	"	50,000 "	"	
"	"	"	"	"	50,000 "	"	50,000 "	"	
5,974,547 51	141,556 25	4,116,103 56	4,975 66	"	10,790,276 14	5,410,095 52	7,586,180 62	4,121,077 22	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget ordinaire de 1888.	Articles de l'arrêté royal du 4 juillet 1887.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 22 mars, 9, 31, 23 et 28 mai 1888.	MONTANT total des crédits par article.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat
				de l'exercice 1886.	de l'exercice 1887.			
			REPORT. . . . fr.	0,163,252 75	4,024,620 61	4,099,500 »	14,017,355 36	4,121,077 22
63	•	73	Port de Nieuport. — Travaux.	46,556 24	•	•	446,556 24	46,130 03
63a	57	•	Id. Expropriations et travaux d'amélioration.	•	•	400,000 »		•
64	•	74a	Installations maritimes d'Anvers. — Expropriations et travaux.	•	1,000,000 •	•	1,160,000 •	171,505 66
64a	35	•	Id.	•	•	160,000 »		450 •
65	•	75a	Port d'Ostende. — Agrandissement du bassin d'échouage.	53,200 15	•	•	55,200 13	38,441 •
66	•	76a	Port d'Ostende. — Travaux d'amélioration de l'avant-port et de la navigation vers Bruges. — Expropriations.	•	90,651 •	•	90,651 •	47,780 99
67	•	•	Port d'Ostende. — Travaux à exécuter pour l'exploitation du service des paquebots-poste de l'Etat. (Loi du 14 août 1887, § 2).	•	998,164 50	•	2,498,164 50	957,690 35
67a	35	•	Id.	•	•	1,500,000 •		75,000 •
68	•	77	Côtes. — Expropriations et travaux.	•	80,000 •	•	80,000 •	•
69	•	78	Marégraphes. — Expropriations et travaux.	•	9,904 90	•	9,904 90	284 47
70	58	•	Établissement de lignes télégraphiques le long des voies navigables.	•	•	25,000 •	25,000 •	2,515 55
			TOTAUX. . . . fr.	6,292,089 12	6,805,541 01	6,184,500 •	19,280,830 15	5,460,855 25
			<i>Chemins de fer en construction.</i>					
71	59	•	Lignes de la convention-loi des 51 janvier/15 mars 1873.	•	•	15,000 •	15,000 •	5,658 17
72	•	81a	Lignes de la convention-loi des 1 ^{er} /26 juin 1877.	537,948 80	•	•	537,948 80	•
73	•	85a	Lignes de la convention-loi des 21 juillet/25 août 1885.	•	1,563,606 63	•	3,613,606 65	1,563,606 63
73a	40	•	Id.	•	•	2,050,000 •		673,026 55
74	•	84	Waulin à Anseremme. (Loi du 25 août 1885).	971,753 38	•	•	2,471,735 38	21,079 33
74a	•	84a	— et communauté avec la ligne de Namur à Givet entre Anseremme et Anbée ou Yvoir.	•	1,000,000 •	•		•
74b	41	•	Id. id.	•	•	500,000 •	•	•
75	•	85a	Ceinture de Bruxelles.	4,016 26	•	•	84,048 90	4,016 26
75a	•	85b	Id.	•	80,032 64	•		65,494 03
			A REPORTER. . . . fr.	1,513,698 44	2,643,639 27	2,565,000 •	6,722,357 71	2,332,880 77

CICE 1888 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1888.	En 1889.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1889 en vertu de l'art. 5 de la loi de 23 mai 1885.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1888.	
5,974,547 51	141,556 25	4,110,103 50	4,075 66	"	10,796,276 14	5,410,095 52	7,586,180 62	4,121,077 92	
52,716 63	13,413 40	46,130 03	"	"	426 21	426 21	"	46,130 03	
"	"	"	"	"	400,000 "	"	400,000 "	"	
171,555 66	150 "	171,505 66	"	"	828,494 54	"	828,494 54	171,505 66	
450 "	"	450 "	"	"	159,550 "	"	159,550 "	450 "	
38,441 "	"	38,441 "	"	"	14,759 15	14,759 15	"	38,441 "	
47,780 99	"	47,780 99	"	"	42,870 01	"	42,870 01	47,780 99	
957,690 35	"	957,690 35	"	"	40,474 15	"	40,474 15	957,690 35	
"	75,000 "	75,000 "	"	"	1,425,000 "	"	1,425,000 "	75,000 "	
"	"	"	"	"	80,000 "	"	80,000 "	"	
264 47	"	264 47	"	"	9,640 45	"	9,640 45	264 47	
2,515 53	"	2,515 53	"	"	22,484 47	"	22,484 47	2,515 53	
5,225,761 94	250,119 65	5,455,881 59	4,075 66	"	15,819,074 88	5,425,280 86	10,594,694 02	5,460,855 25	
5,473 22	184 95	5,658 17	"	"	9,341 83	"	9,341 83	5,658 17	
"	"	"	"	"	537,948 80	537,948 80	"	"	
1,563,606 65	"	1,563,606 65	"	"	"	"	"	1,563,606 65	
672,226 35	800 "	673,026 35	"	"	1,376,973 65	"	1,376,973 65	673,026 35	
18,693 02	2,386 31	21,079 33	"	"	950,654 05	950,654 05	"	21,079 33	
"	"	"	"	"	1,000,000 "	"	1,000,000 "	"	
"	"	"	"	"	500,000 "	"	500,000 "	"	
4,016 26	"	4,016 26	"	"	"	"	"	4,016 26	
65,494 03	"	65,494 03	"	"	14,538 61	"	14,538 61	65,494 03	
2,529,509 51	5,571 26	2,532,880 77	"	"	4,380,456 04	1,488,603 85	2,000,854 09	2,532,880 77	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1888.	Articles de l'arrêté royal du 4 juillet 1887.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 22 mars, 2, 21, 25 et 28 mai 1888.	MONTANT total des crédits par article.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1880.	de l'exercice 1887.			
			REPORT. . . . fr.	1,513,698 44	2,643,639 27	2,565,000	0,722,537 71	2,332,880 77
76	"	86a	Ambève.	546,559 59	"	"	"	546,559 59
76a	"	86b	Id.	"	1,200,000	"	2,046,559 59	1,200,000
76b	42	"	Id.	"	"	1,200,000	"	22,262 13
77	"	80a	Audenarde à Orroir. — Station d'Orroir. — Raccordement d'Orroir à Celles.	"	500,000	"	1,000,000	37,615 93
77a	43	"	Id.	"	"	500,000	"	"
78	"	"	Chemin de fer de ceinture à Liège. — Transaction Prévôt (loi du 14 août 1887, § 4).	"	6,808 64	"	6,808 64	4,541 35
79	44	"	Station de Braine-l'Alleud.	"	"	1,000	1,000	682 04
80	45	"	Gare industrielle de Tournai	"	"	15,000	15,000	"
			TOTAUX. fr.	2,060,258 03	4,350,447 91	4,281,000	10,691,705 94	4,144,542 71
			TOTAUX pour le Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics fr.	9,053,550 90	14,854,524 09	16,601,500	40,480,583 99	15,851,087 15
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.					
81	"	95a	Chemins de fer. — Voies et travaux	1,638,766 54	"	"	"	1,638,766 54
81a	"	95b	Id.	"	4,702,424 28	"	13,091,100 82	5,672,956 80
81b	46	"	Id.	"	"	6,750,000	"	578,044 24
82	"	96	Chemins de fer. — Traction et matériel.	373,771 71	"	"	"	373,771 71
82a	"	96a	Id.	"	2,000,000	"	5,888,771 71	1,511,874 39
82b	47	"	Id.	"	"	3,515,000	"	2,037,191 76
83	"	97a	Postes. — Construction de bâtiments pour bureaux.	"	100,000	"	"	100,000
83a	48	"	Id. Construction, agrandissement, restauration et appropriation de locaux.	"	"	170,000	270,000	62,075 82
84	"	98	Id. Construction de voitures-poste	"	28,576	"	28,576	400
85	"	99a	Télégraphes et téléphones	"	25,044 46	"	"	25,044 46
85a	49	"	Id. id., lignes nouvelles, bâtiments et appareils.	"	"	200,000	225,044 46	113,675 38
86	"	101	Marine. — Matériel divers	1,032 70	"	"	1,032 70	1,032 70
			A REPORTER. . . . fr.	2,013,570 95	6,856,044 74	10,635,000	19,504,615 69	10,134,833 80

CICE 1888 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1888.	En 1889.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1889 en vertu de l'art. 8 de la loi du 28 mai 1888.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1888.	
2,529,509 51	5,371 20	2,532,880 77	°	°	4,389,456 94	1,488,002 85	2,900,854 09	2,532,880 77	
546,550 09	29 50	546,550 59	°	°	°	°	°	546,550 59	
1,109,991 °	0 °	1,200,000 °	°	°	°	°	°	1,200,000 °	
14,044 65	8,217 48	22,262 13	°	°	1,177,737 87	°	1,177,737 87	22,262 13	
31,481 08	6,042 85	37,523 93	92 °	°	402,384 07	°	462,384 07	37,015 93	
°	°	°	°	°	500,000 °	°	500,000 °	°	
4,541 55	°	4,541 55	°	°	2,267 29	°	2,267 20	4,541 55	
682 04	°	682 04	°	°	317 06	°	317 06	682 04	
°	°	°	°	°	15,000 °	°	15,000 °	°	
4,126,780 62	17,670 09	4,144,450 71	92 °	°	6,547,163 23	1,488,002 85	5,058,560 38	4,144,542 71	
15,527,089 07	518,447 57	15,845,556 64	5,550 51	°	24,638,296 84	5,009,917 65	10,558,379 19	15,851,087 15	
1,658,152 28	454 02	1,658,606 30	160 24	°	°	°	°	1,658,766 54	
5,592,100 59	80,446 76	5,672,547 35	409 54	°	1,029,467 50	°	1,029,467 50	5,672,056 89	
515,460 45	62,215 86	575,676 31	2,367 95	°	6,171,955 76	°	6,171,955 76	578,044 24	
573,756 41	15 50	573,771 71	°	°	°	°	°	573,771 71	
1,477,057 52	54,816 87	1,511,874 59	°	°	488,125 61	°	488,125 61	1,511,874 59	
2,010,568 40	37,823 36	2,057,191 76	°	°	1,457,808 24	°	1,457,808 24	2,057,191 76	
100,000 °	°	100,000 °	°	°	°	°	°	100,000 °	
61,492 25	673 57	62,075 82	°	°	107,924 18	°	107,924 18	62,075 82	
400 °	°	400 °	°	°	28,176 °	°	28,176 °	400 °	
25,044 46	°	25,044 46	°	°	°	°	°	25,044 46	
105,616 40	8,058 92	113,675 38	°	°	86,324 62	°	86,324 62	113,675 38	
971 08	61 62	1,052 70	°	°	°	°	°	1,052 70	
9,907,529 00	224,566 28	10,151,896 18	2,937 71	°	9,369,781 80	°	9,369,781 80	10,154,853 80	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1888.	Articles de l'arrêté royal du 4 juillet 1887.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 22 mars, 2, 21, 23 et 28 mai 1888.	MONTANT total des crédits par article.	DÉPENSES résultant des services faits — DROIT constaté et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1886.	de l'exercice 1887.			
			REPORT. . . fr.	2,013,570 95	6,856,044 74	10,635,000	19,504,615 00	10,134,833 89
87	•	102a	Construction de deux paquebots pour le service de la ligne d'Ostende à Douvres.	557,314 25	•	•	•	557,314 25
87a	•	•	Construction d'un steamer destiné au transport des voyageurs entre Ostende et Douvres (loi du 14 août 1887, § 1 ^{er})	•	1,300,000	•	3,137,314 25	1,300,000 •
87b	51	•	Acquisition d'un steamer de grande vitesse pour le service d'Ostende à Douvres.	•	•	1,300,000	•	1,071,625 52
88	•	103	Construction d'un steamer pour le service entre Anvers et la Tête-de-Flandre	200,000	•	•	•	168,548 35
88a	50	•	Construction d'un 3 ^e bateau pour le service entre Anvers et la Tête-de-Flandre	•	•	200,000	400,000	•
89	•	104	Construction de deux bateaux-pilotes	22,568 50	•	•	•	22,568 50
89a	•	104a	Construction d'un bateau-pilote	•	65,000	•	87,568 50	13,843 66
90	•	105	Transformation d'un bateau-phare et installations nouvelles à bord de ce bateau	•	111,500	•	111,500	111,500 •
			TOTAUX pour le Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes fr.	2,773,455 79	8,552,544 74	12,135,000	23,240,998 53	15,500,251 06
			Ministère de la Guerre.					
91	•	106	Amélioration du casernement.	315,629 98	•	•	•	315,629 98
91a	•	106a	Id.	•	1,700,000	•	4,015,629 98	1,591,191 67
91b	58	•	Id.	•	•	2,000,000	•	365,000 •
92	•	107a	Remplacement des fronts intérieurs de la citadelle du Nord, à Anvers	•	1,000,000	•	•	922,451 42
92a	60	•	Id.	•	•	2,351,461 61	3,351,461 61	•
93	•	108	Achèvement du fort La Perle	4,252	•	•	4,252	•
94	•	109b	Fort de Rupelmonde.	•	819,222 52	•	819,222 52	545,218 10
95	•	110	Construction d'une redoute à Duffel.	143,545 98	•	•	143,545 98	135,320 87
96	•	115a	Achèvement du fort de Schooten.	504,637 48	•	•	•	504,637 48
96a	•	115b	Id.	•	617,836	•	1,532,473 48	617,836 •
96b	59	•	Id.	•	•	430,000	•	221,426 69
97	•	114	Ligne de la Meuse	•	7,024,782 51	•	10,924,782 51	1,598,571 65
97a	52	•	Id.	•	•	12,000,000	•	•
98	55	•	Route militaire	•	•	800,000	800,000	479,572 67
99	•	115	Armement du camp retranché.	•	941,227 08	•	941,227 08	546,987 08
100	54	•	Artillerie de place, etc.	•	•	2,700,000	2,700,000	226,414 60
101	55	•	Artillerie de campagne.	•	•	1,500,000	1,500,000	684,699 40
			A REPORTER . . . fr.	968,045 44	13,003,067 01	21,781,401 61	35,752,574 06	8,552,937 61

CICE 1888 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les DEPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1888.	En 1889.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1889 en vertu de l'art. 5 de la loi du 29 mai 1888.	CRÉDITS IMPRÉVUS de l'exercice 1888.	
9,907,320 90	224,566 28	10,131,886 18	2,037 71	.	9,369,781 80	.	9,369,781 80	10,134,835 89	
537,314 23	.	537,314 23	.	.	.	.	.	537,314 23	
1,300,000 .	.	1,300,000 .	.	.	.	.	.	1,300,000 .	
1,071,625 32	.	1,071,625 32	.	.	228,374 68	.	228,374 68	1,071,625 32	
163,800 .	4,748 35	168,548 35	.	.	31,451 65	31,451 65	.	168,548 35	
.	.	.	.	.	200,000 .	.	200,000 .	.	
22,568 59	.	22,568 59	.	.	.	.	.	22,568 59	
13,843 66	.	13,843 66	.	.	51,156 34	.	51,156 34	13,843 66	
111,500 .	.	111,500 .	.	.	.	.	.	111,500 .	
13,127,981 72	229,314 65	13,357,296 35	2,037 71	.	9,880,764 47	31,451 65	9,849,512 82	15,560,234 06	
315,629 91	1 07	315,629 98	.	.	.	.	.	315,629 98	
1,310,171 74	72,010 95	1,381,191 67	.	.	308,808 33	.	308,808 33	1,381,191 67	
.	365,000 .	365,000 .	.	.	1,635,000 .	.	1,635,000 .	365,000 .	
901,215 75	21,215 67	922,431 42	.	.	77,568 58	.	77,568 58	922,431 42	
.	.	.	.	.	2,351,461 61	.	2,351,461 61	.	
.	.	.	.	.	4,232 .	4,232 .	.	.	
543,218 10	.	543,218 10	.	.	276,004 22	.	276,004 22	543,218 10	
135,320 87	.	135,320 87	.	.	8,225 11	8,225 11	.	135,320 87	
504,637 48	.	504,637 48	.	.	.	.	.	504,637 48	
617,856 .	.	617,856 .	.	.	.	.	.	617,856 .	
221,426 69	.	221,426 69	.	.	208,573 31	.	208,573 31	221,426 69	
1,507,608 91	72,765 38	1,580,374 29	18,197 56	.	6,526,210 86	.	6,526,210 86	1,598,571 65	
.	.	.	.	.	12,000,000 .	.	12,000,000 .	.	
248,542 03	221,047 14	469,589 19	10,183 48	.	320,427 53	.	320,427 53	479,572 67	
526,166 98	20,820 10	546,987 08	.	.	394,240 .	.	394,240 .	546,987 08	
196,690 38	29,724 22	226,414 60	.	.	2,473,585 40	.	2,473,585 40	226,414 60	
678,273 85	6,425 37	684,699 40	.	.	815,300 60	.	815,300 60	684,699 40	
7,515,537 69	809,010 08	8,324,556 77	28,380 84	.	27,399,637 33	12,457 11	27,587,180 24	8,332,037 61	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget ordinaire de 1888.	Articles de l'arrêté royal du 4 juillet 1887.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 22 mars, 21, 23 et 28 mai 1888.	MONTANT total des CRÉDITS par article.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1886.	de l'exercice 1887.			
			REPORT. . . . fr.	968,043 44	13,005,067 91	21,781,401 01	35,752,574 96	8,552,937 01
102	61	"	Agrandissement du polygone de Brasschaet . .	"	"	750,000	750,000	915
103	"	119a	Voitures à bagages avec harnais; mousquetons pour lanciers, etc.	"	50,000	"	242,500	4,000
103a	57	"	Voitures à bagages et à vivres; voitures d'ambulance; mousquetons pour lanciers.	"	"	102,500	"	25,865 14
104	"	120	Habillement de la troupe	"	104,623 61	"	104,623 61	104,626 95
105	"	121	Armement de l'infanterie.	"	4,977,048 24	"	4,977,048 24	293,246 31
			TOTAUX pour le Ministère de la Guerre. . fr.	968,043 44	18,154,744 76	22,725,061 61	41,826,751 81	8,781,091 01
			Ministère des Finances.					
106	"	122a	Appropriation des places fortes démantelées . .	150,484 74	"	"	230,484 74	59,675 80
106a	62	"	Id.	"	"	100,000	"	"
107	"	125	Souscription d'annuités pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux	500,000	"	"	500,000	500,000
107a	"	"	Id.	"	"	200,000	"	91,860
108	"	"	Avances à ladite Société en vue de la formation d'un fonds de roulement.	"	"	1,500,000	1,500,000	800,000
109	"	127	Construction d'une embarcation dite « stationnaire » pour le service des douanes du port d'Anvers	"	10,936 05	"	10,936 05	225
110	64	"	Remboursement ou échange des titres de la Grande Compagnie du Luxembourg.	"	"	12,500	12,500	193 50
111	"	129	Loi du 10 janvier 1886, <i>Moniteur</i> du 15, n° 15. Art. 3. Revision des pensions civiles. . . .	6,124	"	"	6,124	"
112	"	"	Loi du 23 mai 1888, <i>Moniteur</i> , n° 151. — Revision des pensions militaires.	"	"	10,000	10,000	4 964 66
113	"	130	Loi du 17 mai 1886, <i>Moniteur</i> du 18, n° 138. Frais de transformation des pièces belges de 5 francs en monnaies divisionnaires.	645	"	"	645	"
114	"	131	Loi du 24 mai 1886, <i>Moniteur</i> du 30, n° 150. Avances à divers établissements industriels récemment détruits ou endommagés	55,000	"	"	55,000	"
115	"	132	Domaine de Tervueren	32,509 66	"	"	"	32,509 66
115a	"	152a	Id.	"	56,000	"	74,800 68	35,957 49
115b	63	"	Id.	"	"	6,300	"	6,300
116	"	153	Loi du 19 novembre 1886, <i>Moniteur</i> du 20, n° 324. Frais de confection de titres à 3 1/2 p. o/o. (Conversion du 4 o/o).	374,108 13	"	"	374,108 13	210,321 80
			TOTAUX pour le Ministère des Finances. . fr.	898,871 53	46,936 05	1,828,800	2,774,607 58	1,351,006

CICE 1888 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1888.	En 1889.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS non consommés et à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1889 en vertu de l'art. 5 de la loi du 28 mai 1888.	CRÉDITS DÉFENSIFS de l'exercice 1888.	
515,537 60	809,010 08	8,524,556 77	28,580 84	»	27,590,637 55	12,457 11	27,587,180 24	8,552,057 61	
915 »	»	915 »	»	»	749,085 »	»	749,085 »	915 »	
4,000 »	»	4,000 »	»	»	46,000 »	»	46,000 »	4,000 »	
20,287 50	5,077 75	25,365 14	»	»	167,134 86	»	167,134 86	25,365 14	
104,626 95	»	104,626 95	»	»	1 66	»	1 66	104,626 95	
281,552 71	11,913 60	293,246 31	»	»	4,683,801 93	»	4,683,801 93	293,246 31	
7,926,699 74	826,010 43	8,752,710 17	28,580 84	»	33,045,660 80	12,457 11	33,033,205 69	8,781,001 01	
59,675 89	»	59,675 89	»	»	70,808 85	70,808 85	»	59,675 89	
»	»	»	»	»	100,000 »	»	100,000 »	»	
300,000 »	»	300,000 »	»	»	»	»	»	300,000 »	
91,860 »	»	91,860 »	»	»	108,140 »	»	108,140 »	91,860 »	
800,000 »	»	800,000 »	»	»	700,000 »	»	700,000 »	800,000 »	
223 »	»	223 »	»	»	10,713 05	»	10,713 05	223 »	
193 50	»	193 50	»	»	12,306 50	»	12,306 50	193 50	
»	»	»	»	»	6,124 »	6,124 »	»	»	
4,844 66	120 »	4,964 66	»	»	5,035 34	»	5,035 34	4,964 66	
»	»	»	»	»	645 »	645 »	»	»	
»	»	»	»	»	55,000 »	55,000 »	»	»	
32,509 66	»	32,509 66	»	»	»	»	»	32,509 66	
35,957 49	»	35,957 49	»	»	42 51	»	42 51	35,957 49	
6,500 »	»	6,500 »	»	»	»	»	»	6,500 »	
219,321 80	»	219,321 80	»	»	154,786 33	154,786 33	»	219,321 80	
1,550,886 »	120 »	1,551,006 »	»	»	1,223,001 58	287,564 18	936,237 40	1,551,006 »	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 22 mars, 2, 21, 23 et 30 mai 1888.	MONTANT total DES CRÉDITS par article.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.
	de l'exercice 1886.	de l'exercice 1887.			
RÉCAPITULATION.					
Totaux pour le Ministère de la Justice	"	148,102 34	200,000 "	348,102 34	167,048 26
— des Affaires Étrangères	"	90,000 "	"	90,000 "	54,416 16
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	137,804 35	1,620,386 16	2,622,000 "	4,380,190 51	1,544,558 17
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Tra- vaux publics	9,053,559 90	14,854,524 09	16,601,500 "	40,489,583 99	15,851,087 13
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	2,775,453 79	8,552,544 74	12,155,000 "	25,240,998 55	13,560,254 06
— de la Guerre	968,045 44	18,134,744 76	22,725,961 61	41,826,751 81	8,781,091 01
— des Finances	898,871 55	46,956 05	1,828,800 "	2,774,607 58	1,551,006 "
TOTAUX des dépenses sur ressources extraordinaires . . fr.	15,831,755 01	45,207,058 14	50,111,261 61	115,150,034 76	41,509,420 81

CICE 1888 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1888.	En 1889.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1889, en vertu de l'art. 5 de la loi du 24 mai 1888.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1888.	
167,048 25	•	167,048 26	»	•	181,054 08	•	181,054 08	167,048 26	
54,416 16	•	54,416 16	•	•	35,583 84	•	35,583 84	54,416 16	
1,505,104 15	58,747 02	1,543,851 17	687 •	•	2,835,652 34	37 33	2,835,615 01	1,544,538 17	
15,327,080 07	518,447 57	15,845,528 04	5,550 51	•	24,638,296 84	5,099,917 65	19,538,570 19	15,851,087 15	
13,127,981 72	229,314 65	13,357,296 55	2,937 71	•	9,880,764 47	51,451 65	9,849,312 82	13,360,234 06	
7,926,699 74	826,010 43	8,752,710 17	28,380 84	•	33,045,660 80	12,457 11	33,055,203 69	8,781,091 01	
1,550,886 •	120 •	1,551,006 •	•	•	1,223,601 58	287,364 18	936,237 40	1,551,006 »	
39,859,225 10	1,412,639 65	41,271,864 75	37,556 06	•	71,840,613 95	5,451,227 92	66,409,386 03	41,309,420 81	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués pour les lois des 22 mars, 2, 21, 23 et 28 mai 1888.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS E	
	de l'exercice 1886.	de l'exercice 1887.				En 1888.	En 1889.
RÉCAPITU							
Service ordinaire.							
Dépenses sur crédits reportés de l'exer- cice 1884	"	"	"	1,804 73	1,103 33	"	1,103 33
Dépenses sur crédits reportés de l'exer- cice 1885	"	"	"	20,918 50	1,666 83	"	1,666 83
Dépenses sur crédits reportés de l'exer- cice 1886	"	"	"	50,832 26	41,211 57	"	35,337 38
Dépenses sur crédits reportés de l'exer- cice 1887	"	"	"	767,544 82	290,512 83	50,402 63	218,278 20
Dépenses propres à l'exercice	"	"	"	316,136,012 13	313,049,096 53	176,781,296 58	136,718,770 31
	"	"	"	316,086,112 44	314,284,491 00	176,781,099 19	136,975,156 05
Dépenses sur ressources extraordinaires.							
Dépenses sur crédits reportés à l'exer- cice 1888 et sur crédits nouveaux, con- formément aux lois des 22 mars, 2, 21, 25 et 28 mai 1888 et à l'arrêté royal du 29 mai 1888.	13,831,735 01	43,207,038 14	56,111,261 61	113,150,054 76	41,509,420 81	30,859,225 10	1,412,639 65
	13,831,735 01	43,207,038 14	56,111,261 61	430,136,147 20	355,593,911 90	216,640,924 29	138,387,795 70

CICE 1888 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

JUSTIFIÉS	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS et à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exercice 1889, con- formément à l'ar- ticle 30 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1889 en vertu de l'art 5 de la loi du 28 mai 1883.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1888.
Total.									
1,103 55	•	•	701 40	•	•	701 40	•	•	1,103 33
1,666 85	•	•	28,251 67	•	•	3,129 42	25,122 25	•	1,666 85
35,337 38	5,874 19	•	9,620 69	•	•	4,192 40	5,428 29	•	41,211 57
248,680 85	41,832 •	•	477,031 99	•	•	449,428 19	27,603 80	•	290,512 85
313,470,066 87	479,929 66	•	3,418,949 62	1,232,934 02	1,232,934 02	3,139,493 27	279,456 35	•	313,949,996 53
313,756,855 24	527,635 85	•	3,934,355 37	1,232,934 02	1,232,934 02	3,596,944 68	337,610 69	•	314,284,491 09
41,271,864 75	37,556 06	•	71,840,615 95	•	•	5,431,227 92	•	66,409,386 03	41,509,420 81
355,028,719 99	565,191 91	•	75,775,169 32	1,232,934 02	1,232,934 02	9,028,172 60	337,610 69	66,409,386 03	355,593,911 90
	565,191 91					75,775,169 32			
						74,542,235 30			

(76)

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1888.



RECETTES.



Développement par nature de perception et par article du Budget.



Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1888.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
<i>Foncier</i>	23,883,100	23,867,744 66	23,867,744 66	22,682,436 42
Principal	15,736,500			
15 centimes additionnels ordinaires	2,560,500			
<i>Personnel</i>	19,332,000	19,319,543 51	19,319,543 51	18,118,063 13
20 Id. extraordinaires au principal de l'impôt sur la valeur locative	1,100,000			
Frais d'expertise	53,000			
<i>Patentes</i>	6,580,000	6,484,126 80	6,484,126 80	4,650,049 79
Principal	5,483,533			
20 centimes additionnels extraordinaires	1,096,067			
<i>Redevances sur les mines</i>	353,000	375,945 14	375,945 14	370,830 80
Principal	282,400			
25 centimes additionnels	70,600			
<i>Douanes. — Droits d'entrée.</i>	25,567,830	308,208 86 987,087 09 273,920 45 155,727 01 25,764,097 03	308,208 86 987,087 09 27,579,040 44 155,727 01 25,764,097 03	308,208 86 987,087 09 273,920 45 155,727 01 25,764,097 03
Vinaigres et acides acétiques		308,208 86		308,208 86
Eaux-de-vie étrangères		987,087 09		987,087 09
Bières		273,920 45	27,579,040 44	273,920 45
Sucres raffinés		155,727 01		155,727 01
Autres marchandises		25,764,097 03		25,764,097 03
<i>Accises</i>	40,551,170	3,013,070 96 23,893,848 87 9,408,315 82 10,311 26 5,108 28 587,272 50 3,208,267 50 " " 518,586 33 810,040 96	3,013,070 96 23,893,848 87 9,408,315 82 10,311 26 5,108 28 41,454,822 48 3,208,267 50 " " 518,586 33 810,040 96	3,013,070 96 23,893,848 87 9,408,315 82 10,311 26 5,108 28 576,954 95 2,376,181 35 " " 518,586 33 809,995 36
Vins étrangers	2,941,200	3,013,070 96		3,013,070 96
Eaux-de-vie indigènes	23,863,770	23,893,848 87		23,893,848 87
Bières	9,015,500	9,408,315 82		9,408,315 82
Vinaigres { de bières	10,400	10,311 26		10,311 26
fabriqué avec d'autres substances.	1,000	5,108 28		5,108 28
Sucre de betterave indigène	3,510,000	587,272 50	41,454,822 48	576,954 95
Sucres étrangers		3,208,267 50		2,376,181 35
Acide acétique	1,300	" "		" "
Glucoses et autres sucres non cristallisables.	508,000	518,586 33		518,586 33
Tabac	900,000	810,040 96		809,995 36
<i>Recettes diverses au profit de l'État.</i>	560,000	9,485 82 " " 26,426 15 1,460 07 72,522 43 31,217 34 247,851 " 1,196 12	9,485 82 " " 26,426 15 500,166 53 72,522 43 31,217 34 247,851 " 1,196 12	9,485 82 " " 26,426 15 1,460 07 72,522 43 31,217 34 247,851 " 1,196 12
Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent		9,485 82		9,485 82
Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État.		" "		" "
Loyers de bâtiments		26,426 15		26,426 15
Forcements en recette opérés par l'Administration . par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs.		1,460 07	500,166 53	1,460 07
Extraits cadastraux		72,522 43		72,522 43
Recettes extraordinaires de toute nature		31,217 34		31,217 34
Taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires		247,851 "		247,851 "
Contributions du territoire neutre de Moresnet		1,196 12		1,196 12
TOTAUX.	116,327,100	119,471,389 56	119,471,389 56	114,153,896 28

TABLEAU LITT. B.

IMPOTS. — ENREGISTRE

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1888.	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.		
Enregistre- ment. . . . (50 centimes addi- tionnels.)	Actes civils publics		17,851,724 31		17,851,724 31	
	— sous seing privé		722,229 32		722,229 32	
	— judiciaires		948,619 89		948,619 89	
	— d'huissiers	20,100,000	1,012,810 62	20,547,537 15	1,012,810 62	
	Lettres de noblesse		8,805		8,805	
	Permis de changer de nom de famille		3,335		3,335	
	Droits en débet recouvrés		13 01		13 01	
Grefte (50 centim. addit.)	Mise au rôle	460,000	86,869 17	473,553 03	86,869 17	
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions		388,683 86		388,683 86	
Hypothèques. (25 centim. addit.)	Droits d'inscription	3,500,000	256,952 42	3,444,756 73	256,952 42	
	Droits de transcription d'actes de mutation.		3,187,784 51		3,187,784 51	
Successions. (50 centim. addit.)	Droits de succession.	16,500,000	18,885,980 70	19,140,825 50	18,383,142 37	
	— de mutation par décès		254,844 89		250,761 84	
	— de mutation sur les successions en ligne directe	2,800,000	2,778,800 11	2,778,809 11	2,744,551 18	
	— dus par les époux survivants	320,000	307,428 62	307,428 62	305,512 34	
Timbre (sans additionn.)	Timbres fixes.	Passeports { à l'intérieur à l'étranger				
				5,856	5,856	
			Permis de port d'armes de chasse	451,535	451,535	
				Permis de chasse au lévrier	595	595
	Débit .	Timbres proportionnels pour effets de commerce.		473,350 50	473,350 50	
			Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger. { Payables en Belgique à l'étranger	250,379 40	250,379 40	
					11,383 61	11,383 61
					263,888 29	263,888 29
	Timbres de dimension.		5,800,000	2,402,480 55	6,057,852 82	2,402,480 55
		Visa	Timbres proportionnels		172,140 85	172,140 85
				Timbres de dimension	20,518 45	20,518 45
		Extraor- dinaire.	Timbres fixes. Warrants		539 25	539 25
	Timbres proportionnels. { Effets de commerce Bons de caisse, billets au porteur, etc. Effets, récépissés, obligations, etc. Coupures.			1,157,952 85	1,157,952 85	
					472,708 54	472,708 54
	Timbres de dimension. { Papiers blancs pour actes, etc. Affiches			329,186 70	329,083 45	
			56,537 83	56,537 83		
Timbre des polices d'assurances		2,000	4,328 05	4,328 05	4,328 05	
A REPORTER.		49,082,000	52,757,071 10	52,757,071 10	52,213,672 26	

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE	APUREMENT DES RESTES			COMPARAISON		Observations.
En 1889.	TOTAL		A RECOURIR	ARTICLES annulés et sommes portées en surseance indéfinie.	DROITS		des évaluations avec les recouvrements.		
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.		reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.	à recouvrer sur les débiteurs.	EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
"	17,851,724 51								
"	722,229 52								
"	948,619 89								
"	1,012,810 62	20,547,537 15	"	"	"	"	"	447,537 15	
"	8,805 "								
"	3,555 "								
"	15 01								
"	86,869 17	475,553 05	"	"	"	"	"	15,553 05	
"	588,683 86								
"	256,952 42	3,444,736 73	"	"	"	"	"	144,736 73	
"	3,187,784 31								
198,816 58	18,581,058 95	18,836,803 84						2,556,803 84	
4,083 05	254,844 89								
50,607 92	2,775,159 10	2,775,159 10	308,952 29	62,766 11	"	240,186 18	24,840 00	"	
835 75	306,148 09	306,148 09					13,851 91	"	
"	"								
"	5,856 "								
"	451,535								
"	595 "								
"	475,350 50								
"	230,379 40								
"	11,585 61								
"	263,888 29								
"	2,402,480 55	6,057,800 82	52 "	52 "	"	"	"	257,800 82	
"	172,140 85								
"	29,518 45								
"	559 25								
"	1,157,952 85								
"	472,708 54								
"	"								
"	"								
51 25	320,154 70								
"	56,537 83								
"	4,328 05	4,328 05	"	"	"	"	"	2,328 05	
234,894 55	52,448,066 81	52,448,066 81	309,004 29	62,818 11	"	240,186 18	38,692 81	3,404,750 62	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS À la charge des redevables de l'Etat.		En 1888.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
REPORT.	49,082,000	52,757,071 10	52,757,071 10	52,215,672 20
Naturalisations. { Droits de naturalisation ordinaire	30,000	12,250	12,250	12,250
— de grande naturalisation		7,000	7,000	7,000
Amendes en matière d'impôts. { Enregistrement.	460,000	93,177 60		93,177 60
{ Greffe.		"		"
{ Hypothèques.		7,763 66	410,044 39	7,763 66
{ Successions.		286,566 10		286,566 10
Timbre		22,537 03		22,537 03
Amendes de condamnation et dommages-intérêts attribués au Trésor. { en totalité .	750,000	685,756 74	685,756 74	685,756 74
{ en partie. .		7,172 01	692,928 75	7,172 01
TOTAUX. fr.	50,322,000	53,879,294 24	53,879,294 24	53,285,449 21

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer		COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.	
En 1889.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surdépense indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs		EXCÉDENT des évaluations.		EXCÉDENT des recouvrements.
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.							
234,394 55	52,448,066 81	52,448,066 81	309,004 29	62,818 11	"	246,186 18	38,692 81	3,404,750 62	
"	12,250 "	19,250 "	"	"	"	"	10,750 "	"	
"	7,000 "								
"	93,177 60								
"	"								
"	7,763 06	364,854 12	45,390 27	12,270 66	"	33,119 61	95,345 88	"	
5,055 92	241,175 83								
"	22,537 03								
"	685,756 74								
"	7,172 01	692,928 75	"	"	"	"	37,071 25	"	
239,450 47	55,524,800 68	55,524,890 68	354,394 56	75,088 77	"	279,305 79	201,859 94	3,404,750 62	
				354,394 56		3,202,899 68			

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1888.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
Rivières et canaux.	DOMAINES.				
	Liège à Maestricht		66,376 78		65,363 02
	Maestricht à Bois-le-Duc.		69,033 17		67,166 10
	Jonction de la Meuse à l'Escaut		240,459 84		237,908 85
	Embranchement vers le camp de Beverloo		317 50		300 87
	— vers Hasselt		9,152 42		8,081 23
	— vers Turnhout		0,049 69		5,830 27
	Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor.		18,835 27		18,500 64
	Sambre.		90,830 17		89,700 72
	Centre		616 05		557 86
	Charleroi à Bruxelles et embranchements.		189,888 86		180,888 86
	Mons à Condé.		54,200 75		52,225 84
	Pommerœul à Antoing		58,826 50		58,081 47
	Dérivation de { Deynze à Schipdonck.		2,758 38		2,758 38
	la Lys. } Schipdonck à Balgerhoeke		5,950 56		5,725 42
	Roulers à la Lys		2,543 20		2,218 74
	Gand { Droit général	1,050,000	40,945 05	1,154,060 11	39,275 92
	à Ostende. { Droit à la porte de Damme		"		"
	Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la France		11,894 84		11,590 40
	Moervaert		2,051 30		2,815 28
	Grande Nèthe.		258 20		258 20
	Petite Nèthe (canalisée).		2,308 14		2,108 41
	Gand à Terneuzen		20,988 52		20,141 69
	Meuse		104,522 60		102,232 64
	Ourthe		6,479 74		6,147 64
	Escaut		72,512 58		72,506 64
	Lys		40,250 82		38,741 56
	Démer		182 79		182 79
	Yser.		4,290 66		4,290 66
	Ypres à l'Yser.		1,541 07		1,225 47
	Loo		1,315 99		1,315 99
	Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor		174 71		174 71
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau		27,924 89		27,283 02
Routes appartenant à l'État.	1 ^{re} classe : Produits des barrières affermées et en régie	5,000	"	4,555	"
	2 ^e classe : Produits des barrières affermées et en régie		4,555	"	4,555
TOTAUX.		1,055,000	1,158,624 11	1,158,624 11	1,135,669 58

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

[illegible]

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Chemin de fer	Voyageurs		40,702,941 88	
	Bagages		994,141 79	
	Équipages, chevaux et bestiaux, marchandises	119,500,000	82,569,501 00	127,221,757 71
	Produits extraordinaires		2,893,172 97	
		119,500,000	127,221,757 71	127,221,757 71
Restant à recouvrer des années antérieures			1,057,722 03	1,057,722 03
TOTAUX fr.		119,500,000	128,279,479 74	128,279,479 74

DE FER, POSTES, etc.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1888.	En 1889.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
124,524,097 90	2,697,659 81	•	127,221,757 71	•	•	•	
124,524,097 90	2,697,659 81	•	127,221,757 71	•	•	•	
•	•	•	•	1,057,722 03	•	•	
124,524,097 90	2,697,659 81	•	127,221,757 71	1,057,722 03	•	7,721,757 71	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget.
Télégraphes	3,103,700	3,287,372 32	3,287,372 32
Postes. {	Taxe des correspondances en général.	8,382,799 71	8,382,799 71
	Taxe sur les abonnements aux journaux.	56,000 »	54,691 49
	Mandats et bons de poste. Titres	310,000 »	313,179 85
	Taxe sur les effets de commerce à l'encaissement et à l'acceptation	530,000 »	610,640 60
Totaux. fr.	9,284,450	9,361,311 65	9,361,311 65

DE FER, POSTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1888.	En 1889.	TOTAL			Excédent des évaluations.	Excédent des recouvrements.	
		PAR NATURE de perceptions.	PAR ARTICLE du Budget.				
2,843,454 05	442,918 27	3,286,372 32	3,286,372 32	1,000 "	"	182,072 32	
8,021,583 35	361,215 87	8,382,799 22	8,382,799 22	" 40	15,650 78	"	
54,691 40	"	54,691 49	54,691 40	"	1,308 31	"	
313,179 85	"	313,179 85	313,179 85	"	"	3,179 85	
610,640 60	"	610,640 60	610,640 60	"	"	80,640 60	
9,000,095 29	361,215 87	9,361,311 16	9,361,311 16	" 40	16,959 29	85,820 45	
					66,861 16		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	775,000 »	»	698,105 34
— du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre	65,000 »	»	63,173 69
Totaux fr.	840,000 »	»	761,279 03

DE FER, POSTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1888.	En 1889.	TOTAL			Excédent des évaluations.	Excédent des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
698,105 34	"	"	698,105 34	"	76,894 66	"	
63,173 69	"	"	63,173 69	"	1,826 31	"	
761,279 03	"	"	761,279 03	"	78,720 97	"	
					78,720 97		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS À la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut, à Anvers	300,000 »	»	100,000 »

RIERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1888.	En 1889.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
100,000 .	•	•	100,000 .	•	200,000 .	•	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1888.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
Domaines. (Valeurs capitales.)	Prix de vente de terrains provenant d'emprises.	Rivières et canaux	51,332 49		51,332 40
		Routes.	30,969 60		30,967 60
	Produit d'autres aliénations d'immeubles		10,224 26		10,224 26
	Produits {	des successions en déshérence.	80,480 28		79,795 54
		nets des épaves	405 72		405 72
	Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés		2,389 15		2,389 15
	Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires, etc.		71 10		28 35
		provenant du Département des Affaires Étrangères.	2,288 50		2,288 50
		— — des Finances	19,725 88		19,725 88
		— — de la Guerre	173,111 72		173,105 72
		— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	9,687 55		9,687 55
	Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage	— — de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	27,449 25	524,881 08	27,449 25
		— — de la Justice	16,570 03		15,677 48
		— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	10,462 74		10,462 74
		— — de la Cour des comptes	2,050 22		2,050 22
	Remboursement de capitaux {	du fonds de l'industrie nationale	51,624 35		51,624 35
		de créances ordinaires	5,000 *		"
	Rachat et transfert de rentes		492 44		492 44
	Transactions en matière domaniale		"		"
	Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris		45,872 62		45,564 94
	Refournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux)		1,039 "		1,039 "
	Produit d'objets saisis et confisqués		4,684 87		4,684 87
	Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis		933 31		933 31
A REPORTER fr.		500,000 *	524,881 08	524,881 08	517,736 36

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE	APUREMENT DES RESTES			COMPARAISON		Observations.
En 1880.	TOTAL.		A RECOURIR	à recouvrer.			des évaluations avec les recouvrements.		
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	ARTICLES annulés et sommes portées en surcharge indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		à recouvrer sur les débiteurs.	Excédent des évaluations.	
•	51,552 40								
2 •	30,969 60								
•	10,224 26								
603 74	80,489 28								
•	405 72								
•	2,389 15								
42 75	71 10								
•	2,288 50								
•	10,723 88								
6 •	175,111 72								
•	9,687 55								
•	•	510,438 61	5,442 47	5,000 •	•	442 47	•	19,438 61	
•	27,440 25								
892 55	16,570 03								
•	10,462 74								
•	2,050 22								
•	51,024 55								
•	•								
•	492 44								
•	•								
65 21	43,430 15								
•	1,039 •								
•	4,684 87								
•	933 51								
1,702 25	510,438 61	510,438 61	5,442 47	5,000 •	•	442 47	•	19,438 61	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS À la charge des redevables de l'État.		En 1888.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
REPORT. fr.		500,000 .	524,881 08	524,881 08	517,736 36
Forêts . .	Prix de vente de coupes de bois		610,742 53		594,519 63
	— de chablis, bois de délit et d'élagages		110,780 40		115,211 54
	— d'objets saisis et confisqués		110 .		110 .
	— de glandée, panage, foin et herbages		1,374 .		1,374 .
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts	800,000 .	15,331 09	781,621 81	15,331 09
	— du droit de chasse.		14,862 .		14,862 .
	— — de pêche (baux et licences).		.		.
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral . .		2,005 08		2,063 08
	Redevances pour construction d'usines et droit d'usage . .		17,358 02		7,624 00
	Indemnités pour carbonisation, etc.		.		.
Dépendances des chemins de fer.	Location des terrains réservés par l'administration des che- mins de fer.		23,261 12		22,160 58
	— de bâtiments		11,130 19		11,080 18
	— d'herbages, d'oseraies, etc.		11,690 84		11,551 84
	— de vidanges		.		.
	Redevances résultant des articles 6 et 42 de la loi sur les mines du 21 avril 1810.	170,000 .	402 70	190,079 56	319 82
	Argent non réclamé.		1,802 40		1,802 40
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises		111,474 39		109,974 30
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage. . . .		15,707 84		15,707 84
	— d'objets non réclamés		18,437 98		18,437 98
	— d'arbres, plantations, herbages, etc.		5,982 01		5,982 01
Établisse- ments et services régis par l'État.	École militaire. — Pensions des élèves		136,081 79		123,616 47
	École vétérinaire. { Pensions d'animaux malades.		7,435 20		7,435 20
	{ Produit des ventes d'objets divers		373 .		373 .
	Écoles de réforme de Ruysselede et de Beernem		.		.
	Bénéfices de la fonderie de canons.	110,000 .	.	178,573 40	.
	Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>		15,564 .		15,468 .
	Institut agricole. Produits de ventes d'objets mobiliers et autres.		194 50		194 50
	Section normale d'enseignement moyen pour filles		4,920 .		3,000 .
	Produit du Jardin Botanique de Bruxelles		14,005 .		8,505 .
	A REPORTER. fr.	1,580,000 .	1,685,035 94	1,485,035 94	1,620,450 .

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

virements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	APUREMENT DES RESTES à recourir.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1889.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surcharge indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.							
1,702 25	519,458 61	519,458 61	5,442 47	5,000 "	"	442 47	"	19,458 61	
10,168 90	604,688 55								
881 95	116,095 49								
"	110 "								
"	1,574 "								
"	15,551 09	771,880 81	9,741 "	"	"	9,741 "	28,119 19	"	
"	14,862 "								
"	"								
"	2,065 08								
9,734 55	17,558 62								
"	"								
165 80	22,526 58								
" 01	11,089 19								
121 50	11,675 54								
"	"								
167 45	487 27	198,980 80	998 76	75 44	"	925 52	"	28,980 80	
"	1,802 40								
1,500 "	111,474 50								
"	15,707 84								
"	18,437 08								
"	5,982 01								
10,465 52	156,081 79								
"	7,435 20								
"	575 "								
"	"								
"	"	178,575 49	"	"	"	"	"	68,575 49	
"	"								
96 "	15,564 "								
"	194 50								
1,920 "	4,920 "								
5,500 "	14,005 "								
42,425 71	1,668,875 71	1,668,875 71	10,182 25	5,073 44	"	11,108 79	28,119 19	116,992 90	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.		En 1888.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
REPORT. . . . fr.		1,580,000 »	1,685,055 94	1,685,055 94	1,626,450 »
Produits divers et acci- dentels.	Produit des examens universitaires		23,220 »		23,220 »
	— des examens et visa des diplômes		41,727 50		41,727 50
	— divers		25 »		25 »
	— des brevets d'invention		343,210 »		343,210 »
	— du quart des salaires sur transcriptions		48,909 15		48,909 15
	— de la taxe perçue pour copies de déclarations de con- signation.		40 58		40 58
	— de la taxe perçue conformément à l'article 3 de la convention littéraire faite avec la France		311 25		311 25
	— des taxes pour marques de fabrique et de commerce.	460,000 »	5,250 »	514,085 29	5,250 »
	Restitutions volontaires.		1,600 23		1,600 23
	Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées).		250 »		250 »
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées		»		»
	Restitution de parts d'amendes indûment attribuées		103 83		103 83
	Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication		44,171 62		44,171 62
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor.		1,631 27		1,631 27
	Cautionnements judiciaires attribués à l'État		2,412 51		2,412 51
	Produits des conférences données aux élèves droguistes		1,031 33		1,031 33
Revenus des domaines.	Fermages de biens-fonds et bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)		98,551 80		97,401 51
	Génie militaire. { Location de biens-fonds et de bâtiments		53,587 91		53,561 66
	{ Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.		14,944 03		14,944 03
	{ Fermages de pêche et de chasse		5,726 41		5,652 96
	Arrérages de rentes		832 57		727 27
	Redevances pour concessions de prises d'eau		3,646 38		2,176 07
	Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale		5,950 »		5,950 »
	— — de créances ordinaires		61,778 21		5,428 21
	Domaine de Tervueren. { Fermages	540,000 »	7,098 05	617,796 30	7,098 05
	{ Menus produits		1,529 »		1,529 »
	Redevances résultant des articles 6 et 42 de la loi sur les mines du 21 avril 1810		1,242 10		507 75
	Location de terrains provenant { Rivières et canaux		38,220 85		36,495 97
	{ Routes		5,526 40		5,351 60
	Vente d'arbres, plantations, { Rivières et canaux		108,351 16		108,320 54
	{ Routes		187,211 37		187,152 67
	Droits de pêche. (Rivières et canaux.)		43,155 20		41,355 74
	Revenus des biens de cures (fermages et rentes)		447 06		105 34
TOTAUX. . . . fr.		2,580,000 »	2,816,037 53	2,816,037 53	2,694,381 66

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

virements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE	APUREMENT DES RESTES			COMPARAISON		Observations.
En 1889.	TOTAL		A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	à recouvrer.			des évaluations avec les recouvrements		
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	ARTICLES annulés et sommes portées en surséance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		A recouvrer sur les débiteurs.	EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
42,423 71	1,008,873 71	1,008,873 71	16,182 23	5,075 44	"	11,108 70	28,119 19	116,092 90	
"	23,220 "								
"	41,727 50								
"	25 "								
"	345,210 "								
"	48,909 15								
"	40 58								
"	311 23								
"	5,250 "	514,085 20	"	"	"	"	"	54,085 29	
"	1,699 23								
"	250 "								
"	"								
"	195 85								
"	44,171 62								
"	1,631 27								
"	2,412 51								
"	1,031 33								
749 20	98,240 71								
"	55,561 00								
"	14,944 03								
"	5,052 00								
105 10	852 57								
192 81	2,568 88								
"	5,950 "								
"	5,428 21								
"	7,098 05	559,029 37	58,766 93	864 31	"	57,902 62	"	19,029 57	
"	1,520 "								
732 18	1,259 93								
1,301 03	37,795 "								
169 80	5,521 40								
"	108,520 54								
58 70	187,211 57								
1,532 46	42,888 20								
341 72	447 06								
47,606 71	2,741,988 57	2,741,988 57	74,940 16	5,957 75	"	69,011 41	28,119 19	100,107 56	
				74,940 16			161,088 57		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS À la charge des redevables de l'État.	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget
Postes. Services régis par l'État.	Produit des abonnements au <i>Moniteur belge</i>		797 »	
	— — au <i>Compte rendu analytique</i>		24,187 50	
	— — aux <i>Annales parlementaires</i>		23,359 50	
	— — au <i>Recueil spécial des actes de société</i> . . .	125,000 »	5,254 »	87,148 »
	— — au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>		240 »	
	— — aux <i>Documents parlementaires</i>		110 »	
TOTAUX. fr.		125,000 »	87,148 »	87,148 »

CHEMINS DE FER, POSTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1888.	En 1889.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget				
		33,797 »					
		24,187 50					
		23,559 50					
87,148 »	»		87,148 »	»	37,852 »	»	
		5,254 »					
		240 »					
		110 »					
87,148 »	»		87,148 »	»	37,852 »	»	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget
Produits divers des prisons	275,000 »	»	286,000 38

NUS. — PRISONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1888.	En 1889.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
80,662 64	202,053 33	.	283,315 97	a) 2,684 41	.	8,315 97	a) Art. annulés . fr. 1,323 57 — reportés . . 1,360 84 Fr. 2,684 41

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS À la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	3,000,000 »	»	3,000,736 37
— des actes des commissariats maritimes	110,000 »	»	116,510 18
— des droits de chancellerie	8,500 »	»	10,065 40
— — de pilotage	2,200,000 »	»	2,265,392 79
— — de fanal	925,000 »	»	968,685 27
— de la régie du <i>Moniteur</i> (Arrêté royal du 21 juin 1868.)	82,000 »	»	92,040 24
— des écoles agricoles	275,000 »	»	325,090 71
— du placement des fonds disponibles du Trésor	500,000 »	»	828,400 »
Bonification d'un quart p. ‰, par semestre, sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs de billets de la Banque Nationale	350,000 »	»	413,000 51
Part réservée à l'État, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	1,200,000 »	»	1,196,973 45
Fonds d'amortissement demeurés sans emploi	3,436,000 »	»	3,271,578 16
TOTAUX. fr.	12,084,500 »	»	12,486,473 08

— TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE	COMPARAISON		Observations.
En 1888.	En 1889.	TOTAL		A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	des évaluations avec les recouvrements.		
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.		
3,000,736 37	"	"	3,000,736 37	"	"	736 37	
116,510 18	"	"	116,510 18	"	"	6,510 18	
9,100 "	965 40	"	10,065 40	"	"	1,565 40	
2,265,392 70	"	"	2,265,392 70	"	"	65,392 79	
968,685 27	"	"	968,685 27	"	"	43,685 27	
56,971 22	34,950 22	"	91,921 44	a) 118 80	"	9,921 44	a) Articles annulés. fr. 59 90 — reportés. . 58 90
120,571 53	150,672 03	"	280,043 56	43,047 15	"	7,045 56	Fr. 118 80
"	828,400 "	"	828,400 "	"	"	528,400 "	
225,667 15	189,533 36	"	415,000 51	"	"	63,000 51	
511,402 63	685,570 82	"	1,196,973 45	"	3,026 55	"	
3,271,578 16	"	"	3,271,578 16	"	164,421 84	"	
10,544,415 30	1,898,891 83	"	12,443,307 13	43,165 95	167,448 59	526,255 52	
				358,807 13			

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS À la charge des redevables de l'Etat.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Frais de perception des centimes provinciaux.	600,000 *	124,253 98	500,497 08
— — communaux		376,243 10	
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des con- tributions directes	140,000 *	158,412 36	158,412 36
TOTAUX. fr.	600,000 *	658,909 44	658,909 44

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888,

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1888.	En 1889.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
114,365 21	0,888 77	124,253 98	500,497 08	"	"	40,497 08	
352,305 81	25,847 29	376,243 10					
158,412 36	"	158,412 36	158,412 36	"	"	18,412 36	
625,173 38	33,736 06	658,909 44	658,909 44	"	"	58,909 44	
						58,909 44	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1888.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	
Reliquats de comptes ar- rêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.	Soldes de comptes de comptables extraordi- naires, arrêtés par la Cour des comptes . . .	18,000	"	"	"
	Actes de chargement de divers chefs . . .		882 87	22,527 44	882 87
Déficit des comptables.	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements . . .	18,000	11,046 77		10,446 77
	— divers		10,397 80		4,276 70
Recouvrements d'avances fai- tes par les di- vers Départe- ments . . .	Frais de poursuites et d'instances	510,000	257 51		257 51
	Frais de surveillance aux communes et aux hospices. lance de bois appartenant aux acquéreurs de bois domo- niaux		237,134 07		157,481 47
	Remboursement et dégrèvement de contribu- tions		"		"
	5 p. % sur les recettes pour ordre (frais de régie). Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. %.		2,010 19		2,910 19
	Remboursement des frais d'impression des pro- cès-verbaux de coupes usagères		"		"
	Remboursement de frais d'impression de for- mules d'actes de protêt		2,012 50		2,012 50
	Restitution de droits		921 60		921 60
	Ministère de la Guerre. — Remboursements divers . . .		624 "		624 "
	Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique. — Frais de justice en matière de garde civique .		7,892 07		7,892 07
	Remboursement de subsides		7,392 50		5 "
	Restitution de bourses d'études		47,470 "	715,615 67	"
	Frais de justice en matière criminelle et correc- tionnelle		94,989 43		94,989 43
	— en matière de police		97,447 61		97,447 61
	— militaire		1,656 71		1,656 71
	— en matière de faillites		612 15		612 15
Ministère de la Justice.	Frais d'entretien de mendiants		616 59		58 95
	Canal de la Campine. — Annuités des propriétaires rive- rains		"		"
	Rachat des annuités		"		"
	Frais de surveillance de travaux publics concédés. — d'entretien de routes concédées		215,586 97		24,772 "
	Restitution de droits		200 "		200 "
	Remboursements divers		56 50		56 50
Ministère des Travaux publics.	Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. — Restitution de droits		83 37		83 37
	Totaux fr.	528,000	737,941 11	737,941 11	407,516 40

GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

virements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURRE sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1889.	TOTAL			ARTICLES annuels et sommes portées en assurance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des recouvreurs.		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.							
"	"								
"	882 87								
		18,030 70	3,096 68	"	"	3,696 68	"	630 76	
600 "	11,046 77								
2,424 42	6,701 12								
"	237 31								
67,007 20	225,388 67								
"	"								
"	"								
"	2,019 19								
"	"								
"	"								
"	2,012 50								
"	921 60								
"	624 "								
"	7,892 07								
"	5 "								
"	"	459,945 50	255,668 37	7,388 "	"	248,280 37	50,054 70	"	
"	94,989 43								
"	97,447 61								
"	1,636 71								
"	612 15								
128 04	166 90								
"	"								
"	"								
"	24,772 "								
"	200 "								
"	"								
"	56 50								
"	83 37								
71,050 66	478,376 06	478,376 06	250,365 05	7,388 "	"	251,977 05	50,054 70	630 76	
				250,365 05			49,423 94		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières (<i>pour mémoire</i>)	"	"	"
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier	21,300 "	"	22,984 "
TOTAUX. fr.	21,300 "	"	22,984 "

— PRISONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE	COMPARAISON		Observations.
En 1888.	En 1889.	TOTAL		A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	des évaluations avec les recouvrements.		
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.		
22,984 »	»	»	22,984 »	»	»	1,684 »	
22,984 »	»	»	22,984 »	»	»	1,684 »	
					1,684 »		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	40,000 »	»	168,057 65
Recettes diverses et accidentelles.	700,000 »	»	588,677 04
Aboonnement des provinces, des communes et des particuliers pour le service des ponts et chaussées	22,140 »	»	4,877 78
Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce	1,360 »	»	1,360 »
Recettes du chef d'ordonnances prescrites de l'année 1883.	25,000 »	»	18,597 03
Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de trésorerie	175,000 »	»	175,000 »
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	10,200 »	»	9,799 92
Remboursement par la province de Brabant et divers de menues dépenses concernant le Palais de Justice de Bruxelles.	36,000 »	»	35,087 60
Part des provinces et des communes dans le payement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876.)	1,200,000 »	»	1,217,348 89
TOTAUX. fr.	2,209,709 »	»	2,017,405 91

TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888,

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1888.	En 1889.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
46,553 69	•	•	46,553 69	122,103 06	•	6,553 69	
588,677 04	•	•	588,677 04	•	311,322 06	•	
4,877 78	•	•	4,877 78	•	17,271 22	•	
1,560 •	•	•	1,560 •	•	•	•	
18,507 05	•	•	18,507 05	•	6,402 97	•	
175,000 •	•	•	175,000 •	•	•	•	
9,709 92	•	•	9,709 92	•	400 08	•	
55,087 60	•	•	55,087 60	•	2,912 40	•	
885,464 47	•	•	885,464 47	331,884 42	314,535 53	•	
1,565,417 53	•	•	1,565,417 53	453,988 58	652,845 16	6,555 60	
					646,291 47		

Détails des recouvrements effectués à

SOLDES DE COMPTES ET RESTITUTIONS.		
Excédents de fonds mis à la disposition de comptables extraordinaires et soldes de comptes divers . . .	6,822 06	
Restitution de traitements, salaires, etc., indûment perçus; pertes d'armes et d'objets de casernement, et remboursements d'autre nature . . .	12,054 40	
Restitutions anonymes . . .	2,412 55	
Restitution de bourses d'études . . .	345 »	
Restitution au Trésor de subsides aux communes restés sans emploi . . .	24,971 03	
Pensions payées par le Trésor belge pour le compte du Gouvernement néerlandais, pendant l'année 1887.	288 »	
Restitution au Trésor de la partie du revenu du fonds communal proportionnelle aux remboursements sur le Budget des Non-Valeurs, de droits indûment perçus pendant l'année 1887 . . .	40,551 10	
Solde disponible sur le produit des recettes de l'Exposition nationale de 1880 . . .	5,546 79	
Solde de compte du fonds spécial de l'Exposition de la Nouvelle-Orléans . . .	425 10	
Solde de compte du fonds spécial de l'Exposition universelle d'Anvers . . .	5,655 48	
Excédents des caisses de ménage des Écoles normales de l'État. . .	119,927 08	
		222,760 49
REMBOURSEMENTS.		
Remboursement d'avances concernant des services régis par économie (Administration des prisons). . .	517 65	
Remboursement au Trésor de la remise de 1/2 p. % payée aux receveurs de l'enregistrement, du chef de recettes faites pour compte de la Caisse de remplacement par le Département de la Guerre, pendant l'année 1887 . . .	15,690 »	
Retenues de 1/2 p. % sur les pensions des officiers de l'armée et de leurs veuves et orphelins, pour le service sanitaire. . .	16,085 28	
Remboursement des frais relatifs au service des titres de la Caisse d'annuités, pour l'année 1888. . .	6,000 »	
Remboursement au Trésor de la remise pour frais de perception des revenus provinciaux recouvrés par les comptables de l'administration de l'enregistrement, pendant l'année 1887. . .	4,076 95	
Remboursement par MM. de Rothschild frères, à Paris, de la commission qui leur a été allouée en 1888, au delà du maximum fixé par la convention du 10 mai 1881. . .	3,590 59	
Remboursement par la Compagnie du chemin de fer néerlandais de sommes payées par l'État, à titre de minimum d'intérêt pour la ligne de Tongres à Bilsen, en 1886 . . .	10,897 87	
Remboursement des frais de transport d'œuvres d'art envoyées à l'Exposition de Port-Adelaide . . .	755 55	
Première annuité due par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux, à titre de remboursement d'avances faites pour frais de premier établissement. . .	10,510 40	
Remboursement au Trésor du montant des liquidations faites en 1888 sur le Budget des Non-Valeurs, du chef de restitutions de traitements reçus en trop . . .	595 98	
		68,516 05
PRESCRIPTIONS.		
Intérêts prescrits au profit du Trésor, pour cause de non paiement dans les cinq années de l'échéance, SÀVOIR :		
Dette à 2 1/2 p. %, échéances de janvier et juillet 1882 et janvier 1883. . .	1,562 76	
— à 3 p. % échéances de novembre 1881, mai et novembre 1882, y compris les servitudes militaires de 1882 . . .	1,713 24	
— à 4 p. % (1 ^{re} série), échéances de novembre 1881, mai et novembre 1882 . . .	10,602 44	
— à 4 p. % (2 ^e série), échéances d'août 1881, février et août 1882. . .	422 »	
Actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg. Échéance de janvier 1883 . . .	25 »	
Arrérages consignés au nom de Declippele, Jean-Guillaume-Corneille, et prescrits au profit du Trésor. . .	256 25	
		25,581 69
A REPORTER . . . fr.		314,658 25

TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

titre de recettes diverses et accidentelles.

REPORT. fr.	314,658 23
BONIFICATIONS AU TRÉSOR.	
Arrérages de rentes à 3 et 3 1/2 p. % devenus disponibles par suite de la transformation de la dotation du duc de Wellington en rente sans expression de capital. (Échéances de mai et novembre 1888.) . . .	25,528 "
Bonification au Trésor de coupons d'intérêt manquant à des obligations sorties au tirage et présentées au remboursement :	
1° De la Grande Compagnie du Luxembourg	942 50
2° De la Caisse d'annuités dues par l'État	16,346 05
	17,288 55
Excédent du produit de la réalisation d'obligations de la dette publique, 5 1/2 p. % provenant de titres provisoires de l'emprunt à 4 p. %, de 1883, frappés de déchéance.	194 79
Intérêts échus des obligations de la dette publique à 3 1/2 % et 4 p. %, provenant de titres provisoires de l'emprunt à 4 p. %, de 1883, frappés de déchéance.	55 25
Excédent du produit de la réalisation d'un capital nominal de 3,955,000 francs, en 3 1/2 p. % (2 ^e série) émis en 1888 pour couvrir une partie des dépenses extraordinaires faites en 1887	21,653 71
	64,500 30
PRODUITS DIVERS.	
Produit d'expéditions d'archives	955 25
Solde du produit de la fabrication de pièces d'un centime. — Loi du 14 août 1887, art. 2.	475 04
Produit de la vente de cartes hydrographiques et marines	98 "
— de listes de recours en matière électorale	112 50
— d'extraits matricules délivrés en matière électorale par les corps de l'armée	122 50
— de catalogues du musée de peinture et de sculpture	100 "
— de catalogues du musée d'histoire naturelle	642 "
— de catalogues du musée Wiertz	1,712 50
— de catalogues du Musée royal d'armures et d'antiquités	177 "
— d'épreuves en plâtre de moulages de sceaux	24 50
— d'exemplaires du recueil des règlements consulaires.	7 50
— d'exemplaires du recueil des circulaires du Département de la Justice	72 78
— d'exemplaires du recueil de l'administration des contributions directes	15 95
— d'exemplaires de la correspondance du cardinal Granvelle	304 "
— de publications de la Commission royale d'histoire	471 08
— d'abonnements au bulletin d'archéologie	120 "
— de plans et devis pour la construction de nouvelles casernes et d'hôpitaux militaires	614 "
— de programmes des écoles spéciales, en 1887	42 25
Produit de la location d'une partie de la propriété du comte de Mérode	50 "
— du terrain dépendant du lazaret établi au Doel	110 "
Cinquième annuité due par les sieurs Couvreur et Hersent, entrepreneurs des installations maritimes d'Anvers, suivant convention des 9 et 24 juillet 1880, pour occupation de terrains de l'État	1,000 "
Parties de cautionnements de remplaçants acquises à l'État	2,203 06
	9,518 51
TOTAL. fr.	388,677 04

(116)

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

RECETTES.

Développement, par province, des recouvrements effectués.

IMPOTS. — CONTRIBUTIONS DIREC

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
<i>Contributions directes.</i>	Foncier fr.	2,564,311 12	5,284,288 88	2,693,982 52
	Personnel	5,525,450 47	5,498,787 11	2,017,596 05
	Patentes	1,002,412 45	1,742,193 32	504,093 83
	Redevances sur les mines	"	"	"
<i>Douanes. Droits d'entrée.</i>	Vinaigres et acides acétiques	79,432 12	153,710 85	8,405 38
	Eaux-de-vie étrangères	249,988 33	406,450 17	55,173 28
	Bières	77,101 55	102,524 45	6,941 12
	Sucres raffinés	17,703 30	100,319 80	5,514 44
	Autres marchandises	10,092,532 80	7,726,624 29	1,002,093 24
<i>Accises</i>	Vins étrangers	576,877 03	958,756 40	211,129 89
	Eaux-de-vie indigènes	7,136,164 27	3,841,519 40	1,793,730 64
	Bières	1,161,790 36	2,626,264 09	1,209,689 78
	Vinaigres { de bières	379 08	"	2,359 94
	autres que de bières	"	1,744 79	"
	Sucres étrangers	431,499 49	44,217 98	2,105 69
	Sucres de betterave indigènes	1,001,898 79	804,259 57	357 35
	Glucoses et autres sucres non cristallisables	49,838 36	204,190 25	"
	Tabac	307 72	34,592 84	356,134 31
	Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent	897 48	8,586 34	"
	Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État	"	"	"
<i>Recettes diverses au profit de l'État.</i>	Loyers de bâtiments	259 98	4,500 "	2,473 34
	Forcements en recette opérés par l'administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs	56 40	1,009 57	2 50
	Extraits cadastraux	6,851 45	12,765 71	10,012 60
	Recettes extraordinaires de toute nature	12,200 22	9,463 82	1,651 84
	Taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires	224,405 "	2,538 "	4,527 "
	Contributions sur le territoire neutre de Moresnet	"	"	"
TOTAUX. fr.		27,812,578 39	29,569,111 63	9,868,874 54

TES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
5,202,000 51	4,541,914 19	2,807,074 68	919,507 51	685,593 86	1,570,245 50	25,867,744 66	25,867,744 66
2,607,956 26	2,641,704 56	1,905,523 41	559,759 78	268,580 50	716,176 77	19,319,545 51	19,319,545 51
805,461 74	900,652 66	959,185 78	104,720 41	101,465 48	275,065 10	6,484,126 80	6,484,126 80
"	204,447 52	105,721 95	"	1,045 56	6,152 55	575,945 14	575,945 14
52,564 45	25,996 94	71,278 60	8,212 08	2,044 04	17,759 80	398,208 86	
51,204 65	84,523 49	89,954 25	6,808 58	7,266 66	35,757 70	987,087 09	
9,035 97	4,197 07	55,585 72	5,090 93	54,261 80	5,585 84	275,920 45	27,579,040 44
11,569 61	7,985 97	11,150 84	292 51	599 "	951 74	155,727 01	
2,505,745 60	877,962 17	2,209,644 50	567,551 55	560,475 59	555,689 20	25,764,097 03	
208,966 55	445,552 56	562,420 56	10,885 52	56,406 75	202,275 88	5,015,070 96	
2,187,880 08	5,715,063 88	2,480,261 72	2,440,861 95	25,828 00	198,757 24	25,817,871 08	
1,559,601 80	1,728,685 95	591,497 16	218,411 99	118,524 47	594,050 24	9,408,515 82	
7,572 24	"	"	"	"	"	10,511 26	
5,565 49	"	"	"	"	"	5,108 28	41,541,488 20
106,664 59	2,497 69	287 26	"	"	"	587,272 50	
496,174 21	258,624 01	467,454 42	60,760 20	"	81,575 55	5,170,911 10	
264,191 50	"	"	"	566 22	"	518,586 55	
101,472 78	297,756 75	260 11	1,506 42	12,628 56	25,581 67	810,040 06	
"	"	"	"	"	"	9,485 82	
"	"	"	"	"	"	"	
1,506 67	9,546 82	815 54	2,155 55	5,665 55	1,529 54	26,426 15	
149 76	199 42	17 92	5 52	28 58	"	1,469 67	590,166 55
11,841 90	10,510 "	8,258 30	5,381 60	4,224 95	4,697 92	72,522 45	
586 05	5,159 52	1,585 62	178 72	212 08	199 49	51,217 54	
16,554 "	"	27 "	"	"	"	247,851 "	
"	"	1,196 12	"	"	"	1,196 12	
14,190,105 97	15,710,740 55	11,995,595 04	4,687,540 25	1,660,121 55	5,865,587 69	110,558,055 57	110,558,055 57

IMPOTS. — ENREGISTRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
<i>Enregistrement.</i> (50 centim. additionnels.)	Actes civils publics	2,406,550 52	4,814,850 71	1,627,916 70	
	— sous seing privé	115,056 87	224,422 24	68,917 87	
	— judiciaires	192,527 36	249,554 43	56,511 29	
	— d'huissiers	127,162 57	555,696 18	74,265 34	
	Lettres de noblesse	"	8,700 "	"	
	Permis de changer de nom de famille	1,450 "	725 "	145 "	
<i>Greffe.</i> (50 centim. additionn.)	Droits en débet recouvrés	"	"	"	
	Mise au rôle	10,272 "	50,974 50	4,210 "	
<i>Hypothèques.</i> (25 centim. additionn.)	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	44,376 88	121,550 48	21,605 56	
	Droits d'inscription	35,274 87	70,214 70	17,585 74	
	Droits de transcription d'actes de mutation	445,968 09	800,810 45	515,945 56	
<i>Successions.</i> (50 centim. additionn.)	Droits de succession	3,058,260 62	5,445,416 47	1,655,950 58	
	— de mutation par décès	7,575 29	12,556 55	84,226 42	
	— — sur les successions en ligne directe	288,174 50	681,664 99	299,555 17	
	— dus par les époux survivants	53,266 55	88,612 "	25,759 71	
<i>Timbre (sans additionnels).</i>	Timbres fixes. {	Passports {	à l'intérieur	"	
			à l'étranger	400 "	
			Permis de port d'armes de chasse	50,550 "	
	Timbres fixes. {	Permis de chasse au lévrier		70 "	
				55 "	
	Timbres proportionnels pour effets de commerce		55,194 45	150,015 40	54,792 70
	Débit . . . {	Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger. {	Payables en Belgique	65,045 45	
			— à l'étranger	5,523 87	
	Timbres adhésifs pour affiches		25,251 18	81,748 54	26,018 07
	Timbres de dimension		251,427 99	620,002 15	180,291 40
Visa . . . {	Timbres proportionnels		136,329 56		
		Timbres de dimension	1,321 77		
Extra-ordinaire.	Timbres fixes. — Warrants		103 75	580 50	"
	Timbres proportionnels. {	Effets de commerce	500,647 "	410,587 85	22,558 05
		Bons de caisse, billets au porteur, etc.	8,955 50	441,906 56	562 50
		Effets, récépissés, obligations, etc.	"	"	"
		Coupures	"	"	"
	Timbres de dimension. {	Papiers blancs pour actes, etc.	74,260 85	95,070 70	29,868 05
		Affiches	11,656 41	51,290 02	1,501 50
Assurances. — Droit annuel		3,008 85	1,228 72	"	
A REPORTER. fr.		7,677,510 85	14,907,755 18	4,575,827 02	

MENT ET DOMAINES.

des recouvrements effectués.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LINBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
2,251,692 86	2,778,620 50	2,063,342 05	402,013 36	536,650 37	970,118 35	17,851,724 51	
58,195 87	85,171 07	74,740 98	15,987 77	47,670 72	54,065 95	722,229 52	
85,766 94	162,055 24	118,172 64	17,150 54	26,454 50	42,449 15	948,619 89	
97,106 56	149,961 87	122,710 04	18,926 90	25,589 17	61,588 99	1,012,810 62	20,547,537 15
105 "	"	"	"	"	"	8,805 "	
455 "	290 "	145 "	"	"	145 "	5,335 "	
15 01	"	"	"	"	"	15 01	
7,776 "	12,088 "	15,781 67	1,454 "	1,923 "	4,590 "	86,869 17	475,553 03
54,004 95	68,915 92	57,092 26	8,001 70	12,266 92	21,091 19	588,685 86	
28,166 99	42,490 40	56,008 52	7,668 87	5,281 50	16,261 08	256,952 42	3,444,736 75
405,514 75	516,769 70	570,415 67	66,551 96	94,706 94	175,296 43	3,187,784 51	
3,261,921 80	2,149,851 06	1,849,425 46	331,958 93	261,903 35	609,512 68	18,581,958 95	18,836,803 84
2,614 80	101,904 80	12,891 07	11,325 62	4,214 10	17,558 26	254,844 80	
445,112 93	396,502 42	342,192 17	80,445 05	65,637 74	176,076 53	2,775,159 10	2,775,159 10
54,078 15	50,265 95	51,684 62	7,460 "	5,050 83	11,970 50	506,148 09	506,148 09
"	"	"	"	"	"	"	
584 "	252 "	1,052 "	8 "	112 "	208 "	5,856 "	
58,450 "	88,795 "	61,495 "	21,700 "	32,850 "	50,715 "	451,535 "	
70 "	"	"	"	"	"	595 "	
46,704 95	98,508 90	62,761 60	7,265 "	8,483 35	29,824 15	475,350 50	
11,426 35	21,457 "	40,527 25	566 65	355 40	5,754 70	230,379 40	
819 15	2,962 21	1,682 28	10 47	27 05	218 59	11,385 61	
26,266 60	48,517 57	28,582 48	4,446 43	6,905 82	17,671 80	263,888 29	
248,880 20	456,956 65	317,450 51	81,779 70	110,526 10	155,566 05	2,402,480 55	6,057,800 82
1,442 03	5,634 48	4,686 08	560 "	" 80	177 85	172,140 85	
2,607 28	5,058 56	5,637 25	479 85	2,961 96	2,070 02	29,518 45	
"	55 "	"	"	"	"	539 25	
117,928 55	117,019 80	142,454 40	11,518 40	6,580 10	29,258 70	1,157,952 85	
2,755 50	2,300 50	13,885 18	1,068 "	"	1,495 "	472,708 54	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
46,554 90	24,807 55	43,526 75	1,669 50	980 05	14,517 45	529,134 70	
0,540 89	1,484 87	3,552 10	74 83	130 09	439 52	56,537 83	
"	87 75	5 23	"	"	"	4,328 05	4,328 05
7,261,524 99	7,388,203 66	5,819,475 86	1,099,289 53	1,276,022 62	2,444,050 32	52,448,066 81	52,448,066 81

IMPOTS. — ENREGISTRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
REPORT. fr.		7,677,519 83	14,907,755 18	4,573,827 02	
Naturalisations.	{ Droits de naturalisation ordinaire	2,250 "	4,000 "	250 "	
	{ Droits de grande naturalisation	3,000 "	1,000 "	"	
Amendes en matière d'impôts.	{ Enregistrement	8,760 88	14,551 50	16,605 50	
	{ Greffe	"	"	"	
	{ Hypothèques.	534 17	919 52	669 38	
	{ Successions	28,737 43	45,414 27	20,206 87	
	{ Timbre	1,861 82	10,830 81	1,070 13	
Amendes de condamnation et dommages - intérêts en matières diverses.	{ Amendes de condamnation et dommages- intérêts attribués au Trésor	{ en totalité. . .	77,019 11	161,335 13	77,000 46
		{ en partie. . .	1,000 84	2,352 51	414 65
TOTAUX fr.		7,800,684 08	15,148,158 92	4,690,042 01	

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LINBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
7,261,324 09	7,388,203 66	5,819,473 86	1,099,280 33	1,276,622 62	2,444,050 32	52,448,066 81	52,448,066 81
250 .	1,000 .	2,500 .	1,500 .	500 .	.	12,250 .	19,250 .
1,000 .	1,000 .	1,000 .	.	.	.	7,000 .	
15,540 73	15,485 05	7,410 70	2,470 26	6,227 29	6,318 69	93,177 60	364,654 12
.	.	.	.	.	.	.	
1,282 25	785 78	1,018 07	1,074 03	331 60	248 86	7,763 66	
54,637 49	38,015 91	21,454 39	7,087 94	15,591 07	9,130 46	241,175 83	
1,078 11	2,890 45	1,972 90	242 71	405 96	1,275 16	22,537 03	
98,227 58	108,776 15	86,084 41	10,059 92	24,460 69	33,813 20	683,756 74	692,928 75
1,025 01	1,054 99	797 81	207 77	89 41	229 02	7,172 01	
7,435,066 16	7,557,220 07	5,942,612 14	1,131,820 96	1,324,228 64	2,405,065 80	53,524,899 68	53,524,899 68

PÉAGES. — ENREGISTRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
DOMAINES.				
Rivières et canaux.	Liège à Maestricht	"	"	"
	Maestricht à Bois-le-Duc.	"	"	"
	Jonction de la Meuse à l'Escaut	181,450 20	"	"
	Embranchement vers le camp de Beverloo.	"	"	"
	— vers Hasselt.	5,508 84	"	"
	— vers Turnhout	0,040 60	"	"
	Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor	18,855 27	"	"
	Sambre	"	"	"
	Centre	"	"	"
	Charleroi à Bruxelles et embranchements	"	58,846 55	"
	Mons à Condé	"	"	"
	Pommerœul à Antoing	"	"	"
	Dérivation de { Deynze à Schipdonck	"	"	"
	la Lys { Schipdonck à Balgerhoeke.	"	"	"
	Roulers à la Lys.	"	"	2,545 29
	Gand { Droit général	"	"	5,622 57
	à Ostende. { Droit à la porte de Damme	"	"	"
	Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la France.	"	"	11,891 84
	Moervaert	"	"	"
	Grande Nèthe	258 20	"	"
	Petite Nèthe (canalisée)	2,508 14	"	"
	Gand à Terneuzen	"	"	"
	Meuse.	"	"	"
	Ourthe	"	"	"
	Escaut.	"	"	262 80
	Lys.	"	"	16,985 47
	Démer.	"	182 70	"
	Yser	"	"	4,290 66
	Ypres à l'Yser	"	"	1,341 07
	Lou	"	"	1,515 90
Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor.		"	"	"
Produits des bacs, bateaux et passages d'eau.		1,850 "	28 "	452 42
Routes appartenant à l'État.	1 ^{re} classe : Produits des barrières affermées et en régie	"	"	"
	2 ^e classe : Produits des barrières affermées et en régie	"	"	"
TOTAUX. fr.		216,550 34	50,057 34	44,507 20

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LINBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
		35,654 87	30,741 01	"	"	66,576 78	
"	"	"	69,033 17	"	"	69,033 17	
"	"	"	50,060 64	"	"	240,430 84	
"	"	"	517 50	"	"	517 50	
"	"	"	3,553 58	"	"	9,152 42	
"	"	"	"	"	"	6,040 00	
"	"	"	"	"	"	18,855 27	
"	61,763 80	"	"	"	29,066 28	90,830 17	
"	616 05	"	"	"	"	616 05	
"	151,042 51	"	"	"	"	189,888 86	
"	54,290 75	"	"	"	"	54,290 75	
"	58,826 50	"	"	"	"	58,826 50	
2,758 38	"	"	"	"	"	2,758 38	
5,959 56	"	"	"	"	"	5,959 56	
"	"	"	"	"	"	2,343 29	
55,522 46	"	"	"	"	"	40,945 03	1,154,069 11
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	11,894 84	
2,951 30	"	"	"	"	"	2,951 50	
"	"	"	"	"	"	258 20	
"	"	"	"	"	"	2,308 14	
20,988 52	"	"	"	"	"	20,988 52	
"	"	48,220 71	"	"	56,301 89	104,522 60	
"	"	6,479 74	"	"	"	6,479 74	
5,101 21	67,148 48	"	"	"	"	72,512 58	
23,256 35	"	"	"	"	"	40,250 82	
"	"	"	"	"	"	182 79	
"	"	"	"	"	"	4,200 66	
"	"	"	"	"	"	1,541 07	
"	"	"	"	"	"	1,515 90	
114 31	60 40	"	"	"	"	174 71	
1,766 50	785 "	13,865 "	1,405 58	"	7,794 39	27,924 89	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	4,555 "	"	"	"	4,555 "	4,555 "
98,218 59	374,531 38	108,755 52	164,052 38	"	93,162 56	1,158,624 11	1,158,624 11

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Domaines. (Valeurs capitales.)	Prix de vente de terrains provenant d'emprises. { Rivières et canaux.	1,751 "	"	
	{ Routes	420 45	17,031 15	418 40
	Produit d'autres aliénations d'immeubles.	467 20	"	2,425 70
	Produit { des successions en déshérence	"	19,100 41	437 12
		{ net des épaves	76 "	520 72
	Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés	"	1,078 55	507 75
	Prix de vente d'objets mobiliers. { Catalogues, inventaires des archives, carte géologique, etc.)	"	71 10	"
	provenant du Département des Affaires Étrangères	"	2,288 50	"
	— — des Finances	62 "	19,504 38	67 50
	— — de la Guerre.	24,806 04	35,274 86	12,527 20
	— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	"	6,149 20	"
	Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage { de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.	445 70	11,461 82	6,062 55
	— — de la Justice	1,019 74	4,581 23	798 55
	— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	2,741 20	1,734 54	3,048 "
	— de la Cour des comptes	"	2,059 22	"
	Remboursement { du fonds de l'industrie nationale	"	"	"
	de { de créances ordinaires.	"	"	"
	capitaux			
	Rachat et transfert de rentes.	"	"	"
	Transactions en matière domaniale	"	"	"
	Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris	6,707 98	21,087 28	5,627 12
	Refournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux).	"	"	"
	Produit d'objets saisis et confisqués	700 05	2,576 "	454 58
	Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis	"	"	"
A REPORTER. fr.		39,288 24	164,088 24	33,404 28

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
48,831 32	542 51	.	169 26	.	38 40	51,332 49	
929 92	1,129 42	7,591 48	62 02	978 60	2,408 09	50,960 60	
3,191 60	.	3,608 .	5 .	500 .	226 76	10,224 20	
21,079 51	4,585 96	34,499 18	59 85	.	727 25	80,489 28	
.	.	.	.	.	.	405 72	
.	.	1,002 85	.	.	.	2,389 15	
.	.	.	.	.	.	71 10	
.	.	.	.	.	.	2,288 50	
.	.	.	.	.	.	19,725 88	
17,740 97	20,356 80	12,601 40	6,118 25	92 85	14,592 45	173,111 72	
8 50	143 75	.	3,386 10	.	.	9,687 55	
2,946 55	1,511 50	1,227 50	538 70	5 .	3,240 95	27,449 25	519,438 61
981 19	925 13	144 55	51 95	5,876 92	2,192 97	16,570 03	
1,989 .	.	.	.	.	50 .	10,462 74	
.	.	.	.	.	.	2,059 22	
.	.	51,624 35	.	.	.	51,624 35	
.	.	.	.	.	.	.	
.	290 20	.	.	202 24	.	492 44	
.	.	.	.	.	.	.	
656 27	3,551 09	500 87	1,850 61	2,353 12	004 81	43,4 15	
.	.	1,039 .	.	.	.	1,030 .	
218 74	144 85	151 80	100 50	49 90	198 45	4,684 87	
.	3 99	923 62	.	.	5 70	933 51	
98,573 57	42,183 20	94,923 40	12,542 24	10,040 63	24,594 81	519,438 61	519,438 61

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
REPORT. fr.		50,288 24	164,088 24	55,404 28
Forêts.	Prix de vente de coupes de bois	"	531,027 43	141 "
	— de chablis, bois de délit et d'élagages	"	102,850 79	5,895 "
	— d'objets saisis et confisqués	"	"	"
	— de glandée, panage, foin et herbages	"	"	"
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts	"	15,068 67	54 "
	— du droit de chasse	"	"	120 "
	— — de pêche (baux et licences)	"	"	"
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minerais	"	"	"
Dépendances des chemins de fer.	Redevances pour construction d'usines et droit d'usage.	"	12,739 55	"
	Indemnités pour carbonisation, etc.	"	"	"
	Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer.	5,641 88	4,591 58	1,281 91
	— de bâtiments	4,400 "	593 50	126 "
	— d'herbages, d'oseraies, etc.	140 "	1,775 52	680 "
	— de vidanges.	"	"	"
	Redevances résultant des articles 6 et 42 de la loi sur les mines du 21 avril 1810	"	"	"
	Argent non réclamé	"	1,802 40	"
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	5 40	60,257 27	"
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage.	895 "	2,749 12	2,296 "
Établisse- ments et services régis par l'État.	— d'objets non réclamés	"	18,437 98	"
	— d'arbres, plantations, herbages, etc.	435 "	5,055 10	"
	École militaire. — Pensions des élèves	"	156,081 79	"
	École vétérinaire. { Pensions d'animaux malades.	"	7,435 20	"
	{ Produit des ventes d'objets divers	"	575 "	"
	Écoles de réforme de Ruysselede et de Beerssem	"	"	"
	Bénéfices de la fonderie de canons.	"	"	"
	Abonnement au Recueil des lois et arrêtés.	912 "	2,052 "	1,500 "
	Institut agricole. Produit de ventes d'objets mobiliers et autres	"	"	"
	Section normale d'enseignement moyen pour filles	"	4,920 "	"
Produit du Jardin Botanique de Bruxelles		"	14,005 "	"
A REPORTER. fr.		49,717 52	885,882 12	43,478 19

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
98,573 57	42,183 20	94,925 40	12,542 24	10,040 63	24,594 81	519,438 61	519,438 61
"	"	120,216 12	"	103,969 70	49,554 28	604,688 55	771,880 81
"	"	1,286 25	"	8,027 55	55 90	110,003 40	
"	"	"	"	110 "	"	110 "	
"	"	1,574 "	"	"	"	1,574 "	
"	"	41 "	"	187 42	"	15,351 09	
"	"	3,142 "	"	8,550 "	3,050 "	14,862 "	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	138 25	"	1,303 50	520 35	2,063 08	
"	"	6 "	"	4,407 84	205 25	17,358 62	
"	"	"	"	"	"	"	108,980 80
1,761 81	5,578 58	2,491 62	136 80	1,557 61	1,484 79	22,520 58	
136 50	2,316 30	1,523 55	1,605 54	590 "	"	11,089 19	
1,424 65	5,170 26	186 07	864 84	873 50	558 50	11,075 54	
"	"	"	"	"	"	"	
"	297 40	167 45	"	"	22 42	487 27	
"	"	"	"	"	"	1,802 40	
1,492 06	4,114 60	45,067 "	"	2,351 81	206 25	111,474 59	
"	4,611 72	1,061 "	4,045 "	"	50 "	15,707 84	
"	"	"	"	"	"	18,437 08	
581 41	492 "	1,270 "	"	197 "	155 50	5,982 01	
"	"	"	"	"	"	136,081 70	
"	"	"	"	"	"	7,455 20	
"	"	"	"	"	"	375 "	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
1,782 "	2,628 "	2,046 "	1,236 "	1,272 "	2,156 "	15,564 "	178,575 40
"	"	"	"	"	104 50	104 50	
"	"	"	"	"	"	4,020 "	
"	"	"	"	"	"	14,005 "	
105,552 "	67,191 80	272,939 71	20,228 22	143,530 56	82,555 53	1,668,875 71	1,668,875 71

CAPITAUX ET REVENUS. —

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
REPORT. fr.		49,717 52	883,882 12	43,478 10
Produits divers et acci- dentels.	Produit des examens universitaires.	1,427 50	10,807 50	775 .
	— — et visa des diplômes.	830 .	27,040 .	357 30
	— divers	•	•	•
	— des brevets d'invention	2,040 .	276,020 .	1,670 .
	— du quart des salaires sur transcriptions.	4,574 33	10,521 15	4,939 82
	— de la taxe perçue pour copies de déclarations de consignation.	5 25	17 25	5 25
	— de la taxe perçue conformément à l'article 5 de la conven- tion littéraire faite avec la France	•	311 25	•
	— des taxes pour marques de fabrique et de commerce.	600 .	3,100 .	180 .
	Restitutions volontaires	•	•	464 .
	Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées)	•	•	•
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées	•	•	•
	Restitution de parts d'amendes indûment attribuées	•	75 90	105 33
	Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication	3,081 04	3,416 46	2,881 48
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor.	282 70	•	331 05
	Cautionnements judiciaires attribués à l'État.	•	2,012 51	•
Revenus des domaines.	Produits des conférences données aux élèves droguistes.	•	1,051 33	•
	Fermages de biens-fonds et de bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)	6,577 77	30,518 55	31,495 63
	Génie militaire. { Location de biens-fonds et de bâtiments	18,577 58	4,558 14	855 23
	{ Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	4,548 74	516 50	710 32
	{ Fermages de pêche et de chasse	3,980 58	256 25	87 33
	Arrérages de rentes	43 70	152 27	•
	Redevances pour concessions de prises d'eau	•	531 09	310 .
	Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	•	•	•
	— — de créances ordinaires	•	528 21	•
	Domaine de Tervueren. { Fermages	•	7,098 05	•
	{ Menus produits	•	1,520 .	•
	Redevances résultant des articles 61 et 42 de la loi sur les mines du 21 avril 1810.	•	•	•
	Location de terrains provenant { Rivières et canaux.	2,088 57	1,446 07	8,844 56
	{ Routes	1 .	128 10	166 44
	Vente d'arbres, plantations, { Rivières et canaux.	3,869 22	2,293 30	15,213 15
	{ Routes	15,564 11	15,296 76	20,387 48
	Droits de pêche. (Rivières et canaux.)	6,149 50	1,315 65	4,185 25
	Revenus des biens de cures (fermages et rentes)	15 58	•	•
TOTAUX. fr.		124,974 40	1,294,376 20	137,421 61

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
103,552 "	67,191 86	272,939 71	20,228 22	143,550 56	82,555 55	1,668,875 71	1,668,875 71
2,315 "	2,522 50	2,215 "	235 "	"	5,122 50	25,220 "	
4,190 "	852 50	7,605 "	120 "	662 50	"	41,727 50	
25 "	"	"	"	"	"	25 "	
2,580 "	17,210 "	59,570 "	150 "	520 "	2,150 "	543,210 "	
0,365 50	8,546 51	6,022 91	1,852 40	2,917 66	3,591 02	48,009 15	
5 56	"	0 02	"	"	1 25	40 58	
"	"	"	"	"	"	511 25	
150 "	380 "	680 "	50 "	"	40 "	5,250 "	514,085 29
"	"	1,255 25	"	"	"	1,099 25	
"	"	100 "	"	"	150 "	250 "	
"	"	"	"	"	"	"	
"	13 93	"	"	"	"	195 85	
4,752 51	14,100 90	5,627 88	1,535 59	5,936 77	2,858 99	44,171 62	
977 56	"	40 10	"	"	"	1,631 27	
"	400 "	"	"	"	"	2,412 51	
"	"	"	"	"	"	1,051 53	
4,551 51	10,404 15	4,192 50	87 15	128 21	1,505 21	98,240 71	
4,491 04	915 "	2,245 47	406 10	"	1,515 30	35,561 66	
193 67	75 "	5,586 50	3,513 50	"	"	14,944 05	
1,191 80	105 "	"	52 "	"	"	5,652 96	
108 85	64 54	52 78	566 98	35 11	40 07	852 37	
20 "	1,471 89	"	5 "	"	50 "	2,568 88	
"	"	5,950 "	"	"	"	5,950 "	
"	4,900 "	"	"	"	"	5,428 21	
"	"	"	"	"	"	7,098 05	559,029 37
"	"	"	"	"	"	1,520 "	
"	415 58	752 17	"	"	92 18	1,239 93	
4,806 96	10,547 60	6,128 12	662 35	"	2,670 97	57,795 "	
19 25	2,835 54	1,859 53	170 56	18 50	542 88	5,521 40	
55,756 17	28,665 38	1,782 96	19,020 66	"	1,710 70	108,320 54	
25,285 98	7,528 20	15,567 93	13,725 17	58,017 85	58,237 91	187,211 37	
5,091 94	5,661 06	8,791 90	5,482 20	2,770 70	5,442 "	42,888 20	
"	451 48	"	"	"	"	447 06	
208,588 11	184,654 22	586,581 74	65,642 68	194,325 84	145,045 51	2,741,988 37	2,741,988 37

REMBOURSEMENTS. — CON

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Frais de perception des centimes provinciaux	9,157 59	50,746 68	10,524 77
— — communaux	40,271 55	110,960 04	45,707 85
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes.	24,607 50	49,245 57	24,951 87
TOTAUX. fr.	80,036 73	190,952 09	78,964 47

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
6,911 01	55,217 44	22,059 01	2,600 22	3,404 44	5,742 82	124,253 08	500,497 08
39,058 12	52,335 96	44,083 36	10,017 56	9,218 45	18,790 23	376,243 10	
24,547 98	18,266 91	10,613 20	1,957 42	877 07	3,524 03	158,412 36	158,412 36
71,457 11	105,820 31	77,655 57	14,575 20	13,589 96	25,558	658,009 44	658,909 44

REMBOURSEMENTS — ENRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.	Solides de comptes de comptables extraordinaires, arrêtés par la Cour des comptes	"	"	"
	Actes de chargement de divers chefs	57 "	169 59	22 48
Déficit des comptables.	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements . . .	5,045 05	5,355 57	"
	— divers	"	2,028 "	"
	Frais de poursuites et d'instances	96 58	57 90	" 25
	Frais de surveillance de bois appartenant aux communes et aux hospices.	7,044 66	4,405 04	1,650 42
	aux acquéreurs de bois domaniaux	"	"	"
	Remboursement et dégrèvement de contributions	"	"	"
Ministère des Finances	5 p. % sur les recettes pour ordre (frais de régie).	581 24	866 32	140 02
	Frais de garde de biens saisis (Hainaut) 2 p. %	"	"	"
	Remboursement des frais d'impression des procès-verbaux de coupes usagères	"	"	"
	Remboursement de frais d'impression de formules d'actes de protêt	240 "	804 "	101 50
	Restitution de droits	"	"	917 "
	Ministère de la Guerre. — Remboursements divers	"	624 "	"
Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.	Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique. {	1,887 15	3,559 72	206 40
	Frais de justice en matière de garde civique.	"	5 "	"
	Restitution de droits	"	"	"
	Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle	10,542 55	20,512 80	9,512 32
	— en matière de police	7,638 29	18,209 47	8,700 51
	— militaire	65 04	245 66	109 15
	— en matière de faillites	"	558 "	"
	Frais d'entretien de mendiants	"	105 54	"
	Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics. {	"	"	"
	Canal de la Campine. { Annuités des propriétaires riverains	"	"	"
	Rachat des annuités	"	"	"
	Frais de surveillance de travaux publics concédés.	100 "	7,600 "	3,750 "
	— d'entretien de routes concédées	"	"	"
	Restitution de droits	"	"	"
	Remboursements divers	"	"	"
	Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. — Restitution de droits	"	"	"
TOTAUX. fr.		31,082 32	62,720 01	24,939 94

GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
"	"	"	"	"	"	"	18,630 76
10 96	629 01	7 11	"	2 05	4 87	882 87	
600 "	4,050 35	"	"	"	"	11,046 77	
"	4,675 12	"	"	"	"	6,701 12	
2 "	67 05	"	11 25	2 40	" 30	237 51	459,945 30
2,927 55	23,479 75	40,442 76	10,251 59	78,646 68	56,542 24	225,388 67	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
559 58	186 28	524 88	22 50	102 95	135 42	2,910 10	459,945 30
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
157 "	278 "	280 50	19 50	29 50	53 50	2,012 50	459,945 30
"	"	"	"	"	4 60	921 60	
"	"	"	"	"	"	624 "	
195 11	1,056 50	1,073 69	4 84	41 88	106 71	7,892 07	
"	"	"	"	"	"	5 "	459,945 30
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
14,250 05	11,684 34	11,196 79	4,589 16	3,944 56	9,146 28	94,989 43	459,945 30
10,454 61	22,675 11	17,501 38	2,851 80	3,402 93	6,035 71	97,447 61	
142 83	312 38	575 75	70 49	108 10	211 31	1,656 71	
29 85	44 30	"	"	"	"	612 15	
61 05	"	" 60	"	"	"	166 99	459,945 30
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
3,150 "	3,572 "	5,000 "	"	"	1,000 "	24,772 "	459,945 30
"	"	"	"	"	200 "	200 "	
"	"	"	"	"	"	"	
"	56 50	"	"	"	"	56 50	
"	83 37	"	"	"	"	83 37	459,945 30
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
32,501 17	72,808 04	77,003 46	17,801 13	86,281 05	75,458 94	478,576 06	478,576 06

(136)

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

RECETTES.

Comparaison avec les recouvrements de l'exercice antérieur.

IMPOTS. — CONTRIBUTIONS

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1888.	1887.
Foncier	fr.	23,867,744 66	25,726,503 47
Personnel		19,519,545 51	19,054,799 29
Patentes		6,484,126 80	6,516,713 41
Redevances sur les mines.		375,945 14	306,570 80
Douanes. — Droits d'entrée	Café.	"	388,484 93
	Eaux-de-vie étrangères.	987,087 09	885,658 87
	Bières depuis le 30 juin 1887.	275,920 45	157,242 22
	Bières et vinaigres au 30 juin 1887.	"	358,176 90
	Vinaigres et acides acétiques, depuis le 30 juin 1887	598,208 86	185,594 16
	Sucres raffinés	155,727 01	252,010 75
	Autres marchandises	25,764,097 95	23,760,511 44
Accises	Vins étrangers	5,015,070 96	2,901,944 97
	Eaux-de-vie indigènes	25,817,871 08	23,418,637 38
	Bières.	9,408,515 82	9,522,126 19
	Vinaigres, du 1 ^{er} janvier au 30 juin 1887	"	5,715 57
	Vinaigres de bière (depuis le 30 juin 1887).	10,511 26	4,983 08
	Vinaigres autres que de bière (depuis le 30 juin 1887)	5,108 28	342 86
	Sucres étrangers.	587,272 50	674,648 35
	Sucres de betterave indigènes	5,170,911 10	2,955,488 10
	Glucoses et autres sucres non cristallisables.	518,586 53	429,188 21
	Tabac.	810,040 96	752,862 "
	Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent	9,483 82	9,969 94
	Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État.	"	"
	Loyers de bâtiments	26,426 15	26,548 46
Recettes diverses au profit de l'État.	Forcements en recette opérés par l'administration par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs.	1,469 67	1,218 65
	Extraits cadastraux.	72,522 45	72,560 26
	Recettes extraordinaires de toute nature	31,217 34	43,430 19
	Taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires.	247,851 "	254,605 "
	Contributions du territoire neutre de Moresnet	1,196 12	1,102 91
Totaux. fr.		119,358,055 37	116,245,038 34

DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1888.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1888.
EN PLUS.	EN MOINS.	
141,241 19	•	Accroissement normal de l'impôt résultant des nouvelles constructions, reconstructions, etc.
264,744 22	•	Cette augmentation provient de l'imposition des maisons nouvellement construites et de l'augmentation du nombre de domestiques déclarés à l'impôt.
167,415 39	•	Ces différences proviennent de ce que les sociétés anonymes et les charbonnages ont réalisé en 1888 plus de bénéfices qu'en 1887.
69,374 34	•	
•	388,484 95	Le produit intégral des droits d'entrée sur le café a été attribué au fonds communal par la loi du 30 juin 1887.
101,423 22	•	Les importations d'eaux-de-vie étrangères subissent des fluctuations dont la cause échappe la plupart du temps à l'analyse.
116,678 25	•	Bières, vinaigres et acides acétiques. Il y a une diminution d'environ 60,000 francs due aux effets de la loi du 28 août 1885 apportant des modifications à la législation sur la fabrication des bières indigènes, et une augmentation de 31,000 francs sur les vinaigres et acides acétiques provenant de la modification des droits d'entrée sur les vinaigres et de l'établissement de droits d'entrée sur les acides acétiques par la loi du 11 juin 1887.
•	358,176 90	
212,814 70	•	Sucres raffinés. Par suite des surtaxes établies par les lois des 17 septembre 1884 et 28 juillet 1885, les importations de sucres raffinés ont continué à décroître.
•	96,285 72	
2,005,585 59	•	Autres marchandises. L'augmentation est due en majeure partie au rétablissement des droits sur les bestiaux des races bovine et ovine, ainsi que sur les viandes fraîches et le gibier.
111,125 99	•	
349,255 70	•	
86,189 65	•	Accises.
•	5,715 57	Vins étrangers. Augmentation sans cause déterminée.
5,328 18	•	Eaux-de-vie indigènes. Résultat de la régularisation des rendements.
4,765 42	•	Bières. Cette légère augmentation doit encore être attribuée aux effets de la loi de 1885.
•	87,575 85	Vinaigres et vinaigres de bières. Différence insignifiante.
217,423 •	•	Vinaigres autres que de bières. Droits perçus sur l'acide acétique.
89,398 12	•	Sucres de betterave et sucres étrangers. L'augmentation des recettes sur le sucre de betterave indigène d'une part, et la diminution sur le sucre étranger d'autre part, doivent par continuation être attribuées aux effets de la surtaxe établie par l'art. 2 de la loi de 1887.
57,178 96	•	Glucoses, etc. L'augmentation résulte de l'emploi plus considérable de glucoses dans diverses industries.
•	•	Tabac. Différence sans cause déterminée.
•	•	Taxes pour travaux extraordinaires. Différence peu importante sans cause déterminée.
•	486 12	
•	•	
77 69	•	
251 02	•	
162 17	•	
•	12,212 85	
13,246 •	•	
93 21	•	
4,061,752 97	948,735 94	
5,113,017 05		

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES			
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES			
		1888.	1887.		
Enregistrement. (30 centimes additionnels.)	Actes civils publics	17,851,724 31	17,771,993 68		
	— sous seing privé	722,229 32	682,264 84		
	— judiciaires	948,619 80	1,001,734 55		
	— d'huissiers	1,012,810 62	986,019 43		
	Lettres de noblesse	8,803 "	1,450 "		
	Permis de changer de nom de famille	3,355 "	1,740 "		
Droits en débet recouverts		13 01	"		
Greffe. (30 centimes additionnels.)	Mise au rôle	86,869 17	85,393 40		
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	388,683 86	384,683 26		
Hypothèques. (25 centimes additionnels.)	Droits d'inscription	256,952 42	251,515 99		
	— de transcription d'actes de mutation	3,187,784 31	3,115,741 83		
Successions. (30 centimes additionnels.)	Droits de succession	18,581,058 95	17,164,683 77		
	— de mutation par décès	254,844 89	356,405 12		
	— de mutation sur les successions en ligne directe	2,775,150 10	3,152,001 89		
	— dus par les époux survivants	306,148 09	290,799 09		
Timbre. (Sans additionnels.)	Timbres fixes.	Passeports { à l'intérieur	"	2 "	
		Passeports { à l'étranger	5,856 "	5,652 "	
		Permis de port d'armes de chasse	451,535 "	471,668 "	
		Permis de chasse au lévrier	595 "	805 "	
	Débit	Timbres proportionnels pour effets de commerce	475,550 10	475,700 70	
		Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger. { Payables en Belgique	250,379 40	250,010 50	
			— à l'étranger	11,585 01	15,052 08
		Timbres adhésifs pour affiches	265,888 20	257,551 60	
		Timbres de dimension	2,402,480 55	2,560,210 17	
	Visa	Timbres proportionnels	172,140 85	158,204 45	
		Timbres de dimension	29,518 45	28,602 57	
	Extraordinaire	Timbres fixes. — Warrants	559 25	658 "	
		Timbres proportionnels. { Effets de commerce	1,157,952 85	1,080,214 20	
			Bons de caisse, billets au porteur, etc.	472,708 54	425,680 "
			Effets, récépissés, obligations, etc.	"	"
		Coupures	"	"	
		Timbres de dimension. { Papiers blancs pour actes, etc.	529,134 70	513,251 55	
	Assurances. — Droit annuel		4,528 05	579,575 35	
A REPORTER, ... fr.		52,448,066 81	51,683,058 75		

MENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888

effectués avec ceux de l'exercice antérieur

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1888		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1888.
EN PLUS	EN MOINS	
79,750 65	•	Les différences sont peu importantes et échappent à toute appréciation, cependant, il convient de remarquer que le produit de l'impôt établi sur les lettres de noblesse et sur les permis de changer de nom de famille est très variable
39,964 48	•	
•	53,114 64	
10,791 10	•	
7,355 •	•	
1,595 •	•	Les différences constatées sont minimes
15 01	•	
1,475 77	•	
4,000 60	•	L'augmentation des droits d'inscription est insignifiante Quant à celle qui existe dans les droits de transcription, elle peut être attribuée, en partie, à l'augmentation des droits d'enregistrement perçus sur les actes civils publics
5,458 43	•	
72,042 48	•	Les différences en plus et en moins que l'on constate dans les droits de succession, de mutation en ligne directe et des droits dus par les époux survivants, ne peuvent être expliquées. Ces produits sont soumis à diverses eventualités, telles que le nombre et l'importance des successions ouvertes, il serait impossible de préciser autrement Le droit de mutation par décès est surtout un produit extrêmement variable et accidentel.
1,117,275 18	•	
•	81,560 25	
•	576,842 70	L'augmentation du produit des passeports est peu importante et ne peut guère s'expliquer
15,549 •	•	
•	2 •	Les recettes des permis de port d'armes de chasse avaient, depuis 1882, augmenté chaque année, elles ont diminué, en 1886, d'une manière sensible, sans cause connue. L'année 1887 présente, sur l'année 1886, une légère augmentation. Quant à l'année 1888 elle accuse une diminution sur l'année 1887 et même sur l'année 1886
224 •	•	
•	20,135 •	
•	210 •	Le <i>débit, le visa et le timbrage à l'extraordinaire</i> présentent, après compensation 1° Pour les timbres proportionnels d'effets de commerce, une augmentation de fr 89,935 48 c ^{ts} sur une recette de fr 1,955,214 73 c ^{ts} 2° Pour les timbres de dimension, une augmentation de fr 58,869 41 c ^{ts} sur une recette de fr 2,702,064 20 c ^{ts} 3° Pour le timbre d'affiches, une augmentation de fr 4,968 37 c ^{ts} sur une recette de fr 315,457 55 c ^{ts} . Ces différences sont relativement peu importantes et il serait difficile de les expliquer. <i>Timbres fixes, warrants</i> Produits sans importance <i>Bons de caisse, billets au porteur, etc.</i> Le produit de l'année 1888 (fr 472,708 54 c ^{ts}) est exceptionnel, on a considéré celui de l'année 1885 (fr 390,908 85 c ^{ts}) comme présentant une situation un peu plus normale. Les années 1886 et 1887 ont cependant produit respectivement fr 451,061 10 c ^{ts} et 425,680 francs, chiffres élevés, notamment le premier. Cette situation est due, en partie, à la surveillance exercée pour amener une application régulière de la loi du 26 août 1883.
•	440 20	
569 10	•	
•	1,668 47	Polices d'assurances. La diminution que l'on constate en 1888 provient uniquement de la loi du 11 juin 1887, qui a abrogé, à partir du 1 ^{er} juillet 1887, la loi du 26 août 1883.
6,536 69	•	
42,270 58	•	
13,956 40	•	1,875,553 50
715 88	•	
•	118 75	
77,758 65	•	1,110,503 50
47,028 54	•	
•	•	
•	•	1,875,553 50
15,843 15	•	
•	1,368 12	
•	575,047 50	1,110,503 50
•	•	
•	•	
1,875,553 50	1,110,503 50	

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
		1888.	1887.	
Report. fr.		52,448,066 81	51,685,038 75	
Naturalisations. {	Droit de naturalisation ordinaire.	12,250 "	23,750 "	
	Droit de grande naturalisation	7,000 "	11,250 "	
Amendes en matière d'impôts.	Enregistrement.	95,177 00	95,789 04	
	Greffe.	"	"	
	Hypothèques	7,765 06	7,698 28	
	Successions	241,175 83	261,568 12	
	Timbre	22,537 03	27,528 52	
	Assurances	"	10 "	
Amendes de condamnation et dommages-inté- rêts en matières di- verses.	Amendes de condamnation et dommages-intérêts attribués au Trésor.	en totalité	685,756 74	778,792 78
		en partie	7,172 01	7,841 87
TOTALS. fr.		53,524,899 68	52,897,267 56	

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1888.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1888.
EN PLUS.	EN MOINS.	
1,875,533 56	1,110,505 50	
•	11,500 •	Il n'est guère possible d'apprécier la cause des différences en moins qui existent entre le produit de 1888 et celui de 1887. Il peut se concevoir qu'aujourd'hui les demandes de naturalisation soient moins fréquentes que dans les premières années qui ont suivi la loi du 7 août 1884, laquelle a réduit les droits de moitié.
•	4,250 •	
•	2,611 44	
•	•	
65 58	•	Ce produit est essentiellement variable, car le chiffre de ces amendes dépend, en effet, du nombre et de l'importance des fraudes qui se commettent.
•	20,392 20	
•	4,991 49	
•	10 •	
•	95,036 04	Produit variant en raison de l'importance des condamnations et de la solvabilité des condamnés. Il est impossible de déterminer la cause de la diminution qui, en réalité, s'élève à fr. 93,705 90 c°.
•	669 86	
		On fait remarquer que l'année 1887 accusait, sur l'année 1886, une augmentation de fr. 80,580 85 c°.
1,875,598 04	1,247,966 62	
627,632 32		

PÉAGES. — ENREGISTRE

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1886.	1887.
DOMAINES.			
Rivières et canaux.	Liège à Maestricht	66,376 78	66,748 01
	Maestricht à Bois-le-Duc	69,033 17	67,743 27
	Jonction de la Meuse à l'Escaut	240,459 84	220,333 23
	Embranchement { vers le camp de Beverloo	317 50	296 17
	vers Hasselt	9,152 42	7,890 52
	vers Turnhout	6,040 60	6,026 69
	Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor.	18,833 27	20,594 06
	Sambre	90,850 17	179,930 94
	Centre	616 03	969 77
	Charleroi à Bruxelles et embranchements	189,888 86	181,168 68
	Mons à Condé	54,290 75	61,410 27
	Pommerœul à Antoing	58,826 50	57,556 41
	Dérivation de la Lys { Deynze à Schipdonck	2,758 38	3,563 01
	Schipdonck à Balgerhocke	5,059 56	2,947 38
	Roulers à la Lys	2,345 20	2,025 03
	Gand à Ostende	40,945 03	33,793 16
	{ Droit général	"	150 00
	Droit à la porte de Damme	"	"
	Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la France	11,894 84	9,661 27
	Moervaert	2,051 50	3,288 22
	Grande Nèthe	258 20	649 24
	Petite Nèthe (canalisée)	2,308 14	2,564 56
	Gand à Terneuzen	20,988 52	25,254 10
	Meuse	104,522 60	103,132 23
	Ourlhe	6,479 74	6,191 40
	Escaut	72,312 58	81,007 23
	Lys	40,339 82	39,425 01
	Démer	182 79	685 90
	Yser	4,290 66	4,412 06
	Ypres à l'Yser	1,541 07	2,095 05
	Loo	1,515 99	263 50
Routes appartenant à l'État.	Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor	174 71	422 11
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau	27,024 89	26,237 28
	1 ^{re} classe : Produits des barrières affermées et en régie	"	"
	2 ^e classe : Produits des barrières affermées et en régie	4,555 "	5,055 "
	TOTAUX fr.	1,158,624 11	1,227,322 11

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1888.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1888.
EN PLUS.	EN MOINS.	
	372 13	
1,289 90	"	
20,124 50	"	
21 33	"	
1,201 90	"	
23 "	"	
"	1,758 79	
"	89,120 77	
"	553 72	
8,720 18	"	
"	7,119 52	
1,270 09	"	
"	2,804 03	
5,012 18	"	
312 33	"	
5,151 87	"	
"	156 60	
2,233 37	"	La diminution est due, en ce qui concerne la Sambre, à l'application de l'arrêté royal du 25 août 1887, portant réduction des droits de 0,0040 à 0,0015. Pour le surplus, les différences sont peu importantes et s'expliquent par le mouvement plus ou moins actif du trafic, qui s'est accru notamment sur le canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.
"	356 92	
"	391 04	
"	56 42	
"	4,265 58	
1,390 37	"	
288 34	"	
"	8,494 65	
813 91	"	
"	503 11	
"	121 40	
"	753 98	
1,052 40	"	
"	247 40	
1,887 61	"	
"	"	
"	500 "	
48,658 60	117,356 66	
68,698 "		

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1888.	1887.
Chemin de fer	Voyageurs	40,762,941 86	38,590,845 58
	Bagages	994,141 79	965,192 31
	Équipages		
	Chevaux et bestiaux	82,569,501 09	77,802,471 53
	Marchandises		
	Produits extraordinaires	2,895,172 97	2,787,228 08
		127,221,757 71	120,145,735 50
Recouvré sur années antérieures		»	»
TOTAL fr.		127,221,757 71	120,145,735 50

DE FER, POSTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1888.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1888.
EN PLUS.	EN MOINS.	
2,172,098 28	•	Année 1888 bissextile. Activité des affaires commerciales et industrielles, et spécialement pour les voyageurs et les bagages. Grand Concours de Bruxelles.
28,949 48	•	
4,767,029 58	•	
107,944 89	•	
7,076,022 21	•	
•	•	
7,076,022 21		

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1888.	1887.
Télégraphes.		5,286,372 32	2,080,523 18
Postes.	Taxe des correspondances en général.	8,382,799 22	8,313,767 42
	Taxe sur les abonnements aux journaux	54,691 49	52,466 80
	Mandats et bons de poste. { Taxe	313,170 85	302,497 05
	{ Périmés		
Taxe sur les effets de commerce à l'encaissement et à l'acceptation		610,640 60	571,052 84
TOTAUX. fr.		9,361,511 16	9,239,784 11

DE FER, POSTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1888.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1888.
EN PLUS.	EN MOINS.	
305,849 14	*	L'accroissement des recettes de 1888 sur 1887 doit être attribué : 1° à l'augmentation normale constatée dans le service intérieur; 2° à l'augmentation du nombre de correspondances internationales et de transit, provoquée par une reprise générale des affaires; 3° à la réduction des tarifs qui a été appliquée à partir du 1 ^{er} juillet 1886 et qui n'avait pas encore produit tous ses effets en 1887; 4° à l'extension donnée au service de la téléphonie interurbaine et internationale; 5° à la réorganisation du service de la remise à domicile des objets exprès.
69,031 80	*	L'augmentation porte sur la vente des timbres-poste.
2,224 69	*	Sans explication.
10,682 80	*	Accroissement normal.
39,587 76	*	
121,527 05	*	
121,527 05		

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1888.	1887.
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	698,105 34	603,549 01
Produit du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre	63,173 69	61,686 81
TOTAUX. fr.	761,279 03	665,235 82

DE FER, POSTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1888.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1888.
EN PLUS.	EN MOINS.	
94,536 33	°	Le mouvement général des voyageurs entre Ostende et Douvres s'est élevé en 1888 à 56,034 unités et présente, sur le mouvement de 1887, une augmentation de 32 p. %, correspondant à un accroissement de recettes de fr. 101,500 » D'autre part, les services des colis postaux, finances et messageries, accusent une diminution de recette de 6,963 67 Différence égale. . . fr. 94,536 33
1,486 88	°	Le tableau comparatif du mouvement indique une diminution, en 1888, sur le nombre des passages, des suppléments et des colis, mais une augmentation sensible dans les transports d'animaux et de véhicules. C'est à ces derniers transports entre la rive gauche de l'Escaut et Anvers que l'on doit attribuer l'augmentation de recettes dont il s'agit ci-contre.
96,043 21	°	
96,043 21		

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1888.	1887.
Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers	100,000 *	*

RIERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1888.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1888.
EN PLUS.	EN MOINS.	
100,000 *	*	La part revenant à l'Etat, du chef des taxes perçues sur les quais du port d'Anvers, a été versée pour la première fois en 1888.

CAPITAUX ET REVENUS. —

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1888.	1887.
Domaines. (Valeurs capitales.)	Prix de vente de terrains prov ^t d'emprises. { Rivières et canaux	51,332 49	5,716 07
	{ Routes	30,069 60	35,144 45
	Produits d'autres aliénations d'immeubles.	10,224 26	71,932 72
	Produits { de successions en déshérence.	80,489 28	180,339 16
	{ nets des épaves	405 72	571 95
	Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés	2,389 15	2,662 47
	Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires des archives, carte géologique, etc.	71 10	76 65
	provenant du Département des Affaires Étrangères	2,288 50	"
	— — des Finances	19,723 88	24,165 37
	— — de la Guerre	173,111 72	125,722 50
	— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique	9,687 55	15,291 "
	— — de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	27,440 25	43,148 10
	— — de la Justice	16,570 03	14,000 98
	— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	10,462 74	4,081 48
	— de la Cour des comptes	2,050 22	2,085 77
	Remboursement de capitaux { du fonds de l'industrie nationale	31,624 35	4,248 72
	{ de créances ordinaires.	"	"
	Rachat et transfert de rentes.	492 44	381 "
	Transactions en matière domaniale.	"	"
	Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris	43,450 15	22,106 90
	Refournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux)	1,039 "	1,207 50
	Produits d'objets saisis et confisqués	4,684 87	4,877 69
	Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis	933 31	934 31
A REPORTER fr.		519,438 61	559,602 79

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1888.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1888.
EN PLUS.	EN MOINS.	
45,616 42	"	} Produits accidentels variables.
"	4,174 85	
"	61,708 46	
"	99,849 88	} Le chiffre élevé des produits de 1887 est dû notamment à la réalisation des valeurs de la succession de M. Jean-Pascal Lejeune, décédé à Verviers, le 4 décembre 1886.
"	166 25	
"	278 52	
"	5 55	
2,288 50	"	
"	4,441 40	
47,589 22	"	
"	5,603 45	
"	15,698 85	
2,569 05	"	} Produits accidentels. Les causes de ces différences ne sauraient être précisées.
6,401 26	"	
"	924 55	
27,375 63	"	
"	"	
111 44	"	
"	"	
21,323 25	"	
"	258 50	
"	192 82	
"	1 "	
155,074 77	193,298 95	

CAPITAUX ET REVENUS. —

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1888.	1887.
	Report. fr.	510,438 61	550,602 79
Forêts.	Prix de vente de coupes de bois.	604,088 53	597,072 04
	— de chablis, bois de délit et d'élagages.	110,093 40	92,778 83
	— d'objets saisis et confisqués.	110 "	"
	— de glandée, panage, foin et herbages.	1,374 "	1,749 "
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts.	15,351 00	7,958 86
	— du droit de chasse.	14,862 "	15,214 "
	— — de pêche (baux et licences).	"	"
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minerais.	2,063 08	2,842 81
	Redevances pour construction d'usines et droit d'usage.	17,358 62	17,584 58
	Indemnités pour carbonisation, etc.	"	18 "
Dépendances des chemins de fer.	Location de terrains réservés par l'administration des chemins de fer.	22,326 38	22,984 43
	— de bâtiments.	11,089 19	14,420 95
	— d'herbages, d'oseraies, etc.	11,673 34	11,865 93
	— de vidanges.	"	"
	Redevances résultant des articles 6 et 42 de la loi sur les mines du 21 avril 1810.	487 27	371 80
	Argent non réclamé.	1,802 40	1,947 86
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises.	111,474 39	161,568 43
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage.	15,707 84	11,812 "
	— d'objets non réclamés.	18,437 98	12,475 20
	— d'arbres, plantations, herbages, etc.	5,982 01	4,094 70
Établissements et services régis par l'État.	École militaire. — Pension des élèves.	136,081 79	115,615 57
	École vétérinaire. { Pension d'animaux malades.	7,435 20	7,881 95
	{ Produit des ventes d'objets divers.	573 "	340 "
	Écoles de réforme de Ruysselede et de Beernem.	"	"
	Bénéfices de la fonderie de canons.	"	"
	Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	15,564 "	15,536 "
	Institut agricole — Produits de ventes d'objets mobiliers et autres.	194 50	97 05
	Section normale d'enseignement moyen pour filles.	4,920 "	4,360 "
	Produits du Jardin Botanique de Bruxelles.	14,005 "	14,321 98
A REPORTER fr.		1,668,873 71	1,694,583 58

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1888.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1888.
EN PLUS.	EN MOINS.	
153,074 77	193,208 95	
7,616 49	"	Produits variables selon l'étendue et la nature du peuplement ainsi que les besoins du marché.
23,314 66	"	
110 "	"	
"	375 "	Sans importance.
7,372 23	"	
"	352 "	
"	"	Produits éventuels. Différences minimales.
"	770 73	
"	225 70	
"	18 "	La nature des produits en explique la variabilité.
"	058 05	
"	3,340 76	
"	192 61	Idem.
"	"	
115 47	"	
"	143 46	Idem.
"	30,094 04	
5,895 84	"	
5,962 78	"	Idem.
1,887 31	"	
20,466 22	"	
"	446 75	Idem.
33 "	"	
"	"	
"	"	Idem.
28 "	"	
97 45	"	
560 "	"	Idem.
"	316 98	
224,534 22	250,244 09	

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
		1886.	1887.	
REPORT. fr.		1,668,873 71	1,694,583 58	
Produits divers et accidentels.	Produits des examens universitaires.	23,220 "	17,255 "	
	— — et visa des diplômes	41,727 50	47,305 "	
	— divers	25 "	"	
	— des brevets d'invention.	345,210 "	310,110 "	
	— du quart des salaires sur transcriptions.	48,909 15	47,045 55	
	— de la taxe perçue pour copies de déclarations de consignation	40 58	30 46	
	— de la taxe perçue conformément à l'article 3 de la convention littéraire faite avec la France	311 25	236 25	
	— des taxes pour marques de fabrique et de commerce	5,250 "	4,873 "	
	Restitutions volontaires	1,609 23	3 78	
	Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées).	250 "	560 "	
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées	"	3 80	
	Restitutions de parts d'amendes indûment attribuées	105 85	66 58	
	Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication	44,171 02	76,977 45	
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor	1,631 27	5,831 13	
	Cautiounnements judiciaires attribués à l'État.	2,412 51	"	
Produits des conférences données aux élèves-droguistes	1,031 35	788 32		
Revenus des domaines.	Fermages de biens-fonds et de bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris).	98,240 71	117,888 60	
	Génie militaire. {	Location de biens-fonds et de bâtiments	35,561 66	34,768 98
		Vente d'arbres, plantations, herbages, etc	14,944 03	9,740 09
		Fermages de pêche et de chasse.	5,652 96	5,970 00
	Arrérages de rentes.	852 37	814 62	
	Redevances pour concessions de prises d'eau	2,368 88	2,581 48	
	Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	5,050 "	8,200 65	
	— — de créances ordinaires	5,428 21	2,524 01	
	Domaine de Terruven. {	Fermages.	7,008 05	7,267 67
		Menus produits	1,529 "	873 "
	Redevances (art. 6 et 42 de la loi sur les mines du 21 avril 1810)	1,230 93	1,585 37	
	Location de terrains provenant d'emprises {	Rivières et canaux.	37,795 "	58,068 52
		Routes	5,521 40	6,612 44
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc. {	Rivières et canaux.	108,520 54	121,253 51
		Routes	187,211 37	162,814 19
Droits de pêche (rivières et canaux).	42,888 20	43,544 62		
Revenus des biens de cures (fermages et rentes).	447 06	442 23		
TOTAUX. fr.		2,741,988 37	2,770,731 82	

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1888.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1888.
EN PLUS	EN MOINS.	
224,554 22	250,244 09	
5,065 "	"	
"	5,577 50	
25 "	"	
24,100 "	"	
1,863 60	"	
1 12	"	
75 "	"	
577 "	"	Produits éventuels.
1,693 45	"	
"	110 "	
"	5 80	
120 27	"	
"	32,805 83	
"	4,190 86	
2,412 51	"	
243 01	"	
"	19,647 95	
"	1,207 32	
5,205 94	"	
"	317 94	
17 75	"	
"	12 60	
"	2,250 63	
5,104 20	"	
"	169 62	Idem.
656 "	"	
"	145 44	
"	1,173 52	
"	1,091 04	
"	12,932 97	
24,397 18	"	
"	656 42	
4 83	"	
294,803 08	532,546 53	
57,743 45		

CAPITAUX ET REVENUS. —

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1888.	1887.
Postes. Services régis par l'État.	Produit des abonnements au <i>Moniteur belge</i>	33,797 •	33,417 05
	— — au <i>Compte rendu analytique</i>	24,187 50	27,220 50
	— — aux <i>Annales parlementaires</i>	23,550 50	27,345 50
	— — au <i>Recueil spécial des actes de société</i>	5,254 •	4,956 •
	— — au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	240 •	200 •
	— — aux <i>Documents parlementaires</i>	110 •	84 •
TOTAUX. fr.		87,148 •	93,225 05

CHEMINS DE FER, POSTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1888.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1888.
EN PLUS.	EN MOINS.	
379 95	•	Sans explication.
•	3,035 •	
•	3,786 •	
208 •	•	
40 •	•	
20 •	•	
743 95	6,819 •	
6,075 05		

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1888.	1887.
Produits divers des prisons	283,515 97	282,035 87

NUS. — PRISONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1888.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1888.
EN PLUS.	EN MOINS.	
580 10	"	Provient d'une augmentation dans les recouvrements des frais d'entretien des mendiants et vagabonds.

CAPITAUX ET REVENUS.

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1886.	1887.
Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	3,000,736 37	3,258,491 52
Produits des actes des commissariats maritimes	116,510 18	112,202 45
Produits des droits de chancellerie	10,065 40	9,501 10
Produits des droits de pilotage	2,265,392 70	2,204,687 57
Produits des droits de fanal	968,683 27	923,650 58
Produits de la régie du <i>Moniteur</i> . (Arrêté royal du 21 juin 1868.)	91,021 44	89,144 73
Produits des écoles agricoles	280,043 56	262,284 15
Produits du placement des fonds disponibles du Trésor	828,400 .	902,200 .
Part réservée à l'État, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	1,190,973 45	1,182,027 86
Bonification d'un quart p. c, par semestre, sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale. (Art. 1 ^{er} , n° 4, de la loi du 20 mai 1872.)	415,000 61	460,018 79
Fonds d'amortissement demeurés sans emploi	3,271,578 16	4,267,900 94
TOTAUX. fr.	12,445,507 13	13,672,069 40

— TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1888.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1888.
EN PLUS.	EN MOINS.	
•	257,755 15	Par suite de la conversion du 4 p. % en 3 1/2 p. %, la caisse des dépôts et consignations a vu ses revenus décroître d'environ 257,000 francs.
4,507 75	•	Cette différence en plus provient d'une augmentation du nombre de navires en 1888, notamment en ce qui concerne la navigation sur Anvers.
674 30	•	
60,705 22	•	Le mouvement de la navigation sur Anvers, représenté par les navires astreints à l'obligation de prendre un pilote, avait été en 1887 de 8,589 bâtiments; il s'est élevé, en 1888 à 8,535, soit une augmentation de 166 navires. Il est à remarquer que la différence en plus constatée ci-contre pour les produits du pilotage, comprend une somme de 5,200 francs pour le service de remorque à Ostende.
45,054 89	•	Les explications relatives aux droits de police maritime et de pilotage se rapportent également à l'augmentation des droits de sànaux constatée pour 1888.
2,776 71	•	
17,750 41	•	
•	75,800 •	En 1888, les placements se sont élevés en moyenne à 48,673,000 francs, au taux moyen de 1.70 p. %, tandis qu'en 1887, les fonds rendus productifs ont atteint 50,984,000 francs et le produit moyen a été de 1.77 p. %.
14,945 59	•	Les bénéfices réalisés par la Banque Nationale, en 1888, ont dépassé ceux de l'année précédente, par suite notamment de ce que les escomptes ont été plus considérables et les taux de l'escompte plus élevés.
•	47,018 28	La décroissance est en rapport avec la diminution de la circulation des billets. La moyenne générale des billets en circulation pendant l'année 1888 a été inférieure de 9,273,200 francs à celle de l'année précédente.
•	996,412 78	La diminution de recette constatée en 1888 provient de la conversion des dettes à 4 p. % en dettes à 3 1/2 p. %. En effet, le taux d'amortissement des dettes à 4 p. % était d'un demi pour cent du capital nominal, tandis que pour les dettes à 3 1/2 p. %, ce taux n'est que de 0.20 pour cent. Il est également à remarquer que les recettes de 1887 ont été inférieures aux évaluations budgétaires; on doit en attribuer la cause à cette circonstance que la conversion a eu pour résultat d'arrêter le fonctionnement de l'amortissement de la dette à 4 p. %, 1 ^{re} série, pour le semestre au 1 ^{er} mai.
146,225 85	1,374,986 21	
1,228,762 36		

REMBOURSEMENTS. — CON

Comparaison des recouvrements effec

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1888.	1887.
Frais de perception des centimes provinciaux	124,253 98	122,777 21
— — — — — communaux	370,245 10	307,721 64
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	158,412 56	165,507 60
TOTAUX. fr.	658,909 44	654,066 45

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1888.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1888.
EN PLUS.	EN MOINS.	
1,476 77	,	L'augmentation des sommes perçues au profit des communes et des provinces est la cause de ces différences.
8,521 40	,	
.	5,155 24	Cette diminution est due à ce que le total des sommes admises dans les non-valeurs a été moins élevé en 1888.
9,998 23	5,155 24	
4,842 99		

REMBOURSEMENTS. — ENRE

Comparaison des recouvrements effec

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1888.	1887.
Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.	Soldes de comptes de comptables extraordinaires, arrêtés par la Cour des comptes.	"	"
	Actes de chargement de divers chefs	882 87	474 50
Déficit des comptables.	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements	11,040 77	4,156 19
	— divers	6,701 12	22,811 98
Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.	Frais de poursuites et d'instances	237 51	354 90
	Frais de surveillance de bois appartenant aux communes et aux établissements publics.	225,388 67	105,224 26
	— aux acquéreurs de bois domaniaux	"	"
	Remboursement et dégrèvement de contributions	"	20 69
	5 p. % sur les recettes pour ordre (frais de régie)	2,919 19	3,653 70
	Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. %	"	"
	Remboursement des frais d'impression des procès-verbaux de coupes usagères	"	"
	Remboursement de frais d'impression de formules d'actes de protêt	2,012 50	1,848 "
	Restitution de droits	921 60	97 96
	Ministère des Finances.		
	Ministère de la Guerre. — Remboursements divers	624 "	532 80
	Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.		
	Frais de justice en matière de garde civique	7,892 07	10,675 18
	Remboursement de subsides	5 "	2,096 99
	Restitution de droits	"	"
	Ministère de la Justice.		
	Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle.	94,989 43	144,867 52
	— de police.	97,447 61	105,927 "
	— militaire	1,636 71	2,122 07
	Frais de justice en matière de faillites	612 15	190 45
	Frais d'entretien de mendiants	166 99	652 83
Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.	Canal de la Campine. { Annuités des propriétaires riverains	"	"
	{ Rachat des annuités.	"	"
	Frais de surveillance de travaux publics concédés	24,772 "	23,075 33
	— d'entretien de routes concédées	200 "	"
	Restitution de droits	"	571 60
	Remboursements divers	36 50	369 81
Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. — Restitution de droits .		85 37	27 20
TOTAL. fr.		478,576 06	519,731 23

GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1888.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1888.
EN PLUS.	EN MOINS.	
»	»	Produits variables.
408 28	»	
6,910 58	»	
»	16,110 86	
»	117 48	La différence provient de ce qu'une partie des frais dus pour 1887 n'a pu être imputée que sur l'exercice 1888.
30,164 41	»	
»	»	
»	20 69	
»	754 51	Produits accidentels.
»	»	
»	»	
»	»	
164 50	»	Produits accidentels.
825 64	»	
91 20	»	
»	2,783 11	
»	2,091 99	Produits accidentels. Différences minimales.
»	»	
»	49,878 09	
»	8,479 59	
»	485 56	Produits accidentels. Différences minimales.
421 70	»	
»	485 84	
»	»	
»	»	
1,696 67	»	Produits accidentels. Différences minimales.
200 »	»	
»	571 69	
»	553 51	
56 17	»	
40,937 15	82,092 52	
41,155 17		

REMBOURSEMENTS.

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1888.	1887.
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières. (<i>Pour mémoire</i>).	.	.
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier.	22,084 .	22,084 .
TOTAUX. fr.	22,084 .	22,084 .

— PRISONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1888.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1888.
EN PLUS.	EN MOINS.	

REMBOURSEMENTS. —

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1888.	1887.
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	46,553 69	50,510 28
Recettes diverses et accidentelles	388,677 04	800,006 33
Abonnement des provinces, des communes et des particuliers, pour le service des ponts et chaussées .	4,877 78	1,353 34
Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des Bassins de commerce . .	1,360 »	1,360 »
Recettes du chef d'ordonnances prescrites	18,597 03	30,075 75
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances.	9,799 92	9,799 92
Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de Trésorerie.	175,000 »	175,000 »
Parts des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1870.).	885,464 47	991,530 66
Remboursement par la province de Brabant de sa quote-part de menues dépenses concernant le Palais de justice de Bruxelles	33,087 60	30,422 89
TOTAUX. fr.	1,563,417 53	2,090,039 17

TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DE COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1888.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1888.
EN PLUS.	EN MOINS.	
•	3,956 59	Cette recette est variable; elle dépend du plus ou moins de célérité que mettent les provinces à payer les sommes dont elles sont redevables au Trésor.
•	411,329 29	Cette différence provient de ce que diverses recettes renseignées dans le compte de 1887 ne figurent plus au compte de 1888, savoir :
3,544 44	•	1° Prélèvement effectué sur le Budget pour Ordre du montant de crédits devenus sans emploi.
•	•	2° Solde des intérêts dus par le Gouvernement néerlandais, en conformité de l'article 16 de la convention du 31 octobre 1879;
•	•	3° Bonification d'intérêts sur des titres 3 1/4 % délivrés en exécution de la convention du 1 ^{er} juin 1877.
•	11,478 72	Produit éventuel.
•	•	
•	•	
•	106,066 19	Cette diminution de recette provient du retard qu'apportent les communes débitrices à acquitter les sommes qui restent dues au Trésor sur les exercices clos de 1878 à 1887.
2,664 71	•	L'augmentation de recette constatée en 1888, a pour cause les remboursements effectués par divers.
6,209 15	552,850 79	
526,621 64		

(174)

DÉVELOPPEMENTS

DU

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

DÉPENSES.

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES AFFECTÉES AU SERVICE		TOTAL par DETTE.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.
			des intérêts.	de l'amortissement.		
		TRANSFERT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT a).				
		— <i>Report de l'exercice 1887 à l'exercice 1888 conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
I.		Service de la dette proprement dite.				
		§ 3. — AUTRES CHARGES.				
	21	Minimum d'intérêt garanti par l'État. (Crédit non limitatif)	»	»	»	10,000 »
		EXERCICE 1888. (Compte définitif.)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
I.		Service de la dette proprement dite.				
		1 ^{re} SECTION. — Dette dont l'origine est antérieure au 1 ^{er} octobre 1830.				
	1	Dette à 2 1/2 p. 0/0	5,498,990 78	»	5,498,990 78	5,498,990 78
	2	Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo	»	»	»	80,598 14
		2 ^e SECTION. — Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842, et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril suivant.				
	3	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances	»	»	»	123,388 24
	4	Rachat des droits de fanal	»	»	»	21,164 02
		3 ^e SECTION. — Dettes contractées depuis 1830.				
		§ 1 ^{er} . — INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENT.				
	5	Dette à 3 p. 0/0	15,595,770 »	1,039,718 »	16,635,488 »	16,635,488 »
	6	Dette à 5 1/2 p. 0/0 (1 ^{re} série)	4,792,951 12	273,882 95	5,066,834 07	5,066,834 07
	7	— (2 ^e série). b)	30,890,792 88	1,765,188 16	32,655,981 04	32,802,316 04
	8	— (3 ^e série).	5,775,000 »	530,000 »	6,105,000 »	6,105,000 »
		TOTAUX fr.	62,553,504 78	3,408,789 11	65,962,293 89	
		a) Ce transfert a été approuvé par la Cour des comptes le 24 novembre 1888. b) Le crédit primitif de l'article 7, de fr. 32,853,981 04 c ^{ts} , a été augmenté d'une somme de 146,335 francs, transférée de l'article 9 par l'article 7 de la loi du 3 mai 1888, <i>Moniteur</i> du 13, n° 134.				
					À REPORTER. . . . fr.	66,353,777 29

PUBLIQUE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.
	En 1888.	En 1889, jusqu'au 31 octobre	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.	
						10,000		
5,408,000 78	2,740,405 39	2,740,405 39	5,408,000 78	•	•	•	•	•
80,598 14	80,598 14	•	80,598 14	•	•	•	•	•
122,257 89	•	122,257 89	122,257 89	•	•	1,128 35	•	•
20,970 48	•	20,970 48	20,970 48	•	•	193 54	•	•
16,635,488 •	16,635,488 •	•	16,635,488 •	•	•	•	•	•
5,065,240 38	2,527,872 95	2,537,367 45	5,065,240 38	•	•	1,593 69	•	•
52,802,316 03	52,802,316 05	•	52,802,316 03	•	•	0 01	•	•
6,105,000 •	6,105,000 •	•	6,105,000 •	•	•	•	•	•
66,330,861 70	60,900,770 49	5,430,091 21	66,330,861 70	•	•	2,915 59	•	•

DETTE PU

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	66,333,777 29	66,330,861 70	60,900,770 49	5,430,091 21
1 (suite).		Service de la dette proprement dite (suite).				
		3 ^e SECTION. — Dettes contractées depuis 1830 (suite).				
		§ 1 ^{er} . — INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENT (suite).				
	9	Intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses sur ressources extraordinaires à effectuer pendant l'année a)	1,053,665 .	548,976 96	226,290 16	322,686 80
		§ 2. — ANNUITÉS DIVERSES.				
	10	Rente au nom de la ville de Bruxelles	500,000 .	300,000 .	150,000 .	150,000 .
	11	Rente constituant le prix de rachat du chemin de fer de Mons à Manège	672,350 .	672,350 .	672,350 .	»
	12	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducal	500,000 .	500,000 .	500,000 .	»
	13	Dix-huitième annuité pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 5 juin suivant	612,000 .	612,000 .	612,000 .	»
	14	Annuité à servir jusqu'en 1949 inclusivement pour le service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg.	15,300 .	15,250 .	7,025 .	8,225 .
	15	A. Annuité de 7,000 francs par kilomètre, sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 35, § 1 ^{er} de la convention du 1 ^{er} juin 1877.) . . fr. 5,591,169 .				
		B. Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 35, § 2, et art. 37 combinés de la même convention.) fr. 3,080,668 .	8,471,837 .	8,471,837 .	8,471,837 .	»
	16	Loyer provisionnel du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam, pour les semestres au 1 ^{er} avril et au 1 ^{er} octobre 1886 (convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril 1880).	1,000,000 .	1,000,000 .	1,000,000 .	»
		§ 3. — AUTRES CHARGES.				
	17	Rente annuelle à 3 p. ‰, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires	42,287 74	42,287 74	42,287 74	»
	18	Minimum d'intérêt garanti par l'État. (Crédit non limitatif.)	490,000 .	488,314 22	245,000 .	175,000 .
		A REPORTER. fr.	79,491,197 03	78,981,857 62	72,827,540 39	6,086,005 01

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
66,350,861 70	"	"	2,913 50	"	"	
548,976 06	"	"	501,268 04	3,420 "	"	a) Le crédit primitif de l'article 9, de fr. 1,200,000, a été diminué de la somme de fr. 146,355, transférée à l'article 7 en vertu de l'article 7 de la loi du 5 mai 1888, <i>Moniteur</i> du 13, n° 134.
300,000 "	"	"	"	"	"	
672,530 "	"	"	"	"	"	
500,000 "	"	"	"	"	"	
612,000 "	"	"	"	"	"	
15,250 "	"	"	50 "	"	"	
8,471,837 "	"	"	"	"	"	
1,000,000 "	"	"	"	"	"	
42,287 74	"	"	"	"	"	
420,000 "	68,314 22	"	"	10,000 "	8,314 22	
78,913,543 40	68,314 22	"	504,233 63	13,420 "	8,314 22	

DETTE PU

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	70,491,197 03	78,081,857 62	72,827,540 39	6,086,003 01
I		Service de la dette proprement dite (suite).				
(suite).		3 ^e SECTION. — Dettes contractées depuis 1830 (suite).				
		§ 3. — AUTRES CHARGES (suite).				
	19	A. Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent ainsi que des emprunts émis par la Société nationale des chemins de fer vicinaux. (Payement des intérêts, amortissement, contrôle, confection et émission de titres, etc.) 127,000 »				
		B. Frais de surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt. 7,500 »	a) 134,540 94	60,552 26	8,609 62	51,955 18
II.		Rémunérations.				
	20	Rémunération en matière de milice. (Crédit non limitatif)	3,200,000 »	2,960,100 »	»	2,060,100 »
	21	Pensions diverses. b)	10,243,764 »	10,074,280 14	5,084,032 23	4,074,590 02
	22	Pensions des professeurs et instituteurs communaux	1,753,000 »	1,533,224 87	1,158,663 11	304,309 40
	25	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite.	564,000 »	564,000 »	549,041 49	14,859 60
		(Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances.)				
III.		Intérêts des fonds déposés à titre de cautionnements ou de consignations.				
	24	A. Intérêts à 3 1/2 p. % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor 1,300,000 »				
		B. Intérêts arriérés du même chef, se rapportant à des exercices clos 3,000 »	1,303,000 »	1,303,346 52	413,267 71	879,194 74
	25	Intérêts des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale	9,000 »	8,517 08	»	8,517 08
	26	Intérêts à 2 1/2 p. % des consignations en général, ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847; intérêts à 3 p. % des fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851	1,150,000 »	1,101,780 12	12,744 15	1,084,119 41
		(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)				
		TOTAL des crédits et dépenses pour le service de la Dette publique. fr.	97,828,501 97	96,607,467 61	80,953,900 70	15,553,426 44

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
78,915,543 40	68,514 22	»	504,255 03	15,420 »	8,514 22	
60,542 80	0 46	»	73,088 68	»	»	a) Le crédit primitif de l'article 19, de 134,500 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 40 94 c ^{ts} , crédit supplémentaire alloué par l'article 1 ^{er} de la loi du 29 juillet 1880, <i>Moniteur</i> du 3 août suivant, n° 215.
2,960,100 »	»	»	239,900 »	»	»	
10,058,622 25	15,666 89	»	160,474 86	»	»	b) Le crédit primitif de l'article 21, de 9,860,800 francs, a été augmenté d'une somme de 382,964 francs, crédit supplémentaire alloué par l'article 4 de la loi du 23 mai 1888.
1,552,974 51	250 36	»	170,775 15	»	»	
563,901 09	98 91	»	»	»	»	
1,202,462 45	10,884 07	»	»	»	346 52	
8,317 08	»	»	682 92	»	»	
1,096,863 56	4,916 56	»	48,219 88	»	»	
98,507,327 14	100,140 47	»	1,216,275 10	15,420 »	8,660 74	

DETTE PU

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, jusqu'au 31 octobre.
		RÉCAPITULATION. —				
		Transfert de l'exercice 1887. (Art 30 de la loi de comp- tabilité.)	10,000	"	"	"
		Total du Budget de l'exercice 1888.	97,828,501 97	96,607,467 61	80,953,900 70	15,553,426 44
		TOTAUX. fr.	97,828,501 97	96,607,467 61	80,953,900 70	15,553,426 44

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		RÉSULTANT DES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
			10,000			
96,507,327 14	100,140 47		1,216,275 10	15,420	8,660 74	
96,507,327 14	100,140 47		1,226,275 10	15,420	8,660 74	

Le Budget de la Dette publique pour l'exercice 1888 a été fixé, par l'article unique de la loi du 30 décembre 1887, *Moniteur* du 31, n° 365, à la somme de fr. 97,443,497 03

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires. 583,004 94

2° La partie d'allocation transférée du Budget de l'exercice 1887 au Budget de l'exercice 1888, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État. 10,000

TOTAL. . . fr. 97,858,501 97

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, jusqu'au 31 octobre.
EXERCICE 1888. (Compte définitif.)						
DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.						
I.	1	Liste civile (fixée en vertu de l'article 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1865)	3,300,000	3,300,000	3,300,000	•
	2	Dotation de Son Altesse Royale le Comte de Flandre . . .	200,000	200,000	200,000	•
II.	5	Sénat	105,000	79,228 93	69,000	10,228 93
III.	4	Chambre des Représentants	704,065	635,076 90	313,055 76	120,021 23
IV.		Cour des comptes.				
	5	Traitements des membres de la Cour	70,750	70,750	70,750	•
	6	Traitements du personnel des bureaux	136,725	136,720 97	135,020 97	3,700
	7	Matériel et dépenses diverses	20,000	19,374 99	12,857 59	6,557 40
	8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement . .	1,200	•	•	•
	9	Secours à des employés, veuves et familles d'employés et gens de peine qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse	1,000	800	725	75
TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget des Dotations.fr.			4,538,740	4,441,051 88	4,301,389 52	140,562 56

TIONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
5,300,000 »	»	»	»	»	»	
200,000 »	»	»	»	»	»	
79,228 93	»	»	25,771 07	»	»	
635,076 99	»	»	68,088 01	»	»	
70,750 »	»	»	»	»	»	
136,720 97	»	»	4 03	»	»	
19,374 99	»	»	625 01	»	»	
»	»	»	1,200 »	»	»	
800 »	»	»	200 »	»	»	
4,441,951 88	»	»	96,788 12	»	»	

Le Budget des Dotations pour l'exercice 1888 a été fixé par l'article unique de la loi du 23 décembre 1887, *Moniteur* du 31, n° 305, à la somme de fr. 4,538,740 »

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, Jusqu'au 31 octobre.
EXERCICE 1888. — (COMPTE DÉFINITIF.)						
DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.						
I.		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.	392,000 »	392,000 »	390,221 92	1,778 08
	3	Matériel a)	49,750 »	49,732 78	50,575 87	18,756 81
	4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques.	5,000 »	4,917 42	2,686 62	2,250 80
	5	Frais de route et de séjour	6,500 »	5,465 10	5,217 50	247 80
II.		Ordre judiciaire.				
	6	Cour de cassation (Personnel)	271,200 »	268,222 60	267,022 60	500 »
	7	— (Matériel).	4,800 »	4,620 »	4,620 »	»
	8	Cours d'appel (Personnel)	1,065,450 »	1,056,070 58	871,658 41	184,412 17
	9	— (Matériel).	23,800 »	22,589 59	20,760 »	1,629 50
	10	Tribunaux de première instance et de commerce, y compris l'augmentation des traitements des greffiers adjoints des tribunaux de première instance, à raison de 200 francs, sans distinction de classes	2,125,700 »	2,110,052 46	1,874,506 62	235,545 84
	11	Justices de paix et tribunaux de police	956,000 »	955,250 »	750,142 06	185,107 94
III.		Justice militaire.				
	12	Cour militaire (Personnel).	20,650 »	19,899 96	19,491 65	408 53
	13	— (Matériel)	1,500 »	1,290 »	1,000 »	290 »
	14	Auditeurs militaires et anciens prévôts	48,400 »	47,566 67	47,566 67	»
	15	Frais de bureau et indemnités pour feu et lumière; ameublement des locaux des conseils de guerre	5,400 »	4,380 »	4,130 »	250 »
IV.		Frais de justice.				
	16	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais des communications téléphoniques (crédit non limitatif). Les frais de transport des étrangers conduits à la frontière sont assimilés aux frais de justice et liquidés d'après les mêmes tarifs	1,500,000 »	1,956,253 80	153,514 44	1,819,274 52
A REPORTER. fr.			6,470,950 »	6,890,111 02	4,445,012 14	2,450,231 88

LA JUSTICE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
21,000 »	»	»	»	»	»	
392,000 »	»	»	»	»	»	
49,330 68	402 10	»	17 22	»	»	a) Le crédit primitif de l'article 3, de 48,000 francs, a été augmenté d'une somme de 1,780 francs par l'article 2 de la loi du 29 juillet 1889, Moniteur du 3 août suivant, n° 213.
4,917 42	»	»	82 58	»	»	
5,465 10	»	»	1,034 90	»	»	
268,222 60	»	»	2,977 40	»	»	
4,020 »	»	»	180 »	»	»	
1,056,070 58	»	»	9,379 42	»	»	
22,589 59	»	»	1,410 41	»	»	
2,110,052 46	»	»	15,647 54	»	»	
955,250 »	»	»	750 »	»	»	
10,899 96	»	»	750 04	»	»	
1,290 »	»	»	10 »	»	»	
47,566 67	»	»	833 33	»	»	
4,380 »	»	»	1,020 »	»	»	
1,952,788 96	3,464 90	»	»	»	456,253 80	
6,805,244 02	3,867 »	»	34,092 84	»	456,253 80	

MINISTÈRE DE LA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	6,476,950	6,899,111 02	4,445,012 14	2,450,231 88
IV (suite).		Frais de justice (suite).				
	17	Traitements des exécuteurs des arrêts criminels	7,008	5,108 50	5,010 22	80 14
	18	Traitements des préposés à la conduite des voitures cellu- laïres	12,300	12,300	11,725	573
V.		Palais de Justice.				
	19	Construction, réparations et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de Justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. — Rému- nération pour le service de l'ameublement jusqu'à l'achè- vement des travaux y relatifs	107,000	106,062 04	35,578 58	69,073 52
VI.		Publications officielles.				
	20	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service de la direction du <i>Moniteur</i>	25,000	16,965 51	16,753 51	250
	21	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires a)	578,950	260,851 40	196,092 14	64,759 26
	22	Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de cassa- tion</i>	5,000	2,757 75	2,745 50	12 25
	23	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation. . . .	25,500	10,832 04	5,017 91	7,814 15
	24	Indemnités et traitements d'employés attachés à la commis- sion royale de publication des anciennes lois.	7,000	6,998 49	4,000 04	2,998 45
VII.		Pensions et secours.				
	25	Pensions civiles (paiement des termes échus avant l'inscrip- tion au grand-livre)	15,000	5,729 69	5,221 12	508 57
	26	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et familles, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite de leur position malheureuse	9,000	8,565	8,565	*
		A RETOURNER. . . . fr.	7,066,508	7,555,090 10	4,733,509 06	2,596,312

JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
6,895,244 02	3,867 "	"	34,092 84	"	450,255 80	
5,108 56	"	"	1,809 64	"	"	
12,500 "	"	"	"	"	"	
104,651 90	1,410 14	"	937 96	"	"	
16,983 31	"	"	8,016 69	"	"	
260,851 40	"	"	118,098 60	"	"	
2,757 75	"	"	242 25	"	"	a) Par l'article 2 de la loi du 29 juillet 1889, <i>Moniteur</i> du 3 août suivant, n° 215, le crédit primitif de l'article 21, de 400,000 francs, a été diminué d'une somme de 21,050 francs, transférée savoir : à l'article 3, 1,750 francs; à l'article 41, 1,500 francs; à l'article 43, 3,270 francs; à l'article 46, 5,530 francs; à l'article 49, 11,000 francs.
10,852 04	"	"	14,467 96	"	"	
6,998 49	"	"	1 51	"	"	
5,729 69	"	"	9,270 31	"	"	
8,565 "	"	"	635 "	"	"	
7,329,821 96	5,277 14	"	187,662 76	"	450,255 80	

MINISTÈRE DE LA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					en 1888.	en 1889, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	7,066,508	7,335,099 10	4,733,509 96	2,506,312
VII (suite).		Pensions et secours (suite).				
	27	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice, ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus	2,000	1,700	1,700	"
	28	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus . .	4,000	4,000	4,000	"
VIII.		Cultes.				
	29	Clergé supérieur du culte catholique	281,400	279,433 32	246,683 32	52,750
	30	Clergé inférieur du culte catholique	4,291,000	4,278,069 62	3,164,151 28	1,113,601 68
	31	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo	500,000	500,000	379,405 92	116,458 08
	32	Culte protestant et anglican (<i>Personnel</i>)	80,000	76,403 20	64,614 90	11,788 30
	33	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses	10,000	9,757 50	7,524 91	2,432 59
	34	Culte israélite (<i>Personnel</i>).	17,000	16,341 99	13,281 49	3,060 50
	35	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.	1,000	1,000	1,000	"
	36	Subsides aux provinces, communes et consistoires, pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite	10,000	8,000	"	8,000
	37	Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	16,000	11,578 39	7,168 67	4,114 38
	38	Secours pour les ministres des cultes	30,000	30,000	28,900	1,100
IX.		Établissements de bienfaisance.				
		SECTION 1 ^{re} . — <i>Établissements de bienfaisance et d'aliénés.</i>				
	39	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État.	240,000	240,000	119,400 19	120,461 08
		A REPORTER. fr.	12,548,908	12,701,383 12	8,771,230 64	4,010,078 61

JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant LES CRÉDITS.	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
7,329,821 96	5,277 14	•	187,662 76	•	456,253 86	
1,700 •	•	•	300 •	•	•	
4,000 •	•	•	•	•	•	
279,453 32	•	•	1,066 68	•	•	
4,277,752 96	316 66	•	12,950 38	•	•	
495,864 •	4,136 •	•	•	•	•	
76,403 20	•	•	3,596 80	•	•	
9,757 50	•	•	242 50	•	•	
16,341 99	•	•	658 01	•	•	
1,000 •	•	•	•	•	•	
8,000 •	•	•	2,000 •	•	•	
11,283 05	205 34	•	4,421 61	•	•	
50,000 •	•	•	•	•	•	
239,051 27	48 73	•	•	•	•	
12,781,309 25	10,073 87	•	215,778 74	•	456,253 86	

MINISTÈRE DE LA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT fr.	12,548,908	12,701,583 12	8,771,250 64	4,010,078 61
IX (suite).		Établissements de bienfaisance (suite).				
		SECTION 1^{re}. — Établissements de bienfaisance et d'aliénés (suite).				
	40	Subsides : A. 1 ^{er} à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2 ^o aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 131, n° 17, de la loi communale; 3 ^o aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 4 ^o aux communes, pour les frais d'entretien des aliénés dans le cas du n° 14 de la loi du 28 décembre 1873; 5 ^o pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre. — B. Pour construction et agrandissement d'asiles d'aliénés, avec affectation, au besoin, de la partie du crédit qui restera disponible, à la construction et à l'ameublement de l'asile des hommes aliénés à Tournai, ainsi qu'à l'agrandissement et à l'amélioration de l'asile des femmes aliénées à Mons. . . (Y compris 100,000 francs en charges extraordinaires ou temporaires.)	355,000	352,651 07	322,759 71	20,012 26
	41	Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspecteurs adjoints ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles. a)	11,500	11,596 50	3,354 10	7,072 90
	42	Impression et achat d'ouvrages spéciaux concernant les établissements de bienfaisance, et frais divers	7,500	7,498 80	2,293	5,205 80
		SECTION 2. — Écoles agricoles de Ruysselede et de Beernem.				
	43	Écoles agricoles de Ruysselede et de Beernem b)	283,270	283,180 25	235,773 02	46,451 54
	44	Patronage des colons libérés	5,000	4,000	4,000	"
		Prisons.				
	45	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. — Articles de consommation et de transformation	1,090,000	1,047,326 84	785,852 78	262,504 86
X.	46	Salaires des détenus. c)	53,530	53,523 60	59,491 55	14,032 05
	47	Confection et frais d'habillement des surveillants.	28,000	21,754 11	15,411 36	6,342 75
	48	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés	6,000	4,869 46	3,172 95	1,696 51
	49	Traitements des fonctionnaires et employés d)	1,050,775	1,049,308 71	1,017,529 60	51,779 11
	50	Indemnités de logement à certains surveillants mariés ou veufs avec enfants.	20,350	19,850	18,850	1,200
	51	Frais d'impression et de bureau	12,000	8,840 02	6,879	1,961 02
	52	Patronage des jeunes détenus libérés des maisons de réforme	9,000	9,000	6,200	2,800
		A REPORTER. fr.	15,480,833	15,664,583 38	11,230,558 01	4,421,917 41

JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		RÉCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
2,781,309 25	10,073 87	•	213,778 74	•	458,253 86	
352,651 07	•	•	2,548 03	•	•	
11,327 •	69 50	•	103 50	•	•	a) Le crédit primitif de l'article 41, de 10,000 francs, a été augmenté d'une somme de 1,500 francs, transférée de l'article 21 par l'article 2 de la loi du 29 juillet 1889, <i>Moniteur</i> du 3 août suivant, n° 215.
7,498 80	•	•	1 20	•	•	
282,205 46	974 79	•	89 75	•	•	b) Le crédit primitif de l'article 43, de 280,060 francs, a été augmenté d'une somme de 3,270 francs, transférée de l'article 21 par l'article 2 de la loi précitée.
4,000 •	•	•	1,000 •	•	•	
1,046,557 64	989 20	•	42,873 16	•	•	
53,523 60	•	•	6 40	•	•	c) Le crédit primitif de l'article 46, de 50,000 francs, a été augmenté d'une somme de 3,530 francs, transférée de l'article 21 par l'article 2 de la loi susdite.
21,754 11	•	•	6,245 89	•	•	
4,869 46	•	•	1,130 54	•	•	
1,049,508 71	•	•	1,466 29	•	•	d) Le crédit primitif de l'article 49, de 1,039,778 francs, a été augmenté d'une somme de 11,000 francs, transférée de l'article 21 par l'article 2 de la loi susmentionnée.
19,850 •	•	•	500 •	•	•	
8,840 02	•	•	3,159 08	•	•	
9,000 •	•	•	•	•	•	
15,652,470 02	12,107 56	•	272,503 48	•	458,253 86	

MINISTÈRE DE LA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					en 1888.	en 1889, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	15,480,833	15,604,583 58	11,250,558 01	4,421,917 41
X (suite).		Prisons (suite).				
	53	Achat, confection et entretien du mobilier. — Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments	260,000	251,295 93	170,076 92	80,585 76
	54	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour les plans, devis et cahiers des charges relatifs à l'entretien et à l'amélioration des bâtiments; direction et surveillance des travaux	10,000	8,075 48	1,628 60	6,444 88
XI.		Frais de police.				
	55	Mesures de sûreté publique	60,000	60,000	60,000	"
XII.		Traitements de disponibilité et dépenses imprévues.				
	56	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département	15,000	11,562 50	11,562 50	"
	57	Dépenses imprévues non libellées au Budget et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux; secours aux agents salariés des divers services ressortissant au Département, ou à leurs familles, qui se trouvent dans une situation malheureuse; secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse	9,000	8,999 95	8,150 50	845 80
XIII.		Liquidation de dépenses se rapportant à des exercices clos ou périmés (1887 et antérieurs) a).				
	58	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais des communications téléphoniques	2,000	1,935 86	"	1,700 58
	59	Frais d'entretien et de transport d'indigents	15,000	12,227 77	"	12,205 77
	60	Honoraires et indemnités de route aux architectes pour les plans, devis et cahiers de charges relatifs à l'entretien et à l'amélioration des bâtiments des prisons; direction et surveillance des travaux	3,100	2,629 70	"	2,629 70
	61	Dépenses de toute nature se rapportant à des exercices clos.	600	271 87	"	268 27
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère de la Justice fr.	15,855,533	16,021,640 50	11,482,576 99	4,526,597 97

JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
5,652,476 02	12,107 56	"	272,503 48	"	456,253 86	
251,262 68	33 25	"	5,466 57	5,237 50	"	
8,075 48	"	"	1,926 52	"	"	
60,000 "	"	"	"	"	"	
11,562 38	"	"	3,437 64	"	"	
8,996 30	3 65	"	0 05	"	"	
1,700 58	295 48	"	4 14	"	"	
12,205 77	22 "	"	772 23	"	"	
2,629 70	"	"	470 50	"	"	
268 27	5 60	"	328 15	"	"	
16,009,174 96	12,465 54	"	282,909 06	5,237 50	456,253 86	

a) Les crédits formant les articles 58 à 61 ont été alloués par l'article 1^{er} de la loi du 29 juillet 1889, *Moniteur* du 3 août suivant, n° 215.

Le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1888 a été fixé par l'article unique de la loi
du 26 mars 1888, *Moniteur* du 29, n° 89, à la somme de fr. 15,834,833 .

A Y AJOUTER : Les crédits supplémentaires. 18,700 "

TOTAL. fr. 15,853,533 "

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, jusqu'au 31 octobre.
EXERCICE 1888. (COMPTE DÉFINITIF.)						
DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.						
I.	Administration centrale.					
	1	Traitement du Ministre fr.	21,000	» 21,000	» 21,000	»
	2	— du personnel des bureaux	324,300	» 324,300	» 324,300	»
	3	Matériel. { Charge ordinaire et permanente fr. 40,000 » { Charge extraordinaire et temporaire 7,700 »	a) 63,400	» 62,011 15	» 53,660 40	» 25,066 84
	4	Fonds secrets	13,000	» 13,000	» 8,500	» 4,500
	5	Achat de décorations de l'ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des imputations sur d'au- tres articles	10,000	» 10,000	» 10,000	»
II.	Légations.					
	Traitements des agents diplomatiques.					
	6	Allemagne	58,000	» 58,000	» 58,000	»
	7	Autriche-Hongrie	58,000	» 58,000	» 58,000	»
	8	Brésil	50,000	» 50,000	» 50,000	»
	9	Chine	58,000	» 58,000	» 53,777 77	» 4,222 23
	10	Danemark, Suède et Norvège	25,000	» 25,000	» 25,000	»
	11	Espagne	50,000	» 50,000	» 50,000	»
	12	États-Unis.	50,000	» 50,000	» 27,500	» 2,500
	15	France.	58,000	» 58,000	» 58,000	»
	14	Grande-Bretagne.	58,000	» 58,000	» 58,000	»
	15	Italie	58,000	» 58,000	» 58,000	»
	16	Japon	58,000	» 58,000	» 58,000	»
	17	Mexique	50,000	» 50,000	» 27,500	» 2,500
	18	Pays-Bas	58,000	» 58,000	» 58,000	»
	19	Portugal	25,000	» 25,000	» 22,016 65	» 2,083 35
	20	Roumanie.	25,000	» 25,000	» 25,000	»
	21	Russie	58,000	» 57,549 97	» 50,749 97	» 6,600
	22	Saint-Siège	26,000	» 26,000	» 26,000	»
A REPORTER fr.			1,004,760	» 1,002,721 12	1,041,964 70	47,472 42

AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
21,000 »	•	•	•	•	•	•	
524,560 »	•	•	•	•	•	•	
58,727 24		5,285 91	•	1,388 85	•	•	a) Le crédit primitif de l'article 3, de 56,700 francs, a été augmenté d'une somme de 6,700 francs, par l'article 1 ^{er} de la loi du 29 juillet 1889, <i>Moniteur</i> du 3 août suivant, n° 215.
15,000 »	•	•	•	•	•	•	
10,000 »	•	•	•	•	•	•	
58,000 »	•	•	•	•	•	•	
58,000 »	•	•	•	•	•	•	
50,000 »	•	•	•	•	•	•	
58,000 »	•	•	•	•	•	•	
25,000 »	•	•	•	•	•	•	
50,000 »	•	•	•	•	•	•	
50,000 »	•	•	•	•	•	•	
58,000 »	•	•	•	•	•	•	
58,000 »	•	•	•	•	•	•	
58,000 »	•	•	•	•	•	•	
58,000 »	•	•	•	•	•	•	
50,000 »	•	•	•	•	•	•	
38,000 »	•	•	•	•	•	•	
25,000 »	•	•	•	•	•	•	
25,000 »	•	•	•	•	•	•	
57,549 97	•	•	•	650 05	•	•	
26,000 »	•	•	•	•	•	•	
1,089,437 21		5,285 91	•	2,038 88	•	•	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	1,094,760	1,092,721 12	1,041,964 70	47,472 42
II		Légations (suite).				
(suite).		Traitements des agents diplomatiques (suite).				
	23	Serbie	25,000	25,000	25,000	•
	24	Suisse.	20,000	20,000	16,666 64	3,333 36
	25	Turquie	50,000	50,000	50,000	•
	26	Traitements des conseillers et secrétaires	162,500	162,500	155,427 61	6,072 39
III.		Consulats.				
	27	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués.	528,900	506,730 16	472,351 35	22,378 81
IV.		Frais de voyage.				
	28	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale; indemnités de logement à quelques agents diplomatiques; frais de courriers, estafettes, courses diverses a)	180,000	179,910 41	116,506 42	49,073 99
V.		Dépenses diverses relatives aux légations et aux consulats.				
	29	Traitement d'un chancelier et d'un commis de chancellerie à Paris.	14,000	14,000	14,000	•
	30	— — et d'un commis de chancellerie à Constantinople	17,000	17,000	17,000	•
	31	Traitements de drogmans, frais d'interprètes et de lettrés, et indemnités à divers employés dans des résidences en Orient	62,460	61,910 14	56,767 95	4,642 19
	32	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et accidentels	100,000	96,507 80	42,500 96	45,822 40
	33	Frais de chancellerie	25,000	25,000	25,000	•
		A REPORTER fr.	2,257,620	2,229,279 65	2,011,284 72	178,795 56

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
1,089,437 21	3,285 91	"	2,038 88	"	"	
25,000 "	"	"	"	"	"	
20,000 "	"	"	"	"	"	
50,000 "	"	"	"	"	"	
161,500 "	1,000 "	"	"	"	"	
494,730 16	12,000 "	"	22,169 84	"	"	
105,580 41	14,330 "	"	89 59	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 28, de 170,000 francs, a été augmenté d'une somme de 10,000 francs, transférée de l'article 27 du Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1887, par l'article 3 de la loi du 3 mai 1888, <i>Moniteur</i> du 13, n° 134.
14,000 "	"	"	"	"	"	
17,000 "	"	"	"	"	"	
61,410 14	500 "	"	549 80	"	"	
88,422 36	8,085 44	"	3,492 20	"	"	
25,000 "	"	"	"	"	"	
2,100,080 28	39,199 35	"	28,340 37	"	"	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	2,257,620	2,229,270 65	2,011,284 72	178,795 50
VI.		Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues.				
	34	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité, indem- nités pour services extraordinaires et dépenses imprévues non libellées au Budget a)	54,000	53,958 88	35,105 02	18,811 30
VII.		Commerce, émigration.				
	35	Frais divers et encouragements au commerce, achat de do- cuments commerciaux, publication du recueil consulaire et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie.	62,800	56,589 67	35,840 74	19,672 82
	36	Musée commercial. — Échantillons; mobilier et matériel; publications; bibliothèque	25,000	13,390 89	7,599 55	5,784 00
	37	Émigration. — Service médical et surveillance	18,100	18,100	14,149 94	3,866 73
VIII.		Pensions, secours et créances arriérées.				
	38	Premier terme des pensions à accorder éventuellement; se- cours à des fonctionnaires, employés ou agents sans no- mination, à leurs veuves ou enfants qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à rai- son de leur position malheureuse	3,000	2,875	1,125	1,750
	39	Créances arriérées des exercices antérieurs et dont la liqui- dation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent.	1,000	1,000	113 25	567 41
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère des Affaires Étrangères fr.	2,421,520	2,375,194 07	2,105,019 12	229,047 88

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
190,080 28	39,199 33	"	28,540 37	"	"	
55,917 22	41 66	"	41 12	"	"	c) Le crédit primitif de l'article 34, de 42,000 francs, a été augmenté d'une somme de 12,000 francs, par l'article 1 ^{er} de la loi du 29 juillet 1889, <i>Moniteur</i> du 3 août suivant, n° 215.
53,513 56	3,076 11	"	6,210 33	"	"	
13,183 61	207 28	"	11,609 11	"	"	
18,015 67	83 33	"	"	"	"	
2,875 "	"	"	125 "	"	"	
480 66	519 34	"	"	"	"	
2,332,067 "	45,127 07	"	46,325 93	"	"	

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1888 a été fixé par l'article unique de la loi du 22 mars 1888, *Moniteur* du 28, n° 88, à la somme de fr. 2,392,820 *

A Y AJOUTER: 1° Les crédits supplémentaires 18,700 "

2° Une somme de 10,000 francs, transférée de l'article 27 du Budget de l'exercice 1887, par l'article 3 de la loi du 5 mai 1888, *Moniteur* du 13, n° 134 10,000 "

TOTAL. . . fr. 2,421,520 *

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. --

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1888. (COMPTE DÉFINITIF.)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
I.		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000	21,000	21,000	•
	2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service; frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale	438,300	438,300	432,901 04	5,398 96
	3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses; frais du Bulletin du Ministère a)	58,000	58,000	38,294 62	14,863 42
	4	Bibliothèque du Département, achat de livres, abonnements et souscriptions, frais d'impression, de brochage, de car- tonnage et de reliure, confection du catalogue, matériel de la bibliothèque	5,000	4,979	2,124 10	2,854 90
	5	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et em- ployés b)	10,000	9,700	9,700	•
	6	Frais de route et de séjour; missions. c)	3,000	1,111 60	879 40	232 20
	7	Traitements des inspecteurs de l'enseignement du dessin et de la gymnastique	14,000	14,000	14,000	•
	8	Frais de route et de séjour des inspecteurs de l'enseignement du dessin et de la gymnastique	6,000	5,672 90	3,529 10	2,143 80
II.		Pensions et secours.				
	9	Premier terme des pensions à accorder éventuellement à des fonctionnaires et employés de l'Etat ou à des professeurs et instituteurs communaux, et prenant cours en 1888 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année. . . d)	47,640	44,301 80	24,559 54	19,742 46
	10	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876): intervention de l'Etat dans le paiement des pensions accordées ou à accorder éventuellement à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'Etat et de professeurs et instituteurs, pour les an- nées de participation aux caisses de prévoyance suppri- mées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} jan- vier 1888.	241,059	258,544 70	120,925 13	91,458 82
	11	Suppléments de pensions accordés en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862 à des instituteurs communaux et restant dus au 1 ^{er} janvier 1888	775	775	625	150
		A REPORTER. . . . fr.	844,774	836,385 00	668,537 73	136,824 56

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
21,000 »	»	»	»	»	»	
438,300 »	»	»	»	»	»	
53,158 04	4,841 96	»	»	»	»	a) Le crédit primitif de l'article 3, de 53,000 francs, a été augmenté d'une somme de 3,000 francs, transférée de l'article 6 par l'article 2 de la loi du 29 juillet 1889, Moniteur du 3 août suivant, n° 215.
4,979 »	»	»	21 »	»	»	
9,700 »	»	»	300 »	»	»	b) Le crédit primitif de l'article 3, de 12,000 francs, a été diminué d'une somme de 2,000 francs, transférée à l'article 20 par l'article 2 de la loi susdite.
1,111 60	»	»	1,888 40	»	»	c) Le crédit primitif de l'article 6, de 6,000 francs, a été diminué d'une somme de 3,000 francs, transférée à l'article 3 par l'article 2 de la loi précitée.
14,000 »	»	»	»	»	»	
5,672 90	»	»	527 10	»	»	
44,501 80	»	»	3,338 20	»	»	d) Le crédit primitif de l'article 9, de 52,640 francs, a été diminué d'une somme de 5,000 francs, transférée à l'article 20 par l'article 2 de la loi précitée.
212,363 05	26,180 84	»	2,514 21	»	»	
775 »	»	»	»	»	»	
805,362 20	31,022 80	»	8,388 91	»	»	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	844,774	836,585 09	668,557 75	130,824 56
II		Pensions et secours (suite).				
(suite).	12	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux.	50,000	35,568 50	35,568 50	.
	15	Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public par la caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'administration de l'instruction publique, en conformité de la loi du 15 mars 1867. .	7,512	5,857 55	.	5,857 55
	14	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés et instituteurs primaires, à des veuves et à des enfants d'employés ou instituteurs primaires qui, n'ayant pas droit à la pension, ont des titres à un secours, à raison de leur position malheureuse. (Les personnes qui recevaient un secours antérieurement à l'année 1888, quoique jouissant d'une pension, pourront, par mesure transitoire, continuer à recevoir le secours, s'il est établi qu'elles se trouvent dans une position nécessaire.)	90,000	83,750	55,875	26,975
III.		Statistique générale.				
	15	Jetons de présence des membres de la commission centrale de statistique; indemnité du membre-secrétaire; indemnité au commissaire du Gouvernement pour les travaux de statistique générale et internationale a)	7,200	6,260	4,500	1,750
	16	Vérification des registres de population; frais de déplacement; indemnité pour frais de rédaction de l'Annuaire statistique, des tableaux du mouvement annuel de la population et de l'état civil et autres travaux spéciaux du bureau de la statistique générale, de la commission centrale ainsi que des commissions provinciales; traductions. . b)	11,600	11,231	9,024	2,207
	17	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales de statistique; frais de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale ainsi que des commissions provinciales; frais d'achat, de réception et d'envoi de livres et autres documents; abonnements; souscriptions et reliures	14,800	14,795 11	12,125 16	2,669 95
IV.		Affaires provinciales et électorales.				
	18	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces	440,800	446,133 18	434,863 21	11,269 97
		A REPORTER. fr.	1,461,686	1,430,980 21	1,120,493 60	187,553 81

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
805,562 29	51,022 80	"	8,388 91	"	"	
35,568 50	"	"	431 50	"	"	
5,857 35	"	"	1,654 67	"	"	
82,850 "	900 "	"	6,250 "	"	"	
6,250 "	10 "	"	940 "	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 15, de 8,800 francs, a été augmenté d'une somme de 1,600 francs, transférée à l'article 16 par l'article 2 de la loi du 29 juillet 1889, <i>Moniteur</i> du 3 août suivant, n° 215.
11,251 "	"	"	369 "	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 16, de 10,000 francs, a été augmenté d'une somme de 1,600 francs, transférée de l'article 15 par l'article 2 de la loi susdite.
14,795 11	"	"	4 80	"	"	
446,135 18	"	"	5,666 82	"	"	
1,408,047 41	51,932 80	"	21,705 70	"	"	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	1,461,686	1,459,980 21	1,220,493 60	187,553 81
		Affaires provinciales et électorales (suite).				
	19	Traitements des employés, gens de service et gens de peine; traitements de disponibilité :				
		Province d'Anvers. 108,860 »				
		— de Brabant 158,720 »				
		— de la Flandre occidentale . 159,760 »				
		— de la Flandre orientale. . 157,000 »				
		— de Hainaut. 126,500 »				
		— de Liège 122,720 »	1,055,426	1,051,070 52	1,042,389 29	8,592 77
		— de Limbourg 88,610 »				
		— de Luxembourg 70,000 »				
		— de Namur 102,000 »				
		Somme à répartir entre les diverses provinces pour accorder en partie les augmentations réglementaires. 15,256 »				
	20	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mo- bilier, éclairage et chauffage des locaux des administra- tions provinciales; dépenses diverses et imprévues :				
		Province d'Anvers 37,000 »				
		— de Brabant. 37,000 »				
		— de la Flandre occidentale . 27,000 »				
		— de la Flandre orientale. . 27,000 »				
		— de Hainaut. 27,000 »	a) 260,998 59	256,578 39	157,383 97	115,038 73
		— de Liège. 31,500 »				
		— de Limbourg 20,700 »				
		— de Luxembourg 20,700 »				
		— de Namur 24,000 »				
	21	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondisse- ment; traitements des employés; traitements de disponi- bilité :				
		Traitements des commissaires. . . 211,500 »				
		Frais de bureau 43,400 »				
		Traitements des employés. . . . 186,000 »	455,900	451,114 28	419,529 67	30,084 61
		Frais et travaux extraordinaires pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} mai 1888. 15,000 »				
		A REPORTER. fr.	3,234,010 59	3,108,743 40	2,819,706 53	342,160 91

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
1,408,047 41		31,032 80	•	21,705 79	•	•	
1,050,982 06		88 46	•	4,355 48	•	•	
252,422 69		4,155 70	•	4,420 20	•	•	
450,514 28		600 •	•	4,785 72	•	•	
3,161,006 44		36,776 96	•	35,267 19	•	•	

a) Le crédit primitif de l'article 20, de 251,900 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 9,098 59 c^t transférée, savoir : de l'article 5, 2000 francs; de l'article 9, 5,000 francs, et de l'article 91, fr. 2,098 59 c^t, par l'article 2 de la loi du 29 juillet 1889, *Moniteur* du 3 août suivant, n° 215.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	3,254,010 59	5,198,743 40	2,819,706 53	342,160 91
IV (suite).		Affaires provinciales et électorales (suite).				
	22	Frais de route et de tournées; missions; fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume. a)	46,200 »	45,794 56	22,743 45	22,750 01
	23	Revision des listes électorales; exécution des articles 60, 92, 100 et 146 des lois électorales coordonnées — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; frais d'impression, d'achat et de reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires provinciales et communales b)	17,150 »	17,131 10	9,105 02	7,931 38
	24	Frais des examens de capacité électorale. Indemnités pour le service des jurys de première instance et d'appel. — Matériel et frais d'impression; dépenses diverses; écritures et travaux des membres du personnel, relatifs à l'exécution des dispositions de la loi du 24 août 1885 c)	66,508 »	66,224 74	46,601 90	18,742 75
	25	Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives. (Crédit non limitatif.)	65,000 »	57,740 »	41,000 »	15,840 »
V.		Milice.				
	26	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux gouverneurs de province et aux membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonction de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. Vacations des médecins et chirurgiens. Frais de recours en cassation. Traductions d)	111,000 »	109,321 65	64,610 45	44,670 70
	27	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Dépenses diverses e)	21,000 »	16,449 08	14,001 10	2,447 92
VI.		Garde civique.				
	28	Inspection générale et commandements supérieurs: traitements, indemnités, frais de route et de séjour. Calligraphie de brevets pour officiers	25,500 »	24,349 92	23,640 02	700 »
	29	Entretien, chauffage, éclairage des locaux de l'inspection générale; frais de bureau; frais divers	1,500 »	1,240 54	660 80	573 54
		A REPORTER fr.	3,587,068 50	3,536,094 70	3,045,166 22	455,855 21

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 36 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
3,101,966 44	36,776 96	»	35,267 19	»	»	
43,502 40	292 10	»	405 44	»	»	a) Le crédit primitif de l'article 22, de 43,000 francs, a été augmenté d'une somme de 1,200 francs, transférée de l'article 35 par l'article 2 de la loi 29 juillet 1888, <i>Moniteur</i> du 3 août suivant, n° 215.
17,127 50	3 80	»	18 90	»	»	b) Le crédit primitif de l'article 23, de 15,000 francs, a été augmenté d'une somme de 2,150 francs par l'article 1 ^{er} de la loi précitée.
65,344 74	880 »	»	83 26	»	»	c) Le crédit primitif de l'article 24, de 50,000 francs, a été augmenté d'une somme de 16,308 francs par l'article 1 ^{er} de la loi susdite.
57,740 »	»	»	7,260 »	»	»	
109,281 15	40 50	»	1,678 35	»	»	d) Le crédit primitif de l'article 26, de 106,000 francs, a été augmenté d'une somme de 5,000 francs, transférée de l'article 27 par l'article 2 de la loi susdite.
16,449 08	»	»	4,550 92	»	»	e) Le crédit primitif de l'article 27, de 26,000 francs, a été diminué d'une somme de 5,000 francs, transférée à l'article 26 par l'article 2 de la loi précitée.
24,349 92	»	»	1,150 08	»	»	
1,240 34	»	»	259 60	»	»	
3,499,001 43	37,993 36	»	50,673 80	»	»	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	5,587,668 50	5,556,904 79	5,045,166 22	455,835 21
VI		Garde civique (suite).				
(suite).	30	Magasin central d'armement et d'équipement; outillage, entretien, chauffage et éclairage des locaux. Achat, entretien et réparation d'armes et d'objets d'équipement. Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. Impressions et reliures	18,000 *	17,391 00	12,754 07	4,637 02
	31	Personnel du magasin central d'armement et d'équipement. Traitements, indemnités, salaires. frais de route et de séjour	7,500 *	6,445 80	5,857 05	588 75
	32	Tir national; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie; frais d'organisation des grands concours annuels; dépenses diverses. a)	51,722 16	51,655 41	56,296 50	15,559 11
	33	Personnel permanent du tir national.	5,200 *	5,199 92	3,199 92	*
	34	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement de tirs à la cible aux armes de guerre dans les villes ou communes rurales; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées, prix de tir. b)	55,277 84	55,277 84	55,277 84	*
VII.		Fêtes nationales.				
	35	Frais de célébration des fêtes nationales, frais d'illumination. c)	32,800 *	32,097 86	28,750 56	3,367 50
VIII.		Décoration civique et récompenses pécuniaires.				
	36	Décoration civique; achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution	17,000 *	16,852 25	16,452 15	85 10
	37	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité; traduction, calligraphie et expédition des diplômes	5,000 *	2,250 *	1,550 *	700 *
IX.		Légion d'honneur et Croix de fer.				
	38	Pensions de 1,200 francs en faveur des décorés de la Croix de fer et des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides de 400 francs à leurs veuves et orphelins; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnés d) La somme qui, par suite de décès survenant parmi les pensionnaires, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi sur le crédit de 200,000 francs, sera transférée à l'article 59 pour augmenter jusqu'au chiffre maximum de 365 francs, les subsides alloués sur le fonds spécial des blessés de septembre aux décorés de la Croix commémorative de 1850.	186,000 *	184,566 59	126,133 28	58,453 51
		A REPORTER. . . . fr.	5,042,168 50	5,886,711 55	5,309,417 10	559,004 *

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité	LES CRÉDITS.	
3,490,001 45	37,993 36	"	50,673 80	"	"	
17,391 09	"	"	608 91	"	"	
6,445 80	"	"	1,054 20	"	"	
51,655 41	"	"	66 75	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 32, de 44,000 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 7,722 16 c ^s , transférée de l'article 34 par l'arrêté royal du 14 décembre 1888, pris en vertu de l'article 2 de la loi du 5 mai 1888.
3,190 92	"	"	" 08	"	"	
35,277 84	"	"	"	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 34, de 45,000 francs, a été diminué d'une somme de fr. 7,722 16 c ^s , transférée à l'article 32 par l'arrêté susdit.
52,097 86	"	"	702 14	"	"	c) Le crédit primitif de l'article 35, de 34,000 francs, a été diminué d'une somme de 1,200 francs, transférée à l'article 22 par l'article 2 de la loi du 29 juillet 1889, <i>Moniteur</i> du 3 août suivant, n° 218.
16,535 25	297 "	"	167 75	"	"	
2,250 "	"	"	750 "	"	"	
184,566 50	"	"	1,453 41	"	"	d) Le crédit primitif de l'article 38, de 200,000 francs, a été diminué d'une somme de 14,000 francs, transférée à l'article 59 par l'arrêté royal du 25 octobre 1888, pris en vertu d'une note qui figure à la suite du présent article.
3,848,421 19	38,290 36	"	55,457 04	"	"	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	3,942,168 59	3,886,711 55	3,309,417 19	339,004 »
IX (suite).		Légion d'honneur et Croix de fer (suite).				
	50	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et de leurs familles. a)	145,500 »	145,182 75	112,137 50	50,592 75
X.		Voirie vicinale, cours d'eau et hygiène publique.				
	40	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et des cours d'eau non navigables ni flottables. Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique	2,000,000 »	1,997,251 50	774,512 75	1,203,555 38
	41	Inspection des chemins vicinaux et des cours d'eau; traitements d'activité et traitements de disponibilité du personnel attaché à cette inspection; travaux extraordinaires d'écritures ou autres effectués par des membres du personnel, pour le service particulier de l'inspection. Indemnités au personnel attaché à cette inspection et aux commissaires voyers	70,000 »	69,481 19	59,641 19	29,840 »
	42	Frais de route et de séjour de l'inspection	10,000 »	6,906 10	4,454 »	2,472 10
	45	Frais de bureau et matériel de l'inspection	2,000 »	897 55	450 »	447 55
XI.		Service de santé.				
	44	Inspection du service de santé et d'hygiène; inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, projetés ou en exploitation; personnel; frais de route et de séjour; travaux d'écritures effectués par des membres du personnel et relatifs à ces inspections; frais de bureau et de matériel. Frais des commissions médicales provinciales. Service sanitaire des ports de mer et des côtes. Subsidés et récompenses en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; office vaccino-gène central. Subsidés aux sages-femmes pendant et après leurs études: 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes. Frais des conférences pour les élèves droguistes. Subside à la Société royale de médecine publique. Publications relatives aux sciences médicales. Subsidés, souscriptions et achat de livres. Impressions et dépenses diverses. Conseil supérieur d'hygiène publique; indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour. Frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil. Frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène. Dépenses de la commission des suppléments à la pharmacopée officielle	208,000 »	207,097 85	128,059 25	70,805 »
	45	Académie royale de médecine	33,500 »	33,500 »	30,204 66	3,295 34
		A REPORTER. fr.	6,411,168 59	6,345,908 47	4,398,856 52	1,890,792 12

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
3,848,421 19		58,200 56	•	55,457 04	•	•	
142,730 25		432 30	•	2,317 25	•	•	a) Le crédit primitif de l'article 39, de 131,500 francs, a été augmenté d'une somme de 14,000 francs, transférée de l'article 58 en vertu de l'arrêté royal du 25 octobre 1888, pris en vertu d'une note qui figure à la suite de cet article.
1,979,848 15		17,583 37	•	2,768 50	•	•	
69,481 19		•	•	518 81	•	•	
6,906 10		•	•	5,093 90	•	•	
897 55		•	•	1,102 45	•	•	
207,864 23		133 60	•	2 17	•	•	
33,500 •		•	•	•	•	•	
6,289,648 64		56,259 83	•	65,260 12	•	•	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	6,411,168 59	6,545,908 47	4,598,856 52	1,890,792 12
XII.		Enseignement supérieur.				
	46	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur; traitement du secrétaire	1,000 *	1,000 *	1,000 *	*
	47	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur; frais de route, de séjour et de séance des membres du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages et reliures; dépenses et frais divers	2,000 *	1,201 75	540 50	751 25
	48	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux universités de l'Etat. a)	1,175,797 34	1,161,846 58	1,017,818 70	144,027 50
	49	Matériel des universités de l'Etat et de leurs dépendances, y compris les salles de clinique b)	288,602 60	287,851 06	125,176 59	162,526 47
	50	Bourses universitaires; bourses de voyage; frais de concours pour la collation de ces bourses	76,000 *	67,552 05	55,720 *	10,632 05
	51	Jury central; frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury. c)	65,500 *	65,258 57	51,562 08	11,650 04
	52	Jury central; matériel; salaires des huissiers et indemnités aux membres du personnel spécialement chargé des travaux matériels d'organisation	5,000 *	4,980 26	5,250 11	1,750 15
	53	Commission d'entérinement. — Frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la commission.	4,000 *	3,404 57	1,530 52	2,064 85
	54	Commission d'entérinement. — Traitement du commis . .	2,200 *	2,100 *	2,000 *	100 *
	55	Concours de l'enseignement supérieur; frais de ce concours; impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les universités.	6,000 *	5,846 27	1,098 62	4,747 65
	56	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel enseignant des universités de l'Etat et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions	14,000 *	12,779 60	9,429 60	5,350 *
XIII.		Enseignement moyen.				
	57	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Traitement du secrétaire.	2,000 *	2,000 *	2,000 *	*
	58	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Frais de route, de séjour et de séance des membres du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers	4,000 *	2,611 10	2,070 15	531 95
		A REPORTER. fr.	8,055,068 50	7,062,220 68	5,671,851 48	2,232,024 12

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
6,289,048 64	56,259 85	•	65,260 12	•	•	
1,000 •	•	•	•	•	•	
1,291 75	•	•	708 25	•	•	
1,161,846 58	•	•	15,950 96	•	•	a) Le crédit primitif de l'article 48, de 1,186,200 francs, a été diminué d'une somme de fr. 10,402 66 c ^s , transférée, savoir : fr. 102 66 c ^s à l'article 48 et 10,300 francs à l'article 51, par l'article 2 de la loi du 29 juillet 1889, <i>Moniteur</i> du 3 août suivant, n° 215.
287,703 06	148 •	•	751 60	•	•	b) Le crédit primitif de l'article 49, de 288,500 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 102 66 c ^s , transférée de l'article 48 par l'article 2 de la susdite loi.
66,552 05	1,000 •	•	8,647 95	•	•	c) Le crédit primitif de l'article 51, de 53,000 francs, a été augmenté d'une somme de 10,300 francs, transférée de l'article 48 par l'article 2 de la loi précitée.
63,212 12	46 25	•	41 65	•	•	
4,980 26	•	•	19 74	•	•	
3,404 37	•	•	595 63	•	•	
2,100 •	•	•	100 •	•	•	
5,846 27	•	•	153 75	•	•	
12,779 60	•	•	1,220 40	•	•	
2,000 •	•	•	•	•	•	
2,611 10	•	•	1,588 90	•	•	
7,004,775 60	57,454 08	•	92,858 91	•	•	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés ou profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	8,055,068 50	7,962,229 08	5,671,851 48	2,232,924 12
XIII		Enseignement moyen (suite).				
(suite).	59	Inspection des établissements d'instruction moyenne; personnel; traitements et indemnités	24,200 »	23,500 »	23,500 »	»
	60	Inspection des établissements d'instruction moyenne; frais de voyage; missions; rémunérations; frais de bureau. .	10,800 »	8,738 »	4,861 80	3,876 20
	61	École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités à Liège; personnel; traitements ou indemnités. Section normale spéciale des langues modernes, à Liège; personnel; traitements ou indemnités. École normale des sciences et cours normaux flamands à Gand; personnel; traitements ou indemnités. Écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons à Nivelles et à Bruges; personnel; traitements ou indemnités. Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles à Bruxelles et à Liège; personnel; traitements ou indemnités. Écoles et sections normales de l'enseignement moyen du premier et du second degré; personnel administratif et enseignant; augmentations de traitement conformément à la loi du 2 juillet 1875	170,513 »	169,645 57	142,737 56	26,908 01
	62	École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités à Liège. Inspection; frais de route et de séjour; matériel. Section normale spéciale des langues modernes à Liège; matériel. École normale des sciences et cours normaux flamands à Gand; matériel. Écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons à Nivelles et à Bruges; matériel. Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles; matériel. Écoles et sections normales de l'enseignement moyen du premier et du second degré. Bourses d'études; subsides aux élèves les plus distingués de l'enseignement normal du premier degré ayant terminé leurs études, pour les aider à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers	34,830 »	34,829 99	21,201 09	13,628 90
	63	Jurys d'examen de l'enseignement moyen. Frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce	60,200 »	52,494 12	3,585 »	49,100 12
	64	Jurys d'examen de l'enseignement moyen; matériel . . .	1,500 »	1,498 40	206 05	1,292 35
	65	Athénées royaux (loi du 1 ^{er} juin 1850); personnel, traitements, indemnités, suppléments de minerval, subsides. Athénées ou collèges royaux (loi du 15 juin 1881); personnel, traitements, indemnités, suppléments de minerval, subsides. Écoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1850); personnel, traitements, indemnités, subsides. Écoles moyennes (loi du 15 juin 1881); personnel, traitements, indemnités, subsides. Complément de traitement à des professeurs d'athénées attachés provisoirement à certains collèges communaux	3,095,756 »	3,036,606 47	2,937,494 04	116,214 55
	66	Athénées ou collèges royaux. Sections industrielles et commerciales. Fréquentation des cours de l'institut supérieur de commerce d'Anvers.	4,000 »	3,900 »	3,900 »	»
		A REPORTER. fr.	11,456,867 59	11,318,242 23	8,808,937 02	2,443,953 25

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
7,904,775 60	57,454 08	•	92,858 91	•	•	
23,500 •	•	•	900 •	•	•	
8,758 •	•	•	2,062 •	•	•	
169,645 57	•	•	867 43	•	•	
54,829 99	•	•	0 01	•	•	
52,494 12	•	•	7,705 88	•	•	
1,498 40	•	•	1 60	•	•	
3,055,708 59	2,897 88	•	59,149 55	•	•	
5,000 •	•	•	100 •	•	•	
11,252,800 27	60,351 06	•	143,625 56	•	•	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des crédits de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	11,456,867 53	11,313,242 25	8,808,937 02	2,445,955 25
XIII (suite).		Enseignement moyen (suite).				
	67	Écoles moyennes. — Bourses.	53,000	29,550	22,975	6,500
	68	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du 1 ^{er} et du 2 ^d degré pour garçons. Subsidés aux provinces et aux communes	154,371	154,184 60	152,184 60	2,000
	69	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles. Subsidés.	25,000	21,250	21,250	"
	70	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne. Frais de route et de séjour des délégués; indem- nités aux membres des jurys, aux personnes adjointes à ces jurys, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargé des travaux matériels et d'organisation. Impres- sions; fournitures et frais divers	29,700	29,631 77	25,840 70	5,791 07
	71	Professeurs de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré sans emploi. Indemnités.	5,120	5,120	2,060	160
	72	Traitements de disponibilité accordés à des professeurs de l'enseignement moyen.	65,000	52,453 80	50,783 61	1,668 19
	73	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseigne- ment moyen. Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités.	10,000	5,972	5,953 50	18 50
	74	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire à l'usage des professeurs des établissements d'instruction moyenne soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850. Acquisitions; reliures et autres dépenses .	1,500	1,177 79	700 86	476 95
XIV.		Enseignement primaire.				
	75	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; traitements du secrétaire et du secrétaire adjoint . . .	5,200	5,200	3,053 26	166 74
	76	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; frais de route aux membres; jetons de présence aux mem- bres et aux fonctionnaires appelés, par l'arrêté royal du 2 février 1885, à prendre part aux travaux du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordon- nés par ledit conseil; acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers.	5,800	2,554	877	1,477
	77	Traitements de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérifica- teur des économes des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs can- tonaux. Traitements de disponibilité	415,525	409,747 14	399,934 73	9,812 41
		A REPORTER. fr.	12,199,083 80	12,025,863 53	9,493,412 28	2,472,024 00

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
11,252,890 27	00,351 96	•	143,625 36	•	•	
29,475 •	75 •	•	3,450 •	•	•	
154,184 60	•	•	186 40	•	•	
21,230 •	•	•	3,770 •	•	•	
29,631 77	•	•	68 23	•	•	
3,120 •	•	•	•	•	•	
52,453 80	•	•	10,546 20	•	•	
5,972 •	•	•	4,028 •	•	•	
1,177 79	•	•	322 21	•	•	
3,200 •	•	•	•	•	•	
2,354 •	•	•	1,446 •	•	•	
409,747 14	•	•	5,777 86	•	•	
11,965,436 37	60,426 96	•	173,220 26	•	•	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT . . . fr.	12,199,083 59	12,025,863 33	9,493,412 28	2,472,024 09
XIV (suite).		Enseignement primaire (suite).				
	78	Frais de voyage de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économes des écoles normales. Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services : 1° aux inspecteurs principaux; 2° aux inspecteurs cantonaux; 3° aux inspectrices déléguées a)	158,700	143,492 04	102,757 24	40,734 80
	79	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État. Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État. Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées, à organiser dans un certain nombre d'écoles normales de l'État et d'écoles normales agréées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours; frais divers.	769,355	738,769 06	699,982 34	38,713 59
	80	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales et les sections normales primaires de l'État; frais des jurys de sortie dans les écoles normales et les sections normales de l'État, ainsi que dans les écoles normales agréées; frais des jurys d'examen d'instituteurs et d'entérinement, institués en vertu des articles 8 et 17 de la loi du 20 septembre 1884	22,000	16,650 44	16,650 44	•
	81	Frais d'impression, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire	6,000	4,372 45	2,430 55	1,941 90
	82	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles et sections normales primaires de l'État	95,077	95,076 97	69,228 21	25,761 90
	83	Bourses aux élèves des écoles normales et des sections normales de l'État et des écoles normales agréées	200,000	193,100	192,400	•
	84	Frais des conférences des instituteurs. Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs.	96,000	91,309 05	1,710 05	89,254
	85	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans-types.	100,000	99,999 55	4,378 10	94,545 45
	86	Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes et aux écoles adoptées par le Gouvernement en exécution de l'article 4, 5 ^e alinéa, de la loi du 20 septembre 1884. Subsides extraordinaires aux communes (charge temporaire). Subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir le déficit du budget de l'école d'application. Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux. Service annuel ordinaire des écoles gardiennes. Service annuel ordinaire des cours d'adultes .	8,672,500	8,632,499 29	7,512,473 47	1,103,086 26
	87	Concours : 1° entre les élèves des écoles primaires; 2° entre les élèves des écoles d'adultes. Récompenses aux élèves qui se distinguent dans les concours; indemnités aux membres des jurys, aux surveillants, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargé des travaux matériels et d'organisation. Impressions, fournitures et frais divers. b)	56,100	56,080 59	35,452 39	20,248 92
		A REPORTER . . . fr.	22,374,816 59	22,097,221 77	18,130,965 07	3,886,310 01

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations
	RESTANT A AFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
11,965,436 37	60,426 96	•	173,220 26	•	•	
143,492 04	•	•	13,207 96	•	•	a) Le crédit primitif de l'article 78, de 164,800 francs, a été diminué d'une somme de 6,400 francs, transférée à l'article 87 par l'article 2 de la loi du 29 juillet 1889, <i>Moniteur</i> du 3 août suivant, n° 215.
738,695 93	73 13	•	30,585 04	•	•	
16,650 44	•	•	5,349 56	•	•	
4,372 45	•	•	1,627 55	•	•	
94,090 11	86 86	•	• 03	•	•	
192,490 •	610 •	•	6,900 •	•	•	
90,964 05	345 •	•	4,690 95	•	•	
98,923 55	1,076 •	•	• 45	•	•	
8,615,559 73	16,939 56	•	40,000 71	•	•	
55,701 31	388 28	•	10 41	•	•	b) Le crédit primitif de l'article 87, de 50,000 francs, a été augmenté d'une somme de 6,400 francs, transférée de l'article 78 par l'article 2 de la loi susdite.
22,017,275 98	70,945 79	•	277,593 82	•	•	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	22,374,815 50	22,007,221 77	18,130,905 07	3,886,310 91
		Enseignement primaire (suite).				
XIV (suite).	88	Musée scolaire national. — Personnel; traitements et indemnités	19,800 *	18,066 20	18,066 20	*
	89	Musée scolaire national. — Matériel; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger; grand concours international de 1888.	31,200 *	29,162 75	24,325 30	4,830 45
	90	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales. Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles; frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques. Missions et travaux extraordinaires dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire . .	51,000 *	53,280 89	10,033 16	22,306 39
		Dépenses imprévues.				
XV.	91	Dépenses imprévues non libellées au Budget a)	3,001 41	3,815 40	5,311 *	504 40
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique. fr.	22,480,717 *	22,181,546 99	18,187,598 73	3,913,961 15

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, conformément de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
22,017,275 98	79,945 70	"	277,505 82	"	"	
18,066 20	"	"	1,735 80	"	"	
29,162 75	"	"	2,057 27	"	"	
55,239 55	41 54	"	17,719 11	"	"	
3,815 40	"	"	86 01	"	"	
22,101,559 86	79,987 15	"	299,170 01	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 91, de 6,000 francs, a été diminué d'une somme de fr. 2,098 59 c., transférée à l'article 20 par l'article 2 de la loi du 20 juillet 1889, <i>Moniteur</i> du 3 août suivant, n° 215.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique pour l'exercice 1888 a été fixé par

l'article 1^{er} de la loi du 5 mai 1888, *Moniteur* du 16, n° 137, à la somme de fr. 22,402,259 »

A Y AJOUTER : Les crédits supplémentaires. 18,458 »

TOTAL fr. 22,480,717 »

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, jusqu'au 31 octobre.
VIII.		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS.				
		—				
		EXERCICE 1885 a).				
		<i>Reports de l'exercice 1885 à l'exercice 1888, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat.</i>				
		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.				
		SECTION 1 ^{re} . — PONTS ET CHAUSSÉES.				
	68	Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles et subsides	314 50	157 25	•	157 25
		SECTION 2. — BATIMENTS CIVILS.				
	71	Travaux extraordinaires à exécuter à divers bâtiments civils; établissement de paratonnerres (charge extraordinaire).	24,000 •	•	•	•
		TOTAL des crédits et dépenses sur les transferts de l'exercice 1885. fr.	24,314 50	157 25	•	157 25
VIII.		EXERCICE 1886 a).				
		<i>Reports de l'exercice 1886 à l'exercice 1888.</i>				
		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.				
		SECTION 2. — BATIMENTS CIVILS.				
	71	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'Etat; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; loyers; achat de meubles; établissement et entretien de squares; acquisition d'immeubles et d'objets nécessaires pour les cérémonies et les fêtes publiques, etc. (charge extraordinaire).	2,828 29	•	•	•
	72	Travaux extraordinaires à exécuter à divers bâtiments civils; établissement de paratonnerres; achats d'appareils extincteurs d'incendie et travaux divers pour prévenir les incendies (charge extraordinaire).	10,387 •	13,787 •	•	13,787 •
		A REPORTER. fr.	10,215 29	13,787 •	•	13,787 •

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
157 25	"	"	"	157 25	"	a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des comptes le 20 novembre 1888.
"	"	"	"	24,000 "	"	
157 25	"	"	"	24,157 25	"	
"	"	"	"	2,828 20	"	
13,787 "	"	"	"	2,600 "	"	
13,787 "	"	"	"	5,428 20	"	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, Jusqu'au 31 octobre.
VIII (suite).		REPORT fr.	10,215 29	13,787 »	»	13,787 »
		TRANSFERTS. — EXERCICE 1886 (suite).				
		<i>Reports de l'exercice 1886 à l'exercice 1888 (suite).</i>				
		Ponts et chaussées — Bâtiments civils (suite).				
		SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS.				
	75	Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'explo- itation des canaux et rivières.	10,018 57	10,640 91	»	10,640 91
	76	Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse à Visé	17,400 »	16,783 66	»	10,909 47
		TOTAL des crédits et dépenses sur les transferts de l'exer- cice 1886 fr.	47,632 66	41,211 57	»	35,357 38
III.		EXERCICE 1887.				
		<i>Reports de l'exercice 1887 à l'exercice 1888.</i>				
		Agriculture.				
	25	Forêts domaniales. — Travaux de culture et d'amélioration; construction et entretien des maisons forestières et des routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'État, etc. a)	1,710 »	710 »	710 »	»
VII.		Beaux-arts.				
		<i>Musées royaux de peinture et de sculpture; Musée Wiertz</i>				
	57	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Matériel et acqui- sitions; frais d'impression et de vente du catalogue; collec- tion sigillographique. (Y compris 5,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.) b)	3,500 »	3,500 »	»	3,500 »
VIII.		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils c).				
		SECTION 1^{re}. — PONTS ET CHAUSSÉES.				
	68	Entretien de routes et de parcs publics, amélioration de routes, construction de routes nouvelles et subsides . .	42,454 »	28,984 »	5,000 »	23,984 »
		A REPORTER. fr.	47,044 »	33,104 »	5,710 »	27,484 »

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS RECÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	Annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 504 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
13,787 "	"	"	"	5,428 29	"	
10,640 91	"	"	277 46	"	"	
10,909 47	5,874 19	"	715 34	"	"	
35,337 38	5,874 19	"	992 80	5,428 20	"	
710 "	"	"	"	1,000 "	"	a) Ce transfert a été autorisé par deux décisions de la Cour des comptes, savoir : 1° 1,000 francs, le 4 décembre 1888; 2° 710 francs, le 7 décembre suivant.
3,500 "	"	"	"	"	"	b) Ce transfert a été autorisé par la Cour des comptes le 9 décembre 1888.
28,984 "	"	"	"	13,450 "	"	c) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des comptes le 30 novembre 1888.
33,194 "	"	"	"	14,450 "	"	

38

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	47,644 .	33,194 .	5,710 .	27,484 .
VIII (suite).		TRANSFERTS. — EXERCICE 1887 (suite).				
		—				
		<i>Reports de l'exercice 1887 à l'exercice 1888 (suite).</i>				
		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils (suite).				
		SECTION 2. — BATIMENTS CIVILS.				
	70	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; loyers, achat de meubles; établissement et entretien de squares; acquisition d'immeubles et d'objets nécessaires pour les cérémonies et les fêtes publiques; entretien du Palais de Justice de Bruxelles, etc.	11,897 90	7,297 90	.	7,297 90
	71	Travaux extraordinaires à exécuter à divers bâtiments civils	70,872 73	70,808 44	.	29,030 44
		SECTION 3. — SERVICES DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS, DES LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES DES VOIES NAVIGABLES.				
	72	Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières.	66,454 43	63,172 10	16,333 76	46,816 54
	73	Travaux d'amélioration des canaux et rivières	10,078 56	10,078 56	.	10,078 56
		SECTION 4. — PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.				
	76	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux . . .	16,694 17	16,694 17	.	16,694 17
	77	Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux .	3,745 .	3,745 .	.	3,745 .
XIII.		SECTION 5. — FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS.				
	78	Études de projets; frais de levé de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc; frais d'adjudications, de reproduction de plans, d'achat de papier, etc.	2,750 .	2,250 .	.	2,250 .
		Liquidation de dépenses se rapportant aux exercices périmés de 1883 et antérieurs, et aux exercices clos de 1884, 1885 et 1886.				
	102	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, etc. (exercice clos).	2,223 41	.	.	.
		TOTAL des crédits et dépenses sur les transferts de l'exercice 1887	232,340 20	207,300 17	22,065 76	143,402 41

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		RECÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
53,194 .	•	•	•	14,450 .	•	
7,297 90	•	•	•	4,600 .	•	
29,056 44	41,852 .	•	4 29	•	•	
63,172 10	•	•	3,262 33	•	•	
10,078 56	•	•	•	•	•	
16,694 17	•	•	•	•	•	
3,745 .	•	•	•	•	•	
2,250 .	•	•	•	500 .	•	
•	•	•	•	2,223 41	•	
105,468 17	41,852 .	•	3,266 62	21,773 41	•	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, jusqu'au 31 octobre.
EXERCICE 1888 (COMPTE DÉFINITIF).						
DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.						
I.		Administration centrale.				
		Personnel				
	1	Traitement du Ministre	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine.	655,594 »	653,554 45	659,585 85	13,768 60
		Matériel.				
	3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses; sous- cription au <i>Bulletin administratif</i> du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics . . .	91,060 »	91,060 »	50,527 62	40,513 92
		Frais de déplacement.				
	4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires . a)	32,010 »	32,007 13	28,544 05	3,465 08
		Honoraires des avocats.				
	5	Honoraires des avocats du Département b)	49,820 37	46,966 84	27,000 »	19,966 84
II.		Pensions et secours.				
	6	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement	10,800 »	7,967 09	7,215 62	751 47
	7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles qui ne peuvent être pensionnés	7,300 »	7,287 »	5,687 »	1,600 »
III.		Agriculture.				
	8	Indemnités pour bestiaux abattus. c) (Une somme de 60,000 francs pourra être transférée aux articles 12 et 13, pour autant que cette somme reste disponible après le paiement des indemnités.)	135,925 »	129,908 96	80,896 63	48,512 33
A REPORTER fr.			1,001,509 37	989,551 45	860,456 75	128,576 24

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	AUSTANT A EFFECTUÉ OU A JUSTIFIÉ		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant LES CRÉDITS.	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 80 de la loi sur la comp- tabilité.		
21,000 .	"	"	"	"	"	
653,354 43	"	"	30 37	"	"	
91,041 54	18 46	"	"	"	"	
32,007 13	"	"	2 87	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 4, de 29,900 francs, a été augmenté d'une somme de 2,110 francs, transférée de l'article 79 par l'article 2 de la loi du 29 juillet 1889, <i>Moniteur</i> du 3 août suivant, n° 215.
46,966 84	"	"	500 .	2,353 53	"	b) Le crédit primitif de l'article 5, de 30,000 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 19,820 37 c ⁵ , par l'article 1 ^{er} de la loi susdite.
7,967 00	"	"	2,832 91	"	"	
7,287 .	"	"	15 .	"	"	
129,408 96	500 .	"	6,016 04	"	"	c) Le crédit primitif de l'article 8, de 180,000 francs, a été diminué d'une somme de 44,075 francs, transférée, savoir : 1 ^{re} 23,735 francs à l'article 12, et 10,340 francs à l'article 13, par l'arrêté royal du 30 décembre 1888; 2 ^e 10,000 francs à l'article 13 par l'arrêté royal du 12 novembre 1888. Ces deux arrêtés ont été pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 8.
989,032 90	518 46	"	9,404 30	2,353 53	"	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					en 1888.	en 1889, jusqu'au 31 octobre
		REPORT. . . . fr.	1,001,309 37	980,551 45	860,456 75	128,576 24
III (suite).		Agriculture (suite).				
	9	Service vétérinaire; police sanitaire; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses	142,000 .	141,998 95	71,840 10	69,085 05
	10	Amélioration des races d'animaux domestiques. Subsidés aux provinces	120,100 .	125,086 77	30,901 34	94,785 43
	11	Traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture . .	11,600 .	10,653 33	10,033 33	600 .
	12	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture; subsides pour concours et expositions; encouragements aux comités et aux comices agricoles. Dépenses résultant de l'adhésion de la Belgique à la convention phylloxérique de Berne; encouragements aux publications agricoles et horticoles; publication du bulletin de l'agriculture; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de missions ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture a)	228,835 .	223,956 10	161,417 90	62,360 10
	13	Stations agronomiques et laboratoires agricoles de l'État; subsides; traitement du personnel b)	04,540 .	94,337 82	83,907 82	10,540 .
	14	Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité	120,000 .	119,090 60	115,716 30	4,283 30
	15	Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole; frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses	72,200 .	70,461 12	65,003 41	5,457 71
	16	Personnel du service des défrichements en Campine. (Charge extraordinaire et temporaire)	15,500 .	14,099 58	13,907 92	101 66
	17	Frais relatifs aux irrigations de la Campine. (Charge extraordinaire)	5,000 .	4,764 45	4,133 25	631 20
	18	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance; traitements de disponibilité	102,525 .	102,520 73	97,616 38	4,904 35
	19	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses; jury vétérinaire (y compris 6,000 francs en charge extraordinaire)	57,800 .	57,788 41	44,808 73	12,880 68
	20	Jardin botanique de l'État. Traitement du personnel. . .	54,500 .	54,500 .	53,800 .	500 .
	21	Jardin botanique de l'État. Dépenses de matériel et de culture	54,700 .	54,685 .	46,351 61	6,774 30
		A REPORTER. . . . fr.	2,060,009 37	2,044,783 40	1,640,083 84	401,388 20

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUEES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant LES CRÉDITS.	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
989,032 90	518 46	•	9,404 39	2,353 53	•	
140,934 15	1,064 80	•	1 05	•	•	
125,686 77	•	•	3,415 23	•	•	
10,633 33	•	•	966 67	•	•	
223,787 09	169 10	•	4,878 81	•	•	a) Le crédit primitif de l'article 12, de 205,100 francs, a été augmenté d'une somme de 23,735 francs, transférée de l'article 8 par l'arrêté royal du 30 décembre 1888, pris en vertu de la note qui figure à la suite de cet article.
94,337 82	•	•	2 18	•	•	b) Le crédit primitif de l'article 13, de 74,000 francs, a été augmenté d'une somme de 20,340 francs, transférée de l'article 8, savoir : 1° 10,000 francs par l'arrêté royal du 12 novembre 1888; 2° 10,340 francs par l'arrêté royal du 30 décembre 1888. Ces deux arrêtés ont été pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 8.
119,999 60	•	•	0 40	•	•	
70,461 12	•	•	1,738 88	•	•	
14,099 58	•	•	1,200 42	•	•	
4,764 45	•	•	235 55	•	•	
102,520 75	•	•	4 27	•	•	
57,788 41	•	•	11 50	•	•	
54,300 •	•	•	•	•	•	
53,126 •	1,559 •	•	15 •	•	•	
2,041,472 04	3,311 36	•	21,872 44	2,353 53	•	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	2,009,000 57	2,044,783 40	1,040,083 84	401,388 20
III		Agriculture (suite).				
		A. Traitements, indemnités et frais de route des agronomes de l'Etat; frais de route de l'inspecteur de l'agriculture fr.				
		B. Frais des champs d'expériences				
		C. Frais des conférences agricoles et horticoles; enseignement agricole secondaire. Traitements. Subsidés; acquisitions d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion des conférences agricoles	240,850 *	210,379 95	107,078 84	40,201 11
22		D. Enseignement agricole dans les écoles normales	81,725 "			
		E. Enseignement agricole dans les écoles d'adultes (écoles d'hiver)	6,000 "			
			50,000 "			
23		Eaux et Forêts. — Traitement du personnel; indemnités; frais de route et de séjour; frais de bureau, etc; traitements de disponibilité; dépenses diverses.	452,255 "	452,258 59	558,514 80	93,579 84
24		Forêts domaniales. — Travaux de culture et d'amélioration; construction et entretien des maisons forestières et des routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'Etat; boisement des dunes domaniales, etc. a)	103,828 75	102,773 42	68,290 59	53,353 24
25		Défrichement; reboisement; pisciculture; subsides aux communes; dépenses diverses; repeuplement des cours d'eau	27,000 *	26,952 28	24,011 77	2,940 51
IV.		Industrie.				
26		Traitement et frais de route de l'inspecteur de l'industrie	9,500 "	8,801 66	8,438 66	563 *
27		Institut supérieur de commerce d'Anvers. Dotation de l'Etat destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Dépenses diverses. Bourses d'études aux élèves	55,000 *	49,221 50	49,205 *	16 50
28		Enseignement professionnel : écoles industrielles, ateliers d'apprentissage, écoles ménagères, matériel, inspections, missions, subsides aux expositions, dépenses diverses. — Commission du travail; impression des documents et dépenses diverses.	561,500 *	455,693 56	366,688 99	66,175 57
29		Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; statistique du travail industriel; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles; dépenses diverses. — Personnel de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels	55,050 *	21,187 36	15,125 50	6,001 86
30		Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes.	22,200 *	20,900 *	17,750 "	3,150 *
		A REPORTER. fr.	3,576,193 12	3,578,931 72	2,715,196 79	656,369 83

INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
2,041,472 04	3,311 50	"	21,872 44	2,553 53	"	
216,279 95	100 "	"	24,470 05	"	"	
452,094 64	145 95	"	16 41	"	"	
101,854 63	918 70	"	"	1,055 53	"	a) Le crédit primitif de l'article 24, de 97,000 francs, a été augmenté d'une somme fr 6,828 75 c ^t , transférée de l'article 79 par l'article 2 de la loi du 29 juillet 1889, <i>Moniteur</i> du 3 août suivant, n° 218.
20,952 28	"	"	47 72	"	"	
8,801 66	"	"	698 54	"	"	
49,221 50	"	"	5,778 50	"	"	
452,862 56	2,851 "	"	125,806 44	"	"	
21,127 50	60 "	"	13,862 64	"	"	
20,900 "	"	"	1,500 "	"	"	
3,371,566 62	7,505 10	"	193,852 54	3,408 86	"	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	3,576,193 12	3,578,931 72	2,715,196 79	656,369 85
IV (suite).		Industrie (suite).				
	51	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> ; frais d'impression	3,500 "	"	"	"
	52	Marques de fabrique et de commerce. — Frais de publication du <i>Recueil des marques</i> . — Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 10 avril 1879	3,700 "	2,167 20	"	2,167 20
	53	Frais du bureau international pour la protection de la propriété industrielle	5,000 "	2,102 20	2,102 20	"
V.		Poids et mesures.				
	54	Traitements des vérificateurs; frais d'interim et d'inspection.	82,550 "	80,175 25	75,149 83	5,025 40
	55	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs	36,000 "	33,025 "	35,000 "	" 25 "
	56	Matériel. — Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures	12,000 "	5,797 10	2,224 "	1,854 10
VI.		Lettres et sciences.				
	57	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; location d'une table d'études à la station zoologique de Naples; subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Ganeet, Denis Solian et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; sociétés littéraires et scientifiques; prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845, du 6 juillet 1851 et du 29 décembre 1882; souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences; dépenses diverses; encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical); publication de documents rapportés de pays étrangers; continuation de la publication des actes des anciens états généraux; publication d'une bibliographie nationale; (y compris 51,700 francs en charge extraordinaire et temporaire)	156,100 "	156,099 41	151,860 64	24,128 77
	58	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours; exa-				
		A REPORTER. fr.	3,872,843 12	3,658,207 95	2,950,533 55	680,570 30

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
5,371,566 62	7,365 10	"	195,852 54	3,408 80	"	
"	"	"	3,500 "	"	"	
2,167 20	"	"	1,472 80	60 "	"	
2,102 29	"	"	897 71	"	"	
80,175 23	"	"	2,174 77	"	"	
55,025 "	"	"	2,975 "	"	"	
4,078 10	1,710 "	"	6,202 90	"	"	
155,989 41	110 "	"	" 50	"	"	
5,640,105 85	9,194 10	"	211,076 51	3,468 80	"	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	ET JUSTIFIÉS	
					en 1888.	en 1889. jusqu'au 31 octobre.
		REPORT fr.	3,872,443 12	3,058,297 05	2,959,533 55	689,570 30
VI (suite).		Lettres et sciences (suite).				
		men et jugement des concours de la fondation De Keyn; publication d'une collection des grands écrivains du pays; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique; publication d'une biographie nationale; publication de la correspondance du cardinal de Granvelle; exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique	220,075	121,203 41	86,962 60	55,785 81
	59	Académie royale flamande de langue et de littérature. — Dépenses ordinaires et location d'un local; publication des anciens monuments de la littérature flamande; part contributive de la Belgique dans les frais de publication d'un dictionnaire étymologique de la langue néerlandaise . .	23,600	22,307 72	14,000	8,807 72
	40	Palais des Académies. — Traitement et salaire du personnel; chauffage, éclairage et frais d'entretien	8,800	8,850	4,854 95	1,838 15
	41	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service. .	55,750	55,749 56	54,840 56	900
	42	Observatoire royal; frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions	54,400	55,500 95	18,403 68	9,009 40
	45	Bibliothèque royale; personnel; rédaction du catalogue général.	93,400	93,400	91,983 54	1,416 86
	44	Bibliothèque royale; matériel et acquisitions	75,700	75,699 97	71,240 01	2,307 26
	45	Musée royal d'histoire naturelle; personnel et frais d'études des collections	75,700	60,099 98	66,199 98	2,900
	46	Musée royal d'histoire naturelle; matériel et acquisitions (y compris 28,000 francs en charge extraordinaire et temporaire)	50,350	40,051 41	27,968 44	9,460 19
	47	Archives du royaume à Bruxelles; personnel	57,000	56,991 69	55,991 69	1,090
	48	Archives du royaume; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents	8,200	8,178 15	5,550 89	2,408 40
	49	Archives de l'État dans les provinces; personnel	59,750	57,691 54	56,624 49	1,066 85
	50	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives; recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie et de transport, etc.; inspection des archives communales. (Y compris 8,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	12,200	11,969 51	5,641 20	6,328 31
		A REPORTER. fr.	4,645,816 12	4,313,471 40	3,310,494 18	770,880 05

INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
3,649,103 85		9,104 10	"	211,076 31	3,468 86	"	
120,748 41		435 "	"	98,869 50	"	"	
22,807 72		"	"	792 28	"	"	
6,673 10		2,176 90	"	"	"	"	
55,749 36		"	"	" 64	"	"	
27,115 08		6,087 85	"	899 07	"	"	
93,400 "		"	"	"	"	"	
75,547 27		2,152 70	"	" 03	"	"	
69,099 98		"	"	4,600 02	"	"	
37,428 65		2,602 78	"	10,318 59	"	"	
56,991 69		"	"	8 51	"	"	
7,759 29		418 84	"	21 87	"	"	
37,691 34		"	"	2,058 66	"	"	
11,969 51		"	"	230 49	"	"	
4,290,383 23		23,088 17	"	328,875 80	3,468 86	"	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN.

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	4,045,810 12	4,315,471 40	3,519,494 18	770,889 05
VII.		Beaux-arts.				
		<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>				
	51	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; travaux de peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés; encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu; subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'école belge; subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés; frais relatifs aux grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; ateliers à Rome; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; dépenses diverses; annuité de la part de l'État dans les frais d'acquisition des gravures, dessins et photographies nécessaires pour compléter l'œuvre de Rubens. (Y compris 20,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.) a)	550,560	356,046 82	221,227 25	124,932 72
	52	Expositions générales des beaux-arts; part d'intervention de l'État dans les frais d'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'art envoyées aux expositions	40,000	40,000	"	40,000 "
	53	Palais des beaux-arts, à Bruxelles. — Traitement du gardien; frais de chauffage, d'éclairage et d'entretien . . .	8,850	8,850	7,900 04	720 06
		<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>				
	54	Institut supérieur et académie royale des beaux-arts d'Anvers; dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien. — Académies et écoles de dessin autres que l'académie d'Anvers; école des arts décoratifs de Bruxelles; subsides, dotations, acquisitions de modèles, de médailles et de livres destinés aux académies et écoles de dessin, et frais d'entretien et de conservation desdits objets; inspection des académies et des écoles; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin; subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats; reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses.	429,089	428,343 46	376,513 99	51,010 81
		A REPORTER. fr.	5,483,315 12	5,146,711 68	4,125,135 46	987,542 64

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

61

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	5,485,315 12	5,146,711 68	4,125,155 46	987,542 64
VII		Beaux-arts (suite).				
(suite).		<i>Musées royaux de peinture et de sculpture; Musée Wiertz.</i>				
	55	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le Musée Wiertz; personnel, surveillance	44,100 "	44,400 "	42,690 "	1,545 "
	56	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le Musée Wiertz; matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais d'entretien, chauffage, mobilier, frais divers et imprévus	91,260 "	91,260 "	31,159 64	55,377 29
	57	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Personnel . . .	21,250 "	18,499 08	17,849 98	650 "
	58	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Matériel et acqui- sitions; frais d'impression et de vente du catalogue; collec- tion sigillographique. (Y compris 5,000 francs en charge extraordinaire.)	39,400 "	35,380 61	25,937 64	7,834 22
		<i>Monuments publics.</i>				
	59	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsidés aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	75,000 "	22,146 93	5,450 "	16,696 93
		<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>				
	60	Subsidés aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsidés pour la restauration et la conser- vation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'en- retien aux propriétés de l'Etat qui ont un intérêt exclu- sivement historique	86,000 "	54,837 87	"	26,811 47
	61	Commission royale des monuments. — Personnel. . . .	12,950 "	11,749 80	11,749 80	"
	62	Commission royale des monuments. — Jetons de présence des membres de cette commission; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; biblio- thèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bu- reau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de pu- blication	17,200 "	16,224 58	10,192 80	5,819 58
	63	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission.	5,000 "	1,589 20	262 "	1,510 60
	64	Bulletin des commissions d'art et d'archéologie; rédaction, publication; dépenses diverses	7,000 "	4,066 74	2,515 81	2,210 93
		A REPORTER fr.	5,880,775 12	5,447,476 19	4,272,752 15	1,105,798 66

INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 39 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
5,112,078 10	34,033 58	"	533,154 58	3,468 86	"	
44,244 "	156 "	"	"	"	"	
86,550 93	4,723 07	"	"	"	"	
18,490 98	"	"	2,750 02	"	"	
53,771 86	1,617 75	"	10 59	4,000 "	"	
22,146 95	"	"	52,855 07	"	"	
26,811 47	28,026 40	"	31,162 15	"	"	
11,740 80	"	"	1,200 20	"	"	
16,012 38	212 "	"	975 62	"	"	
1,572 60	16 60	"	1,410 80	"	"	
4,526 74	140 "	"	2,333 26	"	"	
5,378,550 70	68,026 40	"	425,830 07	7,468 86	"	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889. jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	5,880,775 12	5,447,476 19	4,272,752 13	1,105,798 06
VII (suite).		Beaux-arts (suite).				
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>				
	65	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Cours élémentaire de musique	164,820 *	164,820 *	164,820 *	*
	66	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel .	77,208 *	77,208 *	77,208 *	*
	67	Conservatoire royal de musique de Gand. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel .	54,526 *	54,526 *	54,526 *	*
	68	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses. Bourses d'étude en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses. Conseils de perfectionnement des études musicales. (Y compris 11,000 francs en charge extraordinaire.)	173,000 *	172,869 95	159,322 50	11,109 45
		(Une somme de 20,000 francs pourra être, le cas échéant, transférée de l'article 68 à l'article 54 du Budget.)				
VIII.		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.				
		SECTION 1^{re}. — PORTS ET CHAUSSEES.				
	69	Entretien de routes et de parcs publics, amélioration de routes, construction de routes nouvelles et subsides. . .	3,670,000 *	3,641,289 13	1,421,542 09	2,211,168 10
	70	Travaux de plantation de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes	31,000 *	27,086 88	13,125 39	13,961 49
		SECTION 2. — BÂTIMENTS CIVILS.				
	71	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; loyers, achat de meubles; établissement et entretien des squares; acquisition d'immeubles et d'objets nécessaires pour les cérémonies et les fêtes publiques, entretien du palais de justice de Bruxelles, etc.	700,000 *	690,524 07	472,693 80	217,830 27
		A REPORTER. . . . fr.	10,751,320 12	10,275,800 22	6,635,989 91	3,559,867 97

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
5,578,550 79	68,925 40	"	425,830 07	7,468 86	"	
164,820 "	"	"	"	"	"	
77,208 "	"	"	"	"	"	
54,526 "	"	"	"	"	"	
170,431 95	2,458 "	"	130 05	"	"	
3,632,710 19	8,578 94	"	12,560 43	16,150 44	"	
27,086 88	"	"	21 54	3,801 58	"	
690,524 07	"	"	5,705 43	3,770 50	"	
10,195,867 88	70,042 34	"	444,247 52	31,281 38	"	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . fr.	10,751,320 12	10,275,800 22	6,635,080 91	5,559,867 97
VIII (suite).		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils (suite).				
		SECTION 2. — BATIMENTS CIVILS (suite).				
	72	Travaux extraordinaires à exécuter à divers bâtiments civils.	174,000 »	164,948 38	50,484 49	83,028 97
		SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS, DES LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES DES VOIES NAVIGABLES.				
	73	Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	2,159,610 »	1,999,543 59	786,265 24	1,212,768 55
	74	Travaux d'amélioration des canaux et rivières	250,000 »	208,645 87	21,190 50	187,455 28
		Plantations.				
	75	Plantations nouvelles	15,000 »	11,468 51	1,508 85	9,959 66
		Bacs et bateaux de passage.				
	76	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances	45,000 »	58,961 86	32,010 60	6,927 26
		SECTION 4. — PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.				
	77	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux. . .	710,550 »	676,809 15	291,432 49	585,376 66
	78	Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux .	34,000 »	27,428 58	2,261 61	25,166 52
		SECTION 5. — FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS.				
	79	Études de projets; frais de levé de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudications, de reproduction de plans, d'achat de papier, etc. a)	66,061 25	65,724 72	55,607 45	10,117 27
		SECTION 6. — PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.				
	80	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement	1,007,800 »	1,000,518 26	927,477 37	71,695 89
	81	Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées. Frais divers des jurys d'examen	1,120,385 »	1,105,846 81	966,513 00	154,143 22
		A REPORTER. . . . fr.	16,313,715 37	15,576,525 95	9,770,750 60	5,686,506 85

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		RÉCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
10,105,857 88	79,942 34	"	444,247 52	51,281 38	"	
139,513 48	25,454 92	"	8,850 55	221 07	"	
1,992,033 59	310 "	"	50,564 49	100,001 92	"	
208,645 87	"	"	6,318 60	15,055 53	"	
11,468 51	"	"	3,531 49	"	"	
58,946 80	15 "	"	6,058 14	"	"	
676,809 13	"	"	34 51	33,686 34	"	
27,427 93	" 65	"	" 18	6,571 24	"	
65,724 72	"	"	556 53	"	"	
999,173 26	1,375 "	"	7,251 74	"	"	
1,100,056 51	5,190 50	"	14,538 19	"	"	
15,463,257 54	112,268 41	"	541,491 04	106,697 48	"	

a) Le crédit primitif de l'article 79, de 75,000 francs, a été diminué d'une somme de fr. 8,958 75 c., transférée savoir : 1° 2,110 francs à l'article 4 ; 2° fr. 6,848 75 c. à l'article 24, par l'article 2 de la loi du 29 juillet 1889, *Moniteur* du 3 août suivant, n° 215.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	10,313,715 37	15,575,325 95	9,776,750 09	5,686,506 85
VIII (suite).		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils (suite).				
		SECTION 6. — PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES (suite).				
	82	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil	10,000 »	13,415 10	6,835 10	6,560 »
		SECTION 7. — SERVICES DES BÂTIMENTS CIVILS.				
	83	Traitements, indemnités et frais de déplacement des architectes et autres agents ainsi que du personnel du Palais de Justice. — Frais d'habillement des gardiens des monuments et des surveillants du Palais de Justice	150,050 »	148,107 85	158,209 53	9,898 32
IX.	84	Études de projets, achat d'instruments et de livres; matériel, fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage des bureaux, frais d'adjudication, ainsi que de chauffage et éclairage, menues dépenses, etc., du Palais de Justice de Bruxelles	39,000 »	38,715 18	9,849 87	27,365 01
		Mines.				
		SECTION 1 ^{re} . — PERSONNEL DU CONSEIL DES MINES.				
	85	Personnel du conseil des mines. — Traitements et frais de déplacement	32,000 »	31,600 12	28,225 12	3,375 »
	86	Matériel	640 »	639 80	200 »	439 80
		SECTION 2. — PERSONNEL DU CORPS DES MINES.				
	87	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, des géomètres-dessinateurs et des commis-expéditionnaires adjoints aux ingénieurs	325,650 »	323,759 90	290,085 68	24,374 22
	88	Frais des jurys d'examen, du conseil de perfectionnement, et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines	10,000 »	8,592 50	8,592 50	»
		SECTION 3. — CAISSE DE PRÉVOYANCE.				
	89	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la commission permanente des caisses de prévoyance, et autres frais relatifs à l'administration desdites caisses	45,000 »	45,000 »	200 »	44,800 »
		A REPORTER. fr.	16,935,055 37	16,185,356 40	10,367,938 40	5,805,319 20

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
15,463,257 54	112,268 41	»	541,401 94	196,607 48	»	
13,415 10	»	»	5,584 90	»	»	
148,107 85	»	»	1,042 15	»	»	
37,214 88	1,500 30	»	284 82	»	»	
31,600 12	»	»	309 88	»	»	
659 80	»	»	» 20	»	»	
325,459 90	300 »	»	1,890 10	»	»	
8,592 50	»	»	1,407 50	»	»	
45,000 »	»	»	»	»	»	
16,071,287 69	114,068 71	»	553,001 49	196,607 48	»	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	16,035,055 37	16,185,356 40	10,267,968 40	5,803,319 20
IX		Mines (suite).				
(suite).		SECTION 4. — IMPRESSIONS, ETC.				
	90	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions, publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences . .	18,000 »	13,004 13	3,955 35	9,048 78
X.		SECTION 1 ^{re} . — COMMISSION DES PROCÉDÉS NOUVEAUX.				
	91	Frais de route et de séjour; matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc.	500 »	394 »	225 »	169 »
		SECTION 2. — COMMISSION DES ANNALES DES TRAVAUX PUBLICS.				
	92	Frais de route et de séjour.	300 »	»	»	»
	93	Publication du recueil, rémunérations d'auteurs, frais de bureau, matériel, etc.	7,900 »	6,288 03	5,860 78	427 25
		SECTION 3. — COMMISSION CONSULTATIVE DES MACHINES A VAPEUR.				
	94	Frais de route et de séjour; matériel, etc.	1,500 »	256 50	40 »	216 50
XI.		Traitements de disponibilité.				
	95	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés	24,656 »	22,592 46	20,089 15	2,303 31
XII.		Dépenses imprévues.				
	96	Dépenses imprévues non libellées au Budget; secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse a)	20,190 »	19,687 70	11,370 46	7,872 05
	97	Rente annuelle et pensions à la veuve et aux enfants du sieur Beaufays, éclusier, décédé dans l'exercice de ses fonctions.	1,100 »	1,100 »	1,100 »	»
		A REPORTER. fr.	17,009,201 37	16,248,479 22	10,310,609 23	5,823,356 09

INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	
	16,071,287 09	114,068 71	"	553,001 49	196,697 48	"
	15,004 15	"	"	4,095 87	"	"
	394 "	"	"	106 "	"	"
	"	"	"	300 "	"	"
	6,288 03	"	"	1,611 97	"	"
	256 50	"	"	1,243 50	"	"
	22,502 46	"	"	2,263 54	"	"
	19,242 51	445 10	"	412 50	90 "	"
	1,100 "	"	"	"	"	"
	16,153,065 32	114,513 00	"	563,934 67	196,787 48	"

a) Le crédit primitif de l'article 96, de 18,000 francs, a été augmenté d'une somme de 2,190 francs, transférée de l'article 81 par l'article 2 de la loi du 29 juillet 1889, *Moniteur* du 3 août suivant, n° 215.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	17,009,201 37	16,248,479 22	10,310,609 23	5,823,356-09
XIII.		Liquidation de dépenses se rapportant aux exercices périmés de 1887 et antérieurs a).				
	98	Encouragements divers à l'agriculture	17,678 74	17,678 74	»	17,190 84
	99	Entretien des routes et des parcs publics; amélioration de routes, construction de routes nouvelles, etc.	13 »	»	»	»
	100	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et mo- numents appartenant à l'État, etc.	562 40	»	»	»
	101	Commissions des Annales des travaux publics	20 28	»	»	»
	102	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	56 50	56 50	»	6 50
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics. . . fr.	17,027,321 20	16,266,194 46	10,310,609 23	5,840,555 43
		RÉCAPITULATION.				
		Transferts de l'exercice 1885. (Art. 30 de la loi de compa- bilité.)	24,314 50	137 25	»	137 25
		— 1886. —	47,632 66	41,211 57	»	35,337 38
		— 1887. —	252,340 20	207,300 17	22,065 76	143,402 41
		Total des transferts des exercices précédents	504,287 36	248,668 99	22,065 76	178,897 04
		Total du Budget pour l'exercice 1888.	17,027,321 20	16,266,194 46	10,310,609 23	5,840,555 43
		TOTAUX. fr.	17,531,608 65	16,514,863 45	10,532,674 99	6,019,450 47

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférées à l'exercice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
16,133,965 32	114,513 00	"	563,934 67	196,787 48	"	a) Les crédits formant le chapitre XIII ont été alloués par l'article 1 ^{er} de la loi du 29 juillet 1889, <i>Moniteur</i> du 3 août suivant, n° 215.
17,190 84	487 90	"	"	"	"	
"	"	"	13 "	"	"	
"	"	"	302 40	"	"	
"	"	"	29 28	"	"	
6 50	30 "	"	"	"	"	
16,151,162 66	115,051 80	"	564,339 35	196,787 48	"	
157 25	"	"	"	24,157 25	"	
55,337 38	5,874 19	"	992 80	5,428 20	"	
165,468 17	41,832 "	"	3,266 62	21,775 41	"	
200,962 80	47,706 19	"	4,259 42	51,558 05	"	
16,151,162 66	115,031 80	"	564,339 35	196,787 48	"	
16,352,125 46	162,737 99	"	568,598 77	248,146 43	"	

Le Budget du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics pour l'exercice 1888 a été fixé, par l'article unique de la loi du 28 mars 1888, *Moniteur* du 31, n° 91, à la somme de. fr. 16,989,581 "

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires. 37,940 20

2° Les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices 1885, 1886 et 1887, conformément à l'article 50 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État 304,287 36

TOTAL. fr. 17,331,808 65

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS.				
		EXERCICE 1884 a).				
		<i>Reports de l'exercice 1884 à l'exercice 1888, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat.</i>				
II.		Chemins de fer.				
		SECTION 1^{re}. — SERVICES COMMUNS.				
	9	Matériel et fournitures de bureau pour tous les services . .	1,103 53	1,103 33	•	1,103 33
		SECTION 2. — VOIES ET TRAVAUX.				
	16	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers, loyer de locaux.	701 40	•	•	•
		TOTAL des crédits et dépenses sur les transferts de l'exercice 1884 fr.	1,804 73	1,103 33	•	1,103 33
		EXERCICE 1885 a).				
		<i>Report de l'exercice 1885 à l'exercice 1888.</i>				
II.		Chemins de fer.				
		SECTION 3. — TRACTION ET MATÉRIEL.				
	21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel . . .	4,639 •	1,509 58	•	1,509 58
		EXERCICE 1886 a).				
		<i>Report de l'exercice 1886 à l'exercice 1888.</i>				
II.		Chemins de fer.				
		SECTION 3. — TRACTION ET MATÉRIEL.				
	21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel . . .	3,199 60	•	•	•

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
1,105 33	•	•	•	•	•	a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des comptes le 23 novembre 1888.
•	•	•	701 40	•	•	
1,105 33	•	•	701 40	•	•	
1,509 58	•	•	3,129 42	•	•	
•	•	•	3,199 60	•	•	

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DESIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, Jusqu'au 31 octobre.
II.		TRANSFERTS. — EXERCICE 1887 a).				
		—				
		<i>Reports de l'exercice 1887 à l'exercice 1888.</i>				
		Chemins de fer.				
		SECTION 2. — VOIES ET TRAVAUX.				
	16	Travaux d'entretien, outils et ustensiles, objets divers, loyers de locaux.	4,096 09	"	"	"
		SECTION 3. — TRACTION ET MATÉRIEL.				
	21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel . . .	26,848 84	17,552 54	"	17,552 54
		SECTION 4. — TRANSPORTS.				
	25	Frais d'exploitation	2,364 10	2,257 92	"	2,257 92
IV.		Marine.				
	49	Traction et matériel	58,075 17	58,075 17	"	58,075 17
X.	55	Taxes afférentes aux transports en service de 1867 au 15 mars 1885 sur la ligne de Braine-le-Comte à Gand, y compris les intérêts judiciaires	442,037 85	13,922 16	"	13,922 16
		TOTAL des crédits et dépenses sur les transferts de l'exercice 1887 fr.	513,420 95	71,605 79	"	71,605 79
I.		EXERCICE 1888 (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre	21,000 "	21,000 "	21,000 "	"
	2	Traitements des fonctionnaires et employés	183,175 "	183,168 25	178,770 75	4,397 50
	3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'administration centrale.	8,000 "	6,648 "	5,081 20	1,566 80
	4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service.	41,000 "	41,812 55	41,457 55	375 "
		A REPORTER. . . . fr.	254,075 "	252,028 80	246,280 50	6,330 30

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
						a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des comptes, le 18 décembre 1888.
				4,096 90		
17,332 54			7,762 00	1,733 40		
2,257 02			106 18			
38,073 17						
13,922 16			428,115 60			
71,605 79			435,984 77	5,850 39		
21,000 "						
183,168 25			6 75			
6,648 "			1,352 "			
41,812 35			87 45			
252,628 80			1,446 20			

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT fr.	254,075	252,628 80	246,280 50	6,339 30
I (suite).		Administration centrale (suite).				
	5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et ré- parations de meubles, chauffage, éclairage, menues dé- penses	65,000	58,615 58	27,675 43	10,942 15
	6	Honoraires des avocats du Département. a)	50,000	47,585	26,750	20,815
II.		Chemins de fer.				
		SECTION 1 ^{re} . — SERVICES COMMUNS.				
	7	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés b)	488,542 34	488,542 34	165,539 28	324,707 06
	8	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois c)	122,460	121,048 19	25,015 27	98,934 02
	9	Matériel et fournitures de bureau pour tous les services . d)	590 000	560,012 94	463,562 70	95,263 18
	10	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration	40,000	40,000	40,000	"
	11	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de mal- heurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt	40,000	39,997 30	34,910	5,087 30
	12	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales; congrès des chemins de fer e)	8,000	7,098 65	6,650 50	466 15
		SECTION 2. — VOIES ET TRAVAUX.				
	13	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés f)	1,639,870 91	1,639,870 94	511,221 57	1,128,649 57
	14	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois g)	10,204,614	10,196,246 12	1,614,000 71	8,582,146 41
	15	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie. .	2,671,500	2,671,500	2,671,500	"
	16	Travaux d'entretien, outils, ustensiles, objets divers, loyers de locaux h)	1,845,520	1,788,960 26	1,182,507 47	601,760 83
		SECTION 3. — TRACTION ET MATÉRIEL.				
	17	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés i)	1,700,001 03	1,700,001 03	544,180 19	1,155,820 84
	18	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois j)	10,780,140	10,780,071 42	1,458,610 09	8,921,461 33
	19	Primes d'économie et de régularité	557,500	554,220 09	2,011 11	551,308 98
		A REPORTER. fr.	31,054,023 31	30,927,076 66	9,417,508 62	21,503,802 02

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		MACÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
252,628 80	"	"	1,446 20	"	"	
38,615 58	"	"	26,384 42	"	"	
47,565 "	"	"	2,435 "	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 6, de 35,000 francs, a été augmenté d'une somme de 15,000 francs par l'article 1 ^{er} de la loi du 29 juillet 1889, <i>Moniteur</i> du 3 août suivant n° 215.
488,336 34	0 "	"	"	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 7, de 469,315 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 19,927 34 c ^e , transférée de l'article 22 par divers arrêtés ministériels pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 50.
121,948 19	"	"	511 81	"	"	c) Le crédit primitif de l'article 8, de 196,460 francs, a été diminué d'une somme de 4,000 francs, transférée à l'article 20 par l'article 2 de la loi du 29 juillet 1889, <i>Moniteur</i> du 3 août suivant, n° 215.
558,825 88	1,187 06	"	29,987 06	"	"	d) Le crédit primitif de l'article 9, de 660,000 francs, a été diminué d'une somme de 70,000 francs, transférée savoir : 1 ^{re} 52,000 francs à l'article 20; 2 ^e 58,000 francs à l'article 26, par l'article 2 de la loi précitée.
40,000 "	"	"	"	"	"	e) Le crédit primitif de l'article 12, de 11,000 francs, a été diminué d'une somme de 3,000 francs, transférée à l'article 20, par l'article 2 de la loi susdite.
39,997 30	"	"	2 70	"	"	
7,096 65	"	"	903 55	"	"	
1,639,870 94	"	"	"	"	"	f) Le crédit primitif de l'article 15, de 1,512,140 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 127,730 94 c ^e , transférée de l'article 22 par divers arrêtés ministériels pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 50.
10,196,246 12	"	"	8,567 88	"	"	g) Le crédit primitif de l'article 14, de 10,259,614 francs, a été diminué d'une somme de 55,000 francs, transférée à l'article 20 par l'article 2 de la loi du 29 juillet 1889, <i>Moniteur</i> du 3 août suivant, n° 215.
2,671,500 "	"	"	"	"	"	
1,784,277 30	4,682 96	"	53,925 95	455 81	"	h) Le crédit primitif de l'article 16, de 1,943,320 francs, a été diminué d'une somme de 100,000 francs, transférée à l'article 20 par l'article 2 de la loi précitée.
1,700,001 05	"	"	"	"	"	i) Le crédit primitif de l'article 17, de 1,600,970 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 39,051 03 c ^e , transférée de l'article 22 par divers arrêtés ministériels pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 50.
10,780,071 42	"	"	68 58	"	"	j) Le crédit primitif de l'article 18, de 10,820,140 francs, a été diminué d'une somme de 40,000 francs, transférée à l'article 20 par l'article 2 de la loi du 29 juillet 1889, <i>Moniteur</i> du 3 août suivant, n° 215.
554,220 00	"	"	3,079 91	"	"	
30,921,200 64	5,876 02	"	127,110 84	435 81	"	

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT . . . fr.	31,054,025 31	30,927,076 66	9,417,598 62	21,503,802 02
II (suite).		Chemins de fer (suite).				
		SECTION 3. — TRACTION ET MATÉRIEL (suite).				
	20	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois a)	4,630,000	4,612,934 15	3,668,990 68	945,934 45
	21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel. . . b)	12,934,000	12,925,751 52	6,481,212 35	6,450,586 40
		SECTION 4. — TRANSPORTS.				
	22	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. c)	9,080,071 52	9,080,000 05	2,915,552 21	6,167,150 84
	23	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois, et manœuvres par chevaux.	6,154,500	6,154,500	1,292,121 60	4,862,178 40
	24	Primes pour encourager la marche régulière des convois	590,000	589,573 51	"	589,256 45
	25	Frais d'exploitation	1,911,000	1,929,724 92	1,343,048 37	585,467 47
	26	Camionnage d)	1,758,000	1,752,434 05	1,448,299 10	304,134 95
	27	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux	650,000	504,805 57	310,979 39	193,163 07
	28	Redevances aux compagnies et aux particuliers pour usage ou location de matériel de traction et de transport. . . e)	25,000	22,452 02	14,000 22	8,391 80
		SECTION 5. — PERCEPTION DES RECETTES ET CONTRÔLE.				
	29	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés f)	1,807,855 17	1,807,855 17	584,935 87	1,222,478 55
	30	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	88,404	88,404	18,544 68	70,119 32
		(Les crédits portés aux articles 7, 13, 17, 22 et 29 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)				
III.		Postes et télégraphes.				
		SECTION 1^{re}. — SERVICES COMMUNS.				
	31	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés g)	121,528 15	121,147 40	24,348 04	96,799 56
	32	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	95,150	95,141 75	266	94,875 75
	33	Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc.	171,422	151,503 01	117,511 72	54,047 87
		A REPORTER. . . . fr.	70,901,812 15	70,563,610 34	27,654,857 85	42,915,366 18

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
50,921,200 64	5,870 02	"	127,110 84	435 81	"	
4,612,054 15	"	"	17,065 87	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 20, de 3,670,000 francs, a été augmenté d'une somme de 960,000 francs, savoir : 1° 756,000 francs alloués par l'article 1 ^{er} de la loi du 29 juillet 1889, et 2° 204,000 francs transférés des articles 8, 9, 12, 14, 16, 18 et 28, par l'article 2 de la même loi.
12,020,798 75	4,952 57	"	"	8,268 68	"	b) Le crédit primitif de l'article 21, de 12,549,000 francs, a été augmenté d'une somme de 385,000 francs par l'article 2 de la loi susdite.
9,080,665 03	0	"	2 47	"	"	c) Le crédit primitif de l'article 22, de 9,289,694 francs, a été diminué d'une somme de fr. 209,022 48 c., transférée aux articles 7, 13, 17 et 29 par divers arrêtés ministériels pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 30.
6,154,500	"	"	"	"	"	
589,250 45	116 80	"	626 69	"	"	
1,928,515 84	1,209 08	"	8,164 63	3,110 45	"	
1,752,434 03	"	"	5,565 97	"	"	d) Le crédit primitif de l'article 26, de 1,720,000 francs, a été augmenté d'une somme de 38,000 francs, transférée de l'article 9 par l'article 2 de la loi du 29 juillet 1889.
504,142 46	665 11	"	145,194 45	"	"	
22,452 02	"	"	2,547 98	"	"	e) Le crédit primitif de l'article 28, de 35,000 francs, a été diminué d'une somme de 10,000 francs, transférée à l'article 20 par l'article 2 de la loi précitée.
1,807,414 42	438 75	"	"	"	"	f) Le crédit primitif de l'article 29, de 1,784,620 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 23,253 17 c., transférée de l'article 22 par divers arrêtés ministériels pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 30.
88,464	"	"	"	"	"	
121,147 40	"	"	180 75	"	"	g) Le crédit primitif de l'article 31, de 127,644 francs, a été diminué d'une somme de fr. 8,315 85 c., transférée, savoir : 1° fr. 3,745 31 c. à l'article 34; 2° fr. 2,870 54 c. à l'article 41, par un arrêté ministériel du 5 octobre 1889 pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 44.
95,141 75	"	"	8 25	"	"	
151,359 09	145 02	"	10,709 99	209	"	
70,550,224 03	13,386 31	"	326,177 87	12,023 94	"	

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	70,901,812 15	70,563,610 54	27,034,857 85	42,015,366 18
III (suite).		Postes et télégraphes (suite).				
		SECTION 2. — POSTES.				
	34	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés a)	3,583,709 31	3,583,709 31	503,090 18	2,000,455 61
	35	— — des facteurs et autres agents subalternes b)	3,993,445 "	3,993,064 45	1,158,919 78	2,834,103 67
	36	Transport des dépêches.	485,590 "	477,897 "	145,680 "	534,217 "
	37	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers (Crédit non limitatif).	605,000 "	782,747 09	401,695 69	581,052 30
	38	Indemnités et remboursements du chef des expéditions faites par la poste. (Crédit non limitatif).	10,000	5,375 03	2,274 38	1,100 71
	39	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie.	723,820 "	707,164 "	260,839 57	409,005 07
	40	Part d'intervention de l'administration dans les frais du bu- reau international de Berne.	3,250 "	2,031 07	"	2,031 07
		SECTION 3. — TÉLÉGRAPHES.				
	41	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés c)	2,631,836 54	2,631,836 54	400,637 06	2,222,162 76
	42	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. d)	860,530 "	859,945 55	52,951 30	807,014 25
	43	Entretien	288,270 "	288,270 "	215,444 02	72,814 55
	44	Part d'intervention dans les frais du bureau international de Berne (Les crédits portés aux articles 31, 34 et 41 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	2,000 "	1,554 59	"	1,534 59
IV.		Marine.				
	45	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	981,661 "	974,834 45	930,403 04	44,407 41
	46	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés.	199,180 "	199,120 04	75,510 98	123,609 06
	47	Remises. (Crédit non limitatif).	1,540,000 "	1,715,554 16	818,469 55	896,736 91
	48	Subsides e)	244,195 "	243,748 "	132,030 05	111,632 95
	49	Traction et matériel. f)	1,278,706 "	1,274,479 52	1,087,415 11	186,958 80
		A REPORTER. fr.	88,331,003 "	88,302,721 90	53,897,220 24	54,333,146 70

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	185 CRÉDITS.	
70,550,224 03	15,386 31	"	526,177 87	12,025 04	"	
3,583,554 79	151 52	"	"	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 34, de 3,579,964 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 3,745 31 c., transférée de l'article 31 par un arrêté ministériel pris en vertu de la note qui figure à la suite de l'article 44.
3,003,025 45	50 "	"	578 55	"	"	
477,897 "	"	"	7,693 "	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 35, de 3,973,443 francs, a été augmenté d'une somme de 20,000 francs par l'article 1 ^{er} de la loi du 29 juillet 1889, Moniteur du 3 août suivant, n° 215.
782,747 00	"	"	"	"	179,747 00	
3,575 09	"	"	6,624 91	"	"	
670,805 54	36,358 46	"	12,560 "	4,006 "	"	
2,031 07	"	"	1,218 03	"	"	
2,651,819 82	16 72	"	"	"	"	c) Le crédit primitif de l'article 41, de 2,629,266 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 2,570 31 c., transférée de l'article 31 par un arrêté ministériel pris en vertu de la note qui figure à la suite de l'article 44.
859,945 55	"	"	584 45	"	"	
288,259 47	10 53	"	"	"	"	d) Le crédit primitif de l'article 42, de 826,830 francs, a été augmenté d'une somme de 31,000 francs par l'article 1 ^{er} de la loi du 29 juillet 1889 précitée.
1,534 59	"	"	405 41	"	"	
974,810 45	21 "	"	6,826 55	"	"	
199,120 04	"	"	59 06	"	"	e) Le crédit primitif de l'article 48, de 209,695 francs, a été augmenté d'une somme de 39,500 francs, savoir : 1 ^{re} 14,500 francs alloués par l'article 1 ^{er} de la loi du 29 juillet 1889; 2 ^e 20,000 francs transférés de l'article 49 par l'article 2 de la même loi.
1,713,206 24	147 92	"	"	"	175,554 16	
245,665 "	85 "	"	447 "	"	"	
1,974,551 91	127 41	"	485 68	5,741	"	f) Le crédit primitif de l'article 49, de 1,298,706 francs, a été diminué d'une somme de 20,000 francs par l'article 2 de la loi susdite.
88,252,572 03	50,349 87	"	363,522 31	10,800 04	353,102 15	

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. --

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	88,551,003	88,502,721 00	55,897,226 24	54,355,145 70
V.		Comité mixte de législation.				
	50	Jetons de présence des membres et frais accessoires . . .	5,000	2,197 70	667 70	800
VI.	51	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité. (Charge extraordinaire et temporaire.).	67,000	60,502 16	22,265 15	38,237 01
VII.	52	Pensions : premier terme	22,200	22,194 80	17,655 64	4,485 83
VIII.	53	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés	30,325	30,225	22,410	7,815
IX.	54	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	15,750	9,010 70	4,538 40	4,464 85
X.		Liquidation de dépenses se rapportant à des exercices 1887 et antérieurs a).				
	55	Frais de publicité pour la ligne d'Ostende-Douvres. (Exer- cice 1887)	21,000	16,926 02	"	16,926 02
	56	Salaires des voies et travaux (Exercice 1878 périmé.) . .	33	33	"	33
	57	Entretien des voies et travaux. (Exercice 1872 périmé.) . .	288 65	281 80	"	281 80
	58	Entretien, renouvellement et réparation du matériel de la traction. (Exercice 1882 périmé.)	3,500	3,497 10	"	3,497 10
	59	Camionnage. (Exercices périmés et clos)	5,431 21	5,431 21	"	5,431 21
	60	Pertes et avaries. (Exercices périmés et clos.)	30,000	20,997 80	"	20,997 80
	61	Dépenses imprévues. (Exercices périmés et clos.)	13,472 35	13,076 40	"	12,904 30
TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. fr.			88,545,003 21	88,490,095 68	53,964,763 15	54,480,019 71

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations
		RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
88,252,572 03	50,349 87	*		363,522 31	19,860 94	355,102 15	
1,467 70	750 *	"		2,802 30	"	"	
60,502 16	*	"		6,497 84	"	"	
22,141 47	53 42	"		5 11	"	"	
30,225 *	*	"		100 "	"	"	
9,003 25	7 45	"		6,739 30	"	"	
16,926 02	"	"		4,073 98	"	"	
33 "	"	"		"	"	"	
281 80	"	"		6 85	"	"	
5,497 10	"	"		2 90	"	"	
5,451 21	"	"		"	"	"	
29,997 80	"	"		2 20	"	"	
12,904 30	172 10	"		395 05	"	"	
88,444,782 84	51,312 84	*		384,148 74	19,860 94	355,102 15	

n) Les crédits formant le chapitre X ont été alloués par l'article 1^{er} de la loi du 29 juillet 1889, *Moniteur* du 3 août suivant, n° 218.

67

n) Les crédits formant le chapitre X ont été alloués par l'article 1^{er} de la loi du 29 juillet 1889, *Moniteur* du 3 août suivant, n° 218.

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLE DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, jusqu'au 31 octobre.
		RÉCAPITULATION.				
		—				
		Transferts de l'exercice 1884. (Art. 30 de la loi de compta- bilité)	1,804 75	1,103 55	"	1,103 55
		— 1885. —	4,639 "	1,509 58	"	1,509 58
		— 1886. —	5,199 60	"	"	"
		— 1887. —	513,420 95	71,605 79	"	71,605 79
		TOTAL des transferts des exercices précédents	523,064 28	74,218 70	"	74,218 70
		TOTAL du Budget pour l'exercice 1888	88,545,003 21	88,496,095 08	55,964,763 13	54,480,010 71
		TOTAUX. fr.	89,068,067 49	88,570,314 58	55,964,763 13	54,554,238 41

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
1,103 35	•	•	701 40	•	•	
1,509 58	•	•	3,129 42	•	•	
•	•	•	3,199 60	•	•	
71,605 79	•	•	435,984 77	5,830 39	•	
74,218 70	•	•	443,015 10	5,830 39	•	
88,444,782 84	51,312 84	•	384,148 74	19,860 94	355,102 15	
88,519,001 54	51,312 84	•	827,163 93	25,691 33	355,102 15	

Le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, pour l'exercice 1888, a été fixé par l'article unique de la loi du 2 avril 1888, *Moniteur* du 6, n° 97, à la somme de . . . fr. 87,266,778 •

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires 1,278,225 21

2° Les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices 1884, 1885, 1886 et 1887 au Budget de l'exercice 1888, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État 523,064 28

TOTAL fr. 89,068,067 49

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, Jusqu'au 31 octob.-re.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS a).				
		EXERCICE 1885.				
		<i>Report de l'exercice 1885 à l'exercice 1886, confor- mément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
VII.		Matériel du génie.				
	21	Matériel du génie	965	.	.	.
		EXERCICE 1887.				
		<i>Reports de l'exercice 1887 à l'exercice 1888.</i>				
IV.		Solde des troupes.				
	12	Traitement et solde de l'infanterie	9,861 25	9,861 25	7,043 75	2,817 50
X.		Pensions et secours.				
	32	Pensions et secours	557 42	452 50	.	452 50
		TOTAL des crédits et dépenses sur les transferts de l'exer- cice 1887 fr.	10,418 67	10,513 75	7,043 75	3,270
		EXERCICE 1888 (COMPTE DÉFINITIF b).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Administration centrale.				
I.	1	Traitement du Ministre.	21,000	.	21,000	.
	2	— des fonctionnaires et employés civils	200,000	.	198,826 50	1,172 50
	3	Supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Département de la Guerre	16,000	.	7,000	8,998 14
		A REPORTER. fr.	237,000	.	228,826 50	10,170 64

LA GUERRE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant LES CRÉDITS.	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu dell'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
				988		a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des comptes, le 9 novembre 1888.
9,861 25	"	"	"	"	"	
452 50	"	"	104 92	"	"	
10,313 75	"	"	104 92	"	"	
21,000 "	"	"	"	"	"	b) Par les articles 1 et 2 de la loi du 3 juin 1889, Moniteur du 8, n° 139, les crédits primitifs des articles 6, 7, 8, 22, 23, 29 et 31 ont été dimi- nués d'une somme de 1,464,900 francs, portée en augmentation aux articles 4, 12, 13, 14, 17, 21, 25, 26, 27, 28, 30 et 32.
199,999 "	"	"	1	"	"	
15,098 14	"	"	1 86	"	"	
236,996 14	"	"	2 86	"	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	237,000	236,997 14	226,826 50	10,170 64
I		Administration centrale (suite).				
(suite).	4	Matériel a)	72,000	72,000	62,854 90	8,079 50
	5	Dépôt de la Guerre et Institut cartographique militaire . (Y compris 140,000 francs en charges extraordinaires et temporaires.)	100,000	189,990 69	168,010 18	25,940 51
II.		États-majors.				
	6	Traitement de l'état-major général b)	864,060	863,082 61	•	863,082 61
	7	— — des provinces et des places . c)	266,440	265,087 24	•	265,087 24
	8	— du service de l'intendance d)	254,730	254,259 48	•	254,259 48
III.		Service de santé des hôpitaux.				
	9	Traitement des officiers de santé	308,400	307,775 09	•	307,775 09
	10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpi- taux.	754,100	754,077 70	174,337 10	582,740 54
	11	Service pharmaceutique.	200,000	199,997 91	199,942 41	55 50
IV.		Solde des troupes.				
	12	Traitement et solde de l'infanterie. e)	15,094,100	15,091,697 70	149,080 80	14,442,153 50
	13	— — de la cavalerie f)	5,989,800	5,987,094 87	92,937 01	5,893,850 53
	14	— — de l'artillerie. g)	5,795,120	5,793,511 59	166,601 87	5,626,409 26
	15	— — du génie	1,355,500	1,351,944 08	37,887 76	1,514,054 10
	16	— — du bataillon d'administration. (Les hommes momentanément en subsistance près d'un régi- ment d'une autre arme compléteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.)	674,400	674,321 55	17,304 90	657,016 65
		A REPORTER . . . fr.	50,054,550	50,039,817 65	1,792,812 40	28,244,744 75

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
236,997 14	"	"	2 86	"	"	
70,914 40	1,085 60	"	"	"	"	a) Crédit primitif fr. 65,000 "
189,090 69	"	"	9 31	"	"	Augmentation. 7,000 "
865,082 61	"	"	1,877 39	"	"	b) Crédit primitif fr. 878,960 "
263,087 24	"	"	3,352 76	"	"	Diminution. 14,000 "
254,250 48	"	"	490 52	"	"	c) Crédit primitif fr. 270,440 "
						Diminution. 4,000 "
						d) Crédit primitif fr. 257,730 "
						Diminution. 3,000 "
307,775 09	"	"	624 91	"	"	
754,077 70	"	"	22 30	"	"	
190,997 91	"	"	2 09	"	"	
15,091,243 10	454 60	"	4 06	2,398 24	"	e) Crédit primitif. . . . fr. 14,639,100 "
3,986,787 34	307 55	"	" 02	2,703 11	"	Augmentation. 435,000 "
5,793,101 13	410 46	"	67 05	1,541 38	"	f) Crédit primitif fr. 3,806,600 "
1,351,041 86	2 22	"	95 12	1,462 80	"	Augmentation. 133,200 "
674,321 53	"	"	78 47	"	"	g) Crédit primitif fr. 5,458,120 "
						Augmentation. 337,000 "
30,037,357 22	2,260 41	"	6,624 84	8,107 33	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	30,054,550	50,050,817 63	1,702,812 49	28,244,744 75
V.		Académie militaire.				
	17	Personnel de l'école militaire et de l'école de guerre . . a)	269,100	268,278 59	•	268,278 59
	18	Dépenses d'administration	53,650	53,649 81	35,750 00	17,910 72
VI.		Établissements et matériel de l'artillerie.				
	19	Traitement du personnel des établissements	66,375	66,374 32	1,200 •	65,174 32
	20	Matériel de l'artillerie	1,302,450	1,302,450 •	691,844 56	610,605 44
VII.		Matériel du génie.				
	21	Matériel du génie. b)	1,635,000	1,634,946 73	1,148,080 18	464,209 68
VIII.		Pain, viande, fourrages et autres prestations.				
	22	Pain et viande c)	6,541,300	6,541,205 73	491,356 31	5,708,151 42
	23	Fourrages en nature. d)	3,491,100	3,491,060 47	14,985 70	5,476,076 68
	24	Casernement des hommes	768,070	768,069 50	495,076 41	274,916 64
	25	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement. . e)	285,000	284,984 08	48,956 98	255,987 02
	26	Frais de route et de séjour f)	130,500	130,499 90	6,585 16	124,114 74
	27	Transports généraux g)	150,000	144,114 74	77,202 58	66,910 86
	28	Chauffage et éclairage des corps de garde h)	184,000	183,075 77	150,671 17	52,404 60
	29	Remonte i)	951,100	940,850 •	887,500 •	55,550 •
IX.		Traitements divers et honoraires.				
	30	Traitements divers et honoraires j)	155,200	151,564 16	5,962 50	143,304 62
	31	Frais de représentation k)	14,100	15,050 95	2,702 80	10,357 15
X.		Pensions et secours.				
	32	Pensions et secours l)	181,000	180,016 50	28,401 49	151,270 12
		A REPORTER. . . . fr.	46,082,495	45,994,017 88	5,850,655 51	40,078,127 15

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
50,057,557 22	2,200 41	"	6,024 84	8,107 53	"	
268,278 59	"	"	821 41	"	"	n) Crédit primitif fr. 252,100 "
53,649 81	"	"	0 10	"	"	Augmentation. 37,600 "
66,374 32	"	"	0 68	"	"	
1,302,450 "	"	"	"	"	"	
1,652,370 86	2,566 87	"	53 27	"	"	b) Crédit primitif fr. 1,470,000 "
						Augmentation. 165,000 "
6,280,487 73	51,718 "	"	04 27	"	"	c) Crédit primitif fr. 7,010,300 "
3,491,060 47	"	"	39 53	"	"	Diminution 669,000 "
767,995 05	76 45	"	0 50	"	"	d) Crédit primitif fr. 4,221,100 "
284,924 "	60 08	"	15 92	"	"	Diminution. 730,000 "
130,499 90	"	"	0 10	"	"	e) Crédit primitif fr. 105,000 "
144,113 24	1 50	"	5,885 26	"	"	Augmentation. 180,000 "
185,075 77	"	"	024 23	"	"	f) Crédit primitif fr. 130,000 "
940,850 "	"	"	10,250 "	"	"	Augmentation. 500 "
						g) Crédit primitif fr. 100,000 "
						Augmentation. 50,000 "
						h) Crédit primitif fr. 170,000 "
						Augmentation. 14,000 "
						i) Crédit primitif fr. 990,100 "
						Diminution. 39,000 "
149,357 12	2,207 04	"	3,410 27	225 57	"	j) Crédit primitif fr. 145,000 "
13,059 95	"	"	1,040 05	"	"	Augmentation. 10,200 "
						k) Crédit primitif fr. 20,000 "
						Diminution 5,900 "
179,671 61	344 89	"	983 50	"	"	l) Crédit primitif fr. 155,000 "
						Augmentation. 26,000 "
45,954,782 64	50,235 24	"	30,144 02	8,333 10	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	46,032,495	45,994,017 88	5,856,655 51	40,078,127 13
		Dépenses imprévues.				
XI.	33	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	15,075	15,972 88	11,517 19	2,655 69
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère de la Guerre fr.	46,047,570	46,007,990 76	5,867,972 70	40,080,782 82
		RÉCAPITULATION				
		Transfert de l'exercice 1885. (Art. 30 de la loi de compa- bilité)	965	"	"	"
		Transferts de l'exercice 1887. —	10,418 67	10,513 75	7,043 75	3,270 "
		TOTAL des transferts des exercices précédents	11,383 67	10,513 75	7,043 75	3,270 "
		Total du Budget pour l'exercice 1888	46,047,570	46,007,990 76	5,867,972 70	40,080,782 82
		TOTAUX. fr.	46,058,953 67	46,018,504 51	5,875,016 45	40,084,052 82

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
45,934,782 84	59,235 24	"	30,144 02	8,333 10	"	
13,972 88	"	"	1,102 12	"	"	
45,948,755 52	59,235 24	"	31,246 14	8,333 10	"	
"	"	"	"	965 "	"	
10,313 75	"	"	104 92	"	"	
10,313 75	"	"	104 92	965 "	"	
45,948,755 52	59,235 24	"	31,246 14	8,333 10	"	
45,959,069 27	59,235 24	"	31,351 06	9,298 10	"	

Le Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1888 a été fixé par l'article 1^{er} de la loi du 20 mars 1888, *Moniteur* du 23, n° 83, à la somme de fr. 46,047,570 »

A Y AJOUTER : Les parties d'allocations transférées du Budget des exercices 1885 et 1887 au Budget de l'exercice 1888, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État 11,385 67

TOTAL. fr. 46,058,955 67

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					en 1888.	en 1889, jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT a) — EXERCICE 1887. <i>Report de l'exercice 1887 à l'exercice 1888, conformé- ment à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat</i>	1,365	1,293 12	1,293 12	•
		EXERCICE 1888 (COMPTE DÉFINITIF). DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET. Gendarmerie.				
	Unique	Traitement et solde de la gendarmerie. — Dépenses diverses.	4,150,800	4,114,976 40	3,535,228 01	578,438 01
		RÉCAPITULATION. — Transfert de l'exercice 1887 (Art. 30 de la loi de compta- bilité).	1,365	1,293 12	1,293 12	•
		Total du Budget de l'exercice 1888	4,150,800	4,114,976 40	3,535,228 01	578,438 01
		TOTAUX. . . . fr.	4,152,165	4,116,269 52	3,536,521 15	578,438 01

GENDARMERIE.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TOÛS	PAYEMENTS .		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transféré à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
1,293 12	•	•	71 88	•	•	a) Ce transfert a été autorisé par la Cour des comptes le 9 novembre 1888.
4,115,666 02	1,510 58	•	6 27	35,817 55	•	
1,293 12	•	•	71 88	•	•	
4,115,666 02	1,510 58	•	6 27	35,817 55	•	
4,114,959 14	1,510 58	•	78 15	35,817 55	•	

Le Budget du corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1888 a été fixé par l'article 1^{er} de la loi du 20 mars 1888, *Moniteur* du 25, n° 83, à la somme de fr. 4,150,800 •

A Y AJOUTER : La partie d'allocation transférée du Budget de l'exercice 1887 au Budget de l'exercice 1888, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État 1,365 •

TOTAL. fr. 4,152,165 •

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1888 (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
I.		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000	21,000	21,000	•
	2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. — Traitements des employés détachés des provinces à l'administration centrale. — Traitements de disponibilité.	916,350	916,346 70	901,119 37	15,227 33
	3	Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc. a)	74,140 96	63,061 25	48,110 45	14,050 31
	4	Frais de tournées b)	5,651 25	5,282 20	3,052 05	1,550 15
	5	Frais de route et de séjour des fonctionnaires, employés et gens de service de l'administration centrale c)	2,158 35	1,777 75	1,686 25	91 50
	6	Matériel d)	158,150	157,157 85	89,752 19	56,276 08
	7	Magasin général des papiers	166,140	165,572 46	163,585 26	2,187 20
	8	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie.	4,200	4,200	4,200	•
	9	Service de la Monnaie e)	8,600	8,539 64	3,269 53	5,270 11
	10	Documents statistiques	18,000	17,999 45	17,314 05	684 50
II.		Administration de la Trésorerie et de la Dette publique dans les provinces.				
	11	Traitements des agents du Trésor	164,800	164,800	160,948 63	3,851 37
	12	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents . .	45,700	45,700	45,400	300
III.		Administration des contributions directes, douanes et accises.				
	13	Surveillance générale. — Traitements f)	453,350	422,881 47	173,084 15	240,797 32
	14	Service de la conservation du cadastre. — Traitements . g)	711,300	706,205 14	295,106 44	415,098 70
	15	Traitements fixes . h)	2,112,550	2,102,724 51	873,987 52	1,228,736 70
	16	Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité. } Remises proportionnel- les et indemnités (crédit non limitatif). .	2,265,000	2,313,117 41	7,214	2,505,903 41
		A REPORTER. . . . fr.	7,107,090 56	7,116,365 61	2,807,530 70	4,297,704 77

DES FINANCES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
21,000	"	"	"	"	"	
916,346 70	"	"	3 30	"	"	
63,060 76	0 40	"	11,070 71	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 3, de 73,000 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 1,140 96 c ^{ts} , par l'article 1 ^{er} de la loi du 29 juillet 1889, <i>Moniteur</i> du 3 août suivant, n° 215.
5,282 20	"	"	569 05	"	"	
1,777 75	"	"	380 60	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 4, de 5,400 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 251 25 c ^{ts} , par l'article 1 ^{er} de la dite loi.
146,028 27	11,129 56	"	992 17	"	"	c) Le crédit primitif de l'article 5, de 2,000 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 158 35 c ^{ts} par l'article 1 ^{er} de la loi susdite.
165,572 46	"	"	567 54	"	"	d) Le crédit primitif de l'article 6, de 146,100 francs, a été augmenté d'une somme de 12,050 francs, savoir : 1 ^{er} 50 francs par l'article 1 ^{er} de la loi du 29 juillet 1889; 2 ^o 12,000 francs transférés des articles 9 et 14 par l'article 2 de la même loi.
4,200	"	"	"	"	"	
8,539 64	"	"	60 36	"	"	
17,999 45	"	"	0 55	"	"	e) Le crédit primitif de l'article 9, de 12,100 francs, a été diminué d'une somme de 3,500 francs, transférée à l'article 6 par l'article 2 de la loi prémentionnée.
164,800	"	"	"	"	"	
45,700	"	"	"	"	"	
422,881 47	"	"	10,468 53	"	"	f) Le crédit primitif de l'article 13, de 483,380 francs, a été diminué d'une somme de 50,000 francs, transférée à l'article 17 par un arrêté ministériel pris en vertu d'une note qui figure à la suite de cet article.
706,205 14	"	"	5,094 86	"	"	
2,102,724 31	"	"	9,825 69	"	"	g) Le crédit primitif de l'article 14, de 719,800 francs, a été diminué d'une somme de 8,500 francs, transférée à l'article 6 par l'article 2 de la loi précitée.
2,513,117 41	"	"	"	"	48,117 41	h) Le crédit primitif de l'article 15, de 2,140,380 francs, a été diminué d'une somme de 28,000 francs, transférée à l'article 22 par l'article 2 de la loi susdite.
7,105,235 56	11,130 05	"	38,842 36	"	48,117 41	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES réalisant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	7,107,690 56	7,116,305 61	2,807,550 79	4,297,704 77
III (suite).		Administration des contributions directes, douanes et accises (suite).				
	17	Service des douanes et de la recherche maritime . . . a) (Les excédents disponibles sur les articles 13, 15, 19 et 20 pour- ront être reportés à l'article 17).	5,151,425	5,143,426 87	2,102,247 58	3,041,179 29
	18	Service des essais des ouvrages d'or et d'argent	9,300	9,299 88	3,874 05	5,424 93
	19	Suppléments de traitement.	250,000	216,322 61	54,465 50	161,842 11
	20	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non replacés.	50,000	33,051 36	15,070 74	19,971 62
	21	Frais de bureau et de tournées	94,580	84,138	46,585	37,553
	22	Indemnités, primes et dépenses diverses. b)	556,200	540,704 22	100,017 90	439,451 52
	23	Police douanière.	5,000	4,723	800	5,925
	24	Matériel	201,425	180,887 62	48,433 46	140,825 21
IV.		Administration de l'enregistrement et des domaines.				
	25	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre .	405,500	488,296 18	241,348 43	246,947 75
	26	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non replacés.	10,200	9,436 77	4,650 53	4,786 44
	27	Frais de bureau et dépenses diverses	46,300	45,199 45	57,209 71	7,899 74
	28	Traitements du personnel du domaine	105,675	103,754 60	48,853 72	54,900 88
	29	Remises des receveurs. — Frais de perception (crédit non limitatif)	1,328,685	1,310,419 13	1 75	1,310,417 40
	30	Remises des greffiers (crédit non limitatif)	75,000	76,793 64	51,480 50	45,313 34
	31	Matériel c)	13,672 93	13,596 09	8,564 04	4,986 65
	32	Dépenses du domaine d)	33,452 17	18,460 45	14,036 54	4,423 91
	33	Frais de construction et de réparation de routes destinées à faciliter l'exploitation des propriétés domaniales de l'État autres que les forêts	1,000	"	"	"
	34	Domages-intérêts en matières diverses, intérêts moratoires compris (crédit non limitatif).	1,500	1,243 86	979 19	264 67
		A REPORTER. . . . fr.	15,536,005 66	15,406,021 34	5,565,148 91	9,827,798 03

FINANCES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
7,105,255 56	11,130 05	•	38,842 36	•	48,117 41	
5,145,426 87	•	•	7,098 15	•	•	a) Le crédit primitif de l'article 17, de 5,101,425 francs, a été augmenté d'une somme de 50,000 francs, transférée de l'article 13 par un arrêté ministériel pris en vertu de la note qui figure à la suite de l'article 17.
9,299 88	•	•	• 12	•	•	
216,507 61	15 •	•	55,677 39	•	•	
53,951 56	•	•	16,048 64	•	•	
84,138 •	•	•	10,442 •	•	•	
539,440 22	1,255 •	•	15,495 78	•	•	b) Le crédit primitif de l'article 22, de 528,200 francs, a été augmenté d'une somme de 28,000 francs, transférée de l'article 15 par l'article 2 de la loi du 29 juillet 1889.
4,725 •	•	•	275 •	•	•	
189,258 67	628 95	•	11,557 38	•	•	
•	•	•	•	•	•	
488,296 18	•	•	7,203 82	•	•	
9,456 77	•	•	763 25	•	•	
45,199 45	•	•	1,100 55	•	•	
103,754 60	•	•	1,920 40	•	•	
1,510,419 13	•	•	18,265 87	•	•	
76,795 64	•	•	•	•	1,795 64	
15,550 69	45 40	•	76 84	•	•	c) Le crédit primitif de l'article 31, de 12,900 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 772 95 c ^{ts} , par l'article 2 de la loi susdite.
18,460 45	•	•	14,991 72	•	•	d) Le crédit primitif de l'article 32, de 33,200 francs, a été augmenté d'une somme de fr. 252 17 c ^{ts} , par l'article 1 ^{er} de la loi précitée.
•	•	•	1,000 •	•	•	
1,243 86	•	•	256 14	•	•	
15,592,046 94	13,074 40	•	179,895 37	•	49,911 05	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					en 1888.	en 1889, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	15,536,005 66	15,406,021 34	5,565,148 91	9,827,798 03
V.		Pensions et secours.				
	35	Premier terme des pensions à accorder éventuellement . .	27,200 *	27,115 08	17,918 42	9,106 66
	36	Secours à d'anciens employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	13,700 *	12,925 *	12,775 *	150 *
VI.		Dépenses imprévues.				
	37	Dépenses imprévues non libellées au Budget a)	28,000 *	26,392 90	26,029 30	361 00
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère des Finances. fr.	15,605,805 66	15,472,454 32	5,821,871 03	9,837,506 59

FINANCES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	INSTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
15,392,946 94	13,074 40	"	179,895 57	"	49,911 05	
27,115 08	"	"	84 92	"	"	
12,925 "	"	"	775 "	"	"	
26,391 20	1 70	"	2,507 10	"	"	
15,459,378 22	13,076 10	"	183,262 59	"	49,911 05	a) Le crédit primitif de l'article 37, de 3,000 francs, a été augmenté d'une somme de 25,000 francs par la loi du 8 mai 1888, <i>Moniteur</i> du 13, n° 134.

Le Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1888 a été fixé par l'article unique de la loi

du 30 décembre 1887, *Moniteur* du 31, n° 365, à la somme de. fr. 15,578,180 "

À AJOUTER : Les crédits supplémentaires. 27,625 66

TOTAL. fr. 15,605,805 66

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1888.	En 1889, jusqu'au 31 octobre.
EXERCICE 1888. — (COMPTE DÉFINITIF.)						
DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.						
I.		Non-Valeurs.				
	1	Non-Valeurs sur la contribution foncière	195,000	226,515 97	936 61	225,579 36
	2	— — — personnelle	515,000	426,565 04	1,561 91	425,003 13
	3	— sur le droit de patente	130,000	115,556 30	698 48	114,857 82
	4	— sur les redevances des mines	5,000	2,752 91	•	2,752 91
	5	Frais de poursuites irrécouvrables pour les impôts mentionnés aux quatre articles précédents. (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	9,000	7,566 06	•	7,566 06
II.		Remboursements.				
	6	Contributions directes, douanes et accises. — Restitution de droits perçus abusivement et de fonds reconnus appartenir à des tiers.	250,000	242,633 55	90,277 04	146,356 51
	7	Enregistrement et domaines. — Restitution de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers.	520,000	536,310 78	134,573 49	397,404 31
	8	Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent Budget. — Remboursements divers.	1,000	12,157 32	11,650 85	506 16
	9	Marine. — Restitution de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine.	1,500	1,163 14	341 •	822 14
	10	Service de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers. — Remboursement des droits de pilotage, de phares et fanaux	170,000	160,805 88	160,805 88	•
	11	Déficit des divers comptables de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	40,000	232,457 11	15,521 74	216,935 37
TOTAL des crédits et dépenses sur le Budget des Non-Valeurs et Remboursements fr.			1,636,500	1,964,484 06	422,367 •	1,557,875 77

REMBOURSEMENTS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
226,515 97	•	•	•	•	31,515 97	
426,565 04	•	•	•	•	111,565 04	
115,556 30	•	•	14,445 70	•	•	
2,752 91	•	•	2,247 00	•	•	
7,566 06	•	•	1,435 04	•	•	
242,635 55	•	•	7,366 45	•	•	
532,067 80	4,242 98	•	•	•	16,510 78	
12,157 01	0 31	•	•	•	11,157 32	
1,165 14	•	•	536 86	•	•	
160,805 88	•	•	9,194 12	•	•	
232,457 11	•	•	•	•	192,457 11	
1,060,240 77	4,243 29	•	35,022 16	•	365,006 22	

Le Budget des Non-Valeurs et Remboursements pour l'exercice 1888, a été fixé par l'article unique
de la loi du 30 décembre 1887, *Moniteur* du 31, n° 365, à la somme de. fr. 1,636,500 »

EXERCICE 1888. — RÉCA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnances. —

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
			En 1888.	En 1889, jusqu'au 31 octobre.
Dette publique.	97,838,501 97	96,607,467 61	80,953,900 70	15,553,426 44
Dotations	4,538,740 »	4,441,951 88	4,501,389 52	140,562 56
Ministère de la Justice	15,833,533 »	16,021,640 30	11,482,576 90	4,526,597 97
— des Affaires Étrangères	2,421,520 »	2,375,104 07	2,103,010 12	220,047 88
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	22,480,717 »	22,181,546 09	18,187,508 75	3,013,061 13
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	17,331,608 65	16,514,863 45	10,532,674 90	6,019,450 47
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	80,068,067 40	88,570,514 38	53,964,763 13	54,554,238 41
— de la Guerre	46,058,953 07	46,018,504 51	5,875,016 46	40,084,052 82
Corps de la Gendarmerie.	4,152,165 »	4,116,260 52	3,536,521 13	578,458 01
Ministère des Finances.	15,605,805 66	15,472,454 32	5,621,871 65	9,837,506 50
Non-Valeurs et Remboursements	1,636,500 »	1,064,484 06	422,367 »	1,537,873 77
TOTAUX GÉNÉRAUX. fr.	316,086,112 44	314,284,491 09	176,781,690 19	156,975,156 05

PITULATION GÉNÉRALE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTA DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1888.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la com- ptabilité.	excédant LES CRÉDITS.
96,507,327 14	100,140 47	"	1,226,275 10	13,420 "	8,060 74	
4,441,931 88	"	"	96,788 12	"	"	
16,009,174 96	12,465 34	"	282,000 00	5,237 50	456,255 80	
2,352,067 "	43,127 07	"	46,325 03	"	"	
22,101,559 86	79,987 13	"	299,170 01	"	"	
16,352,125 46	162,757 90	"	568,508 77	248,146 43	"	
88,519,001 54	51,512 84	"	827,163 93	25,691 53	355,102 15	
43,959,069 27	59,235 24	"	31,351 00	9,298 10	"	
4,114,959 14	1,510 58	"	78 15	35,817 33	"	
15,459,378 22	13,076 10	"	183,262 30	"	49,911 05	
1,960,240 77	4,243 29	"	35,022 16	"	363,006 22	
313,766,835 24	527,635 85	"	3,596,844 68	537,610 69	1,232,934 02	

COMPARAISON

*des dépenses de l'exercice 1888, liquidées par la Cour des Comptes et ordonnancées
par le Ministère des Finances, avec celles de l'exercice antérieur.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	DÉPENSES LIQUIDÉES ET ORDONNANCÉES sur les exercices		DIFFÉRENCES à l'exercice 1888.	
	1888.	1887.	EN PLUS.	EN MOINS.
Dette publique	96,807,467 61	97,280,952 92	•	673,485 31
Dotations	4,441,951 88	4,672,080 79	•	230,128 91
Ministère de la Justice	16,021,640 50	15,647,985 53	373,654 77	•
— des Affaires Étrangères	2,575,194 07	2,523,096 59	52,097 68	•
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique .	22,181,546 09	21,606,067 85	515,479 16	•
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Tra- vaux publics	16,814,865 45	16,142,555 05	572,550 42	•
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes .	88,570,314 58	84,790,854 59	3,779,459 79	•
— de la Guerre	46,018,304 51	45,401,716 65	616,587 88	•
Corps de la Gendarmerie	4,118,269 52	4,050,445 48	65,826 04	•
Ministère des Finances	15,472,454 32	15,254,529 64	218,124 68	•
Non-Valeurs et Remboursements	1,964,484 06	1,985,724 06	•	21,240 •
TOTAUX	314,284,491 09	309,215,584 89	5,993,760 42	924,854 22
EN PLUS À L'EXERCICE 1888. . . fr.			5,068,906 20	

TABLEAU Litt. Z.



TABLEAU

DES

RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

DE 1830 A 1887 INCLUSIVEMENT.



TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES

EXERCICES.	PRÉVISIONS.				
	ÉVALUATIONS du BUDGET des VOIES ET MOYENS.	AUGMENTATIONS par des lois spéciales.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES consolidées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du Budget. (Montant effectif.)	FONDS AFFECTÉS à des dépenses spéciales. (Montant effectif.)	TOTAL.
1830 (4 ^{me} trimestre)	26,502,221 36	"	"	"	26,502,221 36
1831	66,942,211 82	46,205,354 62	78,248 50	"	113,225,815 03
1832	77,811,942 41	74,592,463 70	60,099 80	"	152,464,505 97
1833	86,037,982 "	"	54,603 48	"	86,092,585 48
1834	84,279,578 "	"	321,239 35	10,000,000 "	94,600,817 35
1835	85,142,519 "	4,785,149 22	413,891 40	1,490,000 "	91,351,559 62
1836	84,557,151 "	"	1,444,799 73	15,374,163 74	101,376,114 47
1837	85,911,700 "	"	2,508,036 25	10,000,000 "	98,220,336 25
1838	94,608,326 "	"	44,855 30	25,778,035 70	120,429,105 "
1839	104,005,531 "	"	151,714 65	15,896,897 40	120,144,145 05
1840	101,955,509 "	"	5,745,247 04	63,074,257 63	170,773,074 27
1841	101,464,464 "	"	59,052 92	"	101,505,516 92
1842	105,850,612 "	50,000 "	71,054 77	22,537,424 68	128,509,071 45
1843	109,050,053 "	50,000 "	10,556,735 36	1,099,763 61	127,910,571 97
1844	109,581,084 "	"	5,728,820 34	84,056,000 "	197,365,904 34
1845	111,158,170 "	"	10,692,961 92	6,886,341 07	128,717,472 99
1846	115,014,070 "	"	480,001 09	328,005 56	113,331,076 65
1847	115,473,650 "	"	85,705 12	100,000 "	115,637,355 12
1848	118,412,250 "	290,000 "	57,014,121 10	165,916 91	155,882,288 01
1849	116,797,020 "	800,000 "	"	24,500 06	117,021,320 06
1850	115,910,820 "	2,000,000 "	10,347,668 69	"	134,258,488 69
1851	117,332,330 "	450,000 "	255,145 59	85,159 45	118,122,834 84
1852	118,310,250 "	"	2,882,939 97	1,240,201 02	122,433,590 99
1853	124,224,250 "	550,000 "	6,698,622 27	3,931,724 55	135,404,596 80
1854	126,002,150 "	500,000 "	15,915,255 20	6,408,417 26	146,823,820 46
1855	129,596,590 "	950,000 "	143,182 01	4,990,791 12	135,680,563 13
1856	132,098,540 "	1,264,000 "	123,248 63	3,108,865 86	137,194,654 49
1857	139,004,990 "	2,150,000 "	77,489 84	2,284,992 08	144,117,471 92
1858	141,910,790 "	2,230,000 "	56,067 02	726,631 15	144,903,488 77
1859	147,052,990 "	1,000,000 "	"	1,721,369 15	150,354,359 15
1860	149,188,790 "	1,728,000 "	74,035 91	14,096,647 44	165,087,473 35
1861	149,029,190 "	1,929,417 95	"	15,462,486 97	166,421,094 92
1862	155,614,490 "	1,000,000 "	"	5,421,575 01	158,036,065 01
1863	156,046,790 "	1,000,000 "	850,920 "	4,852,759 55	162,750,469 35
1864	157,782,790 "	800,000 "	12,504,805 42	4,760,118 81	175,847,714 23
1865	159,612,790 "	800,000 "	5,867,257 25	3,180,053 64	169,460,080 89
1866	164,089,490 "	"	1,049,486 42	17,156,890 57	182,295,866 99
1867	166,040,290 "	"	10,259,251 38	59,923,729 80	216,229,251 18
1868	169,190,780 "	"	936,738 44	32,410,381 63	202,537,900 07
1869	174,691,700 "	"	5,662,227 06	22,229,054 20	200,582,961 26
1870	176,725,000 "	"	5,588,118 57	9,516,989 10	191,630,107 47
1871	178,329,000 "	"	4,578,516 59	44,359,658 95	227,266,975 54
1872	188,914,000 "	"	5,805,026 77	22,784,721 73	215,501,748 30
1873	205,985,500 "	"	5,909,338 34	110,148,310 97	320,045,149 31
1874	229,643,000 "	"	7,997,353 52	64,462,094 50	302,102,447 82
1875	243,032,600 "	"	6,578,527 41	25,147,717 51	274,558,644 92
1876	250,244,860 "	"	6,284,657 41	64,714,787 04	321,244,304 45
1877	252,245,700 "	"	5,921,492 41	82,569,776 93	340,737,020 34
1878	260,333,860 "	"	7,779,547 19	101,271,395 50	369,384,800 49
1879	264,435,260 "	"	8,105,464 16	22,041,400 "	294,580,124 16
1880	273,497,060 "	"	6,055,657 49	97,208,952 50	376,761,649 99
1881	286,568,639 "	"	6,711,960 63	75,664,610 "	368,745,209 63
1882	296,647,709 "	"	7,471,222 69	128,875,555 45	432,994,467 14
1883	299,571,760 "	"	8,247,565 39	144,826,113 83	452,645,437 22
1884	320,448,727 "	"	3,470,584 "	49,552,795 "	373,472,106 "
1885	319,861,190 "	"	800,584 "	19,769,518 53	340,431,202 53
1886	320,169,728 "	"	1,722,184 "	43,296,793 87	367,188,705 87
1887	314,421,809 "	"	2,356,584 "	17,248,340 "	334,026,742 "
	9,472,610,586 50	145,104,385 55	251,950,048 48	1,565,242,411 61	11,434,902,432 23
	9,617,720,972 14				

CLOS DE 1850 A 1887 INCLUSIVEMENT. — RECETTES.

FAITS RÉALISÉS.	RÉSULTATS de la comparaison des prévisions avec les faits réalisés.		Observations.
	EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements effectués.	
26,502,221 56	"	"	
113,225,815 03	"	"	
152,464,505 07	"	"	
88,058,313 92	"	1,065,728 44	
96,701,337 76	"	2,100,520 41	
91,075,225 70	756,535 92	"	
102,032,632 30	"	1,256,517 02	
101,715,250 24	"	3,404,013 00	
123,509,914 81	"	3,080,719 81	
115,857,428 07	4,506,714 08	"	
169,576,255 86	1,596,820 41	"	
101,542,826 17	160,690 75	"	
126,766,056 55	1,542,114 90	"	
123,289,847 48	4,026,724 40	"	
108,810,508 75	"	844,604 30	
129,835,051 97	"	1,158,478 98	
114,064,043 57	"	252,066 72	
115,528,065 84	2,120,289 28	"	
146,117,886 53	9,764,401 46	"	
115,871,437 58	5,749,882 48	"	
132,877,187 86	1,381,500 83	"	
119,345,651 04	"	1,220,817 10	
128,451,208 70	"	6,017,817 80	
139,468,270 19	"	4,065,675 59	
152,073,052 50	"	5,849,252 04	
144,502,166 65	"	8,821,603 50	
146,250,211 01	"	9,044,557 42	
149,145,925 95	"	5,026,452 01	
155,880,759 37 $\frac{1}{2}$	"	10,977,250 60 $\frac{1}{2}$	
158,549,645 85	"	7,995,286 70	
169,709,218 61 $\frac{1}{2}$	"	4,621,745 26 $\frac{1}{2}$	
172,234,411 84	"	5,815,316 92	
164,537,914 52 $\frac{1}{2}$	"	6,501,849 51 $\frac{1}{2}$	
168,025,520 40	"	6,104,851 14	
181,514,254 97 $\frac{1}{2}$	"	5,666,540 74 $\frac{1}{2}$	
178,086,931 17	"	8,620,870 28	
187,047,478 55	"	4,751,611 54	
225,404,895 42	"	7,175,642 24	
209,641,495 41	"	7,103,595 54	
211,092,455 85	"	10,509,472 59	
205,442,109 40	"	15,812,001 03	
256,645,968 44	"	29,576,902 90	
259,940,457 90	"	24,458,680 40	
541,086,178 63	"	21,045,020 52	
515,915,640 21	"	13,811,192 59	
278,711,586 65	"	4,152,941 71	
526,620,745 66	"	5,576,459 21	
546,284,526 27	"	5,547,496 03	
567,590,461 93	1,794,338 56	"	
500,801,815 37	"	6,221,689 21	
594,215,931 71	"	17,454,281 72	
578,005,789 85	"	9,258,580 22	
436,506,919 84	"	5,512,452 70	
454,976,925 48	"	2,551,488 26	
550,022,152 10	25,449,975 90	"	
555,085,425 76	7,345,868 77	"	
571,201,105 14	"	4,102,599 27	
541,164,153 86	"	7,137,411 86	
11,680,171,702 03	62,404,453 83	507,673,723 65	
	245,269,269 80		

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES

EXERCICES.	PRÉVISIONS.						
	SERVICE ORDINAIRE.						RESTE, ou crédits affectés à l'exercice.
	CRÉDITS accordés par la loi du Budget primitif.	CRÉDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, déduction faite des annulations de crédits.	CRÉDITS complémentaires pour couvrir les dépenses faites au-delà des allocations non limitatives des Budgets.	CRÉDITS transférés des exercices antérieurs, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.	TOTAL.	CRÉDITS transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.	
1830 (4 ^{me} trimestre).	27,981,168 70	"	"	"	27,981,168 70	"	27,981,168 70
1831.	115,806,850 65	"	"	"	115,806,850 65	"	115,806,850 65
1832.	a) 131,505,175 28	12,802,220 33	"	"	164,395,401 81	"	164,395,401 81
1833.	94,140,835 33	"	"	"	94,140,835 33	"	94,140,835 33
1834.	85,272,610 32	5,601,390 11	"	"	88,874,000 43	"	88,874,000 43
1835.	86,569,595 77	1,690,740 31	"	"	88,060,334 28	"	88,060,334 28
1836.	85,058,537 45	1,167,450 50	"	"	86,225,788 04	"	86,225,788 04
1837.	91,048,402 16	4,177,701 33	"	"	95,226,103 69	"	95,226,103 69
1838.	94,947,032 10	1,840,006 98	"	"	96,796,959 08	"	96,796,959 08
1839.	104,899,097 55	7,793,917 90	"	"	112,693,015 45	"	112,693,015 45
1840.	99,150,590 94	6,454,054 64	"	"	105,584,425 58	"	105,584,425 58
1841.	105,791,842 58	13,617,450 14	58,142 25	"	117,467,423 97	"	117,467,423 97
1842.	105,566,962 81	3,522,447 65	"	"	109,089,410 44	"	109,089,410 44
1843.	108,855,372 01	11,168,453 71	285,920 23	"	120,289,725 95	"	120,289,725 95
1844.	110,123,796 67	6,050,150 30	12,775 60	"	116,795,700 66	"	116,795,700 66
1845.	110,371,585 49	4,169,479 33	551,474 01	"	114,872,338 73	"	114,872,338 73
1846.	112,904,213 11	5,615,455 66	375,517 46	"	118,895,188 23	"	118,895,188 23
1847.	116,452,576 38	8,200,513 30	563,643 10	"	125,216,732 87	"	125,216,732 87
1848.	118,193,870 65	13,185,567 04	275,427 52	"	131,652,865 81	"	131,652,865 81
1849.	111,653,103 81	3,566,093 66	354,235 64	"	115,553,431 11	330,335 60	114,997,095 51
1850.	114,677,172 00	4,404,468 40	635,069 65	336,335 60	120,051,045 83	320,562 56	119,730,483 27
1851.	115,456,050 16	4,797,743 12	160,024 04	520,562 56	120,725,388 88	527,456 21	120,195,032 67
1852.	115,524,706 95	17,626,170 49	415,551 83	527,456 21	134,001,885 48	2,623,140 25	131,468,736 23
1853.	125,615,269 51	7,954,425 77	425,391 17	2,623,140 25	134,594,253 50	2,127,599 31	132,466,654 19
1854.	125,249,057 07	8,210,454 95	810,552 10	2,127,599 31	136,406,663 43	1,449,181 75	134,957,481 68
1855.	127,900,347 24	10,214,528 72	672,043 61	1,449,181 75	140,236,101 32	1,645,625 53	138,590,475 79
1856.	135,484,610 91	10,022,041 98	1,400,344 57	1,645,625 53	146,553,528 99	1,574,588 67	144,978,940 32
1857.	135,036,047 56	b) 5,464,878 19	1,225,064 99	1,574,588 67	143,501,479 41	1,884,759 09	141,616,720 32
1858.	136,858,076 15	5,252,108 92	1,070,957 84	1,884,759 09	145,065,902 "	2,521,487 10	142,544,414 90
1859.	156,642,007 28	14,524,290 29	845,877 35	2,521,487 10	154,552,269 02	1,055,870 45	152,596,391 57
1860.	138,642,450 05	6,891,024 04	850,111 71	1,055,870 45	148,300,542 25	1,720,804 33	146,579,537 92
1861.	141,576,488 70	5,631,509 92	1,358,569 18	1,720,804 33	150,287,370 13	1,551,755 46	148,755,634 67
1862.	145,176,590 67	6,517,509 60	504,026 03	1,551,755 46	153,529,661 76	1,002,160 54	152,527,501 22
1863.	148,747,221 72	6,855,801 75	223,875 48	1,002,160 54	156,807,059 47	1,009,590 64	155,797,668 83
1864.	151,885,210 45	5,808,095 32	316,879 75	1,009,590 64	159,017,574 12	1,031,919 64	157,985,654 48
1865.	154,244,340 16	7,278,951 53	587,797 "	1,031,919 64	162,942,988 35	1,701,060 31	161,241,528 02
1866.	158,579,256 91	9,562,319 67	452,356 27	1,701,060 31	170,275,593 16	1,594,835 98	168,880,757 18
1867.	166,774,028 49	7,529,884 02	756,626 28	1,594,835 98	176,455,374 77	2,125,748 16	174,329,626 61
1868.	r) 171,550,259 14	5,821,729 70	1,264,130 05	r) 2,125,748 16	180,541,847 14	3,401,465 82	177,140,383 32
1869.	170,511,641 05	1,550,499 65	961,999 11	3,401,465 82	182,425,604 23	2,055,586 24	180,390,217 99
1870.	176,812,837 01	24,933,662 98	815,800 35	2,055,586 24	204,599,686 58	2,465,554 28	202,134,132 50
1871.	179,503,141 29	18,165,561 37	853,614 11	2,465,554 28	200,787,871 05	3,145,122 52	197,644,748 53
1872.	192,936,542 58	10,047,531 27	- 1,042,558 45	3,145,122 52	207,189,534 82	2,541,548 66	204,647,986 16
1873.	204,751,845 22	15,965,052 89	1,463,792 70	2,541,548 66	222,700,259 56	2,596,426 68	220,103,812 88
1874.	256,417,401 80	8,499,242 39	1,232,024 84	2,596,426 68	248,745,095 71	3,151,924 82	245,593,170 89
1875.	258,281,440 55	11,549,458 18	1,290,986 65	3,151,924 82	254,073,810 20	2,248,088 95	251,825,721 25
1876.	245,220,640 97	6,463,412 59	1,025,383 23	2,248,088 95	255,857,525 74	1,804,775 44	254,052,750 30
1877.	248,956,782 62	15,188,247 57	1,721,841 51	1,804,775 44	267,651,647 14	1,594,785 28	266,056,861 86
1878.	260,390,513 25	7,532,585 74	1,954,216 95	1,594,785 28	271,271,899 20	2,125,024 06	269,145,975 14
1879.	274,344,317 80	2,707,065 62	1,416,155 21	2,125,024 06	280,593,412 69	1,622,828 46	278,970,614 23
1880.	278,818,549 04	16,537,236 40	1,564,595 55	1,622,828 46	298,143,209 54	1,554,465 50	296,588,744 24
1881.	296,219,571 97	9,160,851 56	1,688,278 28	1,554,465 50	308,423,164 91	1,255,520 96	307,167,843 95
1882.	310,755,895 47	7,156,791 15	2,120,451 70	1,255,520 96	321,288,459 28	669,894 14	320,618,565 14
1883.	322,870,816 47	3,253,652 04	1,865,289 41	669,894 14	328,650,652 06	930,574 55	327,720,077 51
1884.	326,870,741 71	2,227,397 97	1,177,915 28	930,574 55	331,206,629 51	1,044,414 30	330,162,215 21
1885.	319,403,205 "	109,050 10	1,268,264 16	1,044,414 30	321,915,623 56	700,254 13	321,215,569 43
1886.	316,500,150 77	1,307,904 23	1,737,083 89	700,254 13	320,144,393 02	492,988 55	319,651,404 47
1887.	312,150,772 30	2,072,156 38	1,497,655 11	492,988 55	316,199,572 34	850,100 51	315,349,472 03
	9,500,726,887 31	423,443,399 75	43,372,147 25	63,444,609 72	10,120,987,044 03	64,294,710 03	10,056,692,334 "

CLOS DE 1830 A 1887 INCLUSIVEMENT (SUITE). — DÉPENSES.

SERVICES SPÉCIAUX. — CRÉDITS rattachés à l'exercice.		TOTAL DES PRÉVISIONS de dépenses.	FAITS RÉALISÉS. — DÉPENSES résultant des services faits.	Excédents DE CRÉDITS à annuler.	Observations.
		27,981,168 79	27,981,168 79		a) Après déduction de fr. 37,846,340 74 c ^e pour les allocations portées au Budget de la Dette publique, en vue de l'exécution des articles 11 et 12 du traité du 15 novembre 1831, lesquelles doivent être considérées comme non avenues.
		115,806,850 65	112,413,965 51	3,392,867 14	b) Paiement fait aux concessionnaires de la Sambre canalisée, en vertu de l'article 2 de la loi du 26 septembre 1835, sur le produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836.
		164,395,401 81	158,500,918 95	5,894,482 86	c) Y compris 500,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réservé par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1835, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836.
		94,149,835 53	91,904,974 94	2,244,860 59	d) Non compris fr. 103,102 60 c ^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux (prêt à la Banque de Belgique).
	10,000,000 .	98,874,000 43	96,515,600 96	2,360,399 47	e) Y compris 250,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réservé par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1835, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836.
b)	1,490,000 .	89,559,334 28	87,104,004 96	2,455,329 32	f) Y compris fr. 114,682 66 c ^e , même objet que ci-dessus.
c)	15,374,163 74	101,599,951 78	99,328,487 96	2,071,465 82	g) Y compris 100,000 francs, comme ci-dessus.
	10,000,000 .	105,226,105 69	103,331,751 64	1,894,352 05	h) Y compris 25,000 francs, comme ci-dessus.
	25,778,053 70	122,574,992 78	120,198,378 44	2,376,614 34	i) Non compris fr. 22,636 34 c ^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
	15,896,897 40	128,589,912 85	124,190,508 51	4,399,404 34	j) Non compris fr. 4 37 c ^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
	65,074,257 65	168,658,685 21	165,914,570 05	2,744,312 26	k) Non compris fr. 0 81 c ^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
		117,467,423 97	114,976,586 11	2,490,837 86	l) Les annulations déduites des crédits comprennent une somme de 261,523 francs pour le montant des annulations opérées en exécution de la loi du 6 mars 1858, sur les portions de crédits transférées de l'exercice 1856, en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'Etat.
	25,278,905 17	152,568,405 61	129,375,909 88	2,094,495 73	m) Non compris fr. 120,587 18 c ^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
e)	1,699,763 61	121,980,489 56	110,855,950 53	2,155,559 25	n) Non compris fr. 2,005,867 59 c ^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
	84,656,000 .	201,451,700 66	195,185,657 29	6,266,043 37	o) Non compris fr. 5 80 c ^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
f)	21,552,366 85	156,224,705 50	154,589,349 89	1,835,355 67	p) Non compris fr. 360 86 c ^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
	5,221,700 09	124,116,888 52	122,752,999 29	1,365,889 03	q) Non compris 1,003 francs annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
g)	3,768,642 11	128,985,374 98	127,572,374 99	1,412,999 99	r) Après déduction d'une somme de fr. 601,410 63 c ^e portée anticipativement parmi les crédits alloués pour faire face à des dépenses engagées sur le Budget de la Dette publique, et pour lesquelles les crédits restaient à demander à la Législature.
h)	8,924,490 68	140,577,350 49	135,060,505 57	5,516,761 12	a) Non compris fr. 13,255 10 c ^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
	946,977 90	115,944,073 41	112,267,060 13	3,677,004 28	b) Non compris fr. 8,653 13 c ^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
	2,559,735 20	122,290,216 56	118,730,904 76	3,559,311 80	c) Non compris fr. 47,386 87 c ^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
	1,106,145 11	121,502,077 78	118,027,400 84	2,674,616 94	d) Non compris fr. 107,168 71 c ^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
	2,540,368 99	133,803,105 22	131,848,564 93	1,960,540 29	e) Non compris fr. 2,412 43 c ^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
	4,969,827 76	137,456,461 95	134,510,907 41	2,925,554 54	f) Non compris fr. 4,840 74 c ^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
	9,656,300 56	144,615,782 24	143,172,277 02	1,441,505 22	g) Non compris fr. 28,239 01 c ^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
	10,561,522 01	148,951,797 80	146,926,211 95	2,025,585 85	h) Non compris fr. 77,676 52 c ^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
	8,878,878 01	153,857,819 23	149,727,649 02	4,130,169 31	i) Non compris fr. 41,677,936 39 c ^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux, dont fr. 41,283,825 02 c ^e par suite de modifications apportées par la loi du 27 mai 1876 à celle du 16 août 1873.
	8,891,907 80	150,308,628 12	146,291,138 91	4,017,489 21	j) Non compris fr. 915,909 68 c ^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
	5,610,495 66	148,154,910 56	144,745,005 36	3,409,905 20	k) Non compris fr. 18,470 02 c ^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
	4,515,494 69	157,111,886 26	152,880,679 62	4,222,206 64	l) Non compris fr. 13,811 24 c ^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
	16,144,607 42	162,724,145 34	159,025,577 52	3,698,568 02	m) Non compris fr. 27,674 87 c ^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
	17,657,007 78	166,412,642 45	163,451,869 31	2,980,773 14	n) Non compris fr. 17,073 75 c ^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
	27,751,959 51	180,278,500 53	177,082,280 60	3,196,279 95	o) Non compris fr. 138,455 19 c ^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
	35,965,945 02	191,765,615 85	187,062,522 17	4,701,291 68	p) Non compris fr. 64,279,519 16 c ^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
	52,507,450 69	190,495,105 17	186,225,129 58	4,269,975 59	q) Non compris fr. 350 20 c ^e annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
	52,051,825 01	195,295,155 03	188,793,736 71	4,499,416 32	r) Non compris un centime annulé sur les crédits pour des services spéciaux.
	37,724,704 83	208,605,462 01	205,206,671 94	3,398,790 07	
	21,905,608 68	196,235,235 29	191,604,315 92	4,628,919 37	
	19,223,311 50	196,563,694 82	191,920,940 32	4,642,754 50	
	27,396,688 93	207,786,906 92	199,635,875 76	8,151,033 16	
	25,063,874 13	227,198,006 43	216,907,800 50	10,290,205 93	
	43,924,116 81	241,568,865 34	238,191,223 11	3,377,642 23	
	51,086,552 17	255,754,358 53	251,974,512 80	3,759,825 53	
	154,141,616 24	554,245,429 12	550,898,578 60	3,347,050 52	
	60,599,200 54	506,192,571 25	501,642,754 68	4,549,656 55	
	45,164,484 58	290,990,205 63	292,222,495 21	4,767,710 42	
	44,586,605 24	298,659,353 54	294,555,925 86	4,103,427 68	
	124,698,774 20	399,935,636 06	386,075,145 99	4,862,492 07	
	85,552,952 14	352,678,927 28	349,427,757 96	3,251,169 58	
	70,052,545 17	549,005,157 40	543,659,016 07	5,364,141 33	
	90,898,774 97	587,687,521 21	582,908,428 75	4,779,092 46	
	99,490,450 45	406,658,274 40	402,528,405 96	4,129,868 44	
	106,625,652 87	427,244,218 01	422,949,551 05	4,294,666 98	
	85,065,072 49	412,794,150 .	406,422,707 95	6,371,442 05	
	59,526,942 75	569,689,157 96	561,699,505 71	7,989,852 25	
	57,335,587 58	558,550,957 01	551,251,438 55	7,299,518 48	
	55,799,486 41	555,450,890 88	549,556,608 52	5,894,282 36	
	56,922,266 79	552,271,758 82	546,157,851 68	6,113,887 14	
	1,833,175,703 94	11,889,866,037 94	11,663,046,207 09	226,819,830 85	

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

EXERCICES.	BUDGETS ORDINAIRES.		SERVICES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIAUX.		BUDGETS ET SERVICES RÉUNIS.		SUR LES BUDGETS	
	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	de recette.	
1850 4 ^{es} trimestre).	25,869,417 15	27,348,564 56	632,804 25	632,804 25	26,502,221 56	27,981,168 79	.	
1851.	60,942,211 82	66,208,008 91	40,283,603 21	40,205,554 80	113,225,815 03	112,413,063 51	755,602 91	
1852.	77,811,942 41	85,908,455 19	74,052,563 56	74,592,463 70	152,464,505 97	158,500,918 95	.	
1853.	88,003,710 44	91,004,074 04	54,003 48	.	88,058,515 02	91,904,074 94	.	
1854.	86,580,098 41	86,513,600 96	10,321,239 35	10,000,000 "	96,701,337 70	96,515,600 96	.	
1855.	80,171,354 30	85,614,004 96	1,903,891 40	1,490,000 "	91,075,225 70	87,104,004 96	3,557,520 54	
1856.	85,815,668 92	84,154,524 25	10,818,963 47	15,374,163 71	102,652,632 59	99,528,487 96	1,050,544 67	
1857.	89,406,613 99	93,551,751 64	12,308,056 25	10,000,000 "	101,715,250 24	103,551,731 64	.	
1858.	97,087,045 81	94,420,544 74	25,822,869 "	25,778,033 70	123,509,914 81	120,198,578 44	5,266,701 07	
1859.	99,788,816 92	108,299,611 11	16,048,612 05	15,896,897 40	115,837,428 97	124,196,508 51	.	
1860.	100,558,748 59	102,840,113 52	68,817,505 27	65,074,257 65	169,376,253 86	165,914,570 95	.	
1861.	101,503,773 25	114,976,586 11	50,052 92	"	101,542,826 17	114,976,586 11	.	
1862.	104,358,497 10	106,094,914 71	22,408,459 45	23,278,995 17	126,766,956 55	129,575,900 88	.	
1863.	105,053,528 51	118,156,186 72	18,256,518 97	1,699,763 61	123,289,847 48	119,855,950 53	.	
1864.	110,425,688 59	110,529,687 29	88,584,820 34	84,656,000 "	198,810,508 75	195,185,657 29	.	
1865.	112,276,648 98	115,036,983 06	17,579,502 99	21,552,366 83	129,855,951 97	154,589,549 89	.	
1866.	113,247,036 72	117,531,299 20	817,006 65	5,221,700 09	114,064,045 57	122,752,999 29	.	
1867.	113,544,360 72	123,803,732 88	185,703 12	5,768,642 11	113,528,063 84	127,572,574 99	.	
1868.	108,957,848 54	126,136,104 69	37,180,038 01	8,924,490 68	146,117,886 55	155,060,595 37	.	
1869.	113,847,157 52	111,520,091 23	24,500 06	946,977 90	113,871,437 58	112,267,069 13	2,527,046 20	
1850.	110,529,519 17	116,171,171 47	10,547,068 69	2,559,735 29	152,877,187 86	118,750,904 76	558,547 70	
1851.	119,005,367 10	117,521,315 75	340,284 84	1,106,145 11	119,543,051 04	118,627,460 84	1,482,051 57	
1852.	124,328,067 80	129,508,195 94	4,125,140 99	2,540,368 99	128,451,208 79	131,848,564 93	.	
1853.	128,837,925 39	129,541,079 05	10,650,546 80	4,069,827 76	159,468,270 19	134,510,907 41	.	
1854.	132,351,582 04	135,515,976 46	20,521,670 46	9,656,500 56	152,673,052 50	145,172,277 02	.	
1855.	139,568,193 50	156,564,889 94	5,133,975 15	10,561,522 01	144,502,166 65	140,926,211 95	2,805,305 56	
1856.	143,007,007 42	140,848,771 01	3,232,114 40	8,878,878 91	146,239,211 91	149,727,649 92	2,158,526 41	</

DE 1850 A 1887 INCLUSIVEMENT. — RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

EXCÉDENTS.					Observations.
ORDINAIRES	SUR LES SERVICES EXTRAORDINAIRES et spéciaux		SUR LES BUDGETS ET SERVICES réunis		
de dépense.	de recette.	de dépense.	de recette.	de dépense.	
1,478,947 43	"	"	"	1,478,947 43	Réglé définitivement par la loi du 5 mars 1846.
"	78,248 61	"	811,851 52	"	Idem.
6,096,512 78	60,099 80	"	"	6,036,412 98	Idem.
3,901,204 50	54,603 48	"	"	3,846,661 02	Réglé définitivement par la loi du 15 juin 1846.
153,502 55	321,230 35	"	187,736 80	"	Idem.
"	413,891 40	"	3,971,220 74	"	Idem.
"	1,444,799 76	"	3,104,144 43	"	Réglé définitivement par la loi du 3 mai 1847.
3,925,117 65	2,508,636 25	"	"	1,616,481 40	Idem.
"	44,835 30	"	3,311,536 37	"	Idem.
8,510,704 10	151,714 65	"	"	8,359,079 54	Idem.
2,281,304 73	3,743,247 64	"	3,461,882 91	"	Idem.
13,672,812 86	39,052 92	"	"	13,633,759 94	Réglé définitivement par la loi du 24 mai 1848.
1,756,417 61	"	870,535 72	"	2,006,955 33	Idem.
13,102,858 21	16,536,755 36	"	3,433,897 15	"	Réglé définitivement par la loi du 18 juillet 1849.
103,968 90	3,728,820 54	"	3,624,851 44	"	Réglé définitivement par la loi du 30 juillet 1858.
760,534 08	"	3,773,065 84	"	4,533,597 92	Idem.
4,284,262 48	"	4,404,693 44	"	8,688,955 92	Idem.
10,459,372 16	"	3,584,938 90	"	14,044,311 15	Idem.
17,198,256 15	28,255,547 33	"	11,057,291 18	"	Idem.
"	"	922,677 84	1,604,368 45	"	Réglé définitivement par la loi du 18 mai 1859.
"	13,787,935 40	"	14,146,285 10	"	Idem.
"	"	765,860 27	716,191 10	"	Réglé définitivement par la loi du 7 avril 1865.
3,180,128 14	1,782,772 "	"	"	3,397,356 14	Idem.
703,156 26	5,660,510 04	"	4,957,362 78	"	Idem.
1,164,594 42	10,665,369 90	"	9,500,775 48	"	Idem.
"	"	5,227,348 88	"	2,424,045 32	Idem.
"	"	5,646,764 42	"	3,488,438 01	Idem.
"	"	6,529,425 88	2,852,785 02	"	Idem.
"	"	4,883,864 51	11,135,734 01½	"	Idem.
"	"	2,794,125 54	5,459,966 23	"	Idem.
"	"	2,047,959 98	10,685,841 29½	"	Réglé définitivement par la loi du 31 déc. 1866.
"	"	2,194,520 81	8,802,542 53	"	Idem.
"	"	24,329,484 30	"	12,544,566 07½	Réglé définitivement par la loi du 20 juin 1868.
"	"	30,282,265 67	"	18,137,001 68	Réglé définitivement par la loi du 25 fév. 1869.
"	"	15,242,526 46	"	4,708,874 60½	Réglé définitivement par la loi du 20 mars 1869.
"	"	23,004,554 12	"	10,706,785 54	Réglé définitivement par la loi du 12 juin 1870.
"	"	19,518,527 84	"	16,130,193 61	Réglé définitivement par la loi du 5 juillet 1871.
"	28,529,352 50	"	31,800,577 50	"	Réglé définitivement par la loi du 23 déc. 1872.
"	14,123,808 57	"	17,720,555 09	"	Réglé définitivement par la loi du 27 déc. 1872.
"	"	1,505,427 67	11,456,560 09	"	Réglé définitivement par la loi du 16 juin 1873.
1,306,924 44	"	10,158,766 66	"	11,485,691 10	Réglé définitivement par la loi du 14 mars 1874.
"	5,013,858 75	"	18,452,745 53	"	Réglé définitivement par la loi du 20 mars 1875.
"	"	24,498,603 67	"	12,034,074 90	Réglé définitivement par la loi du 14 mars 1876.
"	"	20,083,966 93	"	9,812,199 97	Réglé définitivement par la loi du 10 mai 1877.
"	11,860,247 48	"	14,270,905 53	"	Réglé définitivement par la loi du 21 mai 1878.
1,080,473 16	"	12,430,435 42	"	13,510,908 58	Réglé définitivement par la loi du 26 mai 1880.
"	26,930,415 72	"	32,284,817 80	"	Réglé définitivement par la loi du 15 juill. 1881.
3,859,440 32	"	35,929,168 40	"	39,788,617 72	Réglé définitivement par la loi du 10 mai 1882.
5,645,202 35	23,807,906 38	"	18,162,704 03	"	Réglé définitivement par la loi du 31 mars 1885.
3,115,553 "	"	39,721,849 70	"	42,837,202 70	Idem.
88,525 13	11,596,028 09	"	11,307,502 96	"	Idem.
6,060,352 45	"	18,264,263 66	"	24,324,016 11	Réglé définitivement par la loi du 29 juil. 1885.
13,211,844 22	28,769,213 05	"	13,557,568 81	"	Réglé définitivement par la loi du 16 mars 1886.
18,253,868 11	66,808,085 64	"	48,554,217 53	"	Réglé définitivement par la loi du 23 déc. 1887.
16,237,234 65	4,560,061 04	"	"	11,077,173 61	Idem.
745,548 56	"	17,420,466 21	"	18,166,014 77	Réglé définitivement par la loi du 18 fév. 1889.
"	19,540,605 51	"	21,734,496 62	"	Réglé définitivement par la loi du 30 déc. 1889.
"	"	19,273,800 43	"	4,973,697 82	Réglé définitivement par la loi du 20 déc. 1890.
166,298,440 49	352,426,731 22	355,309,667 26	342,126,713 83	325,001,218 89	
430 08	22,882,936 04		17,125,494 94		

(296)

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

Les recouvrements effectués sur les droits afférents à
l'exercice s'élèvent, pour les ressources ordinaires, à . fr. 333,051,945 88
et pour les ressources extraordinaires, à 13,614,840 06

ENSEMBLE. fr. 346,666,785 94

Les dépenses ordinaires liquidées et ordonnancées
pendant l'exercice montent à fr. 314,284,491 09
et les dépenses sur ressources extraordinaires à 41,309,420 81

ENSEMBLE. fr. 355,593,911 90

Par conséquent, les dépenses excèdent les recettes de fr. 8,927,125 96

Mais comme l'exercice 1887 a laissé un excédent de recettes de
fr. 17,125,494 94 c^s qui, d'après le projet de loi de compte de cet exer-
cice, doit être transporté à l'exercice suivant, ci 17,125,494 94

le résultat final, à la clôture de l'exercice 1888, présente un excédent de
recettes de fr. 8,198,368 98

COMPARAISON

de la situation provisoire et de la situation définitive du Budget de l'exercice 1888.

D'après la situation provisoire de l'exercice 1888, le Budget de cet exercice paraissait devoir présenter un excédent de dépenses de

7,202,884 04

D'après la situation définitive de cet exercice, on constate un boni de

8,198,368 98

DIFFÉRENCE. fr.

15,461,253 62

Cette différence s'explique ainsi qu'il suit :

1° Modifications aux recettes prévues dans la situation provisoire.

SAVOIR :

RESSOURCES ORDINAIRES.	
<i>Impôts</i>	{ Contributions directes, douanes et accises.
	{ Enregistrement et domaines
<i>Péages</i>	{ Enregistrement et domaines
	{ Chemins de fer, etc.
<i>Capitaux et revenus</i>	{ Trésorerie générale, etc.
	{ Enregistrement et domaines
	{ Prisons
	{ Trésorerie générale, etc.
<i>Remboursements</i>	{ Contributions directes, etc.
	{ Enregistrement et domaines
	{ Prisons
	{ Trésorerie générale, etc.

AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
2,251,877 06	"
"	279,761 94
"	77,860 57
"	1,058,722 52
100,000 "	"
"	69,021 68
181,164 12	"
"	45,165 95
6,281 94	"
"	184,211 47
"	"
"	442,115 59
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.	
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes	" 27,000 64
Somme due par la Société anonyme du Sud d'Anvers du chef d'intérêts illégalement compensés dans les décomptes avec l'État (1874 à 1879)	" 540,759 35
Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux, souscrites par l'État.	" 274,709 75
Remboursement d'avances faites pour compte des provinces et des communes dans le paiement des traitements de disponibilité pour cause de suppression d'emploi des instituteurs communaux	" 157,548 65
Remboursement de traitements d'activité avancés à des instituteurs communaux. (Lois des 23 août 1880 et 1 ^{er} août 1881.)	" 54,782 55
Remboursement d'avances de traitements d'attente à des instituteurs communaux. (Loi du 31 décembre 1884.)	" 11,058 87
Excédent de recettes de l'exercice 1887	17,125,494 94
19,664,818 66	3,050,496 29

RESTE en augmentation de recettes. fr.

16,634,522 57

2° Modifications aux dépenses prévues dans la situation provisoire,

SAVOIR :

DÉPENSES ORDINAIRES.	
Dette publique	8,701 68
Ministère de la Justice.	474,955 86
— des Affaires Étrangères	18,700 "
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	18,458 "
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.	57,940 29
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	1,655,527 56
— de la Guerre.	"
Corps de la Gendarmerie	"
Ministère des Finances	52,556 71
Non-Valeurs et Remboursements	565,006 22
Les économies ou crédits non consommés par les dépenses et à annuler, évalués dans la situation provisoire à 2,500,000 francs, s'élèvent, d'après la situation définitive, à fr. 5,596,944 68 c ^{ts} ; par conséquent, une diminution de dépense de	" 1,096,944 68
Les portions de crédits affectées aux dépenses engagées sur les Budgets des exercices 1885 à 1888, et dont le transfert à l'exercice 1889 doit avoir lieu conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité, montent à	" 357,610 60

AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
8,701 68	"
474,955 86	"
18,700 "	"
18,458 "	"
57,940 29	"
1,655,527 56	"
"	"
"	"
52,556 71	"
565,006 22	"
"	1,096,944 68
"	357,610 60
2,607,624 12	1,454,555 57

RESTE en augmentation de dépenses fr.

1,173,068 75

Différence pareille à celle qui est établie ci-dessus, entre la situation provisoire et la situation définitive du Budget de l'exercice 1888.

15,461,253 62

COMPTE PROVISOIRE
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1889.



NOTE

SUR LE COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

Ce compte est rendu en exécution de l'article 43 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État. Il présente la situation provisoire du Budget de l'exercice 1889, telle qu'elle résulte des opérations de recette et de dépense qui ont eu lieu pendant l'année 1889, en vertu des dispositions législatives qui les ont autorisées. En voici les résultats sommaires :

§ 1^{er}.

ÉVALUATIONS DU BUDGET.

Par le vote primitif du Budget, les ressources et les charges de l'exercice 1889 ont été évaluées, savoir :

<i>Recettes</i> , à	fr.	330,514,902	»
<i>Dépenses</i> , à		322,414,138	28
EXCÉDENT PRÉSUMÉ DE RECETTE. . . fr.		8,100,765	72

D'autre part, il a été rattaché au compte du Budget les ressources extraordinaires ci-après :

1° Intérêts à 3.75 p. c., restant dus par la ville d'Anvers, en vertu de la convention du 19 janvier 1881, approuvée par la loi du 30 juin suivant	fr.	113,000	»
2° Prix de vente des terrains disponibles par suite de la suppression de places fortes		300,000	»
3° Produit des autres aliénations d'immeubles et notamment du produit des terrains restés sans emploi, provenant d'emprises faites pour la reconstruction des quais de l'Escaut, à Anvers		220,000	»
A REPORTER. . . . fr.		633,000	»

REPORT. fr.	633,000 »
4° Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut	170,584 »
5° Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux, souscrites par l'État	300,000 »
6° Remboursements des avances faites pour compte des provinces et des communes dans le paiement des traitements de disponibilité pour cause de suppression d'emploi des instituteurs communaux	400,000 »
7° Produit de la négociation d'obligations de la Dette publique à 3 1/2 p. ‰, 2° et 3° séries, au capital nominal de 50 millions de francs. (Arrêté royal du 13 juin 1888. — Partie recouvrée en 1889.)	44,045,629 17
8° Titres de la Dette publique à 3 1/2 p. ‰, dont l'émission est autorisée pour le règlement du prix de la construction de chemins de fer	1,658,000 »
ENSEMBLE. . . . fr.	<u>47,187,213 17</u>

DÉPENSES.

Les dépenses ordinaires qui, comme on l'a vu, ont été fixées par le Budget primitif à fr. 322,414,138 28 se sont accrues :

1° De crédits supplémentaires, s'élevant à	12,000 »
2° Des parties d'allocations nécessaires pour solder des créances engagées sur les Budgets ordinaires des exercices 1885, 1886, 1887 et 1888, et dont le transfert a eu lieu en conformité de l'article 30 de la loi de comptabilité	337,610 69
ENSEMBLE. . . . fr.	<u>322,763,748 97</u>

D'autre part, il est ouvert aux Départements ministériels pour les dépenses sur ressources extraordinaires de l'exercice 1889 :

1° A titre de crédits reportés :

a) De l'exercice 1887. — Art. 4 de la loi du 27 juin 1887 fr.	21,346,319 07
b) De l'exercice 1888. — Art. 5 de la loi du 28 mai 1888	45,063,066 96
	<u>66,409,386 03</u>
A REPORTER. . . . fr.	66,409,386 03

REPORT. . . . fr. 66,409,586 03

2° A titre de crédits nouveaux :

a) Loi du 22 juin 1889	fr. 229,824 10	
b) — 29 juillet 1889	10,000,000 »	
c) — 19 août —	52,159,922 61	
d) — 19 août —	4,000,000 »	
		<u>66,389,746 71</u>
ENSEMBLE.	fr. 132,799,132 74	

Il y a lieu d'en déduire :

1° Le transfert à l'exercice 1890 effectué en conformité de l'article 5 de la loi du 19 août 1889, ci. fr. 74,304,534 66

2° La somme à annuler en exécution de l'article 4, § 2, de la loi du 27 juin 1887, ci 7,382,811 36

81,687,346 02

de sorte que les crédits rattachés à l'exercice 1889, s'élèvent à fr. 51,111,786 72

En réunissant le Budget ordinaire au Budget extraordinaire, on arrive aux résultats ci-après :

RECETTES.

Ressources ordinaires	fr. 330,514,902 »	} 377,702,115 17
— extraordinaires	47,187,213 17	

DÉPENSES.

Service ordinaire	fr. 322,763,748 97	} 373,875,535 69
Services spéciaux	51,111,786 72	

L'exercice se serait donc fermé par un EXCÉDENT DE RECETTE de . . fr. 3,826,579 48

si les résultats étaient restés strictement dans les limites des prévisions.

§ 2.

COMPARAISON

DES PRÉVISIONS LÉGISLATIVES AVEC LES FAITS RÉALISÉS ET A RÉALISER.

En regard des prévisions législatives, nous avons maintenant à faire ressortir les faits qui ont été réalisés sur l'exercice 1889, jusqu'au 1^{er} janvier 1890, ainsi que les faits probables qui se réaliseront jusqu'à la clôture de l'exercice.

RECETTES.

Les ressources ordinaires et extraordinaires de l'exercice 1889 ont été évaluées, comme on vient de l'établir, à fr.	377,702,115 17
Les droits constatés à la charge des redevables de l'État s'élèvent à fr.	388,843,063 01
Les recouvrements effectués sur ces droits pendant l'année 1889 sont de	374,826,070 67
Au 1 ^{er} janvier 1890, il restait à recouvrer . . . fr.	14,016,992 34
Les droits constatés	388,843,063 01
sont donc supérieurs aux évaluations de fr.	11,140,947 84

DÉPENSES.

Les crédits ouverts aux Ministres, pour les services ordinaires et extraordinaires, s'élèvent ensemble, comme on l'a vu plus haut, à fr.	373,875,535 69
Les dépenses liquidées et ordonnancées jusqu'au 1 ^{er} janvier 1890, montent à fr.	288,155,253 96
et celles qu'on présume devoir encore être faites jusqu'à la clôture de l'exercice, à	85,220,281 73
ENSEMBLE. . . . fr.	373,375,535 69
Les paiements effectués et justifiés pendant l'année 1889 n'ont été que de	247,430,196 16
Il restait, par conséquent, à payer ou à justifier, au 1 ^{er} janvier 1890 fr.	125,945,339 53
Si l'on compare les crédits alloués aux Ministres avec les dépenses probables de l'exercice 1889.	373,375,535 69
l'ensemble de l'exercice présente un excédent présumé des crédits sur les dépenses de fr.	500,000 ,

§ 3.

RÉSULTAT PROBABLE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1889.

La situation du Budget de l'exercice 1889 s'établit donc ainsi qu'il suit :

Recettes tant ordinaires qu'extraordinaires	fr.	388,843,063 04
Dépenses — —		373,375,535 69
Excédent probable de recettes à la clôture de l'exercice. . .	fr.	15,467,527 32

ÉTAT des crédits alloués pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1889.

MINISTÈRES et SERVICES.	Dates des lois.	OBJET.	MONTANT		TOTAL.
			d'après le BUDGET PRIMITIF.	d'après les LOIS SPÉCIALES.	
<i>Dette publique</i>	21 déc. 1888. (Mon. n° 365-366.)	Budget primitif.	99,673,646 28	•	99,673,646 28
<i>Dotations.</i>	21 déc. 1888. (Mon. n° 365-366.)	Budget primitif.	4,740,752 »	»	4,740,752 »
<i>Ministère de la Justice.</i>	5 avril 1889. (Mon. n° 96.)	Budget primitif.	15,722,075 »	»	15,722,075 »
<i>Ministère des Affaires Étrang.</i>	21 févr. 1889. (Mon. n° 56-57.)	Budget primitif.	2,427,720 »	»	2,427,720 »
<i>Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.</i>	27 mai 1889. (Mon. n° 156.)	Budget primitif.	22,777,261 »	»	22,777,261 »
<i>Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.</i>	11 juin 1889. (Mon. n° 167.)	Budget primitif.	16,984,052 »	»	16,984,052 »
<i>Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.</i>	10 avril 1889. (Mon. n° 104.)	Budget primitif.	91,815,535 »	»	91,827,535 »
	5 août 1889. (Mon. n° 223-229.)	Augmentation de l'article 58 du Budget.	»	12,000 »	
<i>Ministère de la Guerre.</i>	25 juin 1889. (Mon. n° 179.)	Budget primitif.	46,834,752 »	»	46,834,752 »
<i>Gendarmerie.</i>	18 févr. 1889. (Mon. n° 52.)	Budget primitif.	4,178,300 »	»	4,178,300 »
<i>Ministère des Finances.</i>	22 déc. 1888. (Mon. n° 365-366.)	Budget primitif.	15,605,585 »	»	15,605,585 »
<i>Non-Valeurs et Remboursements.</i>	21 déc. 1888. (Mon. n° 365-366.)	Budget primitif.	1,656,500 »	»	1,656,500 »
TOTAUX.			522,414,138 28	12,000 »	522,426,138 28

(306)

COMPTE PROVISOIRE
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1889,

AU 1^{er} JANVIER 1890.

BUDGET DE

Compte provisoire des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS DES RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.		
IMPÔTS.	{ Contributions directes, douanes et accises.	118,412,525 .
	{ Enregistrement et domaines.	50,814,000 .
PÉAGES	{ Enregistrement et domaines.	1,085,000 .
	{ Chemins de fer, Postes, etc.	140,920,000 .
	{ Trésorerie générale, etc.	300,000 .
CAPITAUX ET REVENUS.	{ Enregistrement et domaines.	2,650,000 .
	{ Chemins de fer, Postes, etc.	125,000 .
	{ Prisons	295,000 .
	{ Trésorerie générale, etc.	12,461,500 .
REMBOURSEMENTS	{ Contributions directes.	600,000 .
	{ Enregistrement et domaines.	498,000 .
	{ Prisons	22,084 .
	{ Trésorerie générale, etc.	2,324,893 .
		330,514,002 .
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.		
Intérêts à 3,75 p. c., restant dus par la ville d'Anvers, en vertu de la convention du 19 janvier 1881, approuvée par la loi du 30 juin suivant		115,000 .
Acompte sur la somme de 3,776,000 francs formant le prix de vente des terrains du terre-plein de la citadelle du Nord et d'autres immeubles cédés à la ville d'Anvers. (Convention-loi des 19 janvier/30 juin 1881.)		"
Prix de vente des terrains disponibles par suite de la suppression de places fortes		500,000 .
Somme due par la Société anonyme du Sud d'Anvers du chef d'intérêts illégalement compensés dans les décomptes avec l'Etat (1874 à 1879).		
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles.		
Produit d'aliénations d'emprises faites pour la reconstruction des quais de l'Escaut, à Anvers. (Convention-loi des 16 janvier/17 avril 1874.)		220,000 .
Prix de vente de terrains détachés de l'École vétérinaire.		
Prix de vente de biens de cures (immeubles et rentes).		
Part de l'Etat dans le produit de la vente d'un bâtiment d'école pour filles situé à Thourout et connu sous le nom d'« Oude Stokerij » (Arrêté royal du 26 août 1880.).		"
Produit de la vente d'arbres du domaine de Tervueren		
A REPORTER. fr.		633,000 .

L'EXERCICE 1889.

recettes, au 1^{er} janvier 1890.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS.	RESTES A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les droits recouvrés et à recouvrer.		RÉSULTATS provisaires POUR LE RÈGLEMENT du Budget. — RECETTES PROBABLES de l'exercice 1889.	Observations.
			EXCÉDENTS des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENTS DES DROITS RECOURRÉS et à recouvrer.		
118,045,613 85	113,255,601 91	2,780,051 04	366,911 15	"	118,045,613 85	
50,567,750 41	49,853,889 08	713,861 33	246,349 59	"	50,567,750 41	
1,187,904 21	1,187,300 67	603 54	"	102,904 21	1,187,904 21	
147,688,450 06	141,956,828 13	5,731,622 83	"	6,762,450 06	147,688,450 06	
"	"	"	300,000 "	"	"	
3,732,470 97	2,759,915 24	992,555 73	"	1,082,470 97	3,732,470 97	
86,567 11	86,567 11	"	38,432 89	"	86,567 11	
100,181 87	96,235 81	12,946 06	185,818 13	"	100,181 87	
13,377,294 62	11,233,500 00	2,143,994 02	"	915,794 62	13,377,294 62	
692,320 74	664,531 78	27,788 96	"	92,320 74	692,320 74	
694,716 96	418,676 66	276,040 30	"	196,716 96	694,716 96	
22,984 "	22,984 "	"	"	"	22,984 "	
2,559,995 87	2,195,567 77	364,428 10	"	235,102 87	2,559,995 87	
338,765,311 57	325,691,458 76	13,073,852 81	1,137,411 76	9,387,821 33	338,765,311 57	
133,995 84	133,995 84	"	"	20,995 84	133,995 84	
1,550,000 "	1,550,000 "	"	"	1,550,000 "	1,550,000 "	
285,659 58	229,538 28	56,321 30	106,434 47	335,418 93	285,659 58	
349,759 35	"	349,759 35			349,759 35	
50,981 53	50,981 53	"			50,981 53	
35,484 35	35,484 35	"			35,484 35	
18,547 56	18,547 56	"			18,547 56	
3,218 76	2,938 76	280 "	106,434 47	"	3,218 76	
5,333 33	5,333 33	"			5,333 33	
716 "	716 "	"			716 "	
2,433,696 30	2,027,335 65	406,360 65	106,434 47	1,907,130 77	2,433,696 30	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des recettes,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.
REPORT fr.	633,000 »
Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut	170,584 »
Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux.	300,000 »
Remboursement des avances faites pour compte des provinces et des communes dans le payement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	400,000 »
Remboursement de traitements d'activité avancés à des instituteurs communaux en cas de refus de payement des communes. (Lois des 25 août 1883 et 1 ^{er} août 1881.)	
Remboursement de traitements d'attente avancés à des instituteurs communaux mis en disponibilité par suppression d'emploi. (Loi du 31 décembre 1884.)	
Fonds provenant du recouvrement d'avances faites aux provinces et aux communes pour construction et ameublement de maisons d'école.	
Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 3 1/2 p. %, 2 ^e et 3 ^e séries, au capital nominal de 50 millions de francs. (Arrêté royal du 15 juin 1888. — Partie recouvrée en 1889.)	44,045,620 17
Produit de la réalisation d'obligations de la dette publique à 3 1/2 p. %, émises pour le règlement du prix de la construction de chemins de fer.	
Titres de la dette publique à 3 1/2 p. %, émis pendant l'année 1889, en vertu de l'article 3 de la loi du 26 juin 1877, à valoir sur le prix des lignes à construire par la Société anonyme de construction de chemin de fer, énumérées dans la convention du 1 ^{er} juin 1877	1,658,000 »
TOTAUX fr.	47,187,213 17
REPORT DES RESSOURCES ORDINAIRES fr.	330,514,902 »
TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	377,702,115 17

CICE 1889 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1890 (suite).

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS.	RESTES À RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les droits recouvrés et à recouvrer.		RÉSULTATS provisoire POUR LE RÈGLEMENT du Budget. RECETTES PROBABLES de l'exercice 1889.	Observations.
			EXCÉDENTS des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENTS DES DROITS RECOURRUS et à recouvrer.		
2,435,606 50	2,027,535 65	406,560 65	106,434 47	1,907,150 77	2,435,606 50	
133,749 "	133,749 "	"	36,835 "	"	133,749 "	
566,316 65	274,799 73	291,516 92	"	266,316 65	566,316 65	
542,676 71	335,505 85	207,570 86	"	142,676 71	542,676 71	
49,131 81	18,591 09	a) 30,540 72	"	61,713 13	49,131 81	
11,038 87	3,688 49	b) 7,350 38			11,038 87	
1,542 45	1,542 45	"			1,542 45	
44,045,629 17	44,045,629 17	"	"	"	44,045,629 17	
2,263,370 48	2,263,370 48	"	"	655,970 48	2,263,370 48	
30,600 "	30,600 "	"	"		30,600 "	
50,077,751 44	49,134,611 91	943,139 55	143,209 47	3,053,807 74	50,077,751 44	
358,765,311 57	325,691,458 76	13,073,852 81	1,137,411 76	9,387,821 35	358,765,311 57	
388,843,063 01	374,826,070 67	14,016,992 34	1,280,681 23	12,421,629 07	388,843,063 01	
			11,140,947 84			

a) Sommes portées en surséance indéfinie . . . fr. 2,508 03
Articles reportés 28,032 69
30,540 72

b) Sommes portées en surséance indéfinie . . . fr. 1,007 32
Articles reportés 6,343 16
7,350 38

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des

MINISTÈRES ET SERVICES.

SERVICE ORDINAIRE.

DÉPENSES SUR DES CRÉDITS TRANSFÉRÉS EN VERTU DE L'ARTICLE 50 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.

Exercice 1888.

Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics
 — de la Guerre

Exercice 1886.

Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics

Exercice 1887.

Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics
 — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes

Exercice 1888.

Dette publique
 Ministère de la Justice
 — de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics
 — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes
 — de la Guerre
 Corps de la Gendarmerie

DÉPENSES PROPRES A L'EXERCICE.

Dette publique
 Dotations
 Liste civile
 Dotation de Son Altesse Royale le comte de Flandre
 Sénat
 Chambre des Représentants
 Cour des comptes
 Ministère de la Justice
 — des Affaires Étrangères
 — de l'Intérieur et de l'Instruction publique
 — de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics
 — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes
 — de la Guerre
 Corps de la Gendarmerie
 Ministère des Finances
 Non-valeurs et remboursements

CICE 1889 (SUITE).

dépenses, au 1^{er} janvier 1890.

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	Observations.
24,157 25 965 "	10,000 " "	10,000 " "	" "	14,157 25 965 "	
25,122 25	10,000 "	10,000 "	"	15,122 25	
5,428 20	"	"	"	5,428 20	
21,775 41 5,850 59	" 1,172 70	" "	" 1,172 70	21,775 41 4,657 69	
27,605 80	1,172 70	"	1,172 70	26,431 10	
15,420 " 5,257 50 196,787 48 19,860 94 8,555 10 55,817 55	" 5,257 50 85,207 75 16,555 64 5,285 70 1,078 78	" 5,257 50 78,377 19 16,555 64 5,285 70 1,078 78	" " 4,850 56 " " "	15,420 " " 115,579 75 5,525 50 5,047 40 54,758 55	
279,456 55	111,545 37	106,514 81	4,850 56	168,110 98	
99,675,646 28 5,500,000 " 200,000 " 105,000 " 905,952 " 251,800 " 15,722 075 " 2,427,720 " 22,777,261 " 16,984,052 " 91,827,555 " 46,854,752 " 4,178,500 " 15,605,585 " 1,656,500 "	85,450,956 54 5,500,000 " 200,000 " 80,000 " 814,222 96 221,927 55 15,448,427 94 2,248,541 29 19,955,961 87 10,686,582 58 44,955,410 19 45,015,082 08 4,054,868 00 6,162,641 48 559,526 21	82,549,555 05 5,500,000 " 200,000 " 80,000 " 722,115 57 218,558 85 11,521,942 29 1,955,299 08 19,152,166 " 10,155,571 72 45,659,967 52 16,159,194 48 3,191,798 05 6,145,595 98 526,498 15	2,910,405 51 " " " 92,107 59 5,568 50 2,126,485 65 295,042 21 785,795 87 551,210 66 1,515,442 67 28,854,887 60 865,070 85 19,017 50 13,028 08	14,215,689 74 " " 25,000 " 89,729 04 9,872 67 2,275,647 06 179,578 71 2,841,299 15 6,297,449 62 46,874,124 81 1,859,649 92 125,451 10 9,440,945 52 1,516,075 79	
592,426,158 28	256,920,949 17	199,115,858 48	57,805,090 60	85,505,189 11	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1889.	Articles de l'arrêté royal du 29 mai 1888.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CREDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 22 juin, 29 juillet et 19 août 1880.
				de l'exercice 1887.	de l'exercice 1888.	
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
			—			
			MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.			
1	"	4	Acquisition et appropriation d'un hôtel pour la légation de Belgique à Pékin	55,585 84	"	"
2	72	"	Frais faits à l'occasion de la visite de S. M. I. le Shah de Perse en Belgique	"	"	23,500 "
			TOTAUX pour le Ministère des Affaires Étrangères . . . fr.	55,585 84	"	23,500 "
			MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.			
			Anciens services.			
3	"	6a	Nouvelles installations du Tir national.	94,984 45	"	"
3a	"	6b	Id. id.	"	100,000 "	"
3b	5	"	Id. id.	"	"	81,000 "
4	1	"	Continuation de l'armement et de l'équipement de la garde civique. — Infanterie et corps spéciaux	"	"	250,000 "
5	6	"	Subsides aux communes pour les aider à terminer le travail de confection des tables alphabétiques des anciens registres paroissiaux antérieurs à l'an V de la République française.	"	"	92,000 "
			TOTAUX. . . . fr.	94,984 45	100,000 "	423,000 "
			Lettres, sciences et beaux-arts.			
6	"	13	Acquisition de manuscrits de la bibliothèque Philips, à Cheltenham.	"	11,125 06	"
7	10	"	Acquisition d'ouvrages destinés à la Bibliothèque royale	"	"	9,000 "
8	"	26a	Construction d'un Musée des beaux-arts à Anvers	"	86,000 "	"
8a	9	"	Id. id.	"	"	86,000 "
9	"	37	Restauration du Steen à Anvers. — Subside.	"	26,666 67	"
10	7	"	Musées royaux des arts décoratifs industriels. — Conservatoire de Liège.	"	"	120,000 "
11	8	"	Acquisition de tapisseries de Bruxelles pour les musées royaux des arts décoratifs et industriels	"	"	175,000 "
			TOTAUX. . . . fr.	"	123,791 73	390,000 "

CICE 1889 (suite).

au 1^{er} janvier 1890 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1890 en vertu de l'art. 8 de la loi du 19 août 1889.	CRÉDITS non CONSUMÉS et à annuler.
35,585 84	35,566 04	35,566 04	"	17 20	"	17 20
25,500 "	15,900 "	15,000 "	900 "	7,600 "	7,600 "	"
50,085 84	51,466 04	50,566 04	900 "	7,617 20	7,600 "	17 20
275,984 45	77,651 88	77,651 88	"	17,552 57	"	17,552 57
	97,724 55	97,684 55	40 "	2,275 67	2,275 67	"
	21,597 91	21,597 91	"	59,602 09	59,602 09	"
250,000 "	33,658 50	27,918 50	5,740 "	216,341 50	216,341 50	"
92,000 "	31,526 20	29,084 16	2,242 04	60,673 80	60,673 80	"
617,984 45	261,758 82	255,716 78	8,022 04	556,245 63	558,895 06	17,552 57
11,125 06	"	"	"	11,125 06	11,125 06	"
9,000 "	8,999 70	8,999 70	"	" 50	" 30	"
172,000 "	86,000 "	86,000 "	"	"	"	"
	"	"	"	86,000 "	86,000 "	"
26,666 67	26,666 67	26,666 67	"	"	"	"
120,000 "	20,560 "	"	20,560 "	99,440 "	99,440 "	"
175,000 "	175,000 "	175,000 "	"	"	"	"
513,791 75	317,226 37	296,666 37	20,560 "	196,565 36	196,565 36	"

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1889.	Articles de l'arrêté royal du 20 mai 1888.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 22 juil., 29 juillet et 19 août 1889.
				de l'exercice 1887.	de l'exercice 1888.	
			Service de l'instruction publique.			
12	•	7	Enseignement supérieur. — Construction et amélioration des locaux des universités de l'État	37 50	"	"
12a	•	7a	Id. id.	"	548,732 68	"
12b	2	•	Id. id.	"	"	500,000 "
15	•	8	Enseignement moyen. — Construction et ameublement de locaux	84,406 24	"	"
15a	2	•	Id. id.	"	"	50,000 "
14	•	9	Enseignement primaire. — Construction et ameublement de locaux.	454,669 28	"	"
14a	•	9a	Id. id.	"	785,000 "	"
14b	4	•	Id. id.	"	"	800,000 "
15	•	11	Universités de Liège et de Gand. — Appareils et collections pour les cours pratiques	"	11,555 64	"
16	•	12	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	59 80	"	"
16a	•	12a	Id. id.	"	158,189 56	"
16b	•	•	Id. id.	"	"	400,000 "
			TOTAUX. fr.	550,152 88	1,501,477 68	1,550,000 "
			TOTAUX pour le Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique fr.	654,157 55	1,725,269 41	2,565,000 "
			MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS.			
			Agriculture, industrie, voirie vicinale et hygiène.			
17	11	•	Transfert et installation de l'école d'horticulture de l'État à Gand dans les locaux de l'ancienne école normale. — Achat de matériel.	"	"	11,450 "
18	•	15	Subsides aux producteurs belges qui prendront part à l'Exposition internationale de Paris. (Loi du 21 mai 1888, <i>Moniteur</i> des 18-19, n° 149-150.)	"	500,000 "	"
19	•	•	Subsides aux communes en vue de travaux d'amélioration de la voirie vicinale. (Loi du 19 août 1889, <i>Moniteur</i> du 24, n° 256.)	"	"	500,000 "
20	•	5	Subsides aux communes pour travaux d'hygiène dans les localités plus spécialement habitées par la classe ouvrière, pour les distributions d'eau potable, ainsi que pour travaux extraordinaires d'amélioration des cours d'eau non navigables ni flottables (Loi du 22 mars 1888, <i>Moniteur</i> du 5 avril, n° 96.)	"	600,000 "	"
20a	•	•	Subsides aux communes en vue de travaux d'hygiène ou de distribution d'eau potable. (Loi du 19 août 1889, <i>Moniteur</i> du 24, n° 256.)	"	"	500,000 "
21	•	•	Subsides en vue de travaux extraordinaires de redressement ou d'amélioration aux cours d'eau non navigables ni flottables (Loi du 19 août 1889, <i>Moniteur</i> du 24, n° 256.)	"	"	500,000 "
			TOTAUX. fr.	"	900,000 "	1,511,450 "

CICE 1889 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1890 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnances au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCES.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1890 en vertu de l'art. 5 de la loi du 19 août 1889.	CRÉDITS non CONSUMÉS et à annuler.
	57 43	57 43	.	0 13	.	0 13
848,770 24	238,105 04	238,065 79	150 15	510,556 74	510,556 74	.
.	"	.	.	500,000 "	500,000 "	.
134,406 24	60,875 "	60,875 "	.	14,555 24	.	14,555 24
.	40,000 "	40,000 "	.	10,000 "	10,000 "	.
.	454,669 28	455,047 11	1,622 17	.	.	.
2,037,669 28	148,558 55	5,928 "	142,610 55	654,461 45	654,461 45	.
.	"	"	.	800,000 "	800,000 "	.
11,555 64	3,076 05	3,076 05	.	8,479 59	8,479 59	.
.	"	"	.	59 80	.	59 80
558,229 16	157,596 57	157,557 57	259 20	592 79	592 79	.
.	227,751 51	213,710 98	14,020 55	172,268 49	172,268 49	.
5,590,650 56	1,359,718 55	1,181,095 75	158,622 60	2,250,912 25	2,250,559 06	14,573 17
4,722,406 71	1,918,685 52	1,751,478 88	187,204 64	2,805,725 22	2,771,797 48	31,025 74
11,450 "	.	.	.	11,450 "	11,450 "	.
500,000 "	500,000 "	500,000 "	.	.	.	.
500,000 "	120,541 "	"	120,541 "	379,459 "	379,459 "	.
600,000 "	521,214 72	515,768 72	5,446 "	278,785 28	278,785 28	.
500,000 "	.	"	.	500,000 "	500,000 "	.
500,000 "	10,666 66	"	10,666 66	489,333 34	489,333 34	.
2,411,450 "	752,422 58	615,768 72	136,653 66	1,650,027 62	1,650,027 62	.

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1889.	Articles de l'arrêté royal du 29 mai 1888.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 22 juin, 29 juillet et 19 août 1889.
				de l'exercice 1887.	de l'exercice 1888.	
			Routes et bâtiments civils.			
92	"	17a	Construction de routes, raccordements de routes aux chemins de fer de l'État, de compagnies, et aux canaux; subsides (engagements pris envers les communes antérieurement à 1881); redressement et amélioration de routes; établissement à l'ancien champ des manœuvres de Bruxelles d'un parc public destiné à former le complément du monument commémoratif des fêtes jubilaires de 1880; construction et reconstruction de ponts, subsides; rachat de ponts concédés.	1,296 86	"	"
22a	"	17b	Raccordement de routes aux chemins de fer de l'État ou de compagnies, et aux canaux; construction, redressement et amélioration de routes; raccordement des boulevards Léopold II et d'Anvers, à Bruxelles; établissement à l'ancien champ des manœuvres de Bruxelles d'un parc public destiné à former le complément du monument commémoratif des fêtes jubilaires de 1880; subsides (engagements pris envers les communes antérieurement à 1881).	"	509,002 72	"
22b	12	"	Raccordement des boulevards Léopold II et d'Anvers à Bruxelles. — Annuités à payer à la ville de Bruxelles pour les terrains du Parc du Cinquantenaire. — Subsides pour construction ou amélioration de routes (engagements pris envers les communes antérieurement à 1881).	"	"	500,000 "
22c	"	17c	Construction, reconstruction et restauration de ponts; subsides.	"	161,167 48	"
22d	"	17d	Rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats ou de la suppression de péages. (Loi du 2 mai 1888 1 ^{re} , <i>Moniteur</i> du 5, n° 126).	"	481,909 06	"
22e	"	"	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccordements; construction et reconstruction de ponts ou subsides pour semblables constructions; rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats. (Loi du 19 août 1883, <i>Moniteur</i> du 24, n° 236).	"	"	2,500,000 "
23	"	18	Agrandissement de l'hôtel du gouvernement provincial à Gand.	2,225 55	"	"
23a	14	"	Id. id.	"	"	100,000 "
24	"	19	Hôtel du gouvernement provincial à Bruges; reconstruction des bâtiments incendiés; agrandissement et construction de locaux pour le service de l'administration des postes et télégraphes.	"	131,050	"
24a	13	"	Id. id.	"	"	150,000 "
25	15	"	Agrandissement de l'hôtel du gouvernement provincial à Hasselt.	"	"	100,000 "
26	"	20a	Déplacement de l'Observatoire royal de Bruxelles.	221,286 16	"	"
26a	"	20b	Id. id.	"	495,000 "	"
27	16	"	Honoraires d'architectes relativement à des constructions d'écoles normales primaires. Comptes arriérés relatifs à la construction d'écoles normales et honoraires d'architectes.	"	"	85,000 "
28	"	23a	Agrandissement des Ministères; transfert du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	"	463,844 16	"
28a	18	"	Transfert du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	"	"	550,000 "
29	"	24	Reconstruction et restauration des bâtiments incendiés du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.	"	15,859 00	"
29a	19	"	Id. id.	"	"	25,000 "
A REPORTER. . . fr.				224,808 55	2,257,903 92	5,810,000 "

CICE 1889 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1890 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1890 en vertu de l'art 5 de la loi du 19 août 1889.	CRÉDITS non CONSUMÉS et à annuler.
	1,284 90	1,284 90	"	11 96	"	11 96
	497,341 06	464,601 71	32,640 35	11,661 66	11,661 66	"
3,953,466 72	1,065 47	1,065 47	"	298,936 53	298,936 53	"
	160,072 94	160,069 42	3 52	194 54	194 54	"
	"	"	"	481,999 06	481,999 06	"
	189,211 78	175,157 16	14,054 62	2,310,788 22	2,310,788 22	"
102,225 33	"	"	"	2,225 33	"	2,225 33
	"	"	"	100,000 "	100,000 "	"
	106,839 90	106,839 90	"	24,210 10	24,210 10	"
281,050 "	25,250 "	25,250 "	"	124,750 "	124,750 "	"
100,000 "	"	"	"	100,000 "	100,000 "	"
	221,286 16	221,286 16	"	"	"	"
716,286 16	99,003 52	96,153 52	5,750 "	395,096 48	395,096 48	"
85,000 "	44,588 37	44,588 37	"	40,411 65	40,411 65	"
	593,224 74	563,002 85	30,221 89	70,619 42	70,619 42	"
1,013,844 16	105,801 25	105,801 25	"	444,198 75	444,198 75	"
	15,839 90	15,839 90	"	"	"	"
40,859 90	24,099 94	22,599 94	2,400 "	0 00	0 06	"
6,292,712 27	1,887,607 03	1,804,528 55	83,079 58	4,405,104 34	4,402,867 05	2,237 29

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1888.	Articles de l'arrêté royal du 29 mai 1888.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 22 juin, 29 juillet et 19 août 1889.
				de l'exercice 1887.	de l'exercice 1888.	
			REPORT. fr.	224,808 35	2,257,903 92	5,810,000
30	"	25a	Palais des beaux-arts. — Peinture décorative de la grande salle. .	"	124,660	"
30a	"	25b	Id. Transfert du musée ancien	4,245 61	"	"
31	"	27a	Transfert du musée d'histoire naturelle dans les bâtiments du parc Léopold	100,000	"	"
31a	24	"	Id. id.	"	"	59,500
32	"	28	Musée d'histoire naturelle. — Mobilier	50,000	"	"
32a	25	"	Id. id.	"	"	150,000
33	"	29	Transfert du Musée d'antiquités	8,784 44	"	"
34	"	30	Établissement d'un musée d'art monumental et industriel à Bruxelles. Construction. Participation de l'État dans les frais du Grand concours industriel de 1888. Raccordement au chemin de fer de l'État	65 51	"	"
34a	"	30a	Musée d'art monumental et industriel à Bruxelles Construction, sauf la construction centrale	"	62,859 50	"
35	"	32a	Bâtiments de l'ancien champ des manœuvres à Bruxelles. — Parachèvement de la galerie circulaire.	"	48,142 75	"
36	20	"	Palais du Parc du Cinquantenaire — Travaux d'achèvement et d'appropriation	"	"	700,000
37	21	"	Entrée centrale et cour d'honneur du palais	"	"	400,000
38	"	31a	Bibliothèque royale. — Établissement d'un plancher et de rayons en fer; transformation intérieure de l'aile droite.	75,000	"	"
38a	50	"	Bibliothèque royale. — Établissement d'un plancher en fer . .	"	"	75,000
38b	"	31b	— Appropriation des locaux délaissés par le Musée de l'industrie	"	60,000	"
39	"	33a	Construction de l'hôtel des postes et télégraphes à Bruxelles. . .	618 51	"	"
39a	"	33b	Id. id.	"	469,368 60	"
39b	22	"	Id. id.	"	"	450,000
40	"	35	Conservatoire royal de musique de Bruxelles.	"	50,000	"
41	"	1	Palais de justice de Bruxelles. — Travaux	250 99	"	"
41a	17	"	Id. id.	"	"	74,525 61
41b	"	36	Id. — Travaux de peinture	4,000	"	"
42	"	3	Construction d'une maison d'arrêt à Verviers	150,803 09	"	"
42a	"	3a	Id. id.	"	50,000	"
42b	27	"	Id. id.	"	"	200,000
43	28	"	Construction d'un asile d'aliénés à Tournai.	"	"	200,000
44	29	"	Écoles agricoles de Ruysselede et de Beernem	"	"	7,500
45	26	"	Appropriation des anciens locaux du Musée d'histoire naturelle pour le transfert des archives	"	"	250,000
A REPORTER. fr.				508,572 50	5,102,074 64	6,402,523 61

CICE 1889 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1890 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1890 en vertu de l'art. 5 de la loi du 19 août 1889.	CRÉDITS non CONSUMMÉS et à annuler
6,202,712 27	1,887,607 93	1,804,528 55	83,070 38	4,405,104 34	4,402,867 03	2,237 29
128,903 01	76,368 40	76,368 40	"	48,291 60	48,291 60	"
	4,234 35	4,234 35	"	9 26	"	9 26
159,500 "	82,451 23	76,305 68	6,125 53	17,568 77	"	17,568 77
	"	"	"	59,500 "	59,500 "	"
200,000 "	50,000 "	50,000 "	"	"	"	"
	50,191 58	50,191 38	"	99,808 62	99,808 62	"
8,784 44	4,781 45	2,242 50	2,538 95	4,002 99	"	4,002 99
62,922 90	37 50	37 50	"	26 01	"	26 01
	61,017 80	61,807 "	20 80	941 50	941 50	"
48,142 73	48,132 03	48,132 93	"	9 80	9 80	"
706,000 "	331,955 78	331,955 78	"	374,044 22	374,044 22	"
400,000 "	"	"	"	400,000 "	400,000 "	"
210,000 "	"	"	"	75,000 "	"	75,000 "
	"	"	"	75,000 "	75,000 "	"
	17,690 43	17,690 43	"	42,309 57	42,309 57	"
919,987 11	618 51	290 75	327 78	"	"	"
	119,207 06	119,267 89	29 17	350,071 54	350,071 54	"
	"	"	"	450,000 "	450,000 "	"
50,000 "	"	"	"	50,000 "	50,000 "	"
	"	"	"	250 99	"	250 99
78,774 60	13,823 43	13,823 43	"	60,700 18	60,700 18	"
	4,000 "	4,000 "	"	"	"	"
380,803 09	1,854 50	1,834 50	"	128,968 50	"	128,968 50
	"	"	"	50,000 "	50,000 "	"
	"	"	"	200,000 "	200,000 "	"
220,000 "	90,717 57	90,717 57	"	129,282 43	129,282 43	"
7,500 "	7,496 88	7,496 88	"	3 12	3 12	"
250,000 "	"	"	"	250,000 "	250,000 "	"
10,104,050 75	2,853,137 13	2,761,015 50	92,121 63	7,250,803 62	7,022,820 72	228,003 90

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1889.	Articles de l'arrêté royal du 20 mai 1888.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 22 juin, 29 juillet et 19 août 1889.
				de l'exercice 1887.	de l'exercice 1888.	
			REPORT. fr.	508,572 50	5,102,954 64	6,402,525 61
46	»	38	École vétérinaire de Cureghem. — Lazarets en fer démontables. .	50,000 »	»	»
47	»	39	Acquisition d'une propriété formant enclave dans la forêt de Soignes.	880 »	»	»
48	»	40	Acquisition de constructions environnant l'ancien château des comtes de Flandre. (Loi du 14 août 1887 § 5.)	50,000 »	»	»
48a	»	40a	Id. et part de l'État dans l'acquisition de la 2 ^e partie du château proprement dit	»	80,000 »	»
48b	25	»	Ancien château des comtes de Flandre, à Gand	»	»	30,000 »
			TOTAUX. fr.	659,452 50	5,182,954 64	6,432,525 61
			Travaux hydrauliques.			
49	»	41a	Meuse. — Expropriations et travaux	694,032 76	»	»
49a	»	41b	Id. Reconstruction d'ouvrages d'art	»	700,000 »	»
49b	31	»	Id. Expropriations, améliorations, rectifications, dragages, reconstructions d'ouvrages d'art	»	»	400,000 »
50	»	42a	Sambre canalisée. — Expropriations et travaux	85,575 92	»	»
50a	32	»	Id. id.	»	»	170,000 »
51	»	43a	Oourthe — Expropriations et travaux.	200,000 »	»	»
52	»	44a	Escaut. — Expropriations et travaux	754,977 79	»	»
52a	»	44b	Id. id.	»	700,000 »	»
52b	35	»	Id. id.	»	»	1,000,000 »
53	»	45	Ruisseau de l'Espierres. — Expropriations et travaux	28,716 31	»	»
54	»	46a	Haine. — Expropriations et travaux d'amélioration.	»	109,500 »	»
55	»	47	Dendre. — Expropriations et travaux	182,895 72	»	»
56	37	»	Rupel. — Expropriations et travaux.	»	»	400,000 »
57	»	49a	Senne et Dyle. — Expropriations et travaux.	136,083 79	»	»
57a	»	49b	Id. id.	»	400,000 »	»
57b	38	»	Id. id.	»	»	400,000 »
58	»	51	Démer. — Expropriations et travaux	134,627 40	»	»
58a	»	51a	Id. id.	»	100,000 »	»
59	»	53	Yser. — Expropriations et travaux	44,390 48	»	»
59a	»	53a	Id. id.	»	70,000 »	»
59b	40	»	Id. id.	»	»	70,000 »
			A REPORTER. fr.	2,242,009 17	2,079,500 »	2,440,000 »

CICE 1889 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1890 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1890 en vertu de l'art. 5 de la loi du 19 août 1889.	CRÉDITS non CONSOMMÉS et à annuler.
10,104,030 75	2,853,137 13	2,761,015 50	92,121 63	7,250,895 62	7,022,820 72	228,063 90
30,000 »	29,997 76	29,997 76	»	2 24	»	2 24
880 »	»	»	»	880 »	»	880 »
	25,951 20	25,951 20	»	4,048 80	»	4,048 80
140,000 »	48,401 15	48,401 15	»	31,598 85	31,598 85	»
	»	»	»	30,000 »	30,000 »	»
10,274,910 75	2,957,487 24	2,865,365 61	92,121 63	7,317,423 51	7,084,428 57	232,994 94
	558,443 97	556,307 08	2,136 80	136,488 70	»	136,488 70
1,704,932 76	»	»	»	700,000 »	700,000 »	»
	»	»	»	400,000 »	400,000 »	»
255,375 92	20,455 33	19,901 33	554 »	64,920 59	»	64,920 59
	»	»	»	170,000 »	170,000 »	»
200,000 »	3,039 30	3,039 30	»	196,960 70	»	196,960 70
	734,641 14	734,068 40	572 74	336 65	»	336 65
2,454,977 79	71,370 »	71,370 »	»	628,630 »	628,630 »	»
	»	»	»	1,000,000 »	1,000,000 »	»
28,716 31	1,081 »	1,081 »	»	27,635 31	»	27,635 31
109,500 »	7,129 94	7,078 36	51 58	102,370 06	102,370 06	»
182,895 72	22,069 05	22,069 05	»	160,826 67	»	160,826 67
400,000 »	»	»	»	400,000 »	400,000 »	»
	136,083 79	136,083 79	»	»	»	»
936,083 79	72,404 53	71,349 65	1,054 88	327,595 47	327,595 47	»
	»	»	»	400,000 »	400,000 »	»
234,627 40	134,527 40	134,527 40	»	100 »	»	100 »
	24,922 25	24,254 04	668 21	75,077 75	75,077 75	»
	44,399 48	44,399 48	»	»	»	»
184,399 48	33,069 89	33,069 89	»	36,930 11	36,930 11	»
	»	»	»	70,000 »	70,000 »	»
6,761,509 17	1,863,637 07	1,858,598 77	5,038 30	4,897,872 10	4,310,603 39	587,268 71

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1889.	Articles de l'arrêté royal du 29 mai 1888.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 21 juin, 29 juillet et 19 août 1889.
				de l'exercice 1887.	de l'exercice 1888.	
			REPORT. . . . fr.	2,242,009 17	2,079,500 »	2,440,000 »
60	»	54	Lys. — Expropriations et travaux	60,550 84	»	»
60a	36	»	Id. id.	»	»	100,000 »
61	»	55a	Canal de dérivation de la Lys. — Expropriations et travaux. . .	64,432 50	»	»
62	»	56a	Canal de la Lys à l'Yperlée. — Expropriations et travaux. . . .	200,000 »	»	»
62a	»	56b	Id. id.	»	200,000 »	»
62b	39	»	Id. id.	»	»	100,000 »
63	»	57a	Canal de Roulers à la Lys. — Expropriations et travaux. . . .	90 »	»	»
63a	»	57b	Id. id.	»	87,027 62	»
64	»	58a	Canaux de Liège à Anvers. — Expropriations et travaux. . . .	»	160,321 45	»
64a	34	»	Id. id.	»	»	200,000 »
64b	»	58b	Id. Procès Bottin. (Loi du 14 août 1887, § 3.).	6,432 04	»	»
65	»	59a	Canaux houillers. — Expropriations et travaux.	992,665 67	»	»
65a	35	»	Id. id. — Honoraires.	»	»	2,000,000 »
66	»	60a	Canal de Gand à Terneuzen. — Expropriations et travaux. . . .	»	1,165,171 53	»
67	»	61a	Canal de Selzaete à la mer du Nord. — Expropriations et travaux.	50,000 »	»	»
67a	»	61b	Id. id.	»	50,000 »	»
68	»	62	Canal de Bruges à Heyst et port de Heyst. — Études.	»	50,000 »	»
69	»	63a	Port de Nieuport. — Expropriations et travaux d'amélioration. .	»	400,000 »	»
69a	43	»	Id. Établissement d'un bassin à flot.	»	»	200,000 »
70	»	64	Installations maritimes d'Anvers. — Expropriations et travaux. .	828,494 54	»	»
70a	»	64a	Id. id.	»	159,550 »	»
1	»	66	Port d'Ostende. — Travaux d'amélioration de l'avant-port et de la navigation vers Bruges. — Expropriations. .	42,870 01	»	»
72	»	67	Id. Travaux à exécuter pour l'exploitation du service des paquebots-poste de l'État. (Loi du 14 août 1887, § 2.).	40,474 15	»	»
72a	»	67a	Id. id.	»	1,425,000 »	»
72b	41	»	Id. Expropriations et travaux d'amélioration.	»	»	1,000,000 »
73	42	»	Id. Dragages sur le Stroombank.	»	»	250,000 »
74	»	68	Côtes. — Expropriations et travaux.	80,000 »	»	»
75	»	69	Maréographes. — Expropriations et travaux.	9,640 43	»	»
76	»	70	Établissements de lignes télégraphiques le long des voies navigables	»	22,484 47	»
TOTAUX. . . . fr.				4,617,638 95	5,777,055 07	6,290,000 »

CICE 1889 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1890 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1890 en vertu de l'art. 3 de la loi du 19 août 1889.	CRÉDITS non CONSUMÉS et à annuler.
6,761,509 17	1,863,637 07	1,858,508 77	5,038 50	4,907,872 10	4,510,603 39	587,268 71
160,530 84	50,559 20	36,718 06	13,841 14	9,971 64	"	9,971 64
	"	"	"	100,000 "	100,000 "	"
84,432 30	23,757 50	23,757 50	"	40,674 80	"	40,674 80
	200,000 "	199,959 68	60 32	"	"	"
500,000 "	85,703 18	85,703 18	"	114,296 82	114,296 82	"
	"	"	"	100,000 "	100,000 "	"
87,117 62	72 11	5 09	68 15	17 89	"	17 89
	"	"	"	87,027 62	87,027 62	"
	118,237 61	118,237 61	"	42,083 84	42,083 84	"
366,753 40	"	"	"	200,000 "	200,000 "	"
	"	"	"	6,432 04	"	6,432 04
2,992,605 67	991,877 83	991,142 15	735 68	787 84	"	787 84
	557,670 53	460,850 72	96,819 81	1,442,329 47	1,442,329 47	"
1,163,171 53	593,581 44	586,233 79	7,347 65	769,590 09	769,590 09	"
80,000 "	19,105 97	18,845 82	260 15	30,894 03	"	30,894 03
	155 "	155 "	"	29,845 "	29,845 "	"
50,000 "	31 "	31 "	"	49,969 "	49,969 "	"
600,000 "	24,565 46	24,562 10	3 36	375,634 54	375,634 54	"
	"	"	"	200,000 "	200,000 "	"
988,044 34	55,110 35	53,110 55	"	775,383 99	"	775,383 99
	7,296 14	7,296 14	"	152,253 86	152,253 86	"
42,870 01	477 55	477 55	"	42,392 46	"	42,392 46
	40,474 15	40,474 15	"	"	"	"
2,465,474 15	1,425,000 "	1,425,000 "	"	"	"	"
	524,631 68	440,631 68	75,000	475,368 32	475,368 32	"
250,000 "	"	"	"	250,000 "	250,000 "	"
80,000 "	73,265 89	50,525 05	22,940 84	6,734 11	"	6,734 11
9,640 43	"	"	"	9,640 43	"	9,640 43
22,484 47	9,595 88	9,595 88	"	12,888 50	12,888 50	"
16,684,694 02	6,462,605 54	6,240,400 14	222,115 40	10,222,088 48	8,711,890 54	1,510,197 94

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1889.	Articles de l'arrêté royal du 29 mai 1888.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CREDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 28 juin, 29 juillet et 19 août 1889.
				de l'exercice 1887.	de l'exercice 1888.	
			Chemins de fer en construction.			
77	•	71	Lignes de la convention-loi des 31 janvier/15 mars 1873.	•	9,341 83	•
78	44	•	Lignes de la convention-loi des 1 ^{er} /26 juin 1877.	•	•	537,940 •
79	•	75a	Lignes de la convention-loi des 21 juillet/25 août 1885	•	1,576,973 65	•
79a	45	•	Id. id.	•	•	100,000 •
80	•	74a	Wanlin à Anseremme. (Loi du 25 août 1885), et communauté avec la ligne de Namur à Givet, entre Anseremme et Anhée ou Yvoir.	1,000,000 •	•	•
80a	•	74b	Id. id.	•	500,000 •	•
80b	46	•	Id. id.	•	•	1,000,000 •
81	•	75a	Ceinture de Bruxelles	14,558 61	•	•
82	•	76b	Amblève.	•	1,177,737 87	•
83	•	77	Audenarde à Orroir. — Station d'Orroir. — Raccordement d'Orroir à Celles	462,384 07	•	•
83a	•	77a	Id. id.	•	500,000 •	•
83b	47	•	Id. id.	•	•	500,000 •
84	•	78	Chemin de fer de ceinture à Liège. — Transaction Prévot (loi du 14 août 1887, § 4)	2,267 29	•	•
85	48	•	Gedinne à la ligne de la Lesse.	•	•	500,000 •
86	49	•	Saint-Aubin à Ermeton-sur-Biert.	•	•	500,000 •
87	50	•	Aubel à Bleyberg	•	•	400,000 •
88	•	79	Station de Braine-l'Alleud	•	317 06	•
89	•	80	Gare industrielle de Tournai	•	15,000 •	•
TOTAUX. fr.				1,479,189 97	3,579,370 41	3,557,949 •
TOTAUX pour le Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics fr.				6,756,281 42	13,439,360 12	17,771,922 61
MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.						
90	•	81a	Chemins de fer. — Voies et travaux.	1,023,467 30	•	•
90a	•	81b	Id. id.	•	6,171,955 76	•
90b	51	•	Id. id.	•	•	7,500,000 •
A REPORTER. fr.				1,020,467 30	6,171,955 76	7,500,000 •

CICE 1889 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1890 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1890 en vertu de l'art. 8 de la loi du 19 août 1889.	CRÉDITS non CONSUMMÉS et à annuler.
9,541 85	200 •	200 •	•	9,141 83	9,141 83	•
537,949 •	(¹) 30,600 • 14,578 10	30,600 • 14,578 10	•	492,770 90	492,770 90	•
1,476,973 65	1,178,456 98	1,178,256 98	200 •	108,516 67	108,516 67	•
	•	•	•	100,000 •	100,000 •	•
	66,856 70	64,373 40	2,483 30	953,143 30	•	933,143 30
2,500,000 •	•	•	•	500,000 •	500,000 •	•
	•	•	•	1,000,000 •	1,000,000 •	•
14,538 61	2,400 99	2,409 99	•	12,128 62	•	12,128 62
1,177,737 87	910,209 25	910,077 73	131 52	267,528 62	267,528 62	•
	462,384 07	462,035 02	349 05	•	•	•
1,462,384 07	288,792 12	282,273 07	6,519 05	211,207 88	211,207 88	•
	•	•	•	500,000 •	500,000 •	•
2,267 29	•	•	•	2,267 29	•	2,267 29
500,000 •	4,172 32	4,122 32	50 •	495,827 68	495,827 68	•
500,000 •	5,583 01	5,444 01	139 •	494,416 99	494,416 99	•
400,000 •	2,000 •	2,000 •	•	398,000 •	398,000 •	•
317 06	13 01	13 01	•	304 05	304 05	•
15,000 •	•	•	•	15,000 •	15,000 •	•
8,596,509 38	2,960,235 55	2,956,383 65	9,871 92	5,630,253 83	4,682,714 62	947,539 21
37,967,564 15	13,138,770 71	12,678,008 10	460,762 61	24,828,793 44	22,138,061 35	2,690,732 09
	1,029,467 39	1,027,552 08	1,915 31	•	•	•
14,701,423 15	4,571,483 97	4,411,384 35	160,099 62	1,600,471 79	1,600,471 79	•
	486,667 65	422,587 01	64,079 74	7,013,332 35	7,013,332 35	•
14,701,423 15	6,087,619 01	5,861,524 34	226,094 67	8,613,804 14	8,613,804 14	•

(1) Montant des ordonnances de titres créées à charge de cette allocation.

BUGDET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1889.	Articles de l'arrêté royal du 29 mai 1888.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 22 juin, 29 juillet et 19 août 1889.
				de l'exercice 1887.	de l'exercice 1888.	
			REPORT fr.	1,029,467 39	6,171,955 76	7,500,000 »
91	»	82a	Chemins de fer. — Traction et matériel.	488,125 61	»	»
91a	»	82b	Id. id.	»	1,457,808 24	»
91b	52	»	Id. id.	»	»	5,100,000 »
92	53	»	Installations d'éclairage électrique et outillage	»	»	400,000 »
93	»	85a	Postes. — Construction, agrandissement, restauration et appropriation de locaux	»	107,024 18	»
93a	54	»	Id. id.	»	»	380,060 »
94	»	84	Id. Construction de voitures-poste	28,176 »	»	»
95	»	85a	Télégraphes et téléphones. — Lignes nouvelles, bâtiments, appareils	»	86,324 62	»
95a	55	»	Id. id.	»	»	579,000 »
96	»	87b	Marine. — Acquisition d'un steamer de grande vitesse pour le service d'Ostende à Douvres	»	228,374 68	»
96a	57	»	Amélioration, au point de vue de la vitesse, des deux paquebots « Prince Albert » et « Ville de Douvres », de la ligne d'Ostende à Douvres	»	»	272,000 »
97	»	89a	Construction d'un bateau-pilote	51,156 54	»	»
97a	56	»	Acquisition de trois bateaux pour le service du pilotage	»	»	240,000 »
98	»	88a	Construction d'un 3 ^e bateau pour le service entre Anvers et la Tête-de-Flandre	»	200,000 »	»
			Totaux pour le Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. fr.	1,596,925 34	8,252,587 48	14,471,000 »
MINISTÈRE DE LA GUERRE.						
99	»	91a	Amélioration du casernement.	308,808 53	»	»
99a	»	91b	Id.	»	1,635,000 »	»
99b	58	»	Id. — École militaire	»	»	2,500,000 »
100	»	92	Remplacement des fronts intérieurs de la citadelle du Nord, à Anvers	77,568 58	»	»
100a	»	92a	Id. id.	»	2,351,461 61	»
101	61	»	Transformation des ouvrages de la position d'Anvers en vue de les mettre à même de résister aux effets des obus-torpilles	»	»	2,000,000 »
102	»	94	Fort de Rupelmonde.	276,004 22	»	»
103	»	96b	Achèvement du fort de Schooten.	»	208,575 31	»
104	»	97	Ligne de la Meuse	6,526,210 86	»	»
104a	»	97a	Id.	»	12,060,000 »	»
104b	59	»	Id.	»	»	12,000,000 »
			A REPORTER fr.	7,188,591 99	16,195,054 92	16,500,000 »

CICE 1889 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1890 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1890 en vertu de l'art 5 de la loi du 19 août 1889.	CRÉDITS non CONSOMMÉS et à annuler.
14,701,425 15	6,087,610 01	5,861,524 54	226,004 67	8,615,804 14	8,615,804 14	"
	488,125 61	488,125 61	"	"	"	"
7,045,953 85	1,457,808 24	1,457,808 24	"	"	"	"
	4,160,080 14	4,083,425 05	76,665 40	959,910 86	959,910 86	"
400,000 "	180,787 55	177,711 80	3,075 55	219,212 67	219,212 67	"
	107,924 18	107,924 18	"	"	"	"
487,924 18	44,810 27	37,840 24	0,970 03	335,189 73	335,189 73	"
28,176 "	28,176 "	28,176 "	"	"	"	"
	86,324 02	86,324 62	"	"	"	"
665,324 62	170,905 80	169,554 41	1,540 30	408,096 20	408,096 20	"
	40,473 63	40,473 63	"	187,901 05	187,901 05	"
500,374 68	"	"	"	272,000 "	272,000 "	"
	51,156 54	51,156 54	"	"	"	"
291,156 54	98,814 19	98,814 19	"	141,185 81	141,185 81	"
200,000 "	"	"	"	200,000 "	200,000 "	"
24,520,312 82	15,005,012 56	12,688,657 25	314,355 11	11,517,300 46	11,517,300 46	"
	308,808 33	305,108 33	3,700 "	"	"	"
4,443,808 53	1,467,438 76	1,405,065 98	62,372 78	167,561 24	167,561 24	"
	"	"	"	2,500,000 "	2,500,000 "	"
	77,568 58	77,568 58	"	"	"	"
2,429,050 19	790,259 76	622,812 41	167,447 55	1,561,201 85	1,561,201 85	"
2,000,000 "	578,725 85	545,267 05	33,458 82	1,421,274 15	1,421,274 15	"
276,004 22	191,741 37	162,903 "	28,838 37	84,262 85	"	84,262 85
208,573 51	208,573 51	208,573 51	"	"	"	"
	6,526,210 86	6,526,210 86	"	"	"	"
50,526,210 86	3,948,453 64	3,076,141 64	872,312 "	8,051,546 36	8,051,546 36	"
	"	"	"	12,000,000 "	12,000,000 "	"
59,883,626 91	14,097,780 46	12,927,651 14	1,170,129 52	25,785,846 45	25,701,583 60	84,262 85

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1889	Articles de l'arrêté royal du 29 mai 1888.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CREDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 22 juin, 29 juillet et 19 août 1889.
				de l'exercice 1887.	de l'exercice 1888.	
			REPORT. fr.	7,188,591 99	16,195,034 92	16,300,000 »
105	•	98	Route militaire.	»	320,427 33	»
105a	60	•	Id.	»	»	450,000 »
106	•	99	Armement du camp retranché.	394,240 »	»	»
107	•	100	Artillerie de place, etc.	»	2,473,585 40	»
107a	64	•	Id.	»	»	2,000,000 »
108	•	101	Artillerie de campagne.	»	815,300 60	»
108a	65	•	Id.	»	»	1,300,000 »
109	•	102	Agrandissement du polygone de Brasschaet	»	749,085 »	»
110	•	103	Voitures à bagages avec harnais; mousquetons pour lanciers, etc.	46,000 »	»	»
110a	•	103a	Voitures à bagages et à vivres; voitures d'ambulance; mousquetons pour lanciers	»	167,134 86	»
110b	62	•	Voitures à bagages et à vivres; voitures du matériel hospitalier	»	»	220,000 »
111	65	•	Mousquetons et revolvers	»	»	92,500 »
112	•	104	Habillement de la troupe	1 66	»	»
113	•	105	Armement de l'infanterie	4,683,801 93	»	»
114	66	•	Institut cartographique militaire. — Exécution de nivellements.	»	»	15,000 »
115	67	•	Interruption des voies ferrées.	»	»	100,000 »
116	68	•	Outils et matériel du génie	»	»	150,000 »
Totaux pour le Ministère de la Guerre fr.				12,312,635 58	20,720,568 11	20,827,500 »
MINISTÈRE DES FINANCES.						
117	•	106a	Appropriation des places fortes démantelées.	»	100,000 »	»
118	69	•	Rétrocession à l'État d'un terrain sur lequel est installée une école régimentaire à Hasselt	»	»	23,000 »
119	•	107a	Souscription d'annuités pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux.	»	108,140 »	»
110a	•	•	Paiement des annuités souscrites par l'État en vue de la formation du capital des chemins de fer vicinaux et pour permettre au Gouvernement de souscrire des annuités nouvelles.	»	»	300,000 »
120	•	108	Avances à ladite société en vue de la formation d'un fonds de roulement	»	700,000 »	»
121	•	109	Construction d'une embarcation dite « stationnaire » pour le service des douanes du port d'Anvers	10,713 05	»	»
A REPORTER. fr.				10,713 05	908,140 »	323,000 »

CICE 1889 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1890 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnances au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCES.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1890 en vertu de l'art. 3 de la loi du 19 août 1889.	CRÉDITS non CONSUMMÉS et à annuler.
39,885,626 91	14,097,780 46	12,927,651 14	1,170,129 32	25,785,846 45	25,701,583 60	84,262 85
770,427 33	520,427 33	514,994 66	5,432 67	"	"	"
394,240 "	306,760 34	294,315 70	12,444 64	143,239 06	143,239 06	"
4,475,585 40	394,240 "	394,240 "	"	"	"	"
	954,102 05	432,715 72	521,387 23	1,519,482 45	1,519,482 45	"
	"	"	"	2,000,000 "	2,000,000 "	"
2,115,300 60	815,300 60	815,300 60	"	"	"	"
	404,152 39	380,009 86	24,142 59	895,847 01	895,847 61	"
749,085 "	68,400 86	44,096 60	23,404 26	680,684 14	680,684 14	"
	46,000 "	29,900 "	16,100 "	"	"	"
433,134 86	82,079 45	75,167 05	7,812 40	84,155 41	84,155 41	"
	10,210 50	9,900 "	310 50	209,789 50	209,789 50	"
92,500 "	15,444 35	15,000 "	444 35	77,055 65	77,055 65	"
1 06	"	"	"	1 06	"	1 06
4,685,801 93	118,685 67	118,572 91	112 76	4,565,116 26	"	4,565,116 26
15,000 "	6,857 15	6,288 15	569 "	8,142 85	8,142 85	"
100,000 "	"	"	"	100,000 "	100,000 "	"
150,000 "	"	"	"	150,000 "	150,000 "	"
53,860,703 69	17,641,542 05	15,859,052 33	1,782,289 72	56,210,361 64	51,569,980 87	4,640,380 77
100,000 "	50,756 28	50,728 28	28 "	49,243 72	49,243 72	"
23,000 "	22,472 86	22,472 86	"	527 14	527 14	"
408,140 "	108,140 "	108,140 "	"	"	"	"
	190,515 "	190,515 "	"	109,485 "	109,485 "	"
700,000 "	700,000 "	700,000 "	"	"	"	"
10,713 05	"	"	"	10,713 05	"	10,713 05
1,241,853 05	1,071,884 14	1,071,856 14	28 "	169,968 91	159,255 86	10,713 05

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1889.	Articles de l'arrêté royal du 29 mai 1888.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 22 juin, 29 juillet et 19 août 1889.
				de l'exercice 1887.	de l'exercice 1888	
			REPORT. fr.	10,713 05	908,140 .	323,000 .
122	70	•	Construction d'un bâtiment destiné à l'installation des divers services de l'administration des contributions directes, douanes et accises à Anvers	•	•	300,000 .
123	•	110	Remboursement ou échange des titres de la Grande Compagnie du Luxembourg	•	12,308 50	•
124	•	112	Loi du 23 mai 1888, <i>Moniteur</i> n° 151. — Revision des pensions militaires	•	5,035 34	•
125	•	115a	Domaine de Tervueren	42 51	•	•
126	71	•	Frais résultant de l'émission des nouveaux titres de la dette 3 1/2 p. c. et du retrait des anciens titres à 4 0/0	•	•	80,000 .
127	•	•	Paiement des arriérés en principal des traitements d'attente et des traitements supplémentaires des titulaires à l'égard desquels il a été rendu des jugements ou arrêts passés en force de chose jugée. (Loi du 22 juin 1889, <i>Moniteur</i> n° 178.)	•	•	229,824 10
128	•	•	Participation à la constitution de la Société anonyme belge pour la construction du chemin de fer du Congo, de Matadi au Stanley-Pool. (Loi du 29 juillet 1889, <i>Moniteur</i> n° 210-211)	•	•	10,000,000 .
			TOTAUX pour le Ministère des Finances fr.	10,755 56	925,481 84	10,932,824 10
			RÉCAPITULATION.			
			Totaux pour le Ministère des Affaires Étrangères	35,583 84	•	23,500 .
			— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	634,137 35	1,725,260 41	2,363,000 .
			— — de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	6,756,281 42	13,439,360 12	17,771,922 61
			— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	1,506,925 34	8,252,387 48	14,471,000 .
			— — de la Guerre	12,312,635 58	20,720,568 11	20,827,500 .
			— — des Finances	10,755 56	925,481 84	10,932,824 10
			TOTAUX des dépenses sur ressources extraordinaires fr.	21,346,319 07	45,063,066 96	66,389,746 71

CICE 1889 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1890 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des fonctionnaires de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1890 en vertu de l'art. 5 de la loi du 19 août 1889.	CRÉDITS non CONSUMÉS et à annuler.
1,241,853 05	1,071,884 14	1,071,856 14	28 "	169,968 91	150,255 86	10,715 05
300,000 "	"	"	"	500,000 "	300,000 "	"
12,506 50	8,988 25	8,988 25	"	3,518 27	3,518 27	"
5,035 34	"	"	"	5,035 34	5,035 34	"
42 51	"	"	"	42 51	"	42 51
80,000 "	47,814 97	47,814 97	"	32,185 03	32,185 03	"
229,824 10	229,824 10	61,400 33	168,423 77	"	"	"
10,000,000 "	4,000,000 "	4,000,000 "	"	6,000,000 "	6,000,000 "	"
11,869,061 50	5,358,511 44	5,190,059 67	168,451 77	6,510,550 06	6,499,794 50	10,755 56
59,083 84	51,406 64	50,566 64	900 "	7,617 20	7,600 "	17 20
4,722,406 74	1,918,683 52	1,751,478 88	187,204 64	2,805,723 22	2,771,797 48	31,925 74
57,967,564 15	13,138,770 71	12,678,008 10	460,762 61	24,828,793 44	22,158,061 35	2,690,732 09
24,320,512 82	13,003,012 36	12,688,657 25	514,555 11	11,517,500 46	11,517,500 46	"
53,860,703 69	17,641,542 05	15,859,052 55	1,782,289 72	36,219,561 64	31,569,980 87	4,649,580 77
11,869,061 50	5,358,511 44	5,190,059 67	168,451 77	6,510,550 06	6,499,794 50	10,755 56
132,799,132 74	51,111,786 72	48,197,822 87	2,913,963 85	81,687,346 02	74,304,554 66	7,382,811 36

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 22 juin, 29 juillet et 19 août 1889.		
	de l'exercice 1887.	de l'exercice 1888.			
RÉCAPITULATION.					
SERVICE ORDINAIRE.	Dépenses sur des crédits reportés de l'exercice 1885		7	•	•
	— — — 1886		•	•	•
	— — — 1887		•	•	•
	— — — 1888		•	•	•
	— propres à l'exercice		•	•	•
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1889 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 22 juin, 29 juillet et 19 août 1889 et à l'arrêté royal du 22 août 1889 . . .			21,346,319 07	45,063,066 96	66,389,746 71
TOTAUX. . . fr.			21,346,319 07	45,063,066 96	66,389,746 71

CICE 1889 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1890 (suite).

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTANT A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1890 en vertu de l'art. 3 de la loi du 19 août 1889.	CRÉDITS non CONSONNÉS et à annuler.
25,122 25	10,000 »	10,000 »	»	15,122 25	»	»
5,428 20	»	»	»	5,428 20	»	»
27,605 80	1,172 70	»	1,172 70	26,431 10	»	»
279,456 35	111,345 37	106,514 81	4,850 56	168,110 98	»	»
522,426,158 28	256,920,949 17	199,115,858 48	57,805,090 69	85,505,189 11	»	»
152,799,152 74	51,111,786 72	48,197,822 87	2,013,063 85	81,687,346 02	74,304,554 66	7,382,811 56
455,562,881 71	288,155,255 06	247,430,196 16	40,725,057 80	167,407,627 75	74,304,554 66	7,382,811 56

(336)

COMPTE

DES

OPÉRATIONS SUR LES EXERCICES CLOS

DE 1884 A 1888.

NOTE

SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS RELATIVES AUX EXERCICES CLOS

DE 1884 A 1888.

La loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État a déterminé la marche à suivre en ce qui concerne les opérations restant à terminer à la clôture d'un exercice. Le régime consacré par cette loi a été complété par l'arrêté royal du 15 novembre 1849, remplacé par l'arrêté royal du 10 décembre 1868. On croit utile de rappeler l'ensemble des dispositions qui constituent actuellement la législation relative aux exercices clos.

« ART. 27 de la loi. — Les ordonnances que les comptes renseignent comme restant à payer à l'époque de
» la clôture d'un exercice, et dont le paiement a été autorisé par des crédits régulièrement ouverts, sont
» acquittées et portées en dépense au compte de la Trésorerie au moment où ces paiements ont lieu, jusqu'à
» l'expiration du terme de déchéance.

» ART. 28. — Les sommes réalisées sur les ressources de l'exercice clos sont portées en recette au compte
» de l'année pendant laquelle les recouvrements sont effectués.

» ART. 29. — Les ordonnances de paiement liquidées sur l'exercice et dont le paiement n'a pas été
» réclamé dans le cours légal du Budget, ne sont pas sujettes à renouvellement ; le paiement peut en être fait
» pendant cinq ans, à compter du 1^{er} janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice.

» ART. 36. — Toute ordonnance dont le paiement n'a pas été réclamé dans le délai de cinq ans, à compter
» du 1^{er} janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice, est prescrite au profit du Trésor.

» Cette prescription n'atteint pas les ordonnances de paiement qui seraient frappées de saisie-arrêt ou d'op-
» position.

» ART. 37. — A l'expiration de la cinquième année, le montant des ordonnances de paiement frappées
» de saisie-arrêt ou d'opposition, est versé à la caisse des dépôts et consignations, à la conservation des droits
» de qui il appartiendra. Ce versement libère entièrement le Trésor public.

» Les consignations de cette nature ne font courir aucun intérêt en faveur des parties intéressées.

» ART. 173 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868. — Les ordonnances en circulation à l'époque de la
» clôture de l'exercice auquel elles sont rattachées, restent payables pendant les trois années qui suivent l'année
» de cette clôture. Elles sont portées en dépense dans le compte de l'année de leur paiement.

» ART. 174. — Le 31 décembre de la dernière année, les départements ministériels transmettent aux agents
» du Trésor respectifs les actes et exploits de saisies-arrests, de cessions, de transferts et d'oppositions, relatifs
» aux ordonnances liquidées sur l'exercice périmé.

» Après la réception de ces pièces, les agents du Trésor dressent un décompte des ordonnances restant encore à payer sur l'exercice périmé, et qui, aux termes des articles 36 et 37 de la loi sur la comptabilité, sont prescrites ou doivent être versées à la caisse des consignations, à la conservation des droits des intéressés.

» ART. 175. — Les crédits ouverts pour le paiement des ordonnances prescrites sont annulés. Le caissier de l'État annule également ces crédits, après qu'il en a reçu avis du Département des Finances.

» Quant aux ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, le montant en est versé à la caisse des consignations, sur une autorisation spéciale du Ministre des Finances. Les reconnaissances de dépôt, à délivrer par les conservateurs des hypothèques, sont comprises en dépense par les agents du Trésor.

» ART. 176. — Annuellement il est dressé un compte final d'apurement de l'exercice périmé.

» Ce compte comprend :

» 1° Les paiements successivement opérés sur les ordonnances qui restaient en circulation à la clôture de l'exercice;

» 2° Les versements effectués à la caisse des consignations sur ordonnances frappées de saisie-arrêt et d'opposition;

» 3° Les ordonnances prescrites au profit de l'État.

» ART. 177. — Le montant des ordonnances prescrites étant porté en dépense dans le compte final d'apurement, il en est fait recette réelle au compte de gestion et du Budget de l'année qui suit celle pendant laquelle la prescription est acquise. »

Le compte des opérations des exercices clos de 1884 à 1888 est établi conformément à ces dispositions; il constate, d'une part, les opérations qui ont eu lieu en 1889 pour l'apurement final de l'exercice 1884, qui a atteint, le 31 décembre 1888, le terme de sa prescription quinquennale, et, d'autre part, la situation, au 1^{er} janvier 1890, des opérations sur les exercices suivants, qui étaient encore en cours d'apurement.

Voici un aperçu, pour chacun de ces exercices, des éléments de ce compte, en ce qui concerne les dépenses.

Quant aux recettes, on se réfère aux comptes définitifs qui font connaître les mesures prises pour leur apurement, suivant le vœu des articles 10 et 28 de la loi sur la comptabilité de l'État.

EXERCICE 1884.

Cet exercice, qui a achevé sa cinquième année le 31 décembre 1888, a été l'objet du compte final d'apurement dont parle l'article 176 du règlement du 10 décembre 1868. Ce compte s'établit comme il suit :

Les ordonnances en circulation à la clôture de l'exercice (31 octobre 1885)
étaient de fr. 663,920 37

Sur ces ordonnances, il a été payé et justifié, depuis lors jusqu'à la fin de 1888. fr. 628,605 48

Il a été versé, en 1889, à la caisse des dépôts et consignations, du chef des ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition. 15,011 40

Et il a été porté en recette au compte du Budget de l'exercice 1889, pour les ordonnances prescrites au profit du Trésor 20,303 49

SOMME ÉGALE. fr. 663,920 37

EXERCICE 1885.

Cet exercice a atteint, le 31 décembre 1889, le terme de sa prescription quinquennale. Voici la situation qu'il présentait à cette époque :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1886). fr.	660,403 96
Payements faits en atténuation de ces créances pendant les années 1886 à 1889	591,354 67
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1890. fr.	<u>69,049 29</u>

EXERCICE 1886.

Cet exercice, dont l'apurement doit encore se prolonger pendant une année, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1890, présente la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1887). fr.	494,953 90
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1887 à 1889	464,570 15
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1890 fr.	<u>30,383 75</u>

EXERCICE 1887.

La situation de cet exercice, pour lequel le délai de la prescription n'expire que le 31 décembre 1891, se présente comme il suit :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1888). fr.	602,215 72
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1888 et 1889.	522,867 19
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1890 fr.	<u>79,348 53</u>

EXERCICE 1888.

Cet exercice, qui n'atteindra le terme de sa prescription que le 31 décembre 1892, offre la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1889). fr.	565,191 91
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les deux derniers mois de 1889	413,630 57
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1890. fr.	<u>151,561 34</u>

EXERCICE PÉRIMÉ DE 1884.

COMPTE FINAL D'APUREMENT,

*en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer
à l'époque de la reddition du compte définitif.*

EXERCICE PÉ

Compte final d'apurement,

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1885).	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS SUR ORDONNANCES EN CIRCULATION.				
		EN 1885 (novemb. et déc.).	EN 1886.	EN 1887.	EN 1888.	TOTAL.
SERVICE ORDINAIRE.						
—						
<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>						
EXERCICE 1880.						
Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	648 00	648 00	•	•	•	648 00
EXERCICE 1883.						
Ministère de l'Agriculture de l'Industrie et des Travaux publics.	369 40	184 70	184 70	•	•	569 40
	1,018 30	833 60	184 70	•	•	1,018 30
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>						
Dette publique	27,987 75	5,209 36	9,257 28	1,668 11	1,320 44	17,525 10
Dotations. { Chambre des Représentants, ...	559 82	•	•	•	•	•
{ Cour des Comptes	36 04	•	•	•	•	•
Ministère de la Justice	49,096 60	11,373 23	10,929 42	26,066 67	250 85	48,620 13
— des Affaires Étrangères	12,012 57	7,591 22	1,615 35	•	1,500 •	10,506 35
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	238,546 16	164,852 41	68,112 68	215 40	281 62	235,462 11
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	282,857 23	123,836 93	105,371 89	51,231 31	2,263 95	282,704 08
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	17,106 11	5,090 92	606 41	385 83	121 19	5,104 35
— de la Guerre, ...	9,780 72	7,532 70	92 97	1 45	13 •	7,640 21
Corps de la Gendarmerie	3,322 69	3,322 69	•	•	•	3,322 69
Ministère des Finances	4,916 03	4,306 01	562 42	•	•	4,869 03
Non-Valeurs et Remboursements.	3,489 96	631 66	240 73	79 83	310 77	1,262 99
	649,711 68	332,737 82	196,769 13	79,648 00	5,861 80	615,017 35

à l'époque du 1^{er} janvier 1889.

ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à l'époque de la prescription (1 ^{er} janvier 1869).	DISPOSITIONS FINALES POUR L'APUREMENT DE L'exERCICE.			<i>Observations.</i>
	ORDONNANCES frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, et dont le montant a été versé à la caisse des dépôts et consignations.	ORDONNANCES prescrites au profit du Trésor, et dont le montant a été porté en recette au compte du Budget de l'exercice 1869.	TOTAL, égal au montant des ordonnances non payées au 1 ^{er} janvier 1869.	
"	"	"	"	
"	"	"	"	
"	"	"	"	
10,462 56	1,388 79	9,073 77	10,462 56	
550 82	"	550 82	550 82	
36 04	"	36 04	36 04	
476 45	"	476 45	476 45	
1,506 02	"	1,506 02	1,506 02	
5,084 05	"	5,084 05	5,084 05	
153 15	"	153 15	153 15	
12,001 76	11,029 95	371 81	12,001 76	
2,140 51	1,992 66	147 85	2,140 51	
"	"	"	"	
47 "	"	47 "	47 "	
2,226 97	"	2,226 97	2,226 97	
54,604 33	15,011 40	19,682 93	34,604 33	

EXERCICE PÉRIMÉ

Compte final d'apurement, à l'époque

ARTICLES.	MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1885).	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS SUR ORDONNANCES EN CIRCULATION.				
			EN 1885 (nov. et déc.)	EN 1886.	EN 1887.	EN 1888.	TOTAL.
	DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. Tableau XIV du Budget général. — Loi du 7 mai 1884. <i>Ministère de la Justice.</i>						
10	Palais de Justice — Travaux	5,496 74	25 »	5,471 74	»	»	5,496 74
	 <i>Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.</i> <i>Service de l'Instruction publique.</i>						
33	Enseignement primaire. — Construction et ameublement de locaux	5,103 50	»	»	5,103 50	»	5,103 50
	 <i>Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.</i> <i>Routes et bâtiments civils.</i>						
6	Construction de routes, raccordements de routes aux stations (engagements pris envers les communes antérieurement à 1881), construction de ponts, rachat de ponts concédés, rachat du droit de barrière sur les routes de l'État construites au moyen de capitaux fournis par des actionnaires.	9 10	»	9 10	»	»	9 10
	 <i>Travaux hydrauliques.</i>						
14	Canaux houillers. — Construction du canal du Centre et mise à grande section du canal de Charleroi.	1,094 22	1,087 20	»	»	»	1,087 20
15	Escaut. — Redressement, coupures, dragages, etc.	114 »	»	»	»	»	»
18	Nouvelles installations maritimes d'Anvers	300 »	»	»	300 »	»	300 »
	 <i>Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.</i>						
36	Chemins de fer. — Voies et Travaux	1,072 83	»	205 01	»	278 28	573 29
		13,190 39	1,112 20	5,775 85	5,403 50	278 28	12,560 83

DE 1884 (SUITE).

du 1^{er} janvier 1889 (suite).

ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à l'époque de la prescription. (1 ^{er} janvier 1889).	DISPOSITIONS FINALES POUR L'APUREMENT DE L'EXERCICE.			Observations.
	ORDONNANCES frappées de saisie- arrêt ou d'opposi- tion, et dont le montant a été versé à la caisse des dé- pôts et consignations.	ORDONNANCES prescrites au profit du Trésor, et dont le montant a été porté en recette au compte du Budget de l'exercice 1889.	TOTAL. égal au montant des ordonnances non payées au 1 ^{er} janvier 1889.	
.	.	.	.	
.	.	.	.	
.	.	.	.	
7 02	.	7 02	7 02	
114 .	.	114 .	114 .	
.	.	.	.	
400 54	.	400 54	400 54	
620 56	.	620 56	620 56	

EXERCICE PÉRIMÉ

Compte final d'apurement, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1885).	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS SUR ORDONNANCES EN CIRCULATION.					
		EN 1885. (novemb. et déc.).	EN 1886.	EN 1887.	EN 1888.	TOTAL.	
RÉCAPITULATION.							
SERVICE ORDINAIRE.	Dépenses sur des crédits transférés.	1,018 50	833 60	184 70	•	1,018 50	
	— propres à l'exercice . .	649,711 68	332,757 82	196,769 13	79,648 60	5,861 80	615,017 35
DEPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1885 et sur crédits nouveaux, conformément à l'article 3 de la loi du Budget de 1884 . .		13,190 50	1,112 20	5,775 85	5,405 50	278 28	12,569 83
TOTAUX. . . . fr.		663,920 37	334,683 62	202,729 68	85,052 10	6,140 08	628,605 48

DE 1884 (SUITE).

du 1^{er} janvier 1889 (suite).

ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à l'époque de la prescription. (1 ^{er} janvier 1889).	DISPOSITIONS FINALES POUR L'APUREMENT DE L'EXERCICE.			Observations.
	ORDONNANCES frappées de saisie- arrêt ou d'opposi- tion, et dont le montant a été versé à la caisse des dé- pôts et consignations.	ORDONNANCES prescrites au profit du Trésor, et dont le montant a été porté en recette au compte du Budget de l'exercice 1889.	TOTAL égal au montant des ordonnances non payées au 1 ^{er} janvier 1889.	
34,694 33	15,011 40	19,682 93	34,694 33	
620 56	"	620 56	620 56	
35,314 89	15,011 40	20,303 40	35,314 89	

(348)

EXERCICES EN COURS D'APUREMENT

DE 1885 A 1888.



Situation des créances restant à payer au 1^{er} janvier 1890.



EXERCICE

Situation des créances restant

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1886.	Articles du tableau XIV du Budget de 1884.	MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1886).	PAYEMENTS EFFEC	
					EN 1886 (novemb. et déc.).	EN 1887.
			SERVICE ORDINAIRE.			
			<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>			
			Dette publique.	27,221 81	6,890 45	8,453 26
			Ministère de la Justice	37,105 86	2,504 84	195 45
			— des Affaires Étrangères.	6,784 91	1,810 20	2,674 72
			— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	302,329 02	283,440 12	12,050 21
			— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.	188,110 80	136,186 92	50,567 77
			— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	57,298 75	5,248 48	4,028 16
			— de la Guerre	13,374 10	9,309 12	3,775 88
			Corps de la Gendarmerie	13,162 56	"	13,162 56
			Ministère des Finances	999 05	481 45	110 "
			Non-Valeurs et Remboursements	7,419 31	2,052 36	3,160 84
				655,806 95	448,523 94	100,176 85
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
			Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.			
			<i>Service de l'Instruction publique.</i>			
8	"	31	Enseignement supérieur. — Construction et amélioration des locaux des universités	31 50	"	"
16	"	"	Avance des traitements d'attente des instituteurs. (Loi du 31 décembre 1884.)	1,650 16	"	"
			Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.			
			<i>Routes et bâtiments civils.</i>			
19	7	6	Construction de routes, raccordements de routes aux chemins de fer de l'État, de compagnies et aux canaux, subsides (engagements pris envers les communes antérieurement à 1881); redressement et amélioration des routes; établissement d'un parc public à l'ancien champ des manœuvres de Bruxelles; construction et reconstruction de ponts, subsides, rachat de ponts concédés	165 32	"	"
			A REPORTER. . . . fr.	1,846 98	"	"

1888.

à payer au 1^{er} janvier 1890.

TUES ET JUSTIFIES.			ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1890.	OBSERVATIONS.
EN 1888.	EN 1889.	TOTAL.		
1,940 61	515 75	17,708 07	9,425 74	
35,251 07	"	35,951 96	1,175 90	
466 66	1,500 "	6,451 58	535 33	
724 67	279 90	206,404 90	5,854 12	
106 38	540 40	187,401 47	709 42	
60 92	2 10	9,348 66	47,950 09	
"	1 70	15,084 79	289 40	
"	"	15,162 56	"	
186 50	100 "	877 95	121 70	
86 66	59 85	5,059 71	1,459 60	
38,815 07	2,997 79	588,511 65	67,295 30	
"	"	"	31 50	
"	"	"	1,050 10	
"	165 32	165 32	"	
"	165 32	165 32	1,081 60	

EXERCICE

Situation des créances restant

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1885.	Articles du tableau XIV du Budget de 1884.	MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1886).	PAYEMENTS EFFEC	
					EN 1886 (novemb. et déc.).	EN 1887.
			REPORT. fr.	1,846 98	"	"
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (SUITE).			
			—			
			Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics (suite).			
			Travaux hydrauliques.			
39	18	11	Meuse	50 90	"	50 90
42	21	14	Canaux houillers. — Construction du canal du Centre et mise à grande section du canal de Charleroi.	22 91	13 32	"
43	22	15	Escaut. — Redressement, coupures, dragages, etc.	60 "	"	"
45	23	18	Nouvelles installations maritimes d'Anvers.	29 10	"	29 10
48	30	21	Canal de Gand à Terneuzen. — Amélioration de la partie belge et de la partie néerlandaise.	17 "	"	"
			Chemins de fer en construction.			
64	35	28	Lignes de la convention-loi des 31 janvier/15 mars 1873 et travaux faisant l'objet de la loi du 31 décembre 1885, portant autorisation pour le Gouvernement de régler avec la Société anonyme de construction, le compte de la ligne de Bastogne à Gouvy et de lui confier les travaux supplémentaires à cette ligne. Construction, par voie d'adjudication publique, d'un chemin de fer de Bastogne à la frontière du Grand-Duché de Luxembourg dans la direction de Wiltz. (Loi du 27 juillet 1884.)	117 25	"	117 25
67	38	30	Amblève.	105 00	"	"
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.			
80	39	36	Chemins de fer. — Voies et travaux	2,347 27	3 30	240 15
				4,597 01	16 82	437 40
			RÉCAPITULATION.			
			—			
			SERVICE ORDINAIRE. — Dépenses propres à l'exercice	655,806 95	449,523 04	100,176 85
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1884 et sur crédits nouveaux, conformément à la loi du 24 juin 1885 et à l'arrêté royal du 9 juillet 1885	4,597 01	16 82	437 40
			TOTAUX. fr.	660,403 06	448,540 76	100,614 25

1885 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1890 (suite).

TUES ET JUSTIFIES.			ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1890	OBSERVATIONS.
EN 1888.	EN 1889.	TOTAL.		
.	165 32	165 32	1,681 66	
.	"	50 90	"	
"	"	13 52	9 30	
60 "	"	60 "	"	
"	"	29 10	"	
17 "	"	17 "	"	
"	"	117 25	"	
48 80	"	48 80	56 80	
252 "	1,845 68	2,541 13	6 14	
377 80	2,011 "	2,843 02	1,753 00	
36,815 07	2 997 70	588,511 65	67,205 30	
377 80	2,011 "	2,843 02	1,753 00	
37,190 87	5,008 79	591,554 67	69,049 20	

. EXERCICE

Situation des créances restant

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1886.	Articles de l'arrêté royal du 9 juillet 1885.	MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1887)	PAYEMENTS EFFEC	
					EN 1887 (novemb. et déc.).	EN 1888.
			SERVICE ORDINAIRE. — <i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i> EXERCICE 1885. Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	6,799 28	1,101 82	5,023 04
			<i>Dépenses propres à l'exercice.</i> Dette publique.	30,800 32	4,011 25	8,726 21
			Dotations. — Chambre des Représentants	9,923 28	6,500 .	3,000 .
			Ministère de la Justice	45,249 73	1,036 77	42,909 53
			— des Affaires Étrangères.	4,260 65	2,798 45	1,561 53
			— de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	160,927 62	150,458 11	5,619 42
			— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.	155,508 42	66,451 07	86,062 44
			— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	24,875 10	21,916 42	2,118 79
			— de la Guerre	13,598 60	11,237 17	185 02
			— des Finances	1,311 95	1,111 60	162 85
			Non-Valeurs et Remboursements	7,749 41	2,691 57	1,634 44
				454,095 17	269,112 39	151,780 23
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Ministère de la Justice. 4 . 4 Travaux d'amélioration et d'entretien des bâtiments des prisons.	26 25	»	»
			Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique. Service de l'Instruction publique. 10 . 9 Enseignement moyen. — Construction et ameublement de lo- caux	250 .	250 .	»
			17 . 16 Avance des traitements d'attente des instituteurs. (Loi du 31 dé- cembre 1884.)	818 70	»	»
			A REPORTER. fr.	1,095 04	250 .	»

1886.

à payer au 1^{er} janvier 1890.

TUÉS ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1890.	OBSERVATIONS.
EN 1889.	TOTAL.		
»	6,124 86	674 42	
2,440 18	16,085 64	14,806 68	
423 28	9,923 23	»	
401 50	44,347 89	901 84	
»	4,159 96	100 09	
30 50	156,108 03	4,819 59	
857 84	153,371 35	1,937 07	
226 93	24,282 14	613 05	
1,733 22	13,155 41	443 19	
»	1,274 45	37 50	
563 92	4,889 23	2,860 18	
6,682 76	427,575 38	26,519 79	
»	»	26 25	
»	250 »	»	
50 »	50 »	768 70	
50 »	300 »	793 04	

EXERCICE

Situation des créances restant

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1880.	Articles de l'arrêté royal du 9 juillet 1885.	MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1887).	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
					EN 1887 (novemb. et déc.).	EN 1888.
			REPORT. fr.	1,095 04	250 »	»
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (SUITE).			
			Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.			
			Routes et bâtiments civils.			
20	»	19	Construction de routes, raccordements de routes aux chemins de fer de l'État, de compagnies, et aux canaux; subsides (engagements pris envers les communes antérieurement à 1881); redressement et amélioration des routes; établissement à l'ancien champ des manœuvres de Bruxelles d'un parc public destiné à former le complément du monument commémoratif des fêtes jubilaires de 1880; construction et reconstruction de ponts, subsides, rachat de ponts concédés	2,754 81	825 »	1,092 95
20a	5	»	Id.	2,000 31	»	2,008 12
			Travaux hydrauliques.			
44	»	44	Haine. — Travaux d'amélioration. — Expropriations	073 70	»	»
45	»	50	Dendre. — Travaux de parachèvement	48 01	»	48 01
58	»	42	Canaux houillers. — Construction du canal du Centre et mise à grande section du canal de Charleroi. — Expropriations.	282 22	»	150 15
60	»	48	Canal de Gand à Terneuzen. — Amélioration de la partie belge et de la partie néerlandaise	1 30	»	»
			Chemins de fer en construction.			
76	»	67	Amblève.	11 05	»	»
76a	41	»	Id.	5 18	»	5 18
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.			
85	»	80	Chemins de fer. — Voies et travaux.	8,678 25	8,070 »	248 »
			Ministère de la Guerre.			
94	»	88	Amélioration du casernement.	17,299 58	»	17,299 58
			Ministère des Finances.			
112	»	»	Revision des pensions civiles. (Loi du 10 janvier 1886, <i>Moniteur</i> du 15, n° 15, art. 3)	10 »	»	»
			RÉCAPITULATION.	34,059 45	9,145 »	20,851 99
			SERVICE ORDINAIRE. { Dépenses sur des crédits transférés	6,799 28	1,101 82	5,023 04
			— propres à l'exercice.	454,095 17	269,112 30	151,780 23
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1885 et sur crédits nouveaux conformément à la loi du 26 mai 1886 et à l'arrêté royal du 8 juin 1886.	34,059 45	9,145 »	20,851 99
			TOTAUX. fr.	494,953 90	279,359 21	177,655 20

1886 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1890 (suite).

DÉBÈS ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1890.	OBSERVATIONS.
EN 1889.	TOTAL.		
50 "	300 "	795 04	
532 88	2,450 83	303 98	
"	2,008 12	802 10	
"	"	973 70	
"	48 01	"	
"	150 15	132 07	
"	"	1 30	
"	"	11 05	
"	5 18	"	
290 04	8,608 04	70 21	
"	17,200 58	"	
"	"	10 "	
872 92	30,809 91	3,189 54	
"	6,124 80	674 42	
6,682 70	427,575 58	26,519 79	
872 92	30,809 91	3,189 54	
7,555 68	464,570 15	30,383 75	

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1888).	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
nouveaux.	du Budget extraordinaire de 1887.	de l'arrêté royal du 8 juin 1886.			EN 1888 (novemb. et déc.).	EN 1889.
			SERVICE ORDINAIRE.			
			<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>			
			EXERCICE 1886.			
			Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics .	157 85	•	157 85
			<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>			
			Dette publique.	40,952 •	11,970 02	10,750 86
			Ministère de la Justice	19,655 70	214 55	15,573 65
			— des Affaires Étrangères.	15,090 91	7,706 58	3,400 48
			— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	133,152 81	121,883 40	5,180 57
			— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics .	247,097 68	79,342 22	127,922 45
			— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	27,881 91	12,838 74	11,385 74
			— de la Guerre	55,966 69	47,188 65	8,523 89
			— des Finances	4,015 90	1,275 90	2,648 •
			Non-Valeurs et Remboursements	3,229 37	569 38	860 22
				547,048 97	283,088 53	186,054 86
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
			Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.			
10	•	8	Nouvelles installations du Tir national.	278 •	•	•
14	•	12	Universités de Liège et de Gand. — Appareils et collections pour cours pratiques	397 74	•	•
19a	8	•	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le payement des traitements de disponibilité pour cause de sup- pression d'emploi des instituteurs communaux	109 90	•	•
			A REPORTER. fr.	875 73	•	•

1887.

à payer au 1^{er} janvier 1890.

ET JUSTIFIÉS.	ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1890.	OBSERVATIONS.
TOTAL.		
157 85	.	
22,729 88 15,788 20 11,206 06 127,064 06 207,264 67 24,224 48 55,512 54 3,923 00 1,429 60	18,222 12 3,867 50 3,800 85 6,088 75 39,833 01 3,637 43 454 15 92 . 1,709 77	
469,143 39	77,905 58	
.	278 .	
.	397 74	
.	199 00	
.	875 73	

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1888)	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
NOUVEAUX.	du Budget extraordinaire de 1887.	de l'arrêté royal du 8 juin 1886.			EN 1888 (novemb. et déc.).	EN 1889.
			REPORT. fr.	875 73	•	•
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (SUITE).			
			—			
			Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.			
22a	•	20a	Construction de routes, raccordements de routes aux chemins de fer de l'État, de compagnies, et aux canaux; subsides (enga- gements pris envers les communes antérieurement à 1881); redressement et amélioration des routes; établissement à l'an- cien champ des manœuvres de Bruxelles d'un parc public destiné à former le complément du monument commémoratif des fêtes jubilaires de 1880; construction et reconstruction de ponts, subsides, rachat de ponts concédés	0 54	•	•
22b	9	•	Id.	250 66	239 15	•
50	•	42a	Escaut. — Redressement, coupures, dragages, etc. — Expropria- tions	2,619 43	•	2,601 83
71	•	61	Canal de Selzaete à la mer du Nord. — Expropriations et travaux.	14 50	•	•
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.			
95a	•	85a	Chemins de fer. — Voies et travaux.	965 39	400 •	88 50
95b	54	•	Id.	281 47	100 77	135 70
			Ministère de la Guerre.			
106	•	94a	Amélioration du casernement.	50,000 •	•	50,000 •
114	66	•	Ligne de la Meuse	1 18	•	•
				55,008 90	739 92	52,826 03
			RÉCAPITULATION.			
			—			
			SERVICE ORDINAIRE. { Dépenses sur des crédits transférés.	157 85	•	157 85
			— — propres à l'exercice	547,048 97	285,088 53	186,054 86
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur des crédits reportés de l'exercice 1886 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 27 juin et 14 août 1887 et à l'ar- rêté royal du 4 juillet 1887	55,008 90	739 92	52,826 03
			TOTAUX fr.	602,215 72	285,828 45	239,038 74

1887 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1890 (suite).

ET JUSTIFIÉS.	ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1890.	OBSERVATIONS.
TOTAL.		
.	875 75	
.	0 54	
230 15	11 51	
2,601 85	17 60	
.	14 50	
488 50	476 89	
256 47	45 .	
50,000 .	.	
.	1 18	
53,565 95	1,442 95	
157 85	.	
469,145 39	77,905 58	
53,565 95	1,442 95	
522,867 19	79,348 53	

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1889.)
NOUVEAUX.	du Budget extraordinaire de 1888.	de l'arrêté royal du 4 juill. 1887.		
			SERVICE ORDINAIRE.	
			<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>	
			Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics. { Exercice 1886. . . .	5,874 19
			{ — 1887. . . .	41,832 »
				47,706 19
			<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>	
			Dette publique	100,140 47
			Ministère de la Justice	12,465 34
			— des Affaires Étrangères	43,127 07
			— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	70,087 13
			— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	115,031 80
			— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	51,312 84
			— de la Guerre	59,235 24
			Corps de la Gendarmerie	1,310 38
			Ministère des Finances	13,076 10
			Non-Valeurs et Remboursements.	4,243 20
				479,929 66
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.	
			<i>Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.</i>	
			<i>Service de l'Instruction publique.</i>	
12a	»	»	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité pour cause de suppression d'emploi des instituteurs communaux	687 »
			A RAPPORTER. . . . fr.	687 »

1888.

à payer au 1^{er} janvier 1890.

PAYEMENTS effectués et justifiés en 1889. (novemb. et décemb.)	ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1890.	OBSERVATIONS.
•	5,874 19	
41,832 •	•	
41,832 •	5,874 19	
72,461 60	27,678 87	
8,865 26	3,600 08	
28,060 53	14,466 54	
67,057 51	12,029 62	
85,618 61	29,413 19	
48,427 02	2,885 82	
44,622 98	14,612 26	
1,310 58	•	
11,161 65	1,914 45	
980 57	3,262 72	
369,166 11	110,763 55	
•	687 •	
•	687 •	

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1889).
NOUVEAUX	du Budget extraordinaire de 1888.	de l'arrêté royal du 4 juill. 1887.		
			REPORT. . . . fr.	687 »
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (SUITE).	
			Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.	
			Routes et bâtiments civils.	
17a	•	22b	Construction de routes, raccordements de routes aux chemins de fer de l'État, de compagnies, et aux canaux; subsides (engagements pris envers les communes antérieurement à 1881); redressement et amélioration de routes; établissement à l'ancien champ des manœuvres de Bruxelles d'un parc public destiné à former le complément du monument commémoratif des fêtes jubilaires de 1880; construction et reconstruction de ponts, subsides; rachat de ponts concédés	23 40
17b	8	•	A. Raccordement de routes aux chemins de fer de l'État ou de compagnies et aux canaux; construction, redressement et amélioration de routes; raccordement des boulevards Léopold II et d'Anvers à Bruxelles; établissement à l'ancien champ des manœuvres de Bruxelles d'un parc public destiné à former le complément du monument commémoratif des fêtes jubilaires de 1880; subsides (engagements pris envers les communes antérieurement à 1881) .	461 45
			Travaux hydrauliques.	
41	•	47a	Meuse. — Expropriations et travaux	9 »
44	•	50	Escout. — Id.	241 20
46	•	52a	Haine. — Id.	6 30
47	•	53a	Dendre. — Id.	4,212 92
49a	•	55b	Senne et Dyle. — Expropriations et travaux	504 24
			Chemins de fer en construction.	
77	•	89a	Audenarde à Orroir. — Station d'Orroir. — Raccordement d'Orroir à Celles	92 »
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	
81	•	95a	Chemins de fer. — Voies et Travaux.	160 24
81a	•	95b	Id. id.	409 54
81b	46	•	Id. id.	2,367 93
			Ministère de la Guerre.	
97	•	114	Ligne de la Meuse	18,197 36
98	53	•	Route militaire	10,183 48
			RÉCAPITULATION.	
			SERVICE ORDINAIRE. { Dépenses sur des crédits transférés	47,706 19
			— propres à l'exercice.	479,029 66
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur des crédits reportés à l'exercice 1888 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 22 mars, 2, 21, 23 et 28 mai 1888 et à l'arrêté royal du 29 mai 1888	37,556 06
			TOTAUX. . . . fr.	505,101 91

1888 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1890 (suite).

PAYEMENTS effectués et justifiés en 1889. (novemb. et décemb.).	ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1890.	OBSERVATIONS.
"	687 "	
"	23 40	
"	461 45	
9 "	"	
"	241 20	
"	6 50	
"	4,212 92	
"	504 24	
"	92 "	
14 52	145 72	
"	409 54	
1,053 58	1,314 35	
197 36	18,000 "	
1,358 "	8,825 48	
2,632 46	34,923 60	
41,832 "	5,874 19	
369,166 11	110,763 58	
2,632 46	34,923 60	
413,630 57	151,561 34	

(366)

COMPTE DE TRÉSORERIE

POUR L'ANNÉE 1889.



NOTE

SUR LE COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1889.

Le compte de Trésorerie, rendu pour l'année 1889, expose les mouvements de fonds qui ont eu lieu pour les divers services dont l'Administration des Finances a la gestion. Il retrace d'abord la situation de l'actif et du passif de cette Administration, telle qu'elle a été établie à la date du 1^{er} janvier 1889; il présente ensuite les recettes et les dépenses effectuées dans le cours de l'année, et, enfin, il fait ressortir la situation au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Ces divers résultats sont extraits des livres tenus à l'Administration de la Trésorerie, en exécution de l'article 5 de la loi sur la comptabilité de l'État. Ils se résument de la manière suivante :

Situation au 1^{er} janvier 1889.

ACTIF.	{	Se composant de sommes dont le Trésor est		
		créancier et de valeurs réalisables . . . fr.	93,766,478	54
		Encaisses au 31 décembre 1888	996,118,993	25
				1,089,885,471 76
PASSIF.		Qui se compose de sommes dont le Trésor est débiteur . . . fr.	1,089,885,471	76

Situation au 1^{er} janvier 1890.

ACTIF.	{	Créances diverses fr.	94,354,157	09
		Encaisses au 31 décembre 1889	883,180,131	76
				977,534,288 85
PASSIF	.	.	.	fr. 977,534,288 85

Les opérations de l'année 1889 se résument ainsi qu'il suit :

Recettes	fr.	4,259,629,866	93
Dépenses		4,372,568,728	42

Les dépenses excèdent les recettes de fr. 112,938,861 49

Cette différence représente précisément celle qui résulte du rapprochement des encaisses au commencement et à la fin de l'année, savoir :

Encaisses au 31 décembre 1888	fr.	996,118,993	25
— au 31 décembre 1889		883,180,131	76
DIFFÉRENCE ÉGALE.	fr.	112,938,861	49

COMPTE DE TRÉSORERIE

ET

BILAN DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

*présentant la situation au 1^{er} janvier 1889, les opérations de l'année 1889,
et la situation au 1^{er} janvier 1890.*



COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1889, les opérations

ENCAISSES AU 31 DÉCEMBRE 1888.			SITUATION au 1 ^{er} janvier 1889.	
	NUMÉRAIRE.	Pièces acquittées et autres valeurs.	TOTAL.	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)
Receveurs des contributions directes, douanes et accises.	3,957,688 11	19,375,075 55	23,332,761 46	
— de l'enregistrement et des domaines. . .	1,025,927 92	1,950,042 17	2,964,970 00	
Comptables de l'administration des chemins de fer.	2,679,454 55	1,242,551 44	3,921,765 99	
— de l'administration des postes et télé- graphes	15,255,840 63	693,441 16	15,949,281 79	
— de l'administration de la marine . . .	88,219 54	•	88,219 54	
— de l'administration des prisons . . .	24,888 98	107,040 02	151,929 •	
Comptable du Jardin Botanique de l'État . . .	53 50	•	53 50	
— de l'Institut agricole de l'État . . .	27,120 22	•	27,120 22	
— des laboratoires agricoles de l'État . .	8,095 81	•	8,095 81	
— de l'École de médecine vétérinaire de l'État	29,616 07	•	29,616 07	
— de la régie du <i>Moniteur</i>	153 49	•	153 49	
— des écoles agricoles.	447 15	•	447 15	
Caisier de l'État. { S/C de recettes et de paiements . . .	23,797,714 60	•	23,797,714 60	
{ S/C Portefeuille du Trésor	50,490,955 21	•	50,490,955 21	
{ S/C de titres de la Dette publique et autres valeurs	587,748 02	761,801,443 •	762,589,191 02	
Agents du Trésor dans les provinces	•	20,590,208 77	20,590,208 77	
Mandats et autres pièces acquittées, en cours de vé- rification et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des comptes	•	92,596,522 54	92,596,522 54	
	97,973,890 80	898,145,102 45	996,118,993 25	996,118,993 25

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1889.

SERVICE DES RECETTES ET DÉPENSES DE L'ÉTAT.

a. Opérations sur les Budgets en cours d'exécution.

Budget de l'exercice 1888.	•	135,556,450 71
— — 1889.	•	•
b. Opérations sur les Budgets clos.		
Ordonnances en circulation et à payer sur le Budget de l'exercice 1884.	•	55,314 80
— — — 1885.	•	74,058 08
— — — 1886.	•	57,939 43
— — — 1887.	•	318,387 27
— — — 1888.	•	565,101 91
	•	156,587,322 29

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1889, les opérations

TITRE I ^{er} . — RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE.	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1889.	
	ACTIF. Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur).
CHAPITRE 1. — <i>Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances.</i>		
Cautionnements d'agents comptables et de contribuables	"	37,486,408 55
— d'entrepreneurs, adjudicataires et agents commerciaux	"	6,025,610 41
Fonds provinciaux	"	4,686,000 53
Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860.	494,556 30	"
Réserve du fonds communal. (Article 2 de la loi du 20 décembre 1862.)	"	9,307,691 57
Fonds spécial des communes. (Loi du 19 août 1880.)	"	"
Fonds locaux. — Versements par des communes pour être affectés par l'autorité provinciale à des dépenses locales	"	107,268 19
Dépôts effectués chez les receveurs des contrib. directes pour le compte de la caisse générale d'épargne.	100,552 10	"
— — — de l'enregistrement pour le compte de la caisse générale d'épargne.	"	11,000 "
Remboursements de prêts agricoles faits par la caisse générale d'épargne	"	9,681 53
Dépôts effectués chez les percepteurs des postes pour le compte de la caisse générale d'épargne	"	1,825,091 61
Caisse générale de retraite instituée par la loi du 16 mars 1865	3,492 22	"
— des veuves et orphelins du Département des Finances	"	44,446 66
— des veuves et orphelins du Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	"	244,241 84
— des veuves et orphelins du Département de l'Intérieur et de l'Instruction publique	"	52,464 84
— des veuves et orphelins du Département des Affaires Étrangères	"	31,355 15
— des veuves et orphelins du Département de la Justice.	7,564 02	"
— des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'ordre administratif et enseignant de l'administration de l'Instruction publique	"	116,168 42
— des veuves et orphelins des professeurs et instituteurs communaux	"	299,826 77
— des veuves et orphelins de l'ordre judiciaire	"	49,981 81
— des veuves et orphelins des officiers de l'armée	"	220,593 90
— de prévoyance des pilotes et autres agents de la marine	"	23,182 78
— centrale de prévoyance des secrétaires communaux	"	87,876 58
Masse d'habillement des employés du Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	"	141,430 92
Caisse de remplacement par le Département de la Guerre	191,470 68	"
— de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer	120,720 46	"
Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer de l'État, pour le compte de l'administration de la marine et des sociétés concessionnaires	"	1,544,299 68
Recettes effectuées par l'administration des postes pour le compte des administrations postales étrangères, avec lesquelles elle est en relation	"	5,290 51
Recettes effectuées par l'administration des télégraphes pour le compte des offices télégraphiques, avec lesquels elle est en relation.	"	751,515 38
Fonds pour l'encouragement du service militaire	"	2,064 84
Fonds de toute autre nature versés dans les caisses de l'État pour le compte de tiers	"	59,976 85
Encaissement des effets de commerce par la poste	"	15,049,245 74
Remise des correspondances par exprès	"	"
Fonds spécial de rémunération des miliciens	"	77,850 02
Cautionnements versés en numéraire par des remplaçants	"	326,007 92
Fonds disponible des caisses de prévoyance des instituteurs primaires et urbains en liquidation.	"	2,357 77
Fonds provenant du legs Heuschling instituant un prix quinquennal de statistique. (Arrêté royal du 24 juillet 1883.)	"	0 35
Fonds provenant de la donation Van Cutsem instituant un prix annuel de piano au Conservatoire royal de musique, à Bruxelles. (Arrêté royal du 30 juin 1883.)	"	510 "
Payements de la caisse des dépôts et consignations, pour le compte de la caisse d'épargne.	"	"
Fonds de prévision monétaire. (Loi du 17 mai 1886, art. 2.)	"	469,352 71
Fonds de souscription pour un monument à ériger à la mémoire de Ch. Rogier	"	61 67
Fondation Émile Jouniaux. (Arrêté royal du 5 octobre 1888.)	"	"
	918,356 38	78,836,403 28

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1889, et la situation au 1^{er} janvier 1890 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1889.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1890.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur)	
		de recettes.	de dépenses.			
6,057,550 "	3,293,559 75	2,764,190 25	"	"	40,250,688 80	
2,242,106 30	2,182,289 97	59,816 33	"	"	6,083,426 74	
11,256,200 82	10,784,482 46	451,718 56	"	"	5,157,808 89	
27,435,557 46	28,596,680 90	"	961,525 44	1,455,879 74	"	
551,058 "	548,454 68	2,605 52	"	"	9,510,294 89	
56,650 "	"	56,650 "	"	"	56,650 "	
255,152 95	256,050 74	"	917 81	"	106,550 58	
712,912 76	707,152 60	5,780 16	"	94,771 94	"	
58,911 "	49,461 "	"	10,550 "	"	450 "	
260,905 59	262,155 92	"	1,250 55	"	8,451 20	
75,087,150 95	71,958,040 21	1,129,110 74	"	"	2,952,792 55	
199,179 95	198,050 06	1,129 87	"	2,502 55	"	
1,606,732 45	1,540,170 84	66,561 61	"	"	111,008 27	
1,946,127 05	1,860,897 18	85,229 87	"	"	329,471 71	
324,288 78	327,385 54	"	3,096 76	"	49,568 08	
140,581 "	152,055 57	"	11,474 37	"	19,878 78	
205,105 08	195,026 02	12,077 06	"	"	4,512 44	
500,066 75	517,141 67	"	17,074 92	"	99,095 50	
1,571,700 94	1,288,517 93	85,185 01	"	"	385,009 78	
361,259 65	370,668 59	"	9,428 74	"	40,555 07	
965,822 89	974,517 16	"	8,694 56	"	211,699 54	
170,056 20	174,750 58	"	4,694 18	"	18,488 60	
541,967 96	551,688 91	"	9,720 95	"	78,155 43	
1,226,975 88	1,555,621 49	"	128,645 61	"	12,785 31	
4,128,124 61	5,186,576 20	941,748 41	"	"	750,277 75	
1,961,561 02	1,848,468 52	112,892 50	"	7,827 96	"	
4,658,764 79	4,804,734 61	"	145,969 82	"	1,198,529 86	
2,597,481 91	2,568,733 26	28,748 65	"	"	54,039 16	
1,757,781 89	1,657,584 58	80,197 31	"	"	851,712 69	
14,000 "	14,450 "	"	450 "	"	1,614 84	
262,406 57	228,251 45	54,174 92	"	"	74,161 77	
597,692,472 14	597,006,645 19	685,828 95	"	"	15,735,074 69	
9,528 57	9,528 57	"	"	"	"	
2,326 95	262 84	2,064 11	"	"	79,894 15	
8,517 08	5,005 72	5,511 56	"	"	551,319 28	
"	"	"	"	"	2,357 77	
6,160 07	6,124 42	35 65	"	"	55 98	
1,020 "	1,020 "	"	"	"	510 "	
1,059,220 "	1,059,220 "	"	"	"	"	
56,177 "	"	16,177 "	"	"	485,529 71	
901 25	920 75	"	19 50	"	42 17	
10,967 52	10,967 52	"	"	"	"	
546,040,540 05	559,748,650 40	6,605,209 44	1,515,290 79	1,560,841 99	84,769,807 54	

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1889, les opérations

SITUATION au 1 ^{er} janvier 1889.	
ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
CHAPITRE II. — Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.	
MINISTÈRE DES FINANCES.	
Administration des contributions directes, douanes et accises.	
Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises. (Caisse du contentieux)	10,873 88
Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies, confiscations et préemptions	57,921 20
Impôts et produits recouvrés au profit des communes.	17,840,574 32
Masse d'habillement et d'équipement de la douane.	153,222 77
Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus	359,064 90
Travaux d'irrigation dans la Campine.	204 75
Frais payés aux commissaires spéciaux. (Art. 88 de la loi communale.)	845 40
Administration de l'enregistrement et des domaines.	
Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie	371,081 73
Amendes et frais de justice en matière forestière	15,191 98
Consignations de toute nature	34,616,164 99
Part perçue par l'État dans le produit des quais du Sud et du bassin de batelage à Anvers, et à verser à la Société anonyme du Sud.	100,000 "
MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.	
A. Administration des chemins de fer.	
Encaissement et paiement pour le compte de tiers, du chef de transport de marchandises (déboursés et remboursements)	91,588 41
Prix de transport afférent aux parcours effectués sur les chemins de fer dont les gares ne sont pas tarifées directement avec celles du chemin de fer de l'État (ports au delà)	"
Comptes courants des comptables du chemin de fer avec les industriels	90 77
B. Administration des postes et télégraphes.	
Encaissement et paiement de quittances pour compte de tiers.	1,512,010 87
Fonds confiés à la poste et rendus payables sur mandats et bons de poste	1,638,204 18
Abonnements-poste aux journaux payés aux éditeurs	1,457,336 84
Encaissement et paiement de coupons	1,578 52
C. Administration de la marine.	
Remboursement des droits de pilotage à l'administration néerlandaise	"
Remboursement à la ville d'Ostende de la moitié du droit de passage aux écluses. (Arrêté royal du 10 juin 1822.)	558 02
MINISTÈRE DE LA JUSTICE.	
Masse des détenus. (Administration des prisons.)	131,929 "
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS.	
Pensions payées par les élèves de l'Institut agricole de l'État	27,129 22
Pensions payées par les élèves de l'école de médecine vétérinaire de l'État	20,616 07
Produits du Jardin Botanique de l'État.	53 50
— des laboratoires agricoles de l'État.	8,095 81
— des conférences données aux élèves droguistes	"
— de la loterie du grand concours international de 1888	"
	58,401,034 13

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1889, et la situation au 1^{er} janvier 1890 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1889.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1890.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
504,602 50	482,692 86	21,909 64	"	"	41,785 52	
119,501 75	97,161 90	22,159 85	"	"	80,061 05	
19,823,834 24	19,017,805 41	806,050 85	"	"	18,655,605 15	
125,528 60	120,046 34	"	5,617 74	"	129,605 05	
1,495,452 25	1,444,725 66	48,706 57	"	"	587,771 47	
2,040 "	2,052 34	"	12 34	"	282 41	
1,540 60	1,263 10	77 50	"	"	920 90	
234,162 09	241,727 18	"	7,565 09	"	565,516 64	
15,288 19	16,491 03	"	5,202 84	"	11,989 14	
7,168,045 68	9,505,351 02	"	2,157,505 34	"	52,478,859 65	
"	"	"	"	"	100,000 "	
60,440,165 49	60,451,552 20	"	11,388 71	"	80,199 70	
64,616 84	64,616 84	"	"	"	"	
220,410 62	220,519 59	"	99 77	"	"	
83,759,647 65	83,582,576 85	177,070 78	"	"	1,689,081 65	
142,251,580 89	142,516,081 82	"	64,500 05	"	1,575,705 25	
1,912,429 97	1,898,272 50	14,157 47	"	"	1,471,494 31	
1,584,577 80	1,581,008 83	3,568 97	"	"	4,947 49	
29,878 56	29,878 56	"	"	"	"	
4,352 48	4,582 58	"	40 90	"	508 12	
177,790 62	185,056 59	"	7,245 97	"	124,683 05	
59,450 40	60,576 84	"	926 44	"	26,202 78	
46,550 "	29,919 05	16,450 95	"	"	46,047 02	
818 50	872 "	"	53 50	"	"	
122,156 01	128,256 13	"	6,120 12	"	1,975 69	
4,500 "	5,545 87	754 13	"	"	754 13	
13 40	13 40	"	"	"	"	
319,061,882 09	321,095,124 09	1,110,846 09	2,242,088 69	"	57,260,702 15	

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1889, les opérations

SITUATION au 1 ^{er} janvier 1889.	
ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
TITRE II. — DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.	
<i>Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes.</i>	
§ 1 ^{er} . SUBSIDES. — PARTS CONTRIBUTIVES DE TIERS DANS LA DÉPENSE DE TRAVAUX PUBLICS.	
Subsides offerts à l'État pour construction de routes. (Loi du 10 mars 1838.)	292,592 74
Subsides pour travaux d'utilité publique	130,554 41
Part d'intervention des provinces, des communes et des particuliers intéressés dans la dépense de tra- vaux d'amélioration du régime de l'Yser	98,865 31
Fonds provenant de l'intervention de tiers dans les dépenses de premier établissement, d'extension ou de parachèvement des chemins de fer de l'Etat.	361,201 27
§ 2. FONDS DE REMPLOI.	
Fonds de remploi provenant soit de la vente ou de la cession de vieux matériaux et d'objets hors d'usage, soit du remboursement d'avances budgétaires concernant les services suivants :	
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.	
Part d'intervention des villes de Liège et de Gand dans la construction d'instituts universitaires.	76,707 50
Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de la délivrance des certificats de capacité pour l'enseignement du dessin, de la gymnastique et des travaux à l'aiguille	640 86
Exposition générale des beaux-arts	42,987 23
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS	
Service de l'atelier de photographie de l'administration des ponts et chaussées	1,874 13
Fonds de remploi créé au moyen du produit des serres du Jardin Botanique de Bruxelles	"
MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.	
<i>A. CHEMINS DE FER.</i>	
Billets, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	1,687,586 47
Service des voies et travaux, non compris les objets dénommés à l'article précédent	212,176 30
Service de la traction et du matériel	598,441 24
Service des transports.	535,086 92
Services en général.	222,002 41
Versements ayant une affectation spéciale ou concernant plusieurs services	16,250 "
<i>B. POSTES.</i>	
Service des postes	44,267 95
<i>C. TÉLÉGRAPHES.</i>	
Service des télégraphes	104,811 36
<i>D. MARINE.</i>	
Service de la traction et du matériel	30,184 40
MINISTÈRE DE LA GUERRE.	
Service des établissements de fabrication de l'artillerie	154,876 12
Service de l'Institut cartographique militaire.	6,082 83
Service des objets de couchage de l'État	18,019 68
Service de la pharmacie centrale de l'armée.	54,559 36
Service de la remonte spéciale des officiers	89,069 28
§ 3. SERVICES DIVERS.	
Cautionnements des entrepreneurs défaillants	65,323 30
Remboursements de prêts aux provinces et aux communes pour construction et ameublement de maisons d'école	"
Fonds de provision pour l'aménagement des terrains des anciennes fortifications de Nieuport	"
Fonds de remploi créé au moyen du produit des recettes de la loterie du grand concours international de 1888	236,276 "
	4,860,305 07

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1889, et la situation au 1^{er} janvier 1890 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1889.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1890.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
88,935 41	51,659 17	37,276 24	»	»	329,668 98	
32,415 68	32,657 47	»	225 79	»	130,510 62	
»	11,157 40	»	11,157 40	»	87,705 01	
212,511 26	93,519 43	119,101 83	»	»	480,483 10	
»	»	»	»	»	»	
381,761 82	72,941 98	308,819 84	»	»	385,527 34	
1,270 »	1,277 12	»	7 12	»	653 74	
»	1,000 »	»	1,000 »	»	41,987 23	
»	»	»	»	»	»	
9,542 83	5,506 50	4,036 33	»	»	5,910 46	
69 »	»	69 »	»	»	69 »	
»	»	»	»	»	»	
1,417,728 58	2,178,069 66	»	760,341 10	»	927,245 57	
180,466 06	167,051 54	13,434 52	»	»	225,610 82	
1,057,551 92	948,953 77	108,418 15	»	»	706,859 30	
475,179 64	258,557 69	216,641 95	»	»	551,728 87	
201,883 25	134,002 46	67,880 79	»	»	289,883 20	
65,125 »	65,000 »	125 »	»	»	16,375 »	
»	»	»	»	»	»	
40,466 45	18,060 53	22,405 92	»	»	66,673 87	
»	»	»	»	»	»	
222,463 11	191,692 77	30,770 34	»	»	135,581 70	
»	»	»	»	»	»	
16,853 30	46,543 27	»	29,709 97	»	474 43	
»	»	»	»	»	»	
207,703 75	259,501 57	»	51,797 62	»	103,078 50	
43,339 43	29,993 29	13,346 14	»	»	19,428 97	
»	5,682 80	»	5,682 80	»	14,336 88	
55,449 07	80,690 96	»	25,241 89	»	9,517 47	
121,282 25	111,975 »	9,307 25	»	»	98,376 53	
»	»	»	»	»	»	
10,605 80	584 21	10,021 59	»	»	75,344 89	
»	»	»	»	»	»	
1,542 45	1,542 45	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	
13 40	236,237 »	»	236,223 60	»	52 40	
»	»	»	»	»	»	
4,845,937 44	5,001,577 84	961,744 80	1,119,385 29	»	4,702,664 67	

95

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1889, les opérations

		SITUATION au 1 ^{er} janvier 1889.	
		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE.			
Réalisation et emploi des fonds mis à la disposition du Trésor pour le paiement des intérêts sur les	inscriptions nominatives titres au porteur en circulation	• •	16,562,317 24 1,536,663 •
De Rothschild frères, à Paris, L/C courant pour le paiement des intérêts de la Dette publique . . .		299,606 36	•
Baring frères et C ^e , à Londres, L/C courant pour le paiement des intérêts de la Dette publique . . .		9,822 25	•
Réalisation et emploi des fonds mis à la disposition de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations.		•	2,159,960 97
Coupons d'intérêt des obligations à 3, 4 et 4 1/2 p. o/o, émises par la caisse d'annuités dues par l'État, en vertu de la loi du 3 juin 1870 (matériel des Bassins Houillers)		•	233,802 50
Amortissement des obligations à 3, 4 et 4 1/2 p. o/o, émises par la caisse d'annuités dues par l'État en vertu de la loi du 3 juin 1870 (matériel des Bassins Houillers)		•	166,070 •
Coupons d'intérêt des obligations à 3, 4 et 4 1/2 p. o/o, émises par la caisse d'annuités dues par l'État, en vertu des articles 33 et 37 de la convention du 1 ^{er} juin 1877		•	3,431,945 •
Amortissement des obligations émises par la caisse d'annuités dues par l'État, en vertu des articles 33 et 37 de la convention du 1 ^{er} juin 1877		•	1,323,021 03
Annuités souscrites par les provinces et les communes en remboursement d'avances faites pour con- struction de maisons d'école.		36,274 29	•
Amortissement des actions et obligations de la Grande Compagnie du Luxembourg		•	4,725 •
Bons du Trésor en circulation		•	20,000,000 •
Produit de la négociation d'obligations de la Dette publique à 3 1/2 p. o/o (2 ^e série), émises en vertu de la loi du 26 juin 1877.		•	•
Produit de l'emprunt de 50 millions de francs à 3 1/2 p. o/o (2 ^e et 3 ^e séries), autorisé par diverses lois. (Arrêté royal du 13 juin 1888)		•	•
		345,702 90	45,468,504 74

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1889, et la situation au 1^{er} janvier 1890 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1889.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1890.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
56,264,569 15	55,558,719 09	705,850 06	"	"	17,268,167 50	
27,793,048 61	27,697,696 95	95,351 66	"	"	1,682,014 66	
9,881,086 72	10,674,905 45	"	793,818 71	1,093,425 07	"	
44,265 25	35,350 "	8,915 25	"	909 "	"	
60,354,275 35	60,511,035 66	"	176,760 31	"	1,983,200 66	
499,814 50	503,658 50	"	3,844 "	"	229,958 50	
112,185 50	99,500 "	12,685 50	"	"	178,735 50	
6,781,607 50	6,827,936 "	"	46,328 50	"	3,385,616 50	
880,229 50	803,170 "	77,059 50	"	"	1,400,080 53	
1,542 45	"	1,542 45	"	34,751 84	"	
1,200 "	600 "	600 "	"	"	5,325 "	
40,000,000 "	40,000,000 "	"	"	"	20,000,000 "	
30,600 "	30,600 "	"	"	"	"	
44,045,629 17	44,045,629 17	"	"	"	"	
226,670,051 70	226,788,800 80	902,002 42	1,020,751 52	1,129,065 91	46,133,118 65	

96

COMPTÉ DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1889, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1889.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
OPÉRATIONS DIVERSES EN DEHORS DU SERVICE DES BUDGETS.		
Achats de titres de la Dette publique pour le compte de la caisse des dépôts et consignations	80,852,058 48	"
— — pour emploi de la réserve du fonds communal	9,307,352 57	"
— — pour le compte d'établissements publics	"	23,118 52
Ventes de titres de la Dette publique pour le compte d'établissements publics	"	15,125 94
Achats d'effets et émissions de mandats pour des paiements à effectuer à l'étranger	809,455 25	"
Subsides fournis aux comptables des administrations des recettes, pour effectuer des paiements assignés sur leurs caisses	1,101,160 24	"
Subsides des comptables entre eux	"	"
Titres de la Dette publique et autres valeurs déposés dans la caisse de l'État	"	762,380,191 02
Récépissés de versement à soumettre au visa des agents du Trésor.	"	51 25
Versements dans la caisse de l'État à porter en compte par les comptables	"	1,038,782 10
Émissions et paiements de mandats délivrés directement sur la caisse de l'État pour les divers services de la trésorerie	"	1,458,787 20
Trésor public, S/C de placements	"	948,598 26
— S/C d'annuités à recevoir du chef d'avances aux provinces et aux communes, pour construction de maisons d'école	"	56,274 29
Versements à Paris, P/C du Ministère des Affaires Étrangères.	"	"
Administrations des chemins de fer, des postes et des télégraphes, L/C de versements à Paris par l'Office des postes de France	"	"
Valeurs déposées au Trésor du chef des retenues opérées en vertu de l'article 42 de la convention du 1 ^{er} juin 1877	"	249 87
Avances au Département des Affaires Étrangères, à régulariser	12,000 "	"
Avances au Département de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, à régulariser.	180,000 "	"
Avances au Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, à régulariser	239,486 90	"
Avances au Département de la Guerre, à régulariser	"	"
Trésor public, S/C d'avances pour le service des actions et des obligations de la Grande Compagnie du Luxembourg	"	8,124 "
Émission de mandats pour le remboursement d'obligations de la Grande Compagnie du Luxembourg et le paiement en numéraire de fractions de capital. (Art. 5 de la loi du 26 août 1885 et article 6 de l'arrêté royal du même jour.)	945 70	"
Service des intérêts et de l'amortissement des obligations de la Société nationale des chemins de fer vicinaux	"	16,600 "
	92,502,419 23	765,952,902 25

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1889, et la situation au 1^{er} janvier 1890 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1889.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1890.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
57,672,886 77	56,602,326 95	1,070,559 82	•	79,781,478 66	•	
342,360 50	545,038 89	•	2,678 59	9,310,050 96	•	
2,509,541 15	2,456,255 68	53,287 45	•	•	76,405 77	
1,726,562 01	1,756,584 98	•	9,822 07	•	5,502 97	
5,612,484 08	4,042,659 57	•	430,175 40	1,259,610 74	•	
21,406,023 17	21,554,662 93	•	128,659 76	1,220,800 •	•	
102,825,574 10	102,825,574 10	•	•	•	•	
348,757,364 87	465,970,772 57	•	117,233,407 70	•	645,155,785 32	
•	51 25	•	51 25	•	•	
979,837,892 95	980,205,785 19	•	457,892 24	•	580,880 80	
571,902,975 86	571,782,462 20	120,513 66	•	•	1,579,500 86	
621,357,179 89	621,040,953 15	316,226 74	•	•	1,264,825 •	
•	1,542 45	•	1,542 45	•	34,751 84	
4,982 50	4,982 50	•	•	•	•	
153,120 95	153,120 95	•	•	•	•	
8,052 25	3,626 28	4,425 97	•	•	4,675 84	
•	•	•	•	12,000 •	•	
100,000 •	•	100,000 •	•	80,000 •	•	
2,895,651 80	2,656,164 90	239,486 90	•	•	•	
1,064,952 20	1,075,226 42	•	10,274 22	10,274 22	•	
•	•	•	•	•	8,124 •	
•	103 82	•	108 82	1,054 61	•	
900,037 •	800,357 •	9,680 •	•	•	26,280 •	
2,777,057,642 01	2,895,418,054 70	1,914,180 54	118,274,595 20	91,604,249 19	648,754,519 46	

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1889, les opérations

ENCAISSES AU 31 DÉCEMBRE 1889.			SITUATION au 1 ^{er} janvier 1889.	
	NUSÉRAIRE.	Pièces acquittées et autres valeurs.	TOTAL.	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	4,042,577 12	10,914,520 04	25,957,097 16	
— de l'enregistrement et des domaines . .	1,070,507 86	1,627,852 16	2,698,160 02	
Comptables de l'administration des chemins de fer.	2,589,911 39	2,131,751 69	4,521,645 08	
— de l'administration des postes et télé- graphes	15,948,860 11	724,504 05	16,673,224 14	
— de l'administration de la marine . . .	15,502 28	78,214 05	95,516 35	
— de l'administration des prisons . . .	25,650 16	99,052 87	124,683 05	
Comptable du Jardin botanique de l'État . . .	•	•	•	
— de l'Institut agricole de l'État . . .	26,202 78	•	26,202 78	
— des laboratoires agricoles de l'État . .	1,975 69	•	1,975 69	
— de l'École de médecine vétérinaire de l'État	46,047 02	•	46,047 02	
— des conférences données aux élèves droguistes	754 13	•	754 13	
— de la régie du <i>Moniteur</i>	196 86	•	196 86	
— des écoles agricoles	2,021 08	•	2,021 08	
Caissier de l'État. { S/C de recettes et de paiements . .	27,714,972 80	•	27,714,972 80	
{ S/C Portefeuille du Trésor	63,861,115 60	•	63,861,115 60	
{ S/C de titres de la Dette publique et autres valeurs	559,930 52	644,595,853	645,155,783 52	
Agents du Trésor dans les provinces	•	21,184,272 07	21,184,272 07	
Mandats et autres pièces acquittées en cours de véri- fication et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des comptes	•	77,118,466 65	77,118,466 65	
	115,705,025 20	767,474,506 56	883,180,131 76	•

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1889.		
Service des recettes et dépenses de l'État	•	136,387,322 20
Service des recettes et dépenses pour ordre. { Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'inter- vention du Ministre des Finances	918,356 38	78,835,405 28
{ Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette	•	58,401,054 15
{ Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances liquidées par la Cour des comptes	•	4,860,505 07
Opérations de trésorerie relatives au service de la Dette publique	545,702 90	45,468,504 74
Opérations diverses en dehors du service des Budgets.	92,502,419 23	765,952,902 25
	93,766,478 51	1,080,885,471 76
Encaisses au commencement et à la fin de l'année 1889.	996,118,993 25	•
	1,080,885,471 76	1,080,885,471 76

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1889, et la situation au 1^{er} janvier 1890 (suite).

[illegible]

RÉCAPITULATION.

386,055,804 64	386,518,540 53	127,395,874 51	127,858,610 40	"	135,924,586 40
545,040,549 05	539,748,630 40	6,605,209 44	1,313,290 79	1,560,841 99	84,769,807 54
319,961,882 09	321,093,124 09	1,110,846 69	2,242,088 69	"	57,269,792 13
4,843,937 44	5,001,577 84	961,744 89	1,110,385 29	"	4,702,664 67
226,670,051 70	226,788,800 80	902,002 42	1,020,751 52	1,129,065 91	46,133,118 65
2,777,057,642 01	2,893,418,054 76	1,014,180 54	118,274,593 29	91,664,249 19	648,734,319 46
4,259,629,866 03	4,372,568,728 42	138,889,858 49	251,828,710 98	94,354,157 09	977,534,288 85
112,938,861 49		112,938,861 49			
				885,180,131 76	"
				977,534,288 85	977,534,288 85

(384)

COMPTE
DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1889.



NOTE
SUR LE COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1889.

Le compte de la Dette publique se divise en quatre parties, selon les différentes natures de dettes.

PREMIÈRE PARTIE.

Grand-livre des rentes créées sans expression de capital.

DEUXIÈME PARTIE.

Dettes consolidées et dette flottante :

- 1° *Dette à 2 1/2 p. 0/0.*
 - 2° *Dette à 3 p. 0/0.*
 - 3° *Dette à 3 1/2 p. 0/0, 1^{re} série.*
 - 4° *Dette à 3 1/4 p. 0/0, 2^e série.*
 - 5° *Dette à 3 1/4 p. 0/0, 3^e série.*
 - 6° *Rentes 3 p. 0/0 à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires.*
 - 7° *Dette flottante.*
-

TROISIÈME PARTIE.

Annuités résultant de la reprise, par l'État, de lignes et de matériel de chemins de fer.

QUATRIÈME PARTIE.

Pensions de toute nature.

PREMIÈRE PARTIE.

GRAND-LIVRE DES RENTES CRÉÉES SANS EXPRESSION DE CAPITAL.

Trois inscriptions figurent actuellement sur ce grand-livre :

La première, de 300,000 francs de rente annuelle, créée au profit de la ville de Bruxelles en vertu de la loi du 4 décembre 1842 (*Moniteur* n° 339), et formant le prix de la cession faite à l'État de divers immeubles, collections scientifiques et objets d'art, a été immatriculée avec jouissance à compter du 1^{er} janvier 1843; les arrérages en sont exigibles par semestre le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année.

La deuxième, d'une rente annuelle de fr. 80,106 14 c., dont les arrérages sont payables par moitié le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre, a été portée, avec jouissance du 1^{er} novembre 1872, au nom de S. G. le duc de Wellington, à titre de prince de Waterloo, en vertu de la convention intervenue le 7 juin 1872 entre l'État belge et le titulaire de cette inscription, pour la transformation, en une rente sans désignation de capital, des inscriptions de Dette publique belge à 2 1/2, 3 et 4 1/2 p. % que possédait ce dernier.

Et la troisième inscription, d'une rente annuelle de 492 francs, dont les arrérages sont également payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre, a été immatriculée au nom du même titulaire, conformément à l'article 3 de la convention précitée du 7 juin 1872, avec jouissance du 1^{er} mai 1874.

Ces trois inscriptions réunies forment une rente annuelle de fr. 380,598 14 c.

DEUXIÈME PARTIE.

1^o DETTE A 2 1/2 p. %.

La dette constituée à l'intérêt de 2 1/2 p. % dérive de l'exécution de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, dont les §§ 2 à 7 inclus ont donné lieu à l'inscription, sur le grand-livre, des capitaux mentionnés ci-après :

§ 2 de l'article 63 du traité. — Ancien livre auxiliaire fr. 24,475,767 20

§ 3 du même article. — Un capital de fr. 9,386,664 54 c., divisé comme il suit :

A et B. Au profit de corporations et d'établissements publics, et de
comptables belges 7,266,666 66

A REPORTER. fr. 31,742,433 86

		REPORT. . . . fr.	31,742,433 86
C.	Au profit de la caisse de retraite des fonctionnaires et employés du département des recettes (conformément à l'article 7, § 1 ^{er} , de la convention du 19 juillet 1843) . . .	941,798	»
	Au profit du fonds des veuves et orphelins des officiers de l'armée de terre (conformément à l'article 7, § 3, de ladite convention)	967,194	80
	Au profit du fonds (dit <i>leges</i>) des veuves et orphelins des employés appartenant à l'administration générale (conformément à l'article 7, § 4, de la susdite convention)	211,005	08
§ 4 du même article 63. — Au profit du Gouvernement belge, pour achever les liquidations mentionnées à l'article 64 du traité du 5 novembre 1842.		14,814,800	»
§ 5 du même article. — Au profit du Gouvernement belge, pour satisfaire aux réclamations concernant le fonds d'agriculture mentionné à l'article 66 du traité du 5 novembre 1842.		2,116,400	»
§ 6 du même article. — Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement.		169,312,000	»
§ 7 du même article. — Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement, au 1 ^{er} juillet 1844, ou à racheter par le Gouvernement belge, conformément au deuxième alinéa du même paragraphe.		169,312,000	»
		TOTAL. . . . fr.	389,417,631 74

Il faut en déduire :

1^o Un capital de 169,312,000 francs, qui a été racheté conformément au § 7, 2^{me} alinéa, de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, ci. fr. 169,312,000 »

2^o Un capital de 146,000 francs inscrit au grand-livre de la dette à 2 1/2 p. 0/0, au nom de S. G. le duc de Wellington, et qui a été *annulé* et transformé en rente sans désignation de capital, en vertu de la convention du 7 juin 1872, rappelée plus haut, soit 146,000 »

169,458,000 »

RESTE. . . . fr. 219,959,631 74

Les intérêts de ce capital s'élèvent à la somme de fr. 5,498,990 78 c' l'an, payables par moitié le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet.

La loi du 19 décembre 1874 (*Moniteur* n° 234) a soumis la dette à 2 1/2 p. 0/0 au même régime que les autres parties de la Dette publique, et les dispositions du règlement sur le service de la Dette publique lui ont été rendues applicables à partir du 1^{er} janvier 1875.

Aucune dotation n'est affectée à son amortissement, mais, aux termes de l'article 2 de cette loi, les fonds d'amortissement des dettes à 3 1/4 p. 0/0 qui demeurent sans emploi pendant tout un semestre, peuvent être affectés au rachat de la dette à 2 1/2 p. 0/0. En ce cas, les intérêts des titres rachetés viennent en déduction des crédits annuels portés au Budget pour cette dette.

Jusqu'ici le Gouvernement n'a pas usé de cette faculté.

En conformité de l'arrêté royal du 23 décembre 1874, il a été créé :

2,000 obligations au porteur de 4,000 francs chacune.				fr.	8,000,000	»
34,000	—	2,000	—		68,000,000	»
8,000	—	1,000	—		8,000,000	»
6,000	—	200	—		1,200,000	»
soit 50,000 obligations, ensemble d'un capital nominal de					85,200,000	»

2° DETTE A 3 P. %.

La dette à 3 p. % se compose de l'emprunt de 306,859,000 francs de capital nominal (240,000,000 de francs effectifs) autorisé par la loi du 29 avril 1873 (*Moniteur* n° 120) et des capitaux qui y ont été ajoutés en 1878 et en 1882.

Ces divers capitaux ont été négociés de la manière indiquée au tableau suivant :

ÉMISSIONS.	PARTIES CONTRACTANTES.	DATE de la jouissance des intérêts.	CAPITAL nominal négocié.	TAUX d'émission.	CAPITAL effectif. (Produit brut.)
A. — Emprunt de 306,859,000 francs.					
Convent ^{on} du 16 avril 1873.	Syndicat de banquiers . . .	1 ^{er} juin 1873.	francs. 100,000,000	p. % 81. "	francs. 81,000,000
1 ^o Arrêté royal et décision ministérielle du 29 avril 1873	— — — — —	Id.	65,000,000	77.20	50,180,000
2 ^o Convention du 4 mars 1874.	Souscription publique . . .	Id.	65,000,000	81. "	52,650,000
3 ^o — du 20 avril 1876.	Baring frères et C ^{ie} à Londres (souscription publique.) . .	1 ^{er} mai 1874.	13,250,000	75.25	9,970,625
	de Rothschild frères, la Banque Nationale et la Société Générale.	1 ^{er} mai 1876.	53,000,000	72.15	23,809,500
4 ^o — du 14 sept. 1876.	Les mêmes	1 ^{er} mai 1876. 1 ^{er} nov. 1876. Id.	6,855,000 15,670,000 10,104,000	73.15	22,390,485 50
		fr.	306,859,000		240,000,608 50
TAUX MOYEN D'ÉMISSION.				78.21 ^a	
B. — Dette de 80,000,000 de francs. (Lois des 9 juillet 1875, 17 juillet 1877 et suivantes.)					
Convention du 25 janv. 1878.	de Rothschild frères, la Banque Nationale et la Société Générale.	1 ^{er} nov. 1877. 1 ^{er} mai. 1878.	64,000,000 16,000,000	75. "	60,000,000
		fr.	80,000,000		
C. — Dette de 133,000,000 de francs. (Arrêté royal du 29 juin 1882, pris en vertu de diverses lois.)					
Convention du 29 juin 1882 .	de Rothschild frères, la Banque Nationale et la Société Générale.	1 ^{er} mai 1882 . 1 ^{er} nov. 1882 .	96,585,300 36,414,700	82. "	109,060,000
		fr.	133,000,000		
TOTAL de la dette à 3 p. %			fr. 519,859,000		

Le produit brut du capital émis en vertu de la loi du 29 avril 1873 a été employé, à concurrence de 240,000,000 de francs, au rachat, par l'État, des droits de la Grande Compagnie du Luxembourg, et à l'exécution des travaux d'utilité publique décrétés par la loi du 13 mars 1873 et par des lois subséquentes. L'excédent de fr. 608 50 c^a a fait l'objet d'une recette accidentelle au profit du Trésor (compte de l'exercice 1876).

Quant aux sommes provenant des émissions faites en 1878 et en 1882, elles ont servi à couvrir, en tout ou en partie, des crédits — pour travaux publics, etc. — alloués par les lois qui ont autorisé ces émissions.

La dette à 3 p. % est représentée, à concurrence de 386,859,000 francs, par les obligations au porteur suivantes, qui sont munies de coupons d'intérêt payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année.

Savoir :

4,000 obligations de 10,000 francs	.	.	.	.	.	.	.	.	.	fr.	40,000,000	»
3,800 — 5,000	—	.	.	.	.	.	.	.	.		19,000,000	»
45,000 — 2,000	—	.	.	.	.	.	.	.	.		90,000,000	»
212,859 — 1,000	—	.	.	.	.	.	.	.	.		212,859,000	»
14,000 — 500	—	.	.	.	.	.	.	.	.		7,000,000	»
20,000 — 200	—	.	.	.	.	.	.	.	.		4,000,000	»
140,000 — 100	—	.	.	.	.	.	.	.	.		14,000,000	»
439,659 obligations.										fr.	386,859,000	»

Il n'a pas été créé d'obligations pour le capital de 133,000,000 de francs mentionné sous le litt. C du tableau qui précède. Ce capital a été inscrit sur le grand-livre de la Dette publique, au nom des preneurs, conformément à l'article 1^{er}, § 2, de l'arrêté royal du 29 juin 1882.

Une dotation annuelle de vingt centimes par cent francs de capital nominal est consacrée à l'amortissement de la dette à 3 p. %.

Cette dotation a pris cours :

A partir du 1^{er} mai 1876 pour le capital de 283,085,000 francs, émis avec jouissance du 1^{er} juin 1875 et des 1^{er} mai 1874 et 1876; à partir du 1^{er} novembre 1876 pour le capital de 23,774,000 francs émis avec jouissance du 1^{er} novembre 1876; à partir du 1^{er} mai 1878 pour le capital de 80,000,000 de francs émis avec jouissance du 1^{er} novembre 1877 et du 1^{er} mai 1878, et à partir du 1^{er} mai 1883 pour le capital de 133,000,000 de francs émis avec jouissance des 1^{er} mai et 1^{er} novembre 1882.

L'amortissement sera facultatif lorsque les rachats ne pourront se faire à 90 p. % ou au-dessous.

Les fonds d'amortissement des dettes à 3 1/2 p. % qui seront demeurés sans emploi pendant tout un semestre pourront être affectés au rachat de la dette à 3 p. %; les intérêts des titres rachetés seront ajoutés au fonds d'amortissement de cette dernière dette (article 2 de la loi du 19 décembre 1874). Cette disposition n'a encore reçu aucune application.

Les sommes destinées au paiement des intérêts et à l'amortissement, pour les années 1873 à 1889, ont été réparties comme il suit :

	INTERÊTS.	FONDS D'AMORTISSEMENT.	TOTAL
Années 1873 à 1887.	fr. 169,737,193	» 11,602,314 50	181,339,507 50
Année 1888	15,298,053	» 1,337,435	» 16,635,488
— 1889	15,298,053	» 1,337,435	» 16,635,488
	<u>Fr. 200,333,299</u>	<u>» 14,277,184 50</u>	<u>214,610,483 50</u>

Le fonds d'amortissement pour les années 1873 à 1889 s'élève à la somme totale de fr. 14,277,184 50 c', dont fr. 8,293,216 76 c' ont servi à amortir un capital nominal de 9,923,900 francs, ce qui a réduit le capital de l'emprunt et des dettes qui y ont été ajoutées à 509,935,100 francs.

Les fonds d'amortissement qui n'ont pu être employés à cause de l'élévation du cours au-dessus de 90 %, et dont le montant a fait retour au Trésor, s'élevaient, au 31 décembre 1889, à fr. 5,315,250 24 c'. Le complément, soit fr. 668,717 50 c', se trouvait, à la même date, à la disposition de la Caisse d'amortissement.

3° DETTE A 3 1/2 P. %.. — 1^{re} série.

La dette à 3 1/2 p. %, 1^{re} série, s'élevait, au 1^{er} janvier 1890, à 137,980,350 francs, se décomposant comme il suit :

A. Capitaux émis en vertu de la loi du 26 août 1885 (*Moniteur* n° 246), qui autorise le Gouvernement : 1° à rembourser les obligations de la Grande Compagnie du Luxembourg, ou à les échanger contre des titres de la Dette publique à 3 1/2 p. %; 2° à offrir aux propriétaires d'actions privilégiées de la même Compagnie l'échange de leurs titres contre des obligations de la Dette publique à 3 1/2 p. %.

Les capitaux délivrés au 1^{er} janvier 1890, en vertu de cette loi, s'élèvent, savoir :

Avec jouissance du 1 ^{er} janvier 1886, à	fr. 86,092,450	»
— 1 ^{er} juillet 1886, à	253,200	»
— 1 ^{er} janvier 1887, à	39,600	»
— 1 ^{er} — 1888, à	800,000	»
— 1 ^{er} juillet 1888, à	795,100	»
ENSEMBLE	<u>fr. 87,980,350</u>	<u>»</u>

B. Emprunt d'un capital nominal de 50,000,000 de francs, émis aux conditions déterminées par l'arrêté royal du 11 juin 1886 (*Moniteur* n° 164). Ce capital a été négocié, au taux de 103 p. %, de la manière suivante :

1° Avec jouissance du 1^{er} janvier 1886 :

A divers	fr. 1,595,100	»
A la Caisse générale d'épargne et de retraite.	20,000,000	»
	<u>21,595,100</u>	<u>»</u>

2° Avec jouissance du 1^{er} juillet 1886, à MM. de Rothschild frères, à la Banque Nationale et à la Société Générale pour favoriser l'industrie nationale à Bruxelles (contrat du 1^{er} juillet 1886)

3° Avec jouissance du 1^{er} janvier 1887, aux mêmes

TOTAL DE L'EMPRUNT fr. 50,000,000 »

Cet emprunt, destiné à l'exécution de travaux d'utilité publique, etc., a produit une somme effective de fr. 51,498,717 87 c.

La dette à 3 1/2 p. %, 1^{re} série, est représentée, à concurrence de 110,000,000 de francs, par les obligations au porteur désignées ci-après, qui sont munies de coupons d'intérêt payables le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année, savoir :

18,000 obligations de 2,000 francs		fr. 36,000,000	»
61,000 — 1,000 —		61,000,000	»
18,000 — 500 —		9,000,000	»
7,000 — 200 —		1,400,000	»
26,000 — 100 —		2,600,000	»
130,000 obligations.		Fr. 110,000,000	»

Une dotation annuelle de 20 centimes par cent francs de capital nominal est consacrée à l'amortissement de la dette à 3 1/2 p. %, 1^{re} série; elle a pris cours à partir du 1^{er} janvier 1888 pour les capitaux émis antérieurement au 1^{er} juillet 1887.

Quant aux autres capitaux, la dotation prend cours à partir du premier jour du semestre qui suit l'entrée en jouissance des intérêts, conformément au principe établi par l'arrêté royal du 9 septembre 1876.

Les sommes appliquées au service des intérêts et de l'amortissement de cette dette, pour les années 1886 à 1889, s'élèvent à fr. 19,117,348 59 c, savoir :

	INTÉRÊTS.	FONDS D'AMORTISSEMENT.	TOTAL.
	—	—	—
Années 1886 et 1887 . . . fr.	8,918,920 49	»	8,918,920 49
Année 1888.	4,819,582 24	273,572 39	5,093,154 63
— 1889.	4,829,312 68	275,960 79	5,105,273 47
Fr.	18,567,815 41	549,533 18	19,117,348 59

Les fonds d'amortissement qui n'ont pu être employés à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair, et dont le montant a fait retour au Trésor, s'élevaient, au 31 décembre 1889, à fr. 411,552 81 c. Le complément, soit fr. 137,980 37 c, se trouvait, à la même date, à la disposition de la Caisse d'amortissement.

4^e DETTE A 3 1/2 P. %. — 2^e série.

La dette à 3 1/2 p. %, 2^e série, se composait, au 1^{er} novembre 1889 :

A. Du capital provenant de la conversion des dettes à 4 p. %, décrétée par la loi du

19 novembre 1886 (*Moniteur* n° 324), et qui a été fixée, par décision ministérielle du 9 mai 1887 (annexe n° 9 au compte de 1887), à fr. 882,594,082 22

B. Du capital émis en vertu de la convention-loi des 1^{er}/26 juin 1877, modifiée par celle des 12 février/7 avril 1885, pour couvrir les dépenses extraordinaires résultant de la construction de certaines lignes de chemins de fer; ci fr. 6,159,400 »

C. Du capital émis en vertu de l'arrêté royal du 13 juin 1888 (*Moniteur* n° 168), autorisant la négociation d'un capital nominal de cinquante millions de francs en obligations des dettes à 3 1/2 p. %, 2^e et 3^e série; ci. fr. 17,000,000 »

Fr. 905,753,482 22

Cette dette est représentée, à concurrence de 601,000,000 de francs, par les obligations au porteur désignées ci-après, qui sont munies de coupons d'intérêt payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année; savoir :

170,000 obligations de 2,000 francs	fr.	340,000,000	»
225,000 — 1,000 —		225,000,000	»
44,000 — 500 —		22,000,000	»
35,000 — 200 —		7,000,000	»
90,000 — 100 —		9,000,000	»
562,000 obligations.		Fr.	601,000,000 »

Une dotation annuelle de 20 centimes par cent francs de capital nominal est consacrée à l'amortissement de la dette à 3 1/2 p. %, 2^e série; elle a pris cours à partir du 1^{er} mai 1887 pour le capital dérivant de la conversion du 4 p. %. Quant aux autres capitaux, la dotation prend cours à partir du premier jour du semestre qui suit l'entrée en jouissance des intérêts.

Les sommes appliquées au service des intérêts et de l'amortissement de cette dette, pour les années 1887 à 1889, s'élèvent à fr. 82,458,696 42 c, savoir :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Année 1887 (1 ^{er} semestre) . . . fr.	15,445,396 44	882,594 08	16,327,990 52
— 1888	31,067,478 12	1,773,098 16	32,840,576 28
— 1889	31,506,761 36	1,783,368 26	33,290,129 62
Fr.	78,019,635 92	4,439,060 50	82,458,696 42

Les fonds d'amortissement qui n'ont pu être employés à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair, et dont le montant a fait retour au Trésor, s'élevaient, au 31 décembre 1889, à fr. 3,544,427 62 c. La Caisse d'amortissement avait à sa disposition, à la même date, le montant du semestre échu le 1^{er} novembre 1889, soit fr. 894,632 88 c.

DETTE A 3 1/2 P. %/. — 3^e série.

Au 1^{er} août 1889, la dette à 3 1/2 %/, 3^e série, s'élevait à 196,949,900 francs, savoir :

A. Capital provenant de la conversion des dettes à 4 %/, décrétee par la loi du 19 novembre 1886 (*Moniteur* n° 324), et fixé par décision ministérielle du 9 mai 1887 (Annexe n° 9 au compte de 1887), à fr. 163,000,000 »

B. Capital émis en vertu de l'arrêté royal du 13 juin 1888 (*Moniteur* n° 168), autorisant la négociation d'un capital nominal de cinquante millions de francs en obligations des dettes à 3 1/2 %/, 2^e et 3^e série; ci . . . 51,949,900 »

TOTAL. fr. 196,949,900 »

Cette dette est représentée, à concurrence de 118,000,000 de francs, par les obligations au porteur désignées ci-après :

35,000 obligations de 2,000 francs.	fr.	70,000,000 »
40,000 — 1,000 —		40,000,000 »
10,000 — 500 —		5,000,000 »
9,000 — 200 —		1,800,000 »
12,000 — 100 —		1,200,000 »
106,000 obligations.		Fr. 118,000,000 »

Une dotation annuelle de 20 centimes par cent francs de capital nominal est consacrée à l'amortissement de la dette à 3 1/2 p. %/, 3^e série; elle a pris cours à partir du 1^{er} août 1887, pour le capital dérivant de la conversion du 4 %/, et à partir du premier jour du semestre qui suit l'entrée en jouissance des intérêts, pour le capital émis en vertu de l'arrêté royal du 13 juin 1888.

Les sommes appliquées au service des intérêts et de l'amortissement de cette dette, pour les années 1887 à 1889, s'élèvent à fr. 14,376,920 15 c^t, savoir :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Année 1887 (1 ^{er} trimestre) . . fr.	1,443,750 »	»	1,443,750 »
— 1888	5,776,715 »	350,000 »	6,106,715 »
— 1889	6,487,587 75	338,867 40	6,826,455 15
Fr.	13,708,052 75	668,867 40	14,376,920 15

Le montant du fonds d'amortissement, jusques et y compris le semestre échu le 1^{er} février 1889, soit 493,098 francs, n'a pu être employé à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair; cette somme a fait retour au Trésor. Quant au montant du semestre échu le 1^{er} août 1889, soit fr. 173,769 40 c, il se trouvait, au 31 décembre 1889, à la disposition de la caisse d'amortissement.

DISPOSITIONS APPLICABLES AUX DETTES A 2 1/2 P. %, A 3 P. %, A 3 1/2 P. %, 1^{re}, 2^e et 3^e série.

Payement des coupons d'intérêt.

Les coupons d'intérêt des obligations au porteur sont payables, aux dates d'échéance, soit en Belgique, chez les agents du caissier de l'État (Banque Nationale), soit à Paris, au choix des détenteurs. Les coupons afférents aux obligations créées pour le capital de 13,250,000 francs en dette à 3 p. % négocié à Londres en 1874, sont, en outre, payables en livres sterling chez MM. Baring frères, à Londres.

Inscriptions nominatives.

Les propriétaires d'obligations au porteur peuvent les faire convertir en inscriptions de rentes nominatives sur le grand-livre de la dette à laquelle les obligations appartiennent. Les titulaires de ces inscriptions ont la faculté de les reconstituer en titres au porteur, en se conformant aux dispositions du règlement sur le service de la Dette publique.

Les arrérages des rentes nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, soit chez les agents du Trésor désignés par les ayants droit, soit chez les receveurs des contributions, au choix des intéressés.

Amortissement.

Les dotations d'amortissement sont employées, à l'expiration de chaque semestre, au rachat des titres; les intérêts des capitaux amortis viennent accroître successivement le fonds d'amortissement jusqu'à extinction totale de la dette.

Les rachats se font à la Bourse par les soins du Gouvernement, au cours du jour. En ce qui concerne la dette à 3 p. %, l'amortissement est *facultatif* lorsque les rachats ne peuvent se faire à 90 p. % ou au-dessous. Quant aux dettes à 3 1/2 p. %, l'action de l'amortissement est suspendue, en cas d'élévation du cours au-dessus du pair.

Les fonds à 3 et à 3 1/2 p. % non employés pendant tout un semestre sont attribués au Trésor. Aux termes de l'article 2 de la loi du 19 décembre 1874, les fonds d'amortissement des dettes à 3 1/2 p. % peuvent être affectés au rachat des dettes à 2 1/2 et à 3 p. %; les intérêts des titres ainsi rachetés seront, pour la dette à 3 p. %, ajoutés au fonds d'amortissement; en ce qui concerne la dette à 2 1/2 p. %, ils viendront en déduction des crédits annuels portés au Budget de la Dette publique.

Les titres rachetés pour l'amortissement sont détruits publiquement à Bruxelles, semestre par semestre, par un fonctionnaire délégué du Département des Finances, en présence d'un membre de la Cour des comptes et d'un membre de la Commission de surveillance de la caisse d'amortissement. Il est dressé procès-verbal de cette opération, qui est annoncée au public par un avis inséré au *Moniteur belge*.

Dépenses.

Outre les dépenses occasionnées par le service des intérêts et de l'amortissement des diverses dettes, le Budget de la Dette publique doit également supporter les frais relatifs à ce service.

Ces frais sont de diverses natures; ils proviennent notamment :

- 1^o De la commission de $\frac{1}{2}$ p. 0/0 sur le montant des coupons d'intérêt payés à Paris ou à Londres, et du transport d'espèces;
- 2^o De frais de courtage résultant de l'amortissement;
- 3^o Des impressions nécessaires au service de la dette, de la vérification des coupons acquittés, etc.

Ces frais divers se sont élevés, pour l'exercice 1888, à fr. 54,352 26 c^t; ceux de l'exercice 1889 se montent, au 31 décembre 1889, à fr. 3,024 82 c^t.

6. RENTES 5 POUR CENT

à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires.

La loi du 2 avril 1873 a autorisé le Ministre des Finances à créer, pour un capital nominal de 1,500,000 francs, des rentes 5 p. 0/0 destinées à être réparties entre les propriétaires d'immeubles grevés de servitudes militaires.

Une commission nommée par arrêté royal du 14 août 1873 a statué sur les demandes d'indemnités à allouer de ce chef.

Le registre des décisions de cette commission renferme 955 liquidations s'élevant ensemble à un capital de fr. 1,409,634 95 c^t, et à une rente annuelle de fr. 42,287 74 c^t.

Cette somme de fr. 42,287 74 c^t a donné lieu à 973 inscriptions de rentes, qui ont été portées au grand-livre ouvert en vertu de l'arrêté royal du 5 avril 1873, avec jouissance à partir du 13 avril 1873.

Les arrérages en sont payables annuellement *au porteur de l'extrait du grand-livre*, chez l'agent du Trésor ou le receveur des contributions désigné par l'ayant droit.

Les rentes dont il s'agit peuvent être annulées ou réduites par suite de dégrèvement total ou partiel des immeubles grevés de servitudes.

La balance des grands-livres de la Dette publique, faite aux dernières échéances, donne les résultats suivants :

DETTE.	ÉCHÉANCE du	CAPITAL restant en circulation.	CAPITAL		INSCRIPTIONS NOMINATIVES et récépissés fractionnaires	
			des obligations au porteur.	représenté par les rentes nominatives et les récépissés fractionnaires.	Nombre.	Montant des rentes.
2 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$	1 ^{er} janvier 1890 .	219,959,051 74	40,446,200 »	179,515,431 74	5,644	4,487,835 78
3 p. $\frac{0}{0}$	1 ^{er} novembre 1889.	509,935,100 »	175,294,500 »	556,640,800 »	9,676	10,099,224 »
3 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$ (1 ^{re} série) .	1 ^{er} janvier 1890 .	157,980,550 »	41,021,275 »	96,959,075 »	1,544	3,593,567 62
3 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$ (2 ^e série) .	1 ^{er} novembre 1889.	905,755,482 22	525,211,850 »	582,541,652 22	25,655	15,588,957 12
5 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$ (3 ^e série) .	1 ^{er} août 1889 . .	196,949,900 »	55,279,500 »	141,670,400 »	2,514	4,958,464 »
3 $\frac{0}{0}$ (servitudes mili- taires)	13 avril 1889. . .	1,409,654 95	»	1,409,654 95	975	42,287 74
TOTAUX . . . fr.		1,971,988,098 91	853,255,125 »	1,158,734,075 91	41,800	50,570,556 26

7° DETTE FLOTTANTE.

A la date du 1^{er} janvier 1889, il restait en circulation, sur les émissions antérieures, trois bons du Trésor s'élevant ensemble à fr. 20,000,000 »

Pendant l'année 1889, il a été créé des bons à cent jours ou un an, à concurrence de 40,000,000 »

TOTAL. . . . fr. 60,000,000 »

Mais il y a lieu de déduire de ce capital le montant des bons qui ont fait l'objet d'un renouvellement pendant la même année, soit 40,000,000 »

De sorte qu'il restait en circulation au 1^{er} janvier 1890. fr. 20,000,000 »

TROISIÈME PARTIE.

ANNUITÉS

RÉSULTANT DE LA REPRISE, PAR L'ÉTAT, DE LIGNES ET DE MATÉRIEL DE CHEMINS DE FER.

1° Annuité résultant du rachat, par l'État, de la concession du chemin de fer de Mons à Manage, ainsi que du matériel roulant et de tous les établissements, constructions et ouvrages d'art formant les dépendances de cette ligne. (Article 11 du Budget de la Dette publique de l'exercice 1889.) fr. 672,550 »

Le rachat de cette concession a eu lieu en vertu de la convention intervenue les 16 et 17 février 1857 entre l'État belge et la Société anonyme des chemins de fer de Namur à Liège et de Mons à Manage, approuvée par la loi du 8 juillet 1858. — *Moniteur* n° 212.

L'annuité de rachat a pris cours à partir du 1^{er} janvier 1857 ; elle est due jusqu'au 15 février 1941, date à laquelle la concession du chemin de fer rétrocédé devait prendre fin ; elle est payable en deux termes égaux, le 30 juin et le 31 décembre de chaque année, entre les mains du représentant de la Société, à la condition pour celui-ci de prouver, à la satisfaction du Gouvernement, que le paiement des sommes dues aux porteurs d'obligations est assuré.

2° *Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale.* (Article 12 du Budget de l'exercice 1889). fr. 500,000 ,

Conformément à l'article 1^{er} du traité conclu à Berlin, le 11 juillet 1872, entre la Belgique et l'empire d'Allemagne — traité qui a été approuvé par la loi du 16 décembre suivant, publiée au *Moniteur* du 5 février 1873, n° 36, — le Gouvernement belge s'est chargé de l'exploitation de la partie du réseau des chemins de fer Guillaume-Luxembourg située sur son territoire, avec les droits et les obligations qui résultaient, pour la Compagnie française de l'Est, de la convention du 21 janvier 1868 en vertu de laquelle cette Compagnie exploitait tout le réseau.

La reprise de la ligne, d'une étendue de 53 kilomètres, s'est faite moyennant le paiement à la Société Guillaume-Luxembourg, à partir du 16 septembre 1872 et jusqu'en 1912 inclusivement, d'une annuité de 500,000 francs, sous réserve du droit de revision triennale prévu par l'article 9 du traité.

Le paiement de l'annuité s'effectue par trimestre, et les frais qui en résultent sont à la charge du Gouvernement belge.

3° *Annuité due pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, etc., repris par l'État à la Société anonyme des chemins de fer des Bassins houillers du Hainaut, en exécution de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant* fr. 612,000 ,

Cette annuité, qui a été calculée à 4 $\frac{1}{2}$ % sur un capital de 13,600,000 francs, doit être servie pendant 70 ans à partir du 1^{er} janvier 1871.

Elle forme, pour l'exercice 1889, l'article 13 du Budget de la Dette publique.

4° *Annuité nécessaire au service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg.* (Art. 14 du Budget de 1889.)

Cette annuité s'élève, pour l'année 1889, à 15,200 francs, savoir :

Somme applicable au paiement des intérêts.	fr.	14,000 ,
— à l'amortissement		1,200 ,
TOTAL ÉGAL.	fr.	<u>15,200 ,</u>

5° *Annuités à servir en vertu de la convention du 1^{er} juin 1877.* (Art. 18 du Budget de l'exercice 1889.) fr. 8,471,837 »

Aux termes de l'article 33, § 1^{er}, de la convention conclue le 1^{er} juin 1877 entre le Gouvernement et la Société anonyme de construction de chemins de fer (Convention-loi des 25 avril/3 juin 1870) et approuvée par la loi du 26 juin 1877, le prélèvement de 7,000 francs par kilomètre, attribué à ladite Société par l'article 44 de la convention du 25 avril 1870 sur les recettes brutes des lignes relevant de cette dernière convention, égales ou inférieures à 18,000 francs par kilomètre, a été remplacé, pour toutes les lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1^{er} janvier 1877, par une annuité fixe de 7,000 francs par kilomètre.

Ces lignes ou sections mesurant 770,167 mètres, l'annuité à servir de ce chef, en 1889, s'élève à la somme de 5,391,169 francs.

D'après le § 2 du même article 33, la part revenant à la Société ou à ses ayants droit en vertu de l'article 44 précité de la convention du 25 avril 1870, dans la partie des recettes brutes dépassant 18,000 francs par kilomètre, a été remplacée pour lesdites lignes par des annuités fixées à forfait à 2,400 francs par kilomètre, avec progression annuelle de 160 francs jusqu'en 1887, époque à laquelle l'annuité atteint 4,000 francs et reste fixée à ce taux jusqu'à l'expiration des concessions respectives. Pour 1889, cette annuité est de 3,080,668 francs.

Le tableau suivant fait connaître, pour les lignes reprises, la durée des annuités et leur montant calculé sur le pied de 11,000 francs par kilomètre :

DÉSIGNATION des LIGNES.	LONGUEUR.	DATE de L'EXPIRATION DES CONCESSIONS.	DURÉE calculée à partir du 1 ^{er} janvier 1877.	ANNUITÉS correspondantes sur le pied de 11,000 francs par kilomètre.
	kil. m.		Ans. Mois. jours.	
Houdeng à Soignies	13.514	27 septembre 1946, art. 35, litt. C. .	69 8 27	148,654
Lignes en exploitation au 1 ^{er} jan- vier 1874.	646.351	31 décembre 1948, id. D. .	72 " "	7,158,910
Dour à Quiévrain	4.450	Id. id. D, n°5	72 " "	
Luttre à Gosselies	6.827	31 décembre 1964, id. G. .	88 " "	
Gilly à Châtelineau	2.647	Id. id. G. .	88 " "	523,930
Gilly à Lambusart	1.497	Id. id. G. .	88 " "	
Noir-Dieu aux Haies et raccorde- ment vers Fleurus.	10.283	Id. id. G. .	88 " "	
Raccordement du Petit-Try. . .	497	Id. id. G. .	88 " "	
Fleurus à Nivelles.	21.983	Id. id. G. .	88 " "	
Blaton à Bernissart	3.896	Id. id. G. .	88 " "	
Berzé-Thuillies à Beaumont . .	16.883	31 décembre 1965, id. H. .	89 " "	526,394
Anvers à Boom et embranchement vers Contich.	21.180	Id. id. H. .	89 " "	
Piéton à Buvrinnes-Mont . . .	9.791	Id. id. H. .	89 " "	
Alost à Burst	10.350	31 décembre 1966, id. I. .	90 " "	113,949
TOTAL . . .	770.167	à 11,000 francs par kilomètre.	 fr.	8,471,837

6° *Loyer provisionnel à payer à la Société du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam.*
(Art. 16 du Budget de l'exercice 1889) fr. 1,000,000 »

Conformément à l'article 14 de la convention conclue le 31 octobre 1879 entre la Belgique et les Pays-Bas, approuvée par la loi du 29 avril 1880, l'État a pris possession, le 1^{er} juillet 1880, de la partie belge de la ligne du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam.

Dans l'impossibilité où l'on se trouvait, lors de la convention, de déterminer le prix de rachat des lignes reprises et par conséquent la part contributive des Pays-Bas dans ce prix, il a été stipulé que le Gouvernement belge payerait à la Société concessionnaire un loyer provisionnel de 1,000,000 de francs par an, pour la partie belge et les parties néerlandaises du chemin de fer réunies, et ce par termes semestriels de 500,000 francs, le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre.

En remboursement des paiements faits à titre de loyer pour compte du Gouvernement néerlandais, l'État reçoit un intérêt de 4 p. % sur la quote-part des Pays-Bas dans le prix total de rachat, qui a été fixé provisoirement à 6,000,000 de florins.

QUATRIÈME PARTIE.

NATURE DES PENSIONS A CHARGE DU TRÉSOR

et

DISPOSITIONS EN VERTU DESQUELLES CES PENSIONS SONT ACCORDÉES.

- a. *Pensions civiles et autres accordées avant 1830.* — Arrêts royaux des 22 février et 14 septembre 1814, et des 23 août et 29 septembre 1815.
- b. *Pensions civiques.* — Arrêté du Gouvernement provisoire du 6 novembre 1830 (*Moniteur* n° 28) et loi du 11 avril 1835 (*Moniteur* n° 107).
- c. *Pensions militaires.* — Lois des 24 mai 1838 (*Moniteur* n° 149), 27 mai 1840 (*Moniteur* n° 150-151), 25 février 1842 (*Moniteur* n° 57), 19 mai 1845 (*Moniteur* n° 141), 10 mars 1847 (*Moniteur* n° 72), 27 mai 1856 (*Moniteur* n° 172), 4 juillet 1860 (*Moniteur* n° 189), 19 janvier 1870 (*Moniteur* n° 23), 14 mars 1880 (*Moniteur* n° 77) et 23 mai 1888 (*Moniteur* n° 151).
- d. *Pensions de l'ordre de Léopold.* — Loi du 11 juillet 1832 (*Moniteur* n° 193).
- e. *Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas.* — Loi du 15 avril 1815 (*Staats-Blad* n° 3).

- f. *Secours sur le fonds dit de Waterloo.* — Arrêté du Régent, en date du 12 juillet 1831, assimilant aux pensions militaires les gratifications ou secours sur ce fonds.
- g. *Pensions civiles et ecclésiastiques.* — Lois des 21 juillet 1844 (*Moniteur* n° 212), 17 février 1849 (*Moniteur* n° 50), 26 mai 1850 (*Moniteur* n° 150), 27 mai 1856 (*Moniteur* n° 172), 26 avril 1865 (*Moniteur* n° 119), 7 mars 1867 (*Moniteur* n° 68), et 10 janvier 1886 (*Moniteur* n° 15).
- h. *Pensions des professeurs et instituteurs communaux.* — Lois du 16 mai 1876 (*Moniteur* n° 139) et du 8 avril 1884 (*Moniteur* n° 109).

Le tableau ci-joint, n° 3, présente la situation, au 1^{er} janvier 1889 et au 1^{er} janvier 1890, des pensions à charge du Budget de la Dette publique.

En résumant le compte de la Dette publique, on trouve qu'aux dernières échéances de l'exercice 1889, il présentait les résultats suivants :

	CAPITAL NOMINAL primitif.	CAPITAL amorti.	RESTE A AMORTIR.	RENTE.
PREMIÈRE PARTIE.				
<i>Rentes créées sans expression de capital fr.</i>	"	"	"	580,598 14
DEUXIÈME PARTIE.				
<i>Dette à 2 1/2 p. %</i>	589,271,651 74	169,512,000 "	219,959,651 74	5,408,990 78
<i>Emprunt de 500,859,000 francs, autorisé en 1875, et dettes ajoutées à cet emprunt en 1878 et en 1882 (rente 5 p. %)</i>	519,859,000 "	9,925,900 "	500,935,100 "	15,298,053 "
<i>Dette à 5 1/2 p. % 1^{re} série.</i>	157,980,550 "	"	157,980,550 "	4,829,512 24
— 2 ^e série.	905,755,482 22	"	905,755,482 22	51,701,571 86
— 3 ^e série.	196,949,900 "	"	196,949,900 "	6,895,246 50
<i>Rentes 5 p. % à titre d'indemnités du chef des servi- tudes militaires</i>	1,409,654 95	"	1,409,654 95	42,287 74
Fr.	2,151,225,998 91	179,255,900 "	1,971,988,098 91	64,645,860 26
<i>Dette flottante.</i>	20,000,000 "	"	20,000,000 "	425,611 10
Fr.	2,171,225,998 91	179,255,900 "	1,991,988,098 91	65,067,471 56
TROISIÈME PARTIE.				
Reprise de chemins de fer.				ANNUITÉS.
1 ^o Ligne de Mons à Manège				672,550 "
2 ^o Ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale				500,000 "
3 ^o Partie du matériel d'exploitation des Bassins houillers du Hainaut				612,000 "
4 ^o Ligne de la Grande Compagnie du Luxembourg				15,200 "
5 ^o Diverses lignes (convention du 1 ^{er} juin 1877)				8,471,857 "
6 ^o Ligne d'Anvers à Rotterdam (loyer provisionnel).				1,000,000 "
Fr.				11,271,567 "
QUATRIÈME PARTIE.				
<i>Pensions de toute nature fr.</i>	(1) 11,816,895 "			

(1) Y compris 1,655,051 francs pour pensions des professeurs et instituteurs communaux, et dont 3/5 sont payes à titre d'avance pour le compte des communes et des provinces.

ANNEXES.

AU COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1889.



CAPITAUX DES DIVERSES DETTES EN CIRCULATION.

(Exercices 1888 et 1889.)

DÉSIGNATION de la DETTE.	ÉCHÉANCES.	CAPITAL NOMINAL		TOTAL à CHACQUE ÉCHÉANCE.
		des obligations au porteur.	des inscriptions nominales et des récépissés fractionnaires.	
2 1/2 p. %	1 ^{er} juillet 1888	44,180,400 »	175,775,251 74	219,959,651 74
	1 ^{er} janvier 1889	40,584,400 »	179,375,251 74	219,959,651 74
	1 ^{er} juillet 1889	40,404,200 »	179,465,451 74	219,959,651 74
	1 ^{er} janvier 1890	40,446,200 »	179,515,451 74	219,959,651 74
3 p. %	1 ^{er} mai 1888	179,095,000 »	350,842,100 »	509,935,100 »
	1 ^{er} novembre 1888	177,608,200 »	352,526,900 »	509,935,100 »
	1 ^{er} mai 1889	175,494,200 »	356,440,900 »	509,935,100 »
	1 ^{er} novembre 1889	175,294,500 »	356,640,800 »	509,935,100 »
3 p. % — Servitudes militaires	15 avril 1889	»	1,409,654 95	1,409,654 95
3 1/2 p. % — 1 ^{re} série	1 ^{er} juillet 1888	41,194,150 »	95,991,175 »	137,185,325 »
	1 ^{er} janvier 1889	40,077,150 »	97,905,275 »	137,980,425 »
	1 ^{er} juillet 1889	40,179,000 »	97,801,375 »	137,980,375 »
	1 ^{er} janvier 1890	41,021,275 »	96,959,075 »	137,980,350 »
3 1/2 p. % — 2 ^e série	1 ^{er} mai 1888	515,066,550 »	372,882,552 22	886,549,032 22
	1 ^{er} novembre 1888	512,517,250 »	370,418,152 22	888,755,582 22
	1 ^{er} mai 1889	515,401,250 »	381,251,652 22	894,652,882 22
	1 ^{er} novembre 1889	525,211,850 »	382,541,652 22	905,753,482 22
3 1/2 p. % — 3 ^e série	1 ^{er} février 1888	56,205,500 »	108,794,700 »	165,000,000 »
	1 ^{er} août 1888	55,699,100 »	109,598,900 »	165,098,000 »
	1 ^{er} février 1889	60,100,600 »	113,668,800 »	173,769,400 »
	1 ^{er} août 1889	55,279,500 »	141,670,400 »	196,949,900 »

ANNEXE N° 2.

INTÉRÊTS DES CAPITAUX DES DIVERSES DETTES EN CIRCULATION.
(Exercices 1888 et 1889.)

DÉSIGNATION de la DETTE.	ÉCHÉANCES.	INTÉRÊTS		TOTAL par échéance et PAR ANNÉE.
		des obligations au porteur.	des inscriptions nominatives et des récépissés fractionnaires.	
2 1/2 p. %	1 ^{er} juillet 1888	552,350 »	2,197,165 39	2,749,495 39
	1 ^{er} janvier 1889	597,305 »	2,242,100 39	2,749,495 39
	Charges de l'année 1888	1,050,655 »	4,439,355 78	5,498,090 78
	1 ^{er} juillet 1889	506,177 50	2,243,317 89	2,749,495 39
	1 ^{er} janvier 1890	505,577 50	2,243,917 80	2,749,495 39
	Charges de l'année 1889	1,011,755 »	4,487,235 78	5,498,090 78
3 p. %	1 ^{er} mai 1888	2,680,595 »	4,062,651 50	7,640,026 50
	1 ^{er} novembre 1888	2,064,125 »	4,084,903 50	7,640,026 50
	Charges de l'année 1888	5,550,518 »	9,947,553 »	15,298,053 »
	1 ^{er} mai 1889	2,602,413 »	5,040,615 50	7,640,026 50
	1 ^{er} novembre 1889	2,599,414 50	5,049,612 »	7,640,026 50
	Charges de l'année 1889	5,201,827 50	10,096,225 50	15,298,053 »
3 p. % — Servitudes militaires	15 avril 1889 (une année)	»	42,287 74	42,287 74
3 1/2 p. % — 1 ^{re} série	1 ^{er} juillet 1888	725,079 25	1,679,845 56	2,404,924 81
	1 ^{er} janvier 1889	701,350 12	1,715,507 31	2,414,657 43
	Charges de l'année 1888	1,426,429 37	5,395,152 87	4,819,582 24
	1 ^{er} juillet 1889	703,152 50	1,711,524 06	2,414,656 56
	1 ^{er} janvier 1890	717,872 31	1,696,785 81	2,414,656 12
	Charges de l'année 1889	1,421,004 81	5,408,507 87	4,829,512 68
3 1/2 p. % — 2 ^e série	1 ^{er} mai 1888	8,089,164 62 1/2	6,525,444 51 1/2	15,514,608 94
	1 ^{er} novembre 1888	8,065,551 87	6,587,517 51	15,552,869 18
	Charges de l'année 1888	17,954,716 49 1/2	15,112,761 62 1/2	31,067,478 12
	1 ^{er} mai 1889	8,984,521 87	6,671,555 56	15,656,075 43
	1 ^{er} novembre 1889	9,156,207 57	6,694,478 56	15,850,685 95
	Charges de l'année 1889	18,140,729 24	15,566,032 12	31,506,761 56
3 1/2 p. % — 3 ^e série	1 ^{er} février 1888	985,592 75	1,903,907 25	2,887,500 »
	1 ^{er} août 1888	974,754 25	1,914,480 75	2,889,215 »
	Charges de l'année 1888	1,958,327 »	3,818,388 »	5,776,715 »
	1 ^{er} février 1889	1,051,760 50	1,989,204 »	3,040,964 50
	1 ^{er} août 1889	967,391 25	2,479,232 »	5,446,623 25
	Charges de l'année 1889	2,019,151 75	4,468,436 »	6,487,587 75

NATURE DES PENSIONS.	NOMBRE DES PENSIONS.				MONTANT DES PEN		
	SITUATION	MOUVEMENT		SITUATION	SITUATION	MOUVEMENT	
	au 1 ^{er} janv. 1889.	Accroissem.	Décroissem.	au 1 ^{er} janv. 1890.	au 1 ^{er} janv. 1889.	Accroissem.	Décroissem.
Civiles et autres accordées avant 1850	2	•	•	2	576	•	•
Civiques	7	•	1	6	2,296	•	365
Fonctionnaires et employés de l'ancienne caisse de retraite	2	•	2	•	355	•	355
Militaires	5,058	244	217	5,065	4,432,181	383,060	345,818
Ordre de Léopold	174	•	18	156	17,400	•	1,800
Marine (militaires de la)	16	•	1	15	25,291	•	4,000
Secours sur le fonds dit de Waterloo	1	•	1	•	86	•	86
<i>Pensions civiles.</i>							
Pensions des Affaires Étrangères	24	1	4	21	67,185	7,500	9,724
— de la Justice	271	19	29	261	721,118	50,142	110,762
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	299	43	51	311	620,547	80,775	55,885
— des Chemins de fer, Postes et Télé- graphes	901	115	80	951	1,043,923	185,477	112,433
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	199	32	19	212	575,554	47,213	24,835
— de la Guerre	50	10	9	51	120,717	22,542	24,050
— des Finances	1,702	111	155	1,658	2,105,507	214,816	225,894
— de la Cour des comptes	2	2	2	2	8,922	2,980	9,450
Pensions ecclésiastiques	456	47	62	441	463,265	48,956	66,862
Pensions des veuves de l'ancienne caisse de retraite	50	•	9	41	28,751	•	5,743
Pensions des professeurs et instituteurs com- munaux (1)	1,447	172	75	1,544	1,535,670	185,950	84,558
TOTAUX	8,641	794	715	8,720	11,665,951	1,250,180	1,085,218
AUGMENTATION :				AUGMENTATION :			
79 pensions.				152,062 francs.			

PENSIONS DE TOUTE NATURE.

janvier 1890.

SIONS.		ACCROISSEMENTS.		DÉCROISSEMENTS.		Observations.
SITUATION		Nombre de pensions accordées		Nombre de pensions éteintes		
au 1 ^{er} janv. 1890		nouvellement	par suite de révision.	par suite de décès.	par suite de révision	
576		"	"	"	"	
1,931		"	"	1	"	
"		"	"	2	"	
4,469,432		242	2	215	2	
15,600		"	"	18	"	
19,291		"	"	1	"	
"		"	"	1	"	
64,959		1	"	4	"	
660,498		19	"	29	"	
663,237		41	2	30	1	
1,114,967		109	4	78	2	
397,754		32	"	19	"	
118,409		10	"	9	"	
2,184,429		111	"	155	"	
2,452		2	"	2	"	
445,339		46	1	61	1	
22,988		"	"	9	"	
1,635,051		164	8	68	7	
11,816,805		777	17	702	15	
		794		715		

(1) Aux termes de l'article 1^{er} de la loi du 8 avril 1884, les pensions des professeurs et instituteurs communaux conférées en vertu de l'article 7 de la loi du 16 mai 1876 sont payées : $\frac{2}{5}$ par les communes, $\frac{1}{5}$ par les provinces, $\frac{2}{5}$ par l'État.

Elles sont portées en totalité au Budget de la Dette publique.

(1) Aux termes de l'article 1^{er} de la loi du 8 avril 1884, les pensions des professeurs et instituteurs communaux conférées en vertu de l'article 7 de la loi du 16 mai 1876 sont payées : $\frac{2}{5}$ par les communes, $\frac{1}{5}$ par les provinces, $\frac{2}{5}$ par l'État.
Elles sont portées en totalité au Budget de la Dette publique.